This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NOTICES

ET PORTRAITS

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

ASTOR NEW-YORK

LENOX LIBRARY

ACCORS PRESTIGES PROFIT

Astor Collection.
Presented in 188

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

NOTICES
ET PORTRAITS
HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

PAR M. MIGNET

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES
ET POLITIQUES

TROISIÈME ÉDITION.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

TOME SECOND

PARIS
CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR
39, RUE DE L'UNIVERSITÉ

1854

NOTICES

ET PORTRAITS

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

ASTOR NEW-YORK

par les soins d'une femme tendre et vigilante, furent élevés dans des principes de piété, des habitudes de travail, le respect de la règle et l'amour du bien. Le plus âgé d'entre eux, auquel est consacré ce discours, hérita des talents de son père et accrut l'honneur de son nom ; le plus jeune parvint au grade de capitaine dans le corps royal du génie, et mourut prématurément, alors que la Révolution allait ouvrir à la bravoure plébéienne la carrière du commandement et de la gloire ; enfin la fille aînée partagea la destinée de l'heureux adversaire de Mirabeau devant le parlement de Provence, du sage négociateur du concordat, du plus éloquent rédacteur du Code civil, de M. Portalis, dont elle devint la vertueuse compagne. C'est au milieu de cette famille exemplaire, c'est à cette école de bonnes mœurs et de nobles sentiments, c'est dans cette pure atmosphère où l'on respirait la piété filiale et l'amitié fraternelle, que se forma l'enfance et que se décida toute la vie de M. Siméon.

Lorsque le moment fut venu, à l'éducation domestique succéda pour lui l'enseignement des lettres anciennes. Le jeune Siméon commença dans le collége des Jésuites, à Aix, ses études classiques, qu'il termina à Paris dans le collége du Plessis, où il reçut les leçons de maîtres habiles. Revenu dans son pays natal, après avoir achevé sa philosophie, il fit son droit à l'Université d'Aix, et fut reçu avocat à l'âge de vingt ans. Mais cette culture préliminaire des lettres et du droit n'était qu'une prépara-

NOTICES
ET PORTRAITS
HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

PAR M. MIGNET

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES
ET POLITIQUES

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

TROISIÈME ÉDITION.

TOME SECOND

PARIS
CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR
39, RUE DE L'UNIVERSITÉ

1854

LE COMTE SIMÉON

NOTICE

LUE DANS LA SÉANCE PUBLIQUE
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES
DU 25 MAI 1844

MESSIEURS,

Plus d'un demi-siècle nous sépare déjà de la Révolution de 1789. Bientôt aucun des hommes qui ont vu les anciens temps et qui ont facilité l'avénement des temps nouveaux ne sera plus. Bientôt à la génération qui a su penser, vouloir, combattre, mourir pour faire triompher la cause de la liberté politique et de l'égalité civile, et du sein fécond de laquelle sont sortis tant de hardis tribuns, de brillants orateurs, de glorieux capitaines, de législateurs savants et d'hommes d'État habiles, aura succédé la génération moins grande et plus heureuse qui doit à leurs efforts sa liberté, à leurs fautes mêmes son expérience, qui recueille parce qu'ils ont fondé,

qui jouit parce qu'ils ont souffert, qui se repose parce qu'ils ont agi. C'est à la forte génération, aujourd'hui disparue presque tout entière, et qui naguère répandait sur notre Académie l'éclat de ses travaux et de ses grands noms, qu'appartient l'homme illustre et vénérable dont j'ai à vous retracer l'histoire.

Administrateur librement élu d'une des provinces de l'ancienne monarchie en 1783 ; membre de nos Assemblées nationales pendant la Révolution ; associé à l'œuvre du Code civil sous le Consulat ; organisateur du royaume de Westphalie sous l'Empire ; ministre sous la Restauration ; appelé successivement à siéger dans les deux Chambres durant le quart de siècle où s'est développé parmi nous le gouvernement représentatif, M. le comte Siméon, serviteur actif du pays jusqu'à l'âge de quatre-vingt-douze ans, a fourni l'une des carrières les plus longues, les mieux remplies et les plus honorées.

Né à Aix, le 30 septembre 1749, Joseph-Jérôme Siméon appartenait à l'une de ces familles de la bourgeoisie et du barreau où la probité et le savoir étaient héréditaires. Habile jurisconsulte et avocat éminent, son père s'était placé à la tête de son ordre, occupait une chaire de droit à l'Université d'Aix, avait été nommé syndic de la noblesse, et avait reçu des suffrages de ses compatriotes l'importante charge d'assesseur de la Provence. Il avait eu quatre enfants qui, sous sa ferme autorité et

par les soins d'une femme tendre et vigilante, furent élevés dans des principes de piété, des habitudes de travail, le respect de la règle et l'amour du bien. Le plus âgé d'entre eux, auquel est consacré ce discours, hérita des talents de son père et accrut l'honneur de son nom ; le plus jeune parvint au grade de capitaine dans le corps royal du génie, et mourut prématurément, alors que la Révolution allait ouvrir à la bravoure plébéienne la carrière du commandement et de la gloire ; enfin la fille aînée partagea la destinée de l'heureux adversaire de Mirabeau devant le parlement de Provence, du sage négociateur du concordat, du plus éloquent rédacteur du Code civil, de M. Portalis, dont elle devint la vertueuse compagne. C'est au milieu de cette famille exemplaire, c'est à cette école de bonnes mœurs et de nobles sentiments, c'est dans cette pure atmosphère où l'on respirait la piété filiale et l'amitié fraternelle, que se forma l'enfance et que se décida toute la vie de M. Siméon.

Lorsque le moment fut venu, à l'éducation domestique succéda pour lui l'enseignement des lettres anciennes. Le jeune Siméon commença dans le collége des Jésuites, à Aix, ses études classiques, qu'il termina à Paris dans le collége du Plessis, où il reçut les leçons de maîtres habiles. Revenu dans son pays natal, après avoir achevé sa philosophie, il fit son droit à l'Université d'Aix, et fut reçu avocat à l'âge de vingt ans. Mais cette culture préliminaire des lettres et du droit n'était qu'une prépara-

tion à des études plus sérieuses, plus étendues, plus profondes, pour les hommes alors voués à l'exercice de la parole et à la science des lois. Le barreau de France était parvenu, vers cette époque, au plus haut point de sa gloire, de son savoir, de sa puissance. Il ne faut pas l'oublier, la France a été longtemps une monarchie militaire et judiciaire, formée par l'épée, réglée par le droit. A côté d'une classe qui a exalté dans notre nation le sentiment de l'honneur, il s'en est élevé de bonne heure une autre qui lui a inspiré le sentiment de la justice; et si la première a entretenu parmi nous les habitudes de bravoure, l'élégance des mœurs, les délicatesses de l'esprit, l'amour des choses nobles et grandes, la seconde y a fait naître et prévaloir le goût de l'ordre, l'habitude du travail, le respect de l'équité, le pouvoir de l'intelligence. Grâce à celle-ci, la France a possédé cette admirable magistrature des parlements, qui a été le clergé de la loi, dont la gravité a rehaussé notre caractère, dont les remontrances ont préparé nos institutions, et ce barreau généreux, que la liberté de la parole disposait à revendiquer les droits de la pensée, que la recherche de l'uniformité dans la loi conduisait à l'établissement de l'unité dans le pays, qui aspirait enfin à l'égalité par la justice.

A la fin du dix-huitième siècle, les jurisconsultes nourris dans l'étude du droit romain, du droit canonique, du droit féodal, du droit coutumier, des ordonnances royales et des statuts provinciaux, avaient,

de plus, appris de Domat, de Daguesseau, de Pothier, à vouloir la coordination des lois ; de Montesquieu, à en pénétrer la raison ; de Filangieri et de Beccaria, à en poursuivre la réforme, et de tous les hardis penseurs du temps, à perfectionner, d'après les principes naturels, l'organisation de la société civile.

Cet esprit nouveau et les formes plus littéraires que Gerbier, Target, Tronchet, Treilhard, introduisaient dans le barreau de Paris, deux hommes unis par une étroite parenté, une tendre amitié, de communes idées, et que les événements devaient associer plus tard aux mêmes périls et aux mêmes grandeurs, Portalis et Siméon, les firent prévaloir au barreau d'Aix. Ce ne fut pas sans peine. Portalis rencontra même à son début une résistance qui eut tout le caractère d'une mortification. Il était d'usage d'encourager par un compliment public le jeune avocat qui plaidait pour la première fois. Portalis parla fort bien, trop bien pour les sévères magistrats qui l'écoutaient. Son plaidoyer, revêtu des formes brillantes qui font aujourd'hui le charme de tout ce qu'il a écrit, leur déplut par ses beautés mêmes. L'avocat général requit le compliment, mais le Parlement le refusa. Alors un vieux praticien, s'approchant de Portalis, lui dit, comme pour le consoler de cette disgrâce : « Jeune homme, voulez-vous devenir un avocat *causé?* lisez, lisez les savants commentaires de Barthole, lisez Rubœus, *de Testamentis*, et Mascardus, *de Probationibus*, et

surtout ces vieux routiers, Fachinœus et Farinaccius, qui ont envisagé les questions *ad utramque partem*. Tout cela vous fera plus de profit que les doctes rêveries des philosophes et du bonhomme Cicéron. »

Portalis et Siméon laissèrent dire le praticien, et en quelques années leur talent et l'éclat de leurs succès les placèrent à la tête du barreau. Ils avaient des qualités éminentes, mais diverses. Portalis, doué d'une facilité d'élocution rare, d'une mémoire surprenante, ayant une intelligence prompte et haute, animé par une imagination qui donnait de la grandeur à ses idées et de la beauté à son langage, sans altérer jamais la simplicité de son jugement ni l'emporter hors des voies communes qui sont les voies vraies, était un orateur des plus brillants et des plus persuasifs. Siméon ne possédait pas la même facilité oratoire, mais il suppléait à ce défaut d'improvisation par une rédaction presque aussi rapide que la pensée et plus sûre que la parole. Une science forte, un esprit actif et réglé, pénétrant et ferme, un sens exquis, une dialectique acérée, un talent fin et nerveux, et je ne sais quoi de net et de convaincu que lui donnaient son caractère décidé et son âme droite, faisaient de lui un jurisconsulte plein de ressources et d'autorité, un écrivain toujours animé et quelquefois éloquent, un puissant argumentateur.

Des mérites aussi rares établirent solidement la réputation de M. Siméon, et lui valurent une clien-

tèle considérable. Dix-neuf volumes in-folio de consultations et de plaidoyers, écrits de sa main pendant cette époque de sa vie, sur des causes aussi variées qu'importantes, et dans lesquels sont traitées les plus grandes questions de droit privé et d'ordre public, de législation criminelle et de justice civile, attestent à la fois la vaste confiance dont il jouissait et la supériorité de son talent.

Ses concitoyens lui décernèrent la haute récompense qu'ils réservaient aux avocats de premier ordre. En 1783, M. Siméon fut nommé assesseur du pays de Provence, comme l'avait été son père en 1768. Qu'est-ce, messieurs, que cette charge d'assesseur dont la distance d'une révolution nous sépare presque autant que des plus lointains souvenirs de l'histoire? Vous le savez, avant que s'achevât, en 1789, l'œuvre de la grande unité nationale poursuivie pendant sept siècles par l'ancienne royauté, la France, bien qu'elle fût la monarchie la plus compacte de l'Europe, se composait de provinces dont plusieurs formaient des États distincts soumis à la même autorité générale, mais se gouvernant par leurs propres lois. La Provence était de ce nombre. Réunie à la couronne, en 1481, par le testament de son dernier comte souverain, elle avait stipulé le maintien de sa constitution particulière, et fait du respect de ses droits la condition de son obéissance. Assembler annuellement ses États pour voter l'impôt et prendre les grandes mesures d'intérêt public: être jugée exclusivement par ses tri-

bunaux ; ne suivre que le droit écrit, héritage vénéré de la sagesse romaine ; n'obéir aux ordonnances du roi, n'admettre les bulles du pape, que si, entérinées par le parlement de la province, elles étaient d'accord avec ses libertés politiques et les franchises de son Église ; élire ses magistrats, depuis les syndics des plus petites communautés jusqu'à ces consuls d'Aix qui, procureurs nés du pays, dirigeaient toute son administration, tels furent les principaux priviléges que la nation provençale inséra dans son contrat d'union avec le royaume de France. Ces priviléges s'étaient maintenus en grande partie jusqu'aux derniers temps. Bien que la royauté envoyât dans le pays un gouverneur dépositaire de ses pouvoirs, un intendant chargé de ses intérêts, elle n'y exerçait qu'une haute tutelle. La vraie gestion des affaires appartenait, sous l'influence des assemblées annuelles et de concert avec le parlement, aux trois consuls et à l'assesseur, qui veillaient à l'exécution des lois, opéraient la répartition des impôts, pourvoyaient à l'entretien des routes, dirigeaient et pacifiaient les communes. L'assesseur, toujours choisi parmi les avocats, servait de conseil à ses concitoyens et de guide aux consuls ses collègues : il était l'agent suprême de la province. Investi à l'âge de trente-quatre ans d'une autorité aussi éminente, M. Siméon se distingua par sa sollicitude et son habileté dans l'administration de cette heureuse contrée, où s'entretenaient l'amour de l'indépendance avec l'esprit d'ordre, une fierté

naturelle qui n'excluait pas une juste obéissance, et le plus constant patriotisme. A la connaissance des lois il joignit alors l'habitude des affaires, la pratique des hommes, une sage expérience, le goût d'une liberté tempérée, et il fut prêt, en 1789, à traverser la Révolution sans faiblesse et sans excès.

Au moment où cette grande révolution éclata, M. Siméon admira ses principes et applaudit à ses bienfaits. Mais il aurait voulu qu'elle s'accomplît à l'aide de moyens plus réguliers, avec moins de bouleversements, et il ne vit pas sans regret périr la vieille constitution provençale. La réforme civile du clergé encourut son blâme. Professeur de droit à l'Université d'Aix depuis 1778, en survivance de son père, qu'il venait de perdre récemment, il refusa d'adhérer à cette mesure imprudente qui allait séparer par un schisme l'Église d'avec l'État.

Mais que peuvent les désapprobations des esprits sages, les résistances mêmes des cœurs hardis contre les entraînements des révolutions? Ces terribles forces humaines, sorties du sein des masses soulevées, et mises en jeu par la puissance des idées, l'ardeur des intérêts, l'impétuosité des passions, sont tout d'abord irrésistibles. Elles renversent sur leur passage et les institutions anciennes et les constitutions nouvelles, et les hommes qui les combattent et les hommes qui les secondent. C'est ainsi que la Révolution française, après avoir abattu, au 14 juillet, l'antique trône de la conquête,

fondé par l'épée et le droit divin ; après avoir, au 10 août, violemment substitué une république au trône constitutionnel fondé sur la souveraineté populaire, ébranla presque aussitôt les faibles bases de cette république, dans les journées du 31 mai et du 2 juin, en proscrivant des députés au mépris de leur inviolabilité, et en humiliant la récente majesté de la Convention nationale.

Le dernier de ces mouvements révolutionnaires eut beaucoup d'influence sur la destinée de M. Siméon ; il l'entraîna dans la vie publique, d'où il ne devait plus sortir. Dès qu'on apprit, en effet, dans les provinces ce qui s'était passé à Paris, dès qu'on sut que la Convention avait subi les violences d'une faction audacieuse, et que ses membres les plus éloquents et les plus généreux étaient en prison ou en fuite, l'émotion fut universelle, et de toutes parts l'on courut aux armes. Caen, Bordeaux, Nîmes, Marseille, Toulon, se déclarèrent ouvertement pour les proscrits. Presque partout les sections se mirent en permanence, les magistrats furent changés, et l'on résolut, pour donner à l'insurrection plus d'ensemble et de légalité, de former à Bourges une assemblée qui y représenterait la volonté publique, jusqu'à ce que la Convention eût recouvré son indépendance et son intégrité. M. Siméon fut désigné par la confiance de ses concitoyens pour être membre de cette assemblée. Il refusa, dans la crainte que la division de l'autorité législative ne conduisît au démembrement de la France. Il empêcha aussi

l'établissement d'un tribunal populaire à Aix, parce qu'une fois institué ce tribunal n'aurait pas manqué de juger, et que pour les partis, alors en état de guerre, juger c'était proscrire. Mais, élu procureur général syndic du département des Bouches-du-Rhône, il accepta ces difficiles fonctions, qui lui donnaient la conduite du soulèvement et lui en réservaient les principaux périls. Au nom de ses concitoyens, il adressa à tous les Français une proclamation propre à émouvoir leurs plus généreux sentiments sans exciter en eux de patriotiques alarmes. « Le peuple des Bouches-du-Rhône, y disait-il, aussi indigné de l'anarchie qu'il l'avait été du despotisme, veut rendre à la République son unité, à la Convention son indépendance, à la nation le bonheur qu'elle est encore réduite à désirer, après quatre ans de travaux, de sacrifices et d'épuisements... La souveraineté du peuple est son premier dogme ; mais la nécessité et l'observance de la loi est le second. Le respect des personnes et des propriétés est le fondement de sa loi politique; car, tout comme il n'y a point de souveraineté sans obéissance, il n'y a point de pacte social sans garantie. » En même temps qu'étaient invoqués le concours de tous les bons citoyens, l'appui des soldats, le patriotisme des Parisiens eux-mêmes suppliés de se réunir à leurs frères des départements, une armée provençale levée à la hâte s'avançait résolûment vers le Nord.

Cette vaste insurrection des départements du Midi et de l'Ouest, s'appuyant au centre sur la bel-

liqueuse ville de Lyon, et rendue plus redoutable encore par le soulèvement de la Vendée et les succès de la coalition européenne, semblait devoir abattre le courage de la Convention et rendre ses attaques impuissantes en l'obligeant à les multiplier. Il n'en fut rien ; elle tint ferme et fit face partout. Tandis qu'elle repoussait de la frontière les armées de l'Europe, qu'elle dispersait à Vernon les insurgés normands en marche sur Paris, qu'elle assiégeait Lyon étroitement, qu'elle envoyait ses bataillons révolutionnaires contre les intrépides paysans de la Vendée, le général Cartaux, à la tête de quelques soldats, descendit rapidement la vallée du Rhône, rencontra les troupes provençales, qui, mal organisées, mal commandées et nullement aguerries, se replièrent avec épouvante des bords de la Durance jusque sous les murs de Marseille, où il entra pêle-mêle avec leurs débris. La Convention triompha par l'unité de son action et l'audace de sa volonté. Cette triste lutte, dont l'issue devait compromettre la sûreté de la patrie ou devenir fatale à l'humanité, se termina au dehors par d'éclatantes victoires, au dedans par d'effroyables exécutions.

Mis hors la loi, M. Siméon eut à peine le temps de pourvoir à sa sûreté. Il monta, avec cinq compagnons menacés de mort comme lui, sur une felouque génoise qui fit voile vers l'Italie. En voguant sur le libre espace des mers, il se crut sauvé. Mais il n'avait pas échappé à tous les périls : à la hauteur d'Antibes, la felouque génoise fut abordée par

un navire français qui la visita. Des six fugitifs, trois, au nombre desquels était M. Siméon, avaient des passe-ports que surmontaient les armes de la République, mais qui, délivrés par l'autorité insurrectionnelle, leur conservaient des titres devenus alors la preuve même de leur rébellion. Les trois autres avaient des passe-ports sur papier ordinaire, sans armes et sans qualification. M. Siméon paraissait perdu ; mais ceux qui faisaient la visite, prenant pour des républicains dévoués les trois fugitifs qui avaient des passe-ports aux armes de la République, et considérant comme suspects les trois qui n'en avaient pas de pareils, laissèrent partir les uns et arrêtèrent les autres.

Parvenu sur la terre étrangère, M. Siméon vécut tristement, tantôt à Pise, tantôt à Livourne. Des bords de l'Italie, il tournait sans cesse les yeux vers le pays où il avait laissé sa modeste fortune compromise, ses amis emprisonnés, son frère d'adoption fugitif, sa femme et ses enfants menacés. C'est de là qu'il écrivit à son jeune fils une lettre remplie de pensées touchantes, de beaux conseils, et qu'il terminait ainsi : « Adieu, adieu, mon fils ; rappelle-moi à ta mère, à ta sœur ; fais leur bonheur ; honore ma mémoire par ta conduite. Je me persuade que les recommandations de ton père te préserveront des dangers dont tu pourras être entouré. Je me souviens avec attendrissement de celles que j'avais, à diverses époques, reçues du mien et que je conservais avec tant de soin. J'ai pris avec toi la

voie qu'il m'avait tracée dans des circonstances bien moins malheureuses; c'est la bonne, puisque je la tiens de lui. Je me flatte que tu ne nous démentiras ni l'un ni l'autre, et que Dieu bénira mes intentions comme je te bénis. »

M. Siméon resta près de deux ans éloigné de sa famille et de son pays. Lorsque la journée du 9 thermidor et les décrets du 22 germinal et du 22 prairial, qui la suivirent d'assez loin, eurent rendu aux proscrits du 31 mai leur patrie et leurs droits, il revint en Provence, où il ne rapporta aucun des ressentiments des exilés; il y fit même éclater bientôt son énergique amour de la justice et de la concorde. Une réaction sanguinaire avait succédé au régime féroce de la Terreur, dont les partisans les plus compromis, jetés en prison, y étaient inhumainement égorgés.

Les représentants du peuple Isnard, Cadroy, Chambon, alors en mission dans le Midi, invoquèrent l'assistance de M. Siméon pour arrêter ces criminelles représailles, et lui enjoignirent d'accepter les fonctions de procureur général syndic du département, *sous peine d'être réputé mauvais citoyen.* Il le fit sans hésiter; puis, s'adressant à ses compatriotes avec une éloquence généreuse, il leur dit: « Des actes atroces de vengeance que la loi condamne et dont l'humanité frémit se sont répétés... Eh quoi! nous nous plaignons qu'on immolait nos pères, nos frères innocents, sans aucune forme légale ou sous des formes qui n'auraient été que dé-

risoires si elles n'avaient été atroces, et nous imiterions ce que nous voulons punir!..... Comme vous, nous avons des parents à pleurer, nos têtes ont été menacées comme les vôtres; nous avons déposé nos douleurs et nos ressentiments aux pieds des lois. » Il prit en même temps toutes les mesures de sûreté, appela les bons citoyens à la garde des prisons, mit la vie des détenus sous la responsabilité de leur honneur, et sa fermeté courageuse arrêta le cours des vengeances. Il rétablit sinon l'union, du moins la paix entre ses compatriotes.

Placé jusque-là sur un théâtre secondaire, M. Siméon fut alors transporté sur le grand théâtre où s'agitaient les destinées de la France et du monde. Il devint membre des conseils législatifs aussitôt que la constitution de l'an III eut décrété la formation d'un gouvernement plus régulier. C'était un moment solennel ; il s'agissait de résoudre le plus grave problème social : il s'agissait de savoir si la République était praticable dans un vaste pays que la défense de son territoire et le progrès de sa grandeur avaient dès longtemps conduit à l'unité du pouvoir; chez un peuple resté à son insu monarchique par les habitudes, s'il ne l'était plus passagèrement par les idées; à une époque où les partis encore déchaînés se reprochaient leurs principes, ne se pardonnaient pas leurs excès, et, sans expérience comme sans frein, cherchaient toujours à triompher les uns des autres par la force, ne voyant dans la loi qu'un instrument de domination. Dictature

violente sous la Convention, la République deviendrait-elle un gouvernement légal et durable sous le Directoire? Il était d'autant moins permis de l'espérer, que le canon de vendémiaire avait dû protéger son orageux avénement, et que les partis, naguère en armes dans les rues, se retrouvaient en présence dans les conseils législatifs. L'un de ces partis, issu de la Convention nationale, qui, avant de se dissoudre, avait rendu obligatoire la nomination de deux tiers de ses membres, s'était ménagé le pouvoir, à défaut de la faveur populaire qu'il avait perdue, conservait l'appui rassurant de l'armée, et subordonnant le respect des principes légaux au maintien des intérêts révolutionnaires, dont il se considérait comme le dépositaire et le défenseur était demeuré redoutable par l'emploi des coups d'État au moment de ses périls. L'autre, sorti des rangs d'une bourgeoisie redevenue modérée et entreprenante, puisait sa force dans l'opinion publique, avait la presse pour auxiliaire désordonné, ressentait une juste horreur des violences dont il avait souffert, et, fatigué du joug des conventionnels, espérait le briser à l'aide du droit commun qui faisait alors sa sûreté et qui lui promettait plus tard la puissance. Le premier voulait avant tout le salut de la Révolution, dût-il en résulter de nouveau la suspension de la liberté; le second poursuivait le rétablissement de l'ordre social, dût celui-ci conduire à la monarchie.

C'est dans les rangs de ce dernier parti que sié

gea M. Siméon au conseil des Cinq-Cents. Mais, je dois me hâter de le dire, étranger à tout esprit de faction, il n'obéit qu'à des principes réparateurs, n'eut pour règle et pour but que le bien de son pays. Il crut le moment arrivé d'asseoir sur de nouvelles et fortes bases la société française ; d'appliquer la loi constitutionnelle aux départements, encore désolés par la discorde ou accablés sous l'oppression; de respecter partout le système électoral, de ne supprimer nulle part le jugement par jury, d'interdire à jamais les clubs, dont la volonté factieuse troublait l'expression du vœu national; de limiter l'amnistie aux actes publics, sans l'étendre aux crimes privés commis sous prétexte de révolution, afin qu'elle restât un témoignage de la force du gouvernement et qu'elle ne devînt pas le signe alarmant de sa faiblesse; de défendre la diffamation à la presse, qui ranimait les haines en répandant les défiances et compromettait la liberté par la calomnie; et, pour donner à cet ordre politique l'appui des lois pénales destinées à le protéger et des lois civiles propres à l'affermir, de restaurer la justice criminelle, qu'avait anéantie le jugement séparé du fait toujours déclaré certain et de l'intention toujours reconnue innocente; enfin, de réorganiser la famille, qu'avaient dissoute la facilité des divorces et l'entière assimilation des enfants naturels aux enfants légitimes. Pendant deux années brillantes pour lui, M. Siméon porta sur ces grands objets et sur d'autres encore les clartés de son es-

prit, les arguments qu'il tirait de son expérience, la force que lui donnait son talent. Dans de beaux discours où il travailla au triomphe futur des idées qu'il ne parvint pas à faire alors prévaloir, dans des rapports concluants où il contribua à perfectionner les lois existantes, il se montra tour à tour jurisconsulte, criminaliste, financier, administrateur, homme d'État, s'appuyant toujours sur les principes sans sortir des applications, et ne séparant jamais l'ordre légal de l'ordre moral.

Je ne saurais m'étendre sur les nombreux et grands travaux auxquels se livra à cette époque M. Siméon, et que d'ailleurs l'un de nos illustres confrères a déjà, dans une autre assemblée qui le compte parmi ses membres les plus considérables, appréciés avec autant d'élévation et d'éclat que de piété filiale[1]. Mais je ne puis passer sous silence l'éloquent discours que lui inspira l'effrayante multiplicité des divorces, discours qui obtint également les louanges de M. de Maistre et de Chénier, peu habitués à se rencontrer dans les mêmes approbations. Le divorce par incompatibilité était devenu un véritable péril social. La révolution qui avait à détruire l'ancienne famille féodale fondée sur l'inégalité, tout comme la vieille société politique reposant sur le privilége, afin de donner ensuite pour base à la première la justice, à la seconde la loi avait, dans l'exagération de ses principes et le dé

[1] M. le comte Portalis, à la Chambre des pairs.

réglement de ses essais, méconnu les conditions mêmes de la société et de la famille. Éprise des théories naturelles et ne sachant pas mesurer la liberté de l'individu aux besoins de l'État, elle avait sacrifié le maintien de la société aux licences des citoyens, et la permanence de la famille aux passions de l'homme. En appelant sans réserve les fils naturels à la succession de leur père et de leur mère, elle avait détruit la prérogative la plus nécessaire du mariage, dont la dissolution, recherchée par le caprice et favorisée par la loi, livrait la France à des unions mobiles et la menaçait d'un concubinage régulier. C'est contre cette espèce de divorce, qui, au lieu d'être le remède du mariage, en était devenu la maladie, que s'éleva M. Siméon. Il parla du mariage avec délicatesse, avec profondeur, avec magnificence. Il soutint qu'il n'avait été rendu indissoluble par la loi que parce qu'il était appelé à l'être par la nature. Il puisa les raisons de son indissolubilité dans l'essence même des deux êtres qu'il unissait entre eux, dans l'amour et les besoins des enfants qui naissaient de cette union, dans l'intérêt de la grande société civile qui parvenait à être d'autant plus parfaite que la société domestique était plus respectée. Il ne fut cependant ni injuste, ni exclusif : les inconvénients de certains mariages, il ne les nia point ; les dangers, il les reconnut ; les douleurs, il les déplora. Mais à côté de ces inconvénients, il en montra de plus graves ; à côté de ces dangers, il en fit voir de plus redoutables, et

aux douleurs de quelques êtres qui souffrent d'une union mal assortie, il opposa les grandes douleurs de la famille détruite par la dissolution des mariages et de la société bouleversée par la destruction des familles. Tout en accordant le divorce dans des cas extrêmes, et après des épreuves difficiles, il voulut que les droits des enfants fussent préférés aux caprices des époux, les devoirs des attachements aux fantaisies des passions, la durée des familles et l'avenir de l'État aux dangereuses inconstances des individus.

Mais les vœux de M. Siméon étaient prématurés. Dans son amour de la patrie et de la règle, il croyait assister à une période de réorganisation et il avait à traverser encore une période de lutte. Les épreuves allaient recommencer pour lui. Dès la première annee de son mandat législatif, attaqué par le parti qui ne lui pardonnait ni de s'être associé à l'insurrection du Midi après le 31 mai, ni de soutenir à la tribune des Cinq-Cents des doctrines contraires aux siennes, il avait eu à se défendre et contre l'accusation d'avoir émigré lorsqu'il avait été proscrit, et contre l'accusation plus étrange encore d'avoir livré aux Anglais Toulon, où il n'avait pas même paru. Peu de temps après avoir triomphé, et sans peine, de ces dénonciations, il eut à se justifier de l'abus fait de son nom par les conspirateurs Brothier, Laville-Heurnois, Duverne de Presle, qu'il ne connaissait pas, et qui, le croyant royaliste parce qu'ils le voyaient modéré, l'avaient, de leur pleine autorité,

désigné dans leurs papiers comme ministre futur de Louis XVIII. Il repoussa ce dangereux quoique chimérique pouvoir avec une verve d'indignation, de loyauté et d'esprit, qui lui attira les applaudissements de toute l'assemblée.

Bientôt sa position devint plus grave ; les deux cent cinquante conventionnels du second tiers sortant furent remplacés aux élections de l'an V par deux cent cinquante députés nouveaux. Ceux-ci entrèrent dans les conseils avec moins de sagesse que leurs devanciers du premier tiers. Ils comptaient parmi eux plusieurs membres des agences royalistes en relation suivie avec la cour du prétendant à Blankenbourg, et ils avaient à leur tête, outre le fougueux général Villot, le célèbre général Pichegru, qui correspondait avec le prince de Condé et recevait l'argent du ministre anglais en Suisse, Wickam, pour travailler à la restauration de la vieille monarchie. Dans l'enivrement de sa force et l'impatient désir du triomphe, la nouvelle majorité législative attaqua sans ménagement le Directoire, blâma ses mesures, dénonça ses agents, entrava son autorité, réduisit outre mesure ses moyens financiers, révoqua les lois qu'il regardait comme protectrices de la révolution, seconda par son indulgence les emportements des journaux qui prêchaient la révolte et ne cachaient plus leurs inclinations en faveur des rois exilés, et n'épargna pas même ses agressions aux vaillantes armées, aux héroïques généraux qui faisaient la gloire et restaient

presque alors l'unique sauvegarde de la République.

Le Directoire alarmé se mit en défense, il fit approcher des troupes de la capitale au mépris de la constitution; il reçut des soldats du Rhin, de la Sambre, du Pô, les adresses les plus menaçantes contre ses ennemis, et donna au général Augereau qui apportait les drapeaux et les vœux de l'armée d'Italie, le commandement significatif de la première division militaire. La collision devint imminente. Déjà affaibli par la dissidence d'un de ses anciens membres et par l'adjonction d'un nouveau qu'avaient nommé les conseils, le Directoire attendrait-il avec une patience légale que ses adversaires qui avaient voté la réorganisation des bataillons parisiens vaincus et dissous en vendémiaire, et qui le menaçaient de le mettre en accusation ou hors la loi, le dépossédassent de l'autorité et changeassent ensuite le gouvernement de forme, ou bien, se décidant à rentrer dans les voies irrégulières, recourrait-il à l'emploi depuis deux ans abandonné des mesures révolutionnaires? En un mot, les conseils amèneraient-ils la contre-révolution par la loi, ou le Directoire continuerait-il la révolution par la violence? Telle était des deux côtés l'issue également redoutable qui menaçait alors la grande réforme de 1789, exposée ou à l'avortement de ses desseins, ou à la suspension de ses principes. Ému par les dangers de sa cause, le Directoire ne recula point, pour la défendre, devant un nouveau coup d'État.

Dans la nuit du 17 au 18 fructidor, dix mille

hommes, commandés par le général Augereau, traversèrent les rues désertes et silencieuses de Paris, occupèrent les ponts avec des pièces de canon, et vinrent se mettre en bataille autour des Tuileries, où se tenaient les séances des conseils. Au point du jour, ils forcèrent, du côté du pont tournant, l'enceinte constitutionnelle dont les postes, moitié complicité, moitié impuissance, leur furent livrés par les douze cents grenadiers qui en avaient la garde. M. Siméon était alors président du conseil des Cinq-Cents. La confiance de la majorité de ses collègues le désignait aux coups du Directoire. Prévenu depuis quelques jours qu'on devait attenter à sa sûreté, il ne passait pas les nuits dans sa demeure. Mais le matin du 18 fructidor, dès qu'il apprend que la force armée entoure le palais législatif et que les violences militaires menacent les mandataires du peuple, il sort pour se rendre à son poste, traverse les bivacs des soldats, aperçoit dans la cour des Tuileries les voitures qui doivent recevoir les prisonniers du Directoire, pénètre dans la salle du conseil, où se trouvaient réunis quelques députés attirés comme lui par le péril et le devoir, monte résolûment au fauteuil, et, intrépide président d'une assemblée proscrite, il ne veut pas que si la loi est violée, elle le soit sans résistance et sans protestation.

Pendant qu'il fait dresser procès-verbal de l'investissement et de l'oppression du Corps législatif, un général qui fut depuis directeur au moment où

le plus ambitieux comme le plus grand des soldats de la révolution employa contre le Directoire le redoutable instrument dont le Directoire se servait alors contre les conseils, le général Moulin, s'approche de lui et l'invite à sortir de la salle, dont il a ordre d'emporter les clefs. « Vous ne connaissez donc pas, lui dit avec fermeté M. Siméon, l'article de la constitution qui défend d'attenter à la représentation nationale? Je vais vous en faire donner lecture. — Ce n'est pas, répond froidement le général, pour entendre des lectures que je suis venu. Si vous ne sortez pas, j'emploierai la force. — Eh bien, faites entrer vos soldats, » réplique M. Siméon avec dignité; et, à leur vue, il déclare que la représentation nationale est violée et il lève la séance.

En sortant, on arrête un député à côté de lui. Mais, pour remplir son devoir jusqu'au bout, il convient, avec plusieurs de ses collègues, de revenir à l'heure accoutumée des séances. Il se présente en effet à leur tête, une charge de cavalerie les dissipe, et le soir même, la minorité des conseils, grossie de tous ceux que rallie ordinairement la victoire, délibérant dans le voisinage du Luxembourg, au milieu de l'appareil des armes, sous l'influence de la passion ou de la peur, sur le sort des hommes qui lui étaient signalés comme des conspirateurs, inscrit Siméon sur la liste de déportation proposée par le Directoire. Homme de la loi, pour en avoir été pendant deux années le défenseur, il en devient ce jour-là le martyr.

Proscrit une seconde fois, M. Siméon erra dix-huit mois d'asile en asile. Mais dans les commencements de l'année 1799, le Directoire ayant prescrit aux condamnés de fructidor qui s'étaient soustraits à ses poursuites, de se rendre à l'île d'Oléron, sous peine d'être traités en émigrés, M. Siméon ne voulut pas que sa famille, enveloppée dans son malheur, fût privée de ses biens, dépouillée de ses droits, et il obéit. Il partit avec Boissy-d'Anglas, l'amiral Villaret-Joyeuse, Paradis, Muraire, pour le lieu de son exil, où vinrent le joindre bientôt plusieurs autres de ses collègues. Là, trompant par le travail les ennuis d'une captivité d'ailleurs peu rigoureuse, il apprit l'anglais, traduisit en prose les odes d'Horace et les *Nuits romaines* du comte Verri.

Ces distractions littéraires ne suffisaient pas à l'activité de son esprit, et le prisonnier traitait dans de beaux mais d'inutiles discours toutes les questions politiques sur lesquelles n'eût pas manqué de se faire entendre, à la tribune des Cinq-Cents, la voix libre du député. La violence des lois et les désordres du temps ne prêtaient que trop à ses éloquentes désapprobations. Les conséquences du 18 fructidor s'étaient tristement déroulées. On avait vu de nouveau l'exercice public de la religion suspendu ; les prêtres dissidents, de toutes parts saisis et déportés ; vingt mille citoyens, naguère rayés des listes d'émigration, contraints de regagner la terre étrangère ; leurs familles obligées de fournir des otages à l'État ; la banqueroute des deux tiers

de la dette publique suivie d'un emprunt forcé et progressif; la presse asservie; les clubs rouverts; et, par un coup d'État en sens inverse du premier, les élections trop révolutionnaires de l'an VI cassées après les élections trop royalistes de l'an V. Mais ce n'est pas tout : comme une dictature sans grandeur devait provoquer une anarchie sans mesure, et comme l'anarchie, énervant la puissance de l'État, devait produire à son tour la défaite des armées, on avait vu les conseils législatifs déposer les membres du Directoire, non moins arbitrairement que le Directoire n'avait lui-même frappé à deux reprises les leurs, et nos soldats, naguère victorieux partout, reculer jusqu'aux frontières de la République menacée d'une invasion.

Telle était la situation de la France lorsque arriva le second anniversaire du 18 fructidor. Ce jour-là, pendant que le canon retentissait en signe de fête, les prisonniers d'Oléron s'étaient réunis secrètement au nombre de onze, pour se livrer, dans un banquet fraternel, à la liberté de leurs sentiments et de leurs pensées, et protester contre l'injustice de leur proscription. M. Siméon les présida comme au 18 fructidor. Dans un discours triste et fier, ferme et pathétique, il parcourut à grands traits la marche de la Révolution, dont il glorifia les principes et déplora les excès. Après avoir comparé la grandeur et le bien-être de la République, avant le dernier coup coup d'État, à l'abaissement et à la détresse où elle était depuis lors tombée ; après l'avoir montrée avec

douleur sur le point de succomber sous le désordre et l'invasion, privée qu'elle était du plus glorieux de ses capitaines, qui combattait au delà des mers ; après avoir donné de touchants regrets à ceux de ses collègues proscrits qui avaient péri dans la déportation, et des témoignages du plus tendre attachement à ceux qui vivaient encore, il finissait par ces douces et conciliantes paroles : « Comme nous, sans doute, ce jour ramène nos amis absents à un souvenir plus vif de leurs compagnons d'infortune. Puissent-ils, comme nous, avoir l'idée de le purifier en le consacrant à l'amitié ! Puissions-nous bientôt, réunis avec eux, au sein de la France libre et heureuse, n'avoir plus à parler du 18 fructidor que comme d'un martyre honorable qui nous aura tous rendus les uns aux autres plus estimables et plus chers ! »

Ce généreux souhait ne tarda point à s'accomplir. Au moment même où parlait M. Siméon, le vainqueur d'Arcole et des Pyramides, parti des côtes de l'Égypte le 5 fructidor, traversait les mers. Il venait mettre la Révolution sous la protection de son épée et sous la direction de son intelligence ; lui donner le lustre des champs de bataille et la solidité des établissements civils. Il venait consacrer, par les institutions comme par la gloire, le grand principe de l'égalité qui la distinguait de toutes les autres, et créer la forme durable de la société nouvelle. Il venait apaiser les vainqueurs, relever les vaincus, rappeler les proscrits, et, par un miracle de sa force

et de son génie, faire vivre dans la concorde ceux qui s'étaient jusqu'alors haïs, concourir à la même œuvre ceux qui s'étaient combattus. Aussi le 18 brumaire ramena-t-il dans leur patrie les déportés de Cayenne, les exilés d'Oléron, dont les talents furent bientôt mis au service de la France par son jeune et puissant organisateur.

L'administration publique ayant tout d'abord été établie, telle à peu près que nous la voyons subsister aujourd'hui, M. Siméon fut nommé à la préfecture du département de la Marne. Sa santé, que le séjour d'Oléron avait ébranlée, lui permit de refuser des fonctions qui ne lui convenaient point, quoique l'ancien assesseur du pays de Provence se trouvât mieux préparé que tout autre à les remplir. Soit pour le punir de ce refus, soit pour mettre un moment à l'épreuve des hommes supérieurs dans des postes qui ne l'étaient pas, le premier consul le fit alors substitut à la cour de cassation avec le célèbre Merlin, rapprochant ainsi par un choix conciliant, mais bizarre, deux grands jurisconsultes dont l'un présidait le conseil des Cinq-Cents, et l'autre était ministre de la justice au 18 fructidor. Aucun d'eux, il est vrai, ne demeura longtemps dans cette position secondaire, d'où M. Siméon sortit un mois après pour être au tribunat l'un des auteurs de notre moderne législation, et M. Merlin, pour en devenir auprès de la cour de cassation l'immortel interprète.

Le droit de contrôler et de combattre les projets

du gouvernement avait été concentré dans le Tribunat par la constitution de l'an VIII. Ce corps l'exerça dans toute sa plénitude. Mais le rôle de l'opposition était assez ingrat, alors qu'il se faisait tant d'excellentes et de grandes choses. Aussi le Tribunat, qui était l'avocat du peuple devant l'Assemblée législative changée en cour de justice, comme le conseil d'État y était l'avocat du gouvernement, ne comprit pas toujours bien les intérêts de son client. Il blâma quelquefois les actes auxquels applaudissait le pays, et repoussa les mesures nécessaires à la pacification publique. M. Siméon ne s'associa point à ces attaques intempestives. S'il lui arriva, et bien rarement encore, de combattre sur quelques points les propositions du gouvernement consulaire, ce fut avec une sage réserve et pour les améliorer. Pensant qu'il fallait alors concourir à fonder et non songer à contredire, il prêta presque constamment l'appui de sa science et de son habileté à la difficile entreprise d'une restauration sociale.

Parmi les réconciliations nécessaires à opérer, la première, en difficulté comme en importance, était celle de l'Église et de l'État. Le concordat et ses articles organiques avaient ce grand objet. Conçu par le premier consul, rédigé par l'abbé Bernier et par Portalis, accepté par le pape à la suite de longues négociations, le concordat devait, après douze ans de rupture, ramener la paix entre la religion et la révolution, sans que la première eût à souffrir dans ses croyances, ni la seconde à reculer dans ses

principes. L'Église, placée dans l'État et soumise aux lois, d'après les sages et fortes maximes de la vieille monarchie ; les barrières, qui depuis saint Louis jusqu'à Louis XIV avaient maintenu l'indépendance gallicane dans le sein de l'unité catholique, solidement rétablies ; la sanction civile exigée pour rendre valables les bulles des papes, les pouvoirs des nonces, les décrets des conciles ; l'appel comme d'abus destiné à réprimer les écarts ou les empiétements ecclésiastiques ; et, afin d'ajouter les garanties des temps nouveaux aux garanties des temps anciens, le clergé recevant un salaire de l'État et lui prêtant serment de fidélité, l'organisation de ses séminaires subordonnée à l'autorité publique, l'enseignement de ses professeurs fondé sur la célèbre déclaration de 1682; les trois grands actes de l'existence civile réglés par le magistrat avant d'être consacrés par le prêtre ; la tolérance du dix-huitième siècle triomphant dans la liberté des cultes et dans la neutralité religieuse de la loi qui les protégeait tous sans en laisser dominer exclusivement aucun : telles étaient les principales dispositions de ce beau concordat, que l'habileté d'un gouvernement réparateur avait arrachées aux scrupules du saint-siége, et devait imposer aux préjugés du parti philosophique.

Ce parti dominait surtout dans le tribunat. Il fallait le gagner et pour cela le convaincre. M. Siméon fut chargé de cette tâche peu aisée. Il la remplit admirablement. Son rapport sur le concordat

et ses articles organiques est un chef-d'œuvre. On ne peut pas donner des raisons plus hautes avec plus d'adresse, plus profondes avec plus de simplicité, mieux unir dans un éloquent et noble langage la prudence du jurisconsulte à l'élévation du philosophe, le savoir du canoniste à l'expérience de l'homme d'État, ramener plus habilement la Révolution aux idées vraies et aux mesures sages en la flattant au souvenir de ses victoires, en la persuadant au nom de ses intérêts. Chose digne de remarque, des deux amis qui, formés ensemble au barreau de Provence, avaient en même temps été proscrits en 1793, élus membres des conseils sous le Directoire, frappés au 18 fructidor, rappelés après le 18 brumaire, Portalis eut dans cette mémorable circonstance le mérite de faire accepter le concordat par la cour de Rome, M. Siméon, de le faire voter par le tribunat. Ils concoururent ainsi à la formation du grand pacte qui réglait prudemment les rapports de l'Église et de l'État, et conciliait une antique croyance avec une récente révolution.

Ils eurent encore l'un et l'autre, quoique à des degrés divers, la gloire de prendre part à la constitution civile de la France. Quatre années auparavant, M. Siméon, répondant, au nom du conseil des Cinq-Cents, au tribunal de cassation qui venait à la barre législative présenter l'état annuel de ses jugements, avait dit avec une heureuse prévoyance : « Nous pouvons nous flatter d'arriver à une législa-

tion qui, plus parfaite que celle de l'ancienne Rome, méritera comme la sienne d'être adoptée par les nations. Ainsi, quand nous les avons vaincues par la force de nos armes, nous pouvons espérer de les voir un jour se soumettre volontairement au joug plus doux de nos institutions, et rendre à la sagesse de la France l'hommage qu'elles ont été obligées de rendre à sa valeur. » Ce qui n'était alors qu'une espérance devint à cette époque une réalité. L'ordre civil sortit du chaos de la révolution par la volonté créatrice du premier consul et les travaux des grands jurisconsultes qu'il se donna pour coopérateurs. Deux membres du conseil d'État, doués de l'esprit philosophique, ayant pénétré dans les profondeurs de la jurisprudence, aptes au grand art de faire les lois, Portalis et Tronchet, appartenant, l'un au pays de droit écrit, l'autre au pays de droit coutumier, furent surtout chargés de préparer cette œuvre immense par l'homme qui savait aussi bien choisir que fonder. Des débris de l'ancien droit, des décisions des plus célèbres jurisconsultes, des lois de la Révolution, matériaux divers transmis par la justice des temps, se forma, sous leur main habile, ce magnifique Code civil si fortement conçu, si simplement divisé, si clairement écrit, qui détermina avec tant de libéralité et de sagesse l'état des personnes, avec tant de sûreté la nature et la disposition des biens, avec tant d'équité les obligations des contrats; qui, soumis aux observations des tribunaux, perfectionné par les plus brillantes discus-

sions, éclairé des lumières naturelles d'un homme de génie, est devenu la Charte impérissable des droits civils, servant de règle à la France et de modèle au monde.

M. Siméon concourut à son établissement. Après avoir pris part à l'examen préparatoire et approfondi de ses articles dans la section législative du Tribunat, qui, d'accord avec la section correspondante du conseil d'État, en améliora les dispositions et le langage, il en dirigea la discussion au tribunat, et fut l'un des principaux orateurs chargés de le défendre auprès du Corps législatif. Les quatre titres concernant les actes de l'état civil, la manière dont on acquiert la propriété, le contrat de mariage et les droits respectifs des époux, les contrats aléatoires, l'eurent pour rapporteur ou pour soutien. Ses discours, remarquables par la force des doctrines, par la finesse ou la hauteur des aperçus, par la clarté des analyses et la sûreté des explications, resteront au nombre des plus solides et des plus durables commentaires du Code. En voyant s'élever le beau monument qu'il avait annoncé naguère, M. Siméon put, dans la séance du 20 avril 1802, lui prédire la longue existence promise aux institutions nécessaires, et ajouter avec autant de vérité que d'éclat : « Soit que nous goûtions le repos d'une paix glorieuse que tous les Français souhaitent de conserver, soit qu'on les force à une guerre qu'ils ne désirent pas plus qu'ils ne la redoutent, le nouveau Code civil sera un des plus

beaux ornements de la paix, ou l'une des plus grandes consolations de la guerre. »

Lorsque le vœu du pays, d'accord avec l'ambition d'un grand homme, réclama, peu de temps après, un gouvernement héréditaire pour régir la France réorganisée, M. Siméon, qui regrettait la monarchie, se prononça en faveur de l'Empire. Le tribunat l'ayant, par ses suffrages, désigné pour être son président perpétuel, le nouvel empereur aima mieux le nommer membre du conseil d'État. M. Siméon passa ainsi du premier de ces corps, qui perdit alors le pouvoir de contredire et qui cessa bientôt d'exister, dans le second, resté seul confident des pensées impériales et suprême régulateur de l'administration de l'État. Il coopéra aux importants travaux de cette assemblée jusqu'en 1807.

A cette époque une nouvelle et glorieuse mission lui fut confiée. L'Empire était arrivé au plus haut degré de sa puissance. Les grandes fondations intérieures étaient achevées, le législateur civil et administratif de la révolution en France en était devenu le propagateur armé en Europe. Sous les coups de son épée tombaient de toutes parts les antiques trônes et les vieilles institutions du moyen âge. A chaque victoire, il opérait une transformation sur le continent. Le royaume de Sardaigne détruit pour être annexé à la France, le royaume d'Italie créé pour se mouvoir dans la sphère du grand Empire, le royaume de Naples donné au frère aîné de l'irrésistible novateur, le royaume de Hollande

fondé en faveur du second, l'antique neutralité de la Suisse placée sous son utile médiation, le saint-empire romain, œuvre jusque-là respectée de Charlemagne, s'écroulant avec ses électeurs féodaux, ses prêtres souverains, son peuple de princes, pour faire place à la confédération du Rhin soumise au protectorat de Napoléon, et dévouée à ses desseins : telles avaient été les suites surprenantes des victoires de Marengo et d'Austerlitz. Mais le conquérant n'était pas arrivé au terme de ses entreprises. En 1807, après la défaite des Prussiens à Iéna, celle des Russes à Eylau et à Friedland, et la paix triomphante de Tilsitt, aussi hardi créateur qu'impétueux révolutionnaire, il érigea le royaume de Westphalie contre la Prusse, comme il avait institué naguère le royaume de Wurtemberg et de Bavière contre l'Autriche.

Le royaume de Westphalie, composé des États de Brunswick et Wolfenbuttel, de la Hesse électorale, d'une partie du Hanovre et de beaucoup d'autres petites principautés, ayant sa capitale à Cassel et s'étendant jusqu'aux bords de l'Elbe, fut donné à Jérôme Napoléon. M. Siméon y devint l'habile instrument des desseins de l'empereur, qui créa ce royaume non-seulement dans une vue ambitieuse, mais encore dans une pensée régénératrice, afin qu'il servît de modèle au reste de l'Allemagne. En effet, les principes essentiels de la Révolution y furent introduits ; ses institutions civiles et administratives y furent établies avec cette hardiesse

d'esprit, cette vigueur de création, qui étonnent aujourd'hui notre prudence et notre inertie. Plus de vingt souverainetés furent fondues en un seul État; la division régulière des territoires en départements remplaça, par des pouvoirs simples et prompts, les formes d'autorité les plus diverses et les plus confuses; à des taxes arbitrairement perçues ou soumises à une foule d'exemptions, fut substitué le mécanisme légal de l'impôt puisé avec mesure aux différentes sources de la production, réparti avec équité entre toutes les classes des citoyens; l'intolérance religieuse céda à la liberté des cultes; les restes du servage disparurent devant l'égalité des droits; aux priviléges de la naissance succédèrent les prééminences du mérite; les justices patrimoniales, les vieilles lois de la féodalité, la procédure secrète et la torture de l'ancien droit carolin tombèrent devant la belle organisation judiciaire de la France, son Code civil, sa procédure publique, son jugement par jury.

Ce qu'il y avait de soudain et d'impérieux dans ces changements fut habilement tempéré par la haute prudence de M. Siméon. Nommé d'abord, avec MM. Beugnot et Jollivet, l'un des trois régents qui devaient présider à la formation du royaume, et y préparer l'avénement du nouveau roi, il disposa les Allemands à la domination étrangère par la sagesse de ses procédés et l'aménité de son commandement. Chargé ensuite des deux ministères de l'intérieur et de la justice, et appelé, de plus, à présider

le conseil d'État, qui à ses attributions administratives réunissait les pouvoirs de cour de cassation. M. Siméon suffit à cette vaste tâche. En peu de temps il organisa tout le système judiciaire, et, secondé par les jurisconsultes du pays déjà gagnés aux principes de notre législation, il fit appliquer sans obstacle, dans les tribunaux, le Code civil, qui fut savamment enseigné dans les trois universités de Gœttingue, de Halle et de Marbourg. Il en rendit l'application encore plus facile par l'établissement d'un mode de procédure qui, combinant les anciens usages du pays avec les règles du droit nouveau, permit de terminer, en moins d'un an, des procès auparavant portés de juridiction en juridiction pendant près d'un siècle. Les efforts de M. Siméon ne se bornèrent point là, il voulut que l'obéissance aux lois reposât sur l'assentiment même des esprits. Dans des circulaires détaillées et persuasives, il développa aux Westphaliens la supériorité d'un régime qui donnait aux individus plus de droits, à la famille une meilleure constitution, à l'impôt une répartition plus égale, à la justice une base plus sûre, à l'administration plus de célérité, à l'État plus d'unité et de puissance, s'adressant ainsi à la raison d'un peuple subitement enlevé à tout son passé, pour faire fléchir chez lui les habitudes devant les idées.

Mais si les réformes dont l'origine est naturelle et qui s'accomplissent par la force des besoins publics sont exposées à de menaçants retours, que doit-il

arriver aux institutions créées par la violence des événements? Aussitôt que la puissance extraordinaire qui les a suscitées et soutenues disparaît, elles succombent. C'est ce qu'éprouva le royaume de Westphalie dès que la mauvaise fortune paralysa la main longtemps invincible qui l'avait fondé. L'œuvre d'Iéna et de Friedland fut détruite à Leipsick. Le territoire de la Westphalie tomba de nouveau en pièces : ses débris retournèrent à leurs précédents possesseurs et furent ramenés en partie sous leurs anciennes lois. Néanmoins l'empreinte du grand conquérant révolutionnaire devait rester ineffaçable là comme dans les autres pays qu'il avait momentanément assujettis, et au sein desquels il avait déposé les germes de leur future transformation. Car si le monde n'avance point aussi vite que le voudraient ses plus rapides novateurs, il ne recule pas non plus aussi loin que le prétendent les opiniâtres défenseurs des choses vieillies, et la Providence, dans ses plans mesurés, a tracé sa marche entre les desseins précipités des uns et les pensées rétrogrades des autres.

Rentré dans sa patrie après en avoir été éloigné plus de six années, M. Siméon y assista bientôt à la chute de l'Empire et à la restauration de l'ancienne dynastie. En voyant les princes si longtemps exilés de la maison de Bourbon remonter sur le trône, et le chef prudent de cette maison transiger avec la Révolution par la Charte, il crut la France arrivée enfin au terme de ses épreuves politiques. Le vœu

de 1789 lui parut accompli par l'établissement, sous la monarchie constitutionnelle, d'un pouvoir stable étranger à la République et d'une liberté légale inconnue à l'Empire ; mais le contrat d'union entre la vieille royauté et la nation nouvelle, passé devant l'étranger, se ressentit bientôt et toujours du vice de son origine.

M. Siméon avait été nommé préfet du département du Nord. A peine était-il à Lille depuis dix mois, qu'il y vit arriver en fugitif, et qu'il y reçut en roi Louis XVIII, réduit encore une fois à quitter la France par le retour triomphant de Napoléon. M. Siméon se démit des fonctions qu'il tenait de la confiance de ce prince. Les électeurs des Bouches-du-Rhône l'envoyèrent alors à la Chambre des représentants, où il siégea en silence durant les Cent Jours. A la seconde restauration, le collége électoral du Var le nomma membre de cette fougueuse Chambre qui menaça des plus redoutables excès légaux la France déjà accablée par les infortunes d'une nouvelle invasion et livrée aux violences du parti que la défaite de son pays exaltait comme sa propre victoire. Fidèle à ses sages et courageuses habitudes, M. Siméon défendit contre les royalistes de 1815 les grands principes d'ordre, de justice, de liberté qu'il avait autrefois soutenus contre les révolutionnaires de 1793 et de 1797. Il repoussa avec force ces odieuses catégories de proscription qu'on voulait substituer à une amnistie déjà trop restreinte, et il s'écria : « Ce n'est pas de sang que la France a

soif, c'est de tranquillité, de pardon, de sécurité. » Dès ce moment jusqu'aux derniers jours de la Restauration, M. Siméon appartint à cette classe d'hommes d'État modérés qui, formés à l'école instructive des événements, versés dans la connaissance des affaires, sans préjugés comme sans passions, essayèrent de concilier ensemble le pouvoir royal et les libertés populaires, et qui, tout en cédant quelquefois aux circonstances, maintinrent, en général, le gouvernement dans les voies constitutionnelles, tant qu'ils exercèrent quelque influence sur ses directions. La dissolution de la Chambre réactionnaire de 1815 ; la formation d'une Chambre favorable aux intérêts nouveaux ; un mode de recrutement qui introduisit le principe de la Révolution dans l'armée, rendue nationale par la conscription annuelle et par la règle démocratique de l'avancement ; un système électoral qui, confiant surtout à la classe moyenne le choix direct des députés, lui assurait tôt ou tard le triomphe de ses chefs et de ses idées ; une législation sur la presse qui, malgré les incommodités de quelques entraves, suscita ces puissants organes de l'opinion publique, quelquefois comprimés, souvent poursuivis, mais à la longue invincibles : telles furent les œuvres auxquelles M. Siméon s'associa par ses discours et par ses actes, comme député ou comme ministre.

Il avait refusé en 1818 les fonctions de garde des sceaux, il accepta en 1820 le ministère de l'intérieur. Les circonstances étaient difficiles et péril-

leuses. L'ardeur peut-être un peu menaçante de l'opposition nationale, ses succès croissants dans les élections, et le déplorable attentat sous lequel venait de succomber un prince de la famille royale, exaltaient au dernier point des passions qui ne présageaient au cabinet dans lequel entra M. Siméon, sous la présidence du duc de Richelieu, qu'une existence courte et laborieuse. En effet, placé entre les vœux du pays et les alarmes de la royauté, à la fois attaqué par ceux dont il restreignait imprudemment les droits et par ceux dont il contenait avec peine les prétentions, ce cabinet succomba bientôt sous les efforts combinés des deux partis contraires qui s'allièrent un moment pour le renverser et se mieux combattre.

On sait lequel de ces deux partis resta momentanément le maître. La Restauration, jusque-là contenue dans ses desseins par le souvenir de sa récente catastrophe et la modération des serviteurs expérimentés qu'elle avait empruntés à l'Empire et à la Révolution, laissa voir alors son véritable esprit et se livra sans prudence aux conseils de ses plus passionnés partisans. Abattre la Révolution par les armes en Europe, par les lois en France, fausser le système électoral et transformer la Chambre populaire en instrument aristocratique, imposer un milliard au pays pour en indemniser l'émigration, rétablir dans la législation l'esprit religieux du moyen âge et ses sévérités pénales par la loi sur le sacrilége, asservir ou corrompre la presse poursuivie

non-seulement à cause de ses délits, mais à cause de ses tendances, menacer l'égalité civile par l'établissement du droit d'aînesse : voilà ce que fit ou tenta un ministère qui mit cinq ans à préparer la ruine de la Restauration, qu'un autre ministère consomma plus tard en quelques jours.

De la Chambre des pairs, dont il était devenu membre à la fin de 1821 et où s'était réfugiée l'opposition légale si affaiblie dans la Chambre des députés, M. Siméon combattit sagement la plupart de ces mesures. Il défendit surtout avec une force irrésistible le partage égal des successions consacré par le Code civil en faveur de tous les enfants, et, plus qu'un autre, il contribua à conserver à la France les bienfaits du droit commun, qu'il appela le *bon sens de la législation*. Aussi applaudit-il, en 1827, à l'élan électoral du pays qui, changeant douze députés de l'opposition en majorité parlementaire, amena la formation d'un cabinet nouveau dont il soutint les projets réparateurs. Il fut dans la Chambre des pairs le zélé défenseur ou le rapporteur habile des lois rassurantes sur la permanence des listes électorales, sur une meilleure organisation du jury, sur une constitution plus libérale de la presse. Mais ce dernier essai de transaction dura peu. Au mépris des sentiments publics et des conditions fondamentales du gouvernement représentatif surgit inopinément un ministère dont la sinistre apparition fut comme le présage ou du renversement de la loi ou de la chute de la dynastie. La Chambre des députés lui refusa son

concours. La Chambre des pairs, naturellement moins hardie dans ses actes et dans ses paroles, fit entendre au roi Charles X, par une adresse respectueuse dont M. Siméon fut le rédacteur, et où le conseil prit la forme de la confiance, que la sûreté de sa couronne était inséparable du maintien des libertés publiques.

Sage mais inutile avertissement! Les choses devaient avoir leur cours! Il fallait que le gouvernement représentatif, arrivé à la crise décisive de sa fortune, fût supprimé par un coup d'État où triomphât par une révolution. Comment espérer, en effet, que pourraient subsister ensemble deux principes contradictoires provenant de l'ancienne monarchie et de la Révolution, fondés sur le droit divin et sur l'intervention populaire; faisant du prince le maître absolu du pays ou son chef conditionnel; de la loi une émanation supérieure du trône ou une œuvre consentie par la nation; du gouvernement une propriété ou un contrat? Comment espérer qu'une dynastie qui, pendant sept siècles et sous tant de rois, n'avait relevé que de Dieu et de son épée, et qui, pour ne pas changer la nature de son droit, avait compté comme durée de sa domination les années mêmes de son exil, se contenterait des pouvoirs amoindris de la royauté constitutionnelle? Comment espérer que, réduite à accepter les conséquences du gouvernement nouveau, elle ne se rejetterait pas vers le gouvernement ancien, et qu'alors, entraînée par ses souvenirs, remontant à

sa souveraineté première, elle ne révoquerait pas la loi fondamentale elle-même, restée à ses yeux une concession purement temporaire? Elle l'osa, en effet, et, provoqué par elle, le pays, qui avait été assez fort pour faire une révolution en 1789, fut assez fort aussi pour l'achever en 1830. Il consacra définitivement son principe par sa victoire ; et comme tout était nouveau, l'état de la société, le mécanisme de l'administration, les règles de la loi civile, la nature des institutions politiques, il choisit une dynastie nouvelle, afin qu'une harmonieuse unité existât depuis les fondements jusqu'au faîte de l'édifice, et que l'identité d'origine assurât, par le respect réciproque des droits, l'accord mutuel des pouvoirs.

Après les grands jours de 1830, M. Siméon, déjà octogénaire, siégea plus de dix années encore dans la Chambre des pairs, où son autorité s'étendait avec son expérience. Il avait adhéré à la révolution extraordinaire qui, entreprise au nom de la loi, n'avait renversé la monarchie sous une forme que pour la relever aussitôt sous une autre, à la suite d'une guerre civile sans désordre, d'un victoire populaire sans représailles. Plus disposé à se soumettre aux événements qu'à transiger sur les principes essentiels, selon lui, à l'ordre social, il défendit avec opiniâtreté, bien que sans espérance, l'ancienne règle constitutive de la pairie. Il aurait voulu que la Chambre haute restât héréditaire pour se maintenir plus facilement indépendante. Mais la prévoyance n'est pas la vertu des pays démocra-

tiques, qui, dans certaines circonstances, sacrifient sans peine l'utilité à l'égalité. L'opinion de M. Siméon ne prévalut donc point. Ses opiniâtres efforts réussirent mieux à empêcher le divorce de reparaître dans la législation, d'où il avait contribué à le faire exclure en 1815.

Nommé, en 1832, membre de l'Académie des sciences morales et politiques à l'époque même où elle avait été rétablie, il lui apporta un nom célèbre, le lustre de grands travaux législatifs, une présence assidue, et même le tribut d'heureuses pensées en matière de droit. Il lui communiqua en effet, sur le système dotal comparé au système de la communauté, un mémoire exquis, dans lequel, s'expliquant au sein d'une Académie avec toute la liberté de la science, il se déclara sans restriction en faveur du système qui, ayant régi son pays natal, n'avait peut-être ses dernières préférences que parce qu'il se rattachait à ses premiers souvenirs.

C'est à la Chambre des pairs, qui n'avait pas de membre plus exact et plus laborieux, que M. Siméon fit entendre son dernier discours en 1838. Il présidait alors la cour des comptes, qu'avait longtemps illustrée M. de Marbois ; et il prononça l'éloge de ce vieil ami, qui, comme lui, avait vécu presque un siècle et traversé honnêtement nos longues vicissitudes. Spectacle touchant et grave, où le vieillard qui survit se peint en quelque sorte lui-même dans le vieillard qui n'est plus, et dépose près d'une tombe, où il descendra bientôt à son tour, ses sen-

timents pour son pays, ses pensées sur les révolutions! Cet éloge, vrai testament politique de M. Siméon, termine ses travaux, qu'avait ouverts, à soixante-dix ans de distance, un éloge de Henri IV, adressé en 1768 à l'Académie de la Rochelle. Il les appelait ingénieusement tous deux son *alpha* et son *oméga*.

M. Siméon vécut encore quatre ans dans la plénitude de ses forces et de ses facultés. Les problèmes du droit, qui avaient occupé sa jeunesse, servirent de délassement à ses derniers jours, et il a laissé un travail malheureusement inachevé sur le plus profond des jurisconsultes modernes, sur Domat, le précurseur du Code et le guide des législateurs.

Ce merveilleux vieillard, dont l'âge n'avait pas ralenti l'activité, affaibli l'intelligence, refroidi l'âme, on le voyait, à quatre-vingt-douze ans, se rendre à pied et d'un pas ferme encore à l'Institut ou à la Chambre des pairs, prendre part à leurs travaux, se livrer avec une infatigable obligeance aux démarches qui pouvaient servir les désirs ou les intérêts d'autrui, et, le soir, paraître dans le monde, où, presque toujours debout, le visage serein, le regard animé, il se mêlait aux divers entretiens et y portait les agréments d'un esprit vif et orné, les ressources d'une expérience instructive et indulgente. Entouré des respects et des tendresses d'une famille élevée à l'imitation de ses exemples, heureux jusque dans les enfants de ses petits-enfants,

il avait eu la joie, dans une de ces solennités de collége, aux émotions de laquelle ajoutaient encore la présence simultanée de quatre générations, de déposer de ses mains nonagénaires les premières couronnes sur la tête de son arrière-petit-fils.

On s'était si bien accoutumé à le voir avancer en âge, qu'on était loin de s'attendre encore à le voir mourir, lorsque, dans les commencements de l'année 1842, au sortir de la Chambre des pairs, un souffle d'hiver le toucha et l'éteignit. Le 19 janvier, M. Siméon expira, à l'âge de plus de quatre-vingt-douze ans, sans souffrance, sans regret, avec la résignation d'un vieillard à qui il a été donné de passer sur la terre les plus longs jours, la sérénité d'un honnête homme qui en a su bien remplir la durée, et peut-être aussi la satiété d'un sage qui souvent en a senti le poids ou mesuré le vide.

Avec lui disparut le dernier représentant de cet ancien barreau de France qui avait donné à la Révolution des tribuns et des législateurs, et en même temps l'un des hommes les plus aimables et les plus sensés, les plus spirituels et les meilleurs. Grave sans être froid, circonspect sans être timide, résolu et non emporté, modéré et point faible, d'un commerce sûr, d'un caractère charmant, d'une âme égale, M. Siméon eut surtout dans sa vie publique l'amour de son pays et la religion de la loi. Ne se laissant entraîner ni à l'exagération des idées ni aux écarts des passions, il conseillait la modération aux partis, la sagesse aux gouvernements. Les révolu-

tions n'avaient pas blanchi sa tête sans désenchanter quelquefois son cœur. Mais, s'il connaissait les hommes, il ne les méprisait pas, croyant qu'il valait mieux les conduire par la raison et les rendre meilleurs par les lois.

Il avait dit de M. de Marbois : « Il ne voulut être d'aucun parti que de celui des principes de justice et d'ordre qui sont nécessaires à tous les gouvernements pour leur durée, et aux gouvernés pour leur sûreté. » C'est d'après cette règle qu'il se dirigea lui-même. Jurisconsulte habile, législateur éclairé, administrateur prudent, homme d'État et homme de bien, ayant traversé cinquante ans de troubles sans commettre un excès, ayant été décrété de mort et frappé d'exil sans exercer de représailles, s'étant fait aimer dans un pays de conquête, ayant secondé plusieurs gouvernements avec mesure et servi sa patrie avec constance, M. Siméon laisse un nom qui se rattache honorablement à de grands souvenirs de notre histoire comme aux plus purs bienfaits de nos institutions, et qui participera à l'immortalité du Code civil.

DE SISMONDI

ASSOCIÉ ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE

NOTICE

LUE DANS LA SÉANCE PUBLIQUE
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES
DU 17 MAI 1845.

MESSIEURS,

Les sciences ne sont d'aucun pays : elles appartiennent au monde entier. Ceux qui les cultivent ne sont pas séparés entre eux par les frontières des États, et ils s'entendent malgré la différence des langues. Concitoyens par les idées, ils forment une vaste société intellectuelle obéissant aux mêmes lois, celles de l'esprit humain ; poursuivant le même but, la découverte des vérités universelles, et animée d'un sentiment commun, qui est pour ainsi dire le patriotisme de la civilisation. Les corps savants, institués pour être comme les assemblées représentatives de cette grande société, reçoivent dans leur

sein les hommes de toutes les nations qui leur sont désignés par l'éminence de leurs œuvres et la célébrité de leurs noms. C'est ainsi que l'ancienne Académie des sciences physiques et mathématiques s'était associé Newton et Leibnitz, Linné et Euler.

L'Académie des sciences morales et politiques a suivi un usage aussi excellent; elle s'est associé cinq membres étrangers, et elle les a choisis parmi les philosophes, les jurisconsultes, les économistes, les historiens les plus considérables de l'Europe. M. de Sismondi, dont j'ai à vous raconter aujourd'hui la vie, a été de ce nombre. Cette rare distinction était due à l'homme éminent qui a consacré plus de quarante années à l'étude et au progrès des sciences sociales; à l'économiste généreux qui a voulu introduire des sentiments humains dans une science jusqu'à lui inexorable comme le calcul; au savant écrivain qui a tracé d'une main si exercée le tableau des littératures du midi de l'Europe; à l'historien éloquent qui, après avoir fait revivre les républiques italiennes dans un beau livre de sa jeunesse, a passé le dernier quart de sa vie à dérouler puissamment les longues annales de notre pays; enfin, au philosophe sincère qui a constamment poursuivi le bien de l'humanité avec les idées et dans la langue de la France.

Jean-Charles-Léonard Simonde de Sismondi naquit à Genève le 9 mai 1773. Il faisait remonter son origine à l'illustre famille des Sismondi. Déchus de leur ancienne splendeur, les Sismondi de Pise s'é-

taient réfugiés en France avec l'armée de Frederico Bozzolo, en 1524, après l'assujettissement définitif de leur patrie; s'étaient établis en Dauphiné, où, durant les oublis d'un long exil, ils avaient presque perdu leur nom, qu'une prononciation étrangère avait dénaturé en le contractant et transformé en celui de Simonde; enfin, pour avoir embrassé le protestantisme, s'étaient vus contraints de s'expatrier une seconde fois, lors de la révocation de l'édit de Nantes. Ils étaient allés chercher un asile dans cette ville de Genève, à laquelle des bannis religieux de la France avaient donné au seizième siècle sa constitution et sa grandeur, et qui, depuis, servait de refuge à tous les persécutés de l'Europe. C'est là qu'avaient été reçus et qu'avaient vécu honorés, sous le nom de Simonde, le bisaïeul, l'aïeul, le père de Sismondi, qui, guidé plus tard par la ressemblance des deux noms et par la conservation dans sa famille des mêmes armes, reprit le vieux nom pisan des Sismondi et lui donna une illustration nouvelle.

Les premières années de son enfance s'écoulèrent dans une charmante maison de campagne appelée *Châtelaine*, que sa famille possédait aux portes de Genève, au point même où les eaux troublées de l'Arve se mêlent aux limpides eaux du Rhône, à peine sorti du lac, qui le ralentit et l'épure. En face de la majestueuse chaîne des Alpes et de la croupe riante du Jura, au milieu du magnifique bassin que forment ces montagnes, le jeune Sismondi ouvrit de bonne heure les yeux aux grands spectacles de

la nature. Mais ce qu'il fit paraître tout d'abord, ce fut un goût prématuré des théories politiques. Il était du pays qui avait produit Rousseau, et il venait dans le moment des révolutions. Aussi, à peine âgé de dix ans, portait-il l'imitation ordinaire à l'enfance sur les plus graves sujets, et s'amusait-il à fonder une petite république idéale avec ses jeunes amis, parmi lesquels était le frère de Benjamin Constant. C'était en 1783, et les jeux des enfants annonçaient déjà les œuvres futures des pères. Réunis dans un bosquet de verdure où ils avaient élevé un monument à Rousseau, les petits républicains avaient décrété, comme de raison, que tout le monde serait vertueux et heureux dans leur république. Sismondi s'était chargé, sans cérémonie, d'en être le Solon, et l'avait constituée à la suite d'un discours de quatorze pages.

Mais ce législateur de dix ans, après avoir fait une constitution, dut aller à l'école. Élevé jusqu'alors sous le toit paternel, il dut aller apprendre le latin et le grec dans le collége et l'*Auditoire* de Genève. Lorsqu'il eut achevé ses études, il fut envoyé à Lyon pour s'y former au commerce dans la maison Eynard, l'une des plus grandes maisons genevoises de cette ville. Le père de Sismondi avait de la fortune; mais il l'avait compromise en la plaçant dans les emprunts français, par suite de sa confiance dans les plans financiers de son compatriote M. Necker. Ses pertes le décidèrent à donner à son fils une profession qui ne plaisait point à

celui-ci, mais qui pouvait le rendre riche, ce qui était alors fort recherché dans Genève, et ce qui l'est aujourd'hui dans tous les pays. Le jeune Sismondi se soumit à la volonté paternelle. Il devint un excellent commis, et, par la pratique du commerce, il se prépara à être un habile économiste. Tout sert aux hommes d'un mérite supérieur, même ce qui les contrarie. Leur esprit se forme partout, et la force de leur vocation les tire tôt ou tard, à l'aide d'une circonstance favorable qui ne manque jamais de s'offrir, des positions fausses où ils ont été placés, pour les faire entrer dans leurs véritables voies.

C'est ce qui arriva à Sismondi. Les troubles de Lyon l'obligèrent, après 1792, à retourner à Genève. Cette république reçut bientôt le contre-coup des idées françaises. Le parti populaire renversa les familles aristocratiques, qui dirigeaient le gouvernement. Il emprisonna le père de Sismondi, et ne l'épargna point lui-même. Le reste de leur fortune fut frappé d'une contribution, leur maison fut dépouillée de ses objets les plus précieux, et, lorsqu'ils sortirent de prison, ils se décidèrent à une émigration nouvelle. Les révolutions semblaient poursuivre d'asile en asile cette famille tombée dans la disgrâce du sort. Après avoir quitté l'Italie pour la France, et la France pour la Suisse, elle quitta alors la Suisse pour l'Angleterre.

Sismondi profita de son séjour dans ce grand pays pour en étudier la langue, la littérature, les

institutions, l'industrie, l'agriculture, les mœurs. Il y développa les qualités qu'on retrouve dans tous ses écrits : l'esprit d'un observateur et les sentiments d'un cosmopolite. Mais au bout de dix-huit mois il fallut en partir. Sa mère, qui a été la grande affection de sa vie, femme forte et mélancolique, dont la raison ferme et la religieuse résignation n'étaient pourtant pas à l'épreuve des tristesses de l'exil, ne put pas supporter plus longtemps le séjour de l'Angleterre. Elle avait besoin de revoir le lac et les montagnes de son pays natal, d'en entendre parler la langue, et de se retrouver, même au risque des périls qu'elle avait fuis, sous le toit de sa maison. La famille partit donc pour Genève, et revint s'établir à Châtelaine.

Ce ne fut pas pour longtemps. Une cruelle catastrophe marqua son retour. L'un des quatre anciens syndics proscrits par le parti populaire, M. Caila, intimement lié avec la famille Sismondi, vint lui demander un asile, et fut caché dans un hangar à l'extrémité du jardin, d'où il pouvait, au moindre danger, passer sur le territoire limitrophe de la France. Le jeune Sismondi, ayant été placé en sentinelle, pour veiller à sa sûreté pendant la nuit, entend, vers deux heures du matin, des pas de chevaux et des bruits de voix. Il frappe alors à la porte du hangar, qu'il trouve fermée, et appelle vainement à cris redoublés le vieux syndic, qui, sourd et profondément endormi, ne répond pas. Bientôt des gendarmes arrivent, et il est renversé

lui-même à coups de crosse de carabine, en voulant défendre l'ami de sa famille, l'hôte de sa maison. La porte est enfoncée, et le malheureux Caila ne sort de son sommeil que pour tomber entre les mains de ses ennemis. Accourue au moment où on l'entraînait, madame de Sismondi lui adresse un douloureux adieu ; puis, se jetant à genoux, elle reste en prière, jusqu'à ce que, vers le matin, le bruit d'une détonation lointaine lui apprend qu'il n'y a plus rien à espérer des hommes ni à demander à Dieu.

Après cet événement funeste, la famille Sismondi quitta de nouveau Genève. Elle parut vouloir s'en éloigner à jamais, car elle vendit, non sans regret, Châtelaine, qui aurait pu l'y ramener un jour. Elle partit cette fois pour la Toscane. Arrivée là, du prix de cette maison de campagne, qu'elle appelait avec une poétique tristesse son *Paradis perdu*, elle songea à acheter une métairie, où elle pût se retirer et vivre. Sismondi fut chargé d'aller à la découverte. Il parcourut à pied les charmantes vallées que forment de ce côté les plis de l'Apennin. Le riche territoire de Pescia, dans le val de Nievole, entre Lucques, Pistoïa et Florence, arrêta ses regards par la beauté et la variété de ses cultures. Sa verdoyante plaine arrosée avec un art merveilleux, coupée en champs presque égaux, couverts de blés, de prairies, de jardinages, de vergers, et tout bordés de peupliers que la vigne enlaçait de ses rameaux ; ses collines étagées, où la terre, retenue

par des murailles d'arbres et de gazon, offrait, selon l'exposition de ses pentes, de riantes allées de vignes, de pâles massifs d'oliviers, des bouquets d'orangers et de citronniers ; enfin, les sommets mêmes de ses montagnes couronnés de forêts de châtaigniers et ornés de villages le remplirent d'admiration. Il n'hésita point à fixer sa famille errante dans ce beau, dans cet industrieux séjour. Il trouva dans un petit vallon appelé *Val Chiusa* une maison de campagne, qui occupait un site enchanteur, à mi-côte de la partie méridionale de la colline, d'où l'œil plongeait dans la plaine de Pescia, dont les clochers et les tours se dessinaient sur la verdure de la montagne opposée. C'est dans cette agréable demeure que, établi avec sa famille, Sismondi se livra aux soins de la culture et au plaisir des grandes études. C'est là que, sauf de courts emprisonnements, que lui infligèrent les partis alternativement vainqueurs en Italie, il vécut heureux pendant cinq années. C'est là qu'il fit son premier et charmant ouvrage sur l'agriculture de la Toscane, qu'il poursuivit son vaste travail sur la constitution des peuples libres, et qu'il se prépara à écrire la belle histoire des républiques italiennes.

Le livre sur l'*Agriculture toscane* parut en 1801. C'est un ouvrage purement descriptif. M. de Sismondi y présente un tableau aussi animé et aussi suave des travaux et des mœurs agricoles de la Toscane que fut plus tard vigoureux et sombre celui qu'il traça de la campagne dépeuplée et imposante

de Rome. Il était à cette époque fervent disciple d'Adam Smith. Les deux volumes qu'il publia en 1803, sur la *Richesse commerciale* prouvent même qu'il l'était sans réserve. Dans son admiration pour le célèbre économiste écossais, il voulait appliquer entièrement ses théories à la France, dont le canton de Genève était devenu un département. Il se prononçait pour la complète liberté du commerce, et s'élevait contre les monopoles, les douanes, les priviléges coloniaux et toutes les mesures restrictives par lesquelles, cédant au désir d'une protection, selon lui mal entendue, les lois d'un pays entravent sa prospérité, avec l'intention de l'accroître. Dans la suite il fit peu de cas de cet écrit, lorsque, conduit, par l'étude de l'histoire, des abstractions théoriques aux réalités sociales, il en vint à penser que les sciences relatives à l'homme n'ont pas la même rigueur que les sciences relatives à la matière; que les lois de celles-ci sont invariables, parce que les faits qu'elles régissent sont simples et constants, tandis que les faits complexes et mobiles de celles-là n'admettent que des lois changeantes ; que, dès lors, si les unes, où tout est fixe, reposent sur des principes absolus, les autres, où tout est succession et rapports, où l'état présent provient de l'état passé et en diffère, où les intérêts marchent moins vite que les idées, où les mœurs résistent longtemps aux innovations, se fondent sur des principes plus tempérés, dont le vrai mérite est dans une application opportune et mesurée.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage sur la *Richesse commerciale* commença la réputation de M. de Sismondi, et la porta au loin. Peu de temps après qu'il l'eut publié, on lui offrit la chaire d'économie politique, vacante dans l'Université de Wilna, avec un traitement considérable. Il était alors à Genève, où l'avait ramené depuis 1800 la sagesse du gouvernement consulaire, et où il avait été nommé secrétaire de la chambre de commerce du *Léman*. Une offre aussi avantageuse pouvait le séduire, et tenter surtout sa pauvreté. Il la refusa, pour ne pas perdre une partie de sa liberté et pour rester auprès de sa mère. Devenu citoyen français, il fut un moment disposé à chercher l'emploi de ses talents dans la carrière de l'administration et des affaires; mais la prudente madame de Sismondi le détourna de ce dessein. Elle connaissait mieux son fils qu'il ne se connaissait lui-même. Des convictions hardies, qui ne se seraient jamais pliées aux exigences mobiles de la politique; des sentiments généreux, qu'il lui aurait été aussi difficile de sacrifier que de satisfaire ; un amour absolu du bien, qui n'admettait pas assez les tempéraments et les lenteurs; cet orgueil profond qui donne de l'embarras vis-à-vis des autres lorsqu'il ne fait pas acquérir de l'empire sur eux; l'enthousiasme d'un penseur, la gaucherie d'un solitaire, la candeur d'un homme de bien, peu de flexibilité, aucune adresse, mais une intelligence forte, un talent élevé, la méditation constante des choses utiles et honnêtes, rendaient M. de Sismondi

moins propre aux affaires publiques qu'aux travaux de l'esprit. Sa mère lui persuada de se faire historien. Il suivit d'autant plus volontiers ce conseil, qui s'accordait du reste avec ses goûts, qu'il ne lui avait point été possible de publier son manuscrit sur les constitutions des peuples libres, dont il avait apporté de Pescia la première partie. Les théories ne rencontraient pas les mêmes faveurs qu'autrefois. Leur temps semblait passé, et celui de l'histoire était venu.

L'histoire se montre chez les peuples le dernier en date des arts de l'esprit. Elle est l'œuvre de leur intelligence parvenue à toute sa maturité, comme l'épopée est le triomphe de leur imagination dans l'essor de sa jeunesse. Pour y exceller il faut être en mesure de bien savoir, en état de pleinement comprendre, en droit de tout juger. Aussi l'histoire n'a-t-elle vraiment existé que dans les siècles éclairés et dans les pays libres. C'est à Athènes, à Rome, à Florence, en Angleterre, en France, à l'éclat des plus vives lumières, par l'enseignement des plus grands spectacles, sous la protection de la liberté de l'Etat ou de l'indépendaece de la pensée, que se sont formés les maîtres dans l'art de l'histoire. Les conditions favorables au milieu desquelles ils ont paru se sont renouvelées de nos jours en s'étendant encore. Une révolution philosophique qui a rendu la raison de l'historien plus ferme ; une révolution politique qui l'a rendue plus libre ; le progrès de certaines sciences, qui lui a donné une

connaissance plus complète des faits, des temps, des lieux, des hommes, des institutions ; tant d'expériences fécondes, d'événements instructifs, accumulés pour lui en un demi-siècle ; des croyances abandonnées et reprises, des sociétés détruites et refaites ; les excès des peuples, les fautes des grands hommes, les chutes des gouvernements, les prodiges de la conquête et les calamités de l'invasion ; après les plus vastes guerres la plus longue paix, et l'adoration des intérêts succédant à l'enthousiasme des idées, lui ont montré les faces diverses des choses humaines, et doivent le faire pénétrer plus avant que ses devanciers dans tous les secrets de l'histoire. Aussi ses obligations se sont-elles accrues avec ses ressources. Se servir de l'esprit de son temps pour connaître celui des autres siècles ; unir la fermeté des jugements à la fidélité des peintures ; dérouler la suite des événements en remontant à leurs causes ; montrer toute faute suivie d'un châtiment, toute exagération provoquant un retour ; assigner, dans l'accomplissement des faits, la part des volontés particulières qui attestent la liberté morale de l'homme et l'action des lois générales de l'humanité vers des fins supérieures sous la direction cachée de la Providence : telle est aujourd'hui sa mission. Par là, l'histoire devient un spectacle plein d'émotions et une science féconde en enseignements, le drame et la leçon de la vie humaine.

L'un des premiers, M. de Sismondi s'engagea dans

ces voies nouvelles. Ses travaux sur les constitutions des peuples libres lui avaient fait connaître l'existence variée et orageuse des républiques italiennes au moyen âge. Il entreprit alors de retracer leur histoire si originale, si peu connue, si difficile; l'histoire du pays qui a dépassé tous les autres en prospérité et en infortune, qui a conquis et organisé deux fois le monde sous les Romains et sous les papes; de cette Italie qui, expiant en quelque sorte ses victoires et sa domination, est tombée du faîte de la grandeur et de l'unité dans l'excès de l'affaiblissement et de la division; a été tour à tour envahie par les peuples barbares et par les chefs des monarchies militaires du continent; s'est trouvée encore assez forte pour triompher de tous les conquérants pendant dix siècles; a su se constituer dans la désunion; a produit de petites républiques, dont quelques-unes sont devenues des États considérables, et, grâce au génie naturel de l'admirable race qui l'habitait, a conservé le gouvernement moral de l'Europe malgré sa faiblesse; est restée dans le moyen âge le pays de la richesse, le siége principal de la pensée, l'école des arts, le théâtre où se sont agités les plus graves événements, où ont paru les plus grands hommes.

M. de Sismondi a traité ce sujet d'une manière à la fois savante et brillante. Il est remonté à l'origine de ces nombreuses cités fièrement érigées en républiques sur les ruines du pouvoir impérial ou des établissements féodaux; il a décrit leurs consti-

tutions, montré leur existence intérieure, raconté leurs luttes, exposé leur fin. La turbulente Gênes, l'héroïque Milan, la triste Pise, la prudente et puissante Venise, la démocratique Florence et toutes ces républiques qui, pressées sur un espace étroit, ont eu, dans une courte durée de temps, une vie plus animée, des passions plus enivrantes, des vicissitudes plus variées que les royaumes du continent, et qui, un peu plus tôt, un peu plus tard, sont tombées ou sous l'usurpation d'un ambitieux, parce qu'elles étaient trop libres, ou sous les coups de l'étranger, parce qu'elles étaient trop faibles : voilà la grande et longue histoire qu'a retracée M. de Sismondi. Il l'a retracée avec un vaste savoir, un noble esprit, un talent vigoureux, assez d'art et beaucoup d'éloquence. L'intérêt qu'il lui donne vient, du reste, comme toujours, de celui qu'il y porte. Il n'expose pas seulement les événements, il les juge, s'en émeut, et l'on sent battre le cœur de l'homme dans les pages de l'historien. Sa marche est vive, sa couleur franche, sa pensée judicieuse. Malgré le défaut d'unité que présente le sujet et dont M. de Sismondi n'a pas pu triompher entièrement dans son ouvrage, on passe sans effort d'un de ses récits à l'autre en éprouvant, comme dans les chants de l'Arioste, le regret de celui qu'on quitte, jusqu'à ce qu'on soit de nouveau entraîné par celui qu'on prend.

Les seize volumes des républiques italiennes, commencés en 1803, ne furent achevés qu'en 1818. C'est en 1807 seulement, et avec peine encore, que

M. de Sismondi parvint à faire imprimer les deux premiers à Zurich. Leur succès facilita la publication du reste de l'ouvrage, et lui donna de la valeur. Durant ces quinze années, la vie de M. de Sismondi s'écoula dans le travail ; ses œuvres et ses affections en furent les principaux événements. Pris en amitié par M. Necker, il devint, dès 1803, l'un des hôtes assidus du château de Coppet, que madame de Staël animait de son esprit, où il rencontra l'ingénieux Benjamin Constant, le célèbre historien de la Suisse Jean de Muller, le savant critique Schlegel, connut Cuvier, présenta Candolle, et que visitaient les hommes les plus remarquables de Paris et de l'Europe. Il s'y trouva dans la société de ses pareils. Les esprits supérieurs s'enrichissent et se perfectionnent mutuellement par un utile échange d'idées, par une heureuse et involontaire émulation. M. de Sismondi reçut d'excellents conseils et gagna beaucoup dans cette illustre et spirituelle compagnie. Sa pensée se porta sur un plus grand nombre de sujets, et il apprit à se montrer en écrivant plus difficile pour lui-même.

Une tendre et inaltérable amitié le lia à madame de Staël tant qu'elle vécut. Il l'accompagna dans ses voyages en Italie et en Allemagne, lorsqu'elle parcourut, en 1804 et en 1808, ces deux pays pour composer l'œuvre éloquente de *Corinne*, et tracer ce brillant tableau d'une littérature étrangère qui devait ouvrir plus tard des perspectives nouvelles et hasardeuses à la nôtre.

A peu près vers l'époque où madame de Staël se disposait à faire connaître les grandes productions et les hommes célèbres de l'Allemagne contemporaine, M. de Sismondi se livrait à un travail analogue sur les littératures du midi de l'Europe. Il fit, en 1811, à Genève, sur ce sujet, un cours public qui eut le plus éclatant succès, et qui, plus tard, donna matière à un excellent livre. Nées dans des pays rapprochés les uns des autres, ayant une sorte de parenté par les langues toutes sorties de la grande souche latine, s'étant développées en des temps divers et dès lors sous des conditions différentes, marquant par leurs œuvres des phases successives de la société du moyen âge, les littératures provençale, italienne, espagnole, portugaise, ont été savamment appréciées par M. de Sismondi, dans ce qu'elles ont d'emprunté et d'original, dans les ressemblances de leurs formes et les particularités de leur génie.

On voit que M. de Sismondi trouve à les reproduire le charme qu'il avait éprouvé à les étudier. Il en cite des fragments étendus ou les soumet à des analyses habiles; il considère surtout chacune d'elles dans ses rapports avec l'histoire politique et religieuse de la nation qui l'a produite. Son but est de montrer comment les œuvres de l'esprit, et plus particulièrement celles de l'imagination, faculté qui semble ne relever que d'elle-même, sont pourtant assujetties à des lois constantes de progrès ou de décadence, de production féconde ou de stérile

imitation, selon l'état social des peuples et la condition générale de leur intelligence. Il établit que les lettres acquièrent leur plus bel éclat au moment où la nationalité d'un pays parvient à sa plus grande force, et que leur déclin commence alors que l'État s'abaisse. Dans son ouvrage, d'une lecture attrayante, on peut voir qu'il n'y a, pour les grands poëtes, ces représentants de l'imagination des peuples, d'inspirations fécondes que celles qui, à certains moments, frappent toutes les imaginations à la fois, comme il n'y a de grandes pensées que celles qui sont dans l'esprit de tout le monde.

Au commencement de 1813, M. de Sismondi vint à Paris pour publier les quatre volumes de son cours. C'était la première fois qu'il visitait cette grande ville, où il se lia avec beaucoup de personnes d'un haut mérite et forma des amitiés durables. Les esprits y étaient, dans le moment, peu tournés vers les choses littéraires. Émus par un récent et immense désastre, ils se portaient avec anxiété sur l'avenir. Bientôt, en effet, l'Empire prit fin, et Genève, qui avait été annexée à son territoire, recouvra son ancienne indépendance. Élu membre du conseil souverain de la république, M. de Sismondi concourut au travail de sa réorganisation. La joie que lui causèrent le rétablissement de sa patrie et le retour de la paix ne fut pas de longue durée. Il s'affligea de l'abus que les rois coalisés firent de leur victoire. En Europe, la distribution arbitraire des territoires et des âmes, sans

égard aux indications de la justice et au vœu des peuples ; en France, un esprit menaçant d'intolérance et de réaction, le remplirent de tristesse et de défiance.

Aussi, lorsque Napoléon revint, en 1815, de l'île d'Elbe aux Tuileries sans rencontrer un obstacle et sans livrer un combat, M. de Sismondi, qui était à Paris, vit en lui l'élu triomphant du peuple, le défenseur des principes et des résultats compromis de la Révolution, le légitime représentant d'un grand pays dont les rois de l'Europe devaient respecter le choix et l'indépendance, et, après la publication de l'*Acte additionnel* du champ de mai, l'auteur de la meilleure constitution qu'on eût encore donnée à la France. M. de Sismondi, qui naguère avait blâmé l'excès de son ambition et, de son autorité, se déclara ouvertement en sa faveur sans craindre de paraître inconséquent. Dans une série d'articles remarquables insérés au *Moniteur*, il défendit habilement sa cause et ses actes. L'Empereur en fut très-frappé. Il voulut donner à M. de Sismondi un témoignage de sa satisfaction, et lui offrit la croix de la Légion d'honneur, que M. de Sismondi refusa pour rendre son approbation plus puissante en la conservant désintéressée. Mais Napoléon se le fit présenter à l'Élysée-Bourbon, et, dans un long entretien, il lui parla de son retour, de sa position, de ses projets, du caractère des divers peuples de l'Europe, des idées de la Révolution, des formes de gouvernement, avec un abandon, une clairvoyance, une équité qui

charmèrent et conquirent son libre et respectueux interlocuteur. Déjà il s'élevait à cette hauteur de jugement, il montrait cette sérénité d'esprit qui depuis, à Sainte-Hélène, ajoutèrent les grandeurs calmes de la pensée aux anciennes et éblouissantes grandeurs de la puissance et de la gloire.

Les sentiments qui dirigèrent M. de Sismondi en cette rencontre ne cessèrent point de l'animer après le second triomphe de la coalition européenne et pendant toute la durée de la Restauration. Il écrivit avec force et non sans utilité contre la traite des noirs en 1814; il se passionna en 1823 pour l'émancipation de la Grèce; il applaudit aux tentatives des pays qui essayèrent de se rendre libres, et souffrit beaucoup de leurs revers. L'amour de l'humanité était en lui si sincère, si vif, si universel, qu'il eut le pouvoir de lui donner de grandes joies et de profondes afflictions. M. de Sismondi en fut dominé à tel point, que les théories de son esprit s'en ressentirent tout comme les dispositions de son âme.

Il avait assisté à la grande révolution économique opérée de nos jours. Il avait suivi et admiré les brillants effets des doctrines qui avaient affranchi le travail, renversé les barrières que les jurandes, les maîtrises, les douanes intérieures et des monopoles multipliés opposaient à ses produits et à ses échanges; qui avaient provoqué l'abondante production et la circulation libre des valeurs, encouragé l'émulation de la concurrence, fait servir les éléments mêmes de la nature à accomplir l'ouvrage

de l'homme avec une précision savante, une promptitude féconde, et, à l'aide des forces disciplinées de la matière, des procédés expéditifs de la science, de l'action accumulée des capitaux, des vastes ambitions de la richesse, enfanté ces merveilles de l'industrie qui ont élevé si haut et porté si loin la prospérité et la puissance des États.

Mais bientôt il avait pénétré plus avant; et des spectacles moins propres à l'enorgueillir des progrès de l'homme et à le rassurer sur son bonheur s'étaient montrés à lui dans le pays même où les théories nouvelles s'étaient le plus vite et le plus complétement développées, en Angleterre, où elles régnaient avec empire. Qu'y avait-il vu? Toute la grandeur, mais aussi tous les excès de la production illimitée, chaque progrès de l'industrie causant une révolution dans les existences, chaque marché fermé réduisant des populations entières à mourir de faim, les déréglements de la concurrence, cet état de nature des intérêts, souvent plus meurtrier que les ravages de la guerre; il y avait vu l'homme réduit à être un ressort d'une machine plus intelligente que lui, entassé dans des lieux malsains où la vie n'atteignait pas la moitié de sa durée, où les liens de famille se brisaient et les idées de morale se perdaient; il y avait vu l'enfance la plus débile condamnée à des travaux qui abrutissaient son esprit et dissipaient d'avance ses forces; il y avait vu les campagnes comme les villes transformées en manufactures, les petites propriétés et les métiers dispa-

raissant devant les grandes fabriques; le paysan et l'artisan devenus journaliers, le journalier devenu prolétaire, et le prolétaire inscrit sur les registres de mendicité des paroisses; en un mot, il avait vu l'extrême misère et une effrayante dégradation racheter tristement et menacer sourdement la prospérité et les splendeurs d'un grand peuple.

Surpris et troublé, il se demanda si une science qui sacrifiait le bonheur de l'homme à la production de la richesse, qui surchargeait des milliers de créatures de travail sans leur assurer du pain, était la vraie science, la science qui, d'après le sens primitif de son nom, devait être la *règle de la cité et de la maison*. Il répondit que non, et il poussa un cri d'alarme pour avertir les gouvernements et les peuples du danger qui les menaçait. Depuis ce moment il prétendit que l'économie politique devait avoir beaucoup moins pour objet la production abstraite de la richesse que son équitable distribution. Il soutint que tous les membres de la société avaient droit au travail et au bonheur, comme on avait proclamé dans le siècle précédent qu'ils avaient droit à la justice et à la liberté. Il exposa ses vues dans l'ouvrage qu'il publia en 1819, sous le titre de *Nouveaux principes d'économie politique*, et dans ses *Études sur l'économie politique*, qui parurent en 1837. Dans cet ouvrage, composé de deux volumes, dont l'un est relatif à la *richesse territoriale* et à la *condition des cultivateurs*, et l'autre à la *richesse commerciale* et à la *condition des habitants des villes*,

soutenant plus que jamais la doctrine qu'il avait émise, il s'éleva contre les effets du grand fermage et du système manufacturier appliqué à la terre, les accusant de transformer les champs de blé en pâturages, et de remplacer les hommes par des machines ou de les chasser devant des troupeaux. Il y attaqua les abus de la concurrence, les désordres et les encombrements de la production, et déplora avec une verve éloquente les bouleversements soudains que causaient les crises trop fréquentes d'une industrie déréglée.

M. Sismondi excelle à montrer le mal, mais il n'indique pas le remède. Nulle part il n'ose attribuer à la société le pouvoir de modérer le mouvement et de régler la distribution de la richesse publique ; car dans ce cas elle devrait présider elle-même à la production de toutes les valeurs, disposer de toutes les propriétés, diriger les facultés les plus libres de l'homme, contenir ses élans, limiter ses entreprises, circonscrire sa science. Aussi M. de Sismondi a-t-il posé le problème sans le résoudre.

Toutefois ses avertissements ont été opportuns et salutaires. Ils ont puissamment contribué à éveiller l'attention des économistes et la sollicitude des gouvernements. S'ils ont pu conduire des imaginations généreuses, mais téméraires, à des systèmes impraticables sur l'organisation du travail, s'ils n'ont pas été étrangers à beaucoup de rêves que l'esprit, du reste assez peu chimérique, de notre temps laissait sans danger, ils ont inspiré aux pro-

ducteurs plus de circonspection dans leurs entreprises, aux maîtres plus de bienveillance envers leurs ouvriers, aux ouvriers eux-mêmes un plus grand esprit d'ordre et d'économie. Grâce à cette utile impulsion, l'État a travaillé dans la mesure de ses pouvoirs à l'amélioration et au bien-être des classes laborieuses ; il a modéré le travail des enfants, ouvert des salles d'asile, multiplié les écoles primaires, établi des caisses d'épargne, fondé des conseils de prud'hommes, et facilité, pour ces classes si dignes d'intérêt, l'instruction, la propriété, la justice.

Sans doute les inconvénients du système attaqué par M. de Sismondi n'ont pas tous disparu. Il y en a d'inhérents à sa nature même ; car tout ici-bas a son mal et son bien. Comprimée par une règle trop étroite, l'humanité végète. Rendue libre, elle se développe avec exubérance. Elle serait trop heureuse si elle pouvait marcher vers la liberté avec mesure, vers la richesse avec sûreté, se servir de son esprit sans se tromper, suivre ses passions sans faillir, contenter sagement ses besoins sans se laisser emporter aux ardeurs de ses intérêts. Mais Dieu n'a pas fait la vie si facile, l'homme si tempéré, le monde si régulier. Il a mis au prix de grands et de longs efforts le bien-être de la vie, la sagesse de l'homme, l'équilibre du monde. C'est pourtant vers ce magnifique but qu'il a dirigé l'humanité en lui donnant l'intelligence pour qu'elle réglât de mieux en mieux ses rapports, la notion de la justice pour

qu'elle corrigeât ses écarts, le sentiment de la bienfaisance pour qu'elle réparât ses malheurs.

Les bornes de cette notice ne me permettent de m'étendre ni sur de nombreux et importants articles insérés par M. de Sismondi dans des recueils périodiques, ni sur une foule d'ouvrages de politique, d'histoire, et même d'imagination, qu'avec une activité d'esprit infatigable il ne cessa alors de produire et de publier. Je mentionnerai à peine le roman instructif de *Julia Severa*, dans lequel, suivant, d'un peu loin sans doute, les traces du romancier célèbre qui, à l'aide de dramatiques fictions, avait pénétré si profondément dans l'histoire, il fit connaître, avec plus d'exactitude encore que d'intérêt, l'état de la Gaule en 492, au moment de l'invasion des barbares. Je ne nommerai aussi qu'en passant, et le *Précis des républiques italiennes*, et le *Tableau de la chute de l'empire romain*, qui parurent en 1832 et en 1835 dans l'une des encyclopédies anglaises les plus accréditées. Je n'examinerai pas non plus avec détail ses *Études sur les conditions des peuples;* livre qui, après avoir été la pensée de sa jeunesse, devint l'œuvre de son expérience, et dans lequel il expose les diverses formes de sociétés politiques, apprécie la nature et la portée de chaque principe de gouvernement, et conseille aux États de marcher vers la liberté par le développement naturel de leur constitution intérieure, et non par la brusque application de théories étrangères à leur histoire.

Mais il est un ouvrage de M. de Sismondi, fruit du travail de vingt-quatre années, la plus vaste de ses compositions historiques, l'un des principaux fondements de sa renommée, sur lequel je dois arrêter davantage votre attention. Après avoir achevé l'histoire des républiques italiennes, M. de Sismondi entreprit celle d'un pays également cher à ses souvenirs. Il écrivit l'histoire de ce peuple qui, au dedans, traversé par tant de conquêtes, formé des débris de tant d'invasions, conservant l'impétuosité gauloise, la tradition romaine, l'indépendance germanique, intelligent, belliqueux, remuant, raisonneur, d'un caractère tourné vers les hautes entreprises, d'un esprit enclin aux promptes conclusions, discipliné dans l'action, indocile dans le repos, a poursuivi durant sept siècles la grande œuvre de sa formation nationale, est parti de la décomposition la plus extrême pour arriver à l'unité la plus forte, a été conduit à l'égalité par la monarchie ; et qui, au dehors, mis par sa position centrale en contact avec les divers peuples de l'Europe, ajoutant leurs idées aux siennes, intervenant sans cesse dans leurs destinées, ayant acquis par là un génie plus étendu, un caractère plus généreux, un patriotisme plus humain, s'est fait dans les temps passés comme de nos jours le promoteur des idées générales, le soutien des intérêts universels, et, plus qu'un autre, a servi la grande cause de l'humanité.

Au moment où M. de Sismondi a commencé l'*Histoire des Français*, il était dans toute la force de son

esprit. L'étude approfondie des documents originaux, un travail aussi opiniâtre qu'intelligent, lui ont permis de présenter cette histoire d'une manière plus complète et plus vraie qu'on ne l'avait fait avant lui. Bien mieux que ses devanciers, il a saisi et traité la plupart des grands problèmes qui se rattachent aux invasions et à la coexistence de plusieurs peuples sur le même sol, à la féodalité et à la création des diverses classes dans le même État, enfin au triomphe progressif du pouvoir monarchique, et par celui-ci, à la réunion lente du territoire, à la composition mixte de la nation, à la concentration graduelle du gouvernement. Plusieurs de ces problèmes lui ont suggéré des solutions satisfaisantes, admises en totalité ou en partie après lui, et l'on peut dire que parmi les aperçus modernes de la science historique il en est beaucoup qui lui appartiennent.

Le premier il a retracé avec exactitude le sombre tableau de l'empire romain à son déclin, l'action désorganisatrice du pouvoir central sur les provinces, la détresse des villes, la dépopulation des campagnes, la ruine de la classe libre et militaire, l'épuisement de la richesse publique; le premier, il a assigné aux invasions germaniques leur véritable caractère, il a montré leurs faibles commencements, il a présenté le mélange de barbarie et d'organisation opéré sous les deux premières races, il a déterminé les causes complexes de la chute de l'empire carlovingien. Ce n'est pas avec moins de

science et de sagacité qu'il a raconté l'histoire locale de chaque portion du territoire décomposé sous le régime féodal ; qu'il est remonté à l'origine des communes, qu'il a indiqué les premières associations des bourgeois et des paysans, qu'il a fait connaître l'état de la propriété, les relations du commerce, la renaissance de l'industrie au moyen âge. C'est même là le côté par lequel excelle M. de Sismondi. Personne aussi bien que lui n'a exposé l'influence que les changements économiques survenus dans la constitution intérieure du pays ont exercée sur la forme de son gouvernement et les crises de son existence. Il a su également bien marquer la part des provinces dans l'histoire du royaume, et suivre les rapports du royaume avec le reste de l'Europe.

On regrette qu'à ces mérites éminents M. de Sismondi n'en ait pas joint d'autres qui auraient donné à son ouvrage quelque chose de plus exact encore et surtout de plus achevé. On voudrait y trouver plus d'art dans la composition, de mouvement dans les récits, de couleur dans les peintures, d'élégance dans le langage. On souhaiterait qu'au-dessus de tant de judicieuses explications de détail il eût exposé les grandes lois de l'ensemble, et qu'il eût jugé les mœurs des temps et les actions des hommes, non d'après une règle morale, absolue et inflexible, mais en tenant compte d'idées que nous n'avons plus, de besoins qui ne sont plus les nôtres. On aimerait enfin que l'esprit du protestant et du répu-

blicain de Genève ne se laissât point apercevoir quelquefois dans les rigueurs de l'historien à l'égard du catholicisme et de la royauté. Malgré ces imperfections, l'*Histoire des Français* est un vaste monument élevé à l'honneur et pour l'instruction de notre pays, par un homme qui l'a aimé, tout en étant sévère envers lui; homme d'un savoir immense, d'un jugement ferme, d'un talent grave, d'une honnêteté scrupuleuse, qui, appartenant à deux époques distinctes, a marqué la transition entre l'école du dix-huitième siècle, dont il a suivi les principes généreux sans en avoir la légèreté railleuse, et celle de nos jours, dont il a possédé la science sans en avoir toute la liberté d'esprit.

L'*Histoire des Français*, que M. de Sismondi résuma plus tard dans un précis en deux volumes, fut l'occupation assidue du reste de sa vie. Il put s'y consacrer d'autant mieux, qu'il avait refusé en 1819 une chaire d'économie politique qui lui avait été offerte en France, et en 1835 le titre de professeur spécial d'histoire que lui avait décerné le conseil d'État de Genève. Le premier de ces refus lui avait été suggéré par le désir de passer, comme il l'avait fait jusqu'alors, une partie de l'année en Toscane auprès de sa mère. Mais ce bonheur lui fut bientôt enlevé. Il avait perdu subitement son père en 1810, sans avoir pu lui fermer les yeux. Un malheur semblable le frappa plus douloureusement encore en 1821. Il était à Genève, lorsqu'il apprit, à la fin du mois de septembre, que sa mère se mourait à Pescia.

Il partit précipitamment, voyagea jour et nuit, et arriva trop tard. Le 30 septembre au soir madame de Sismondi, sentant la mort approcher, et conservant jusqu'au bout son imagination vive et rêveuse, s'était fait porter à la fenêtre de sa chambre, où, en présence du beau paysage qu'éclairait la lumière du soleil couchant, elle avait expiré dans un transport de pieuse extase, avec le seul regret de n'avoir pas son fils à côté d'elle. La douleur de M. de Sismondi fut extrême en perdant celle qui avait été le guide et la joie de sa vie.

Il quitta bientôt Pescia, où il laissa une sœur mariée qu'il aimait beaucoup, et dont les enfants furent pour lui le constant objet d'une sollicitude aussi efficace qu'affectueuse. Il retourna à Genève, auprès de la vertueuse compagne qu'il s'était donnée deux années auparavant. Il avait épousé, en 1819, miss Jessy Allen, dont la sœur aînée était déjà mariée à son ami le spirituel et célèbre sir James Mackintosh, et il avait trouvé en elle une élévation de pensées, une aménité de caractère, une tendresse et un dévouement de cœur qui répandirent de grandes douceurs sur le reste de ses jours. Depuis son mariage, il s'était établi dans une maison de campagne qu'il avait achetée près du village de Chêne, à une lieue et demie de Genève. Sauf quelques voyages en France, en Angleterre, en Italie, il y passa plus de vingt années, occupé de ses savants et utiles travaux, exerçant une hospitalité cordiale, surtout envers ceux que les infortunes de la liberté

avaient éloignés de leur patrie, entouré d'une renommée grande et pure qui rendait les Genevois fiers de ses talents et lui attirait les visites des plus illustres étrangers. Ses journées s'y écoulaient en se ressemblant. Huit heures au moins y étaient réservées à l'histoire. Le reste de son temps était donné à la propagation de quelque idée généreuse ou à la défense de quelque noble intérêt, aux distractions de la promenade, aux épanchements de correspondances pleines d'esprit, de tendresse et de grâce, qu'il entretenait avec les personnes qui lui étaient chères dans les divers pays de l'Europe; et, le soir, au repos animé de la conversation, qu'il pouvait soutenir dans la langue de chacun de ses hôtes.

C'est là qu'en 1833 il apprit, avec une légitime satisfaction, le choix que l'Académie des sciences morales et politiques avait fait de lui comme l'un de ses cinq associés étrangers. C'est là aussi qu'en 1841 il reçut, comme un souvenir précieux de la France, la distinction qui lui avait été offerte en 1815 par l'empereur, et qu'il avait alors si noblement refusée.

Dans un journal inédit, resté le dépositaire de ses sentiments et de ses pensées, il demandait à la Providence de lui accorder le nombre de jours nécessaire pour terminer la grande histoire qu'il avait entreprise. Mais ce vœu d'un noble esprit qui, avant de quitter ce monde, tenait à finir sa tâche, ne fut point entièrement exaucé. Un travail presque non

interrompu pendant quarante-sept années, de longues et vives amitiés brisées par la mort, de généreuses espérances que les événements avaient en grande partie détruites, lui avaient donné la plus cruelle de toutes les maladies. Depuis longtemps il souffrait d'un cancer d'estomac, et il continua pendant deux années à écrire l'*Histoire des Français* au milieu des angoisses de ce mal terrible, dont hâtèrent encore le progrès les troubles qui bouleversèrent en 1841 la constitution de Genève.

M. de Sismondi avait toujours rempli avec zèle et austérité ses devoirs envers sa patrie. Il avait sagement concouru, dans les conseils de la république, à améliorer, de concert surtout avec Étienne Dumont, la constitution de 1814, et Genève était gouvernée par quatre syndics annuels, un conseil d'État amovible, et un conseil représentatif, que nommait l'universalité des citoyens, lorsque le parti radical, ne trouvant pas ce régime assez démocratique, le renversa violemment et demanda la convocation d'une assemblée constituante. M. de Sismondi fut élu membre de cette assemblée. Malgré son état de souffrance et d'affaiblissement, il s'y fit porter pour défendre jusqu'au bout les vieilles et salutaires institutions de son pays. Il fut un de ceux qui résistèrent à l'entraînement populaire, et il combattit les changements proposés par le parti victorieux avec l'énergie d'une âme que la douleur n'avait pas eu le pouvoir d'abattre, avec tout l'éclat d'un talent qui semblait s'élever encore avant de

disparaître à jamais. Le 30 mars 1842, dans un discours pathétique qu'entrecoupaient des étouffements et presque des défaillances, il fit entendre, mais bien en vain, à ses compatriotes, les conseils d'une raison expérimentée et d'un patriotisme sévère. Cette épreuve épuisa ce qui lui restait de forces ; il retourna à Chêne pour ne plus en sortir. Il ne se croyait pas cependant aussi près de sa fin, et il espérait pouvoir se rendre encore en Toscane. « Je n'aurai plus rien à regretter, écrivait-il, en m'éloignant d'ici ; presque tous mes amis genevois sont morts, et je me sentirai soulagé en détournant mes regards de tant de ruines et de tant de tombeaux. » Hélas ! il ne tarda point à reconnaître, à des signes chaque jour plus certains, qu'il fallait abandonner cette dernière espérance, et renoncer à l'achèvement de son grand ouvrage, qu'il aurait tant voulu terminer avant de mourir ; mais il ne put le conduire qu'à son vingt-neuvième volume[1], dont il corrigea les dernières épreuves d'une main de plus en plus défaillante. Sa force d'âme ne se démentit pas un instant ; il supporta avec une sérénité inaltérable les lentes approches d'une mort cruelle. Étendu sur son lit de douleur, il répandait les consolations autour de lui ; et, lorsque la voix lui manqua, tournant vers sa compagne au déses-

[1] Son ouvrage a été achevé depuis par M. Amédée Renée, dans un trentième volume comprenant l'*Histoire des Français* depuis l'avénement de Louis XVI jusqu'à la convocation des États Généraux, en 1789.

poir un regard d'une tendre résignation, il expira, le 25 juin 1842, à l'âge de soixante-neuf ans.

M. de Sismondi est l'un des hommes qui ont le plus honoré les lettres par la grandeur de leurs travaux et la dignité de leur vie. Personne plus que lui n'a pris au sérieux les devoirs de l'esprit. Aimable dans les rapports privés, dévoué en amitié, indulgent pour les autres, austère pour lui-même, doué d'une activité qui ne s'est reposée en aucun temps, d'une sincérité qui ne s'est démentie en aucune occasion, il a eu au plus haut degré l'amour de la justice et la passion du bien. Ces beaux sentiments, il les a transportés dans la politique, dans l'histoire, dans l'économie sociale, pour les faire servir aux progrès mesurés des institutions des États, à l'enseignement et au bien-être des peuples. Durant un demi-siècle, il n'a rien pensé que d'honnête, rien écrit que de moral, rien voulu que d'utile. Aussi laisse-t-il une mémoire glorieuse et qui sera toujours respectée. En lui, l'Académie a perdu l'un de ses associés les plus éminents ; Genève, l'une de ses plus grandes illustrations ; l'humanité, l'un de ses plus dévoués défenseurs.

CHARLES COMTE

ANCIEN SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

NOTICE

LUE DANS LA SÉANCE PUBLIQUE
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES
DU 30 MAI 1846.

Messieurs,

Il y a bientôt dix ans que vous avez perdu votre premier secrétaire perpétuel. La mort, le frappant au milieu de ses travaux et lorsqu'il était encore dans toute sa force, l'a enlevé en même temps que ces célèbres vieillards, parvenus au terme de leurs jours comme de leurs œuvres, dont la plupart appartenaient à l'ancienne Académie, et qui tous illustraient la nouvelle. Ces représentants d'un autre âge, ces fondateurs laborieux de l'ordre social moderne et du droit commun, ces auteurs agités de notre expérience, devaient recueillir les premiers

nos hommages et vos regrets; ainsi le voulaient l'importance de leurs services et l'antériorité de leur renommée.

J'aurais même incliné, je ne le cacherai pas, à vous entretenir de tous ceux de nos confrères auxquels se rattache le souvenir des grands événements de notre récente histoire, avant de retracer la vie des hommes plus jeunes qui leur ont succédé dans la carrière de la science ou de la politique ; mais il m'a paru qu'il convenait de ne pas différer davantage l'éloge de celui d'entre eux que, par un libre choix, vous aviez appelé aux fonctions de secrétaire perpétuel, et que j'ai eu pour prédécesseur dans votre confiance. D'ailleurs, M. Charles Comte, que la générosité de ses doctrines et l'énergie de sa conduite rapprochent des penseurs du dernier siècle et des acteurs de la Révolution, a naturellement sa place dans leur compagnie, qu'il ne dépare pas par ses talents, et qu'il honore par son caractère. Entré dès 1804, avec l'ardeur de la jeunesse, dans les voies où la fatigue et les déceptions venaient d'arrêter ses devanciers, il y a marché d'un pas hardi et ferme tant qu'il a vécu. Adversaire déclaré du pouvoir militaire sous l'Empire, défenseur courageux des institutions populaires sous la Restauration, il s'est montré polémiste indomptable dans la presse, dont il a, plus qu'un autre, contribué à rétablir l'indépendance, théoricien inflexible dans ses ouvrages, où, à la philosophie du dix-huitième siècle, il a ajouté la science du dix-neuvième, et il

lie en quelque sorte la génération qui a opéré la conquête révolutionnaire des droits sociaux de notre pays à la génération qui a procédé à l'établissement régulier de ses libertés légales.

François-Charles-Louis Comte naquit le 25 août 1782, à Sainte-Énimie, très-petite ville située dans la partie la plus montagneuse de la Lozère. Sans être riche, sa famille possédait quelques modestes domaines, dont elle surveillait la culture, et qui suffisaient à ses besoins. Le père du jeune Comte passait une partie de son temps à la chasse, avec les seigneurs du voisinage, lorsque la Révolution vint faire de ses nobles compagnons des émigrés, et, de lui, le chef de la garde nationale du canton. Ayant, vers cette époque, perdu sa femme, il se consacra tout entier à l'éducation de ses quatre enfants. Mais il fallait, au milieu du désordre intellectuel de 1793, leur donner une instruction dont les anciennes sources étaient alors taries, sans que les nouvelles fussent encore ouvertes. Charles Comte avait déjà onze ans. Son père l'envoya, avec un frère un peu moins âgé que lui, à Salmon, sur une haute montagne couverte de neige pendant plus de six mois de l'année, auprès d'un prêtre fugitif, de qui il reçut les premières notions de grammaire, de latinité, de géographie et d'histoire. Son esprit ardent et avide se jeta avec une passion singulière sur cette science imparfaite, qu'il fut réduit à chercher, pour ainsi dire, de prêtre en prêtre, jusqu'à ce que, les écoles centrales ayant été instituées.

il se rendit à Mende pour y compléter ses études.

Élevé par un père de mœurs rigides, formé, par la lecture assidue de Plutarque, à l'admiration des grands hommes les plus austères de la Grèce et de Rome ; de bonne heure aux prises avec des difficultés qui fortifient l'âme lorsqu'elles ne l'abattent point, Charles Comte vit se développer en lui les plus énergiques comme les plus nobles qualités : un courage à toute épreuve, une franchise un peu rude, une honnêteté fière et forte, le respect du droit, le dévouement à la liberté et à la justice. Il donna une preuve bien précoce de l'indépendance de son caractère en 1804. A cette époque, comme on le sait, l'établissement de l'Empire fut mis aux voix. Désiré par le grand homme qui gouvernait si heureusement et si glorieusement la France depuis quatre années, adopté par tous les corps de l'État, l'Empire dut, en outre, recevoir l'approbation du peuple, qui, par besoin de stabilité autant que par admiration et par reconnaissance, lui accorda l'imposante sanction de plus de trois millions de suffrages. Le jeune Comte, à peine devenu majeur et entré en possession du droit de voter, fut au nombre des citoyens rares qui résistèrent à l'élan universel. Il trouvait qu'il y avait dans la république consulaire suffisamment d'ordre pour l'État, suffisamment de pouvoir pour le chef, et qu'une grande nation ne doit pas acquitter sa reconnaissance par sa servitude. Avec toute l'énergie de son âge et une jalousie de la liberté qui ressemblait à de la prévoyance,

il se prononça contre l'Empire, déposant sur le registre public le témoignage d'une opposition alors impuissante, mais que devait suivre, plus tard, une autre opposition non moins hardie et plus heureuse.

En attendant le jour où la nation sortirait encore une fois de tutelle, jour qu'aucune clairvoyance ne pouvait entrevoir, M. Comte se rendit en 1806 à Paris, où il se forma dans la science du droit. Il se fit recevoir avocat, et il prit part à la rédaction du célèbre recueil d'arrêts que publiait M. Sirey, pour exposer la jurisprudence régulatrice de la cour suprême. Son activité entreprenante se porta sur des travaux de nature bien diverse. On ne peut pas dire qu'il eut beaucoup d'imagination. Mais qui n'en a pas un peu dans la jeunesse? Aussi, sans être précisément emporté par la sienne, M. Comte chercha quelquefois dans la poésie des délassements à l'étude sévère des lois. Selon l'usage du temps, il composa même sa tragédie.

Fidèle à ses sentiments politiques jusque dans ses distractions littéraires, il prit son sujet chez le peuple dont la liberté avait fait la grandeur; remontant au berceau de la république romaine, il mit en cinq actes, et en vers, l'expulsion si morale et si dramatique des Tarquins. Sa pièce ne pouvait guère alors être jouée. Méritait-elle de l'être? Je l'ignore; mais je me permets d'en douter. L'esprit plus sérieux que poétique de M. Comte et son talent, plus vigoureux qu'orné, l'appelaient sur une autre

scène, et lui réservaient d'autres succès. Il dit donc aux muses un adieu qui ne dut pas être trop pénible pour lui, et il ajourna même un ouvrage considérable auquel il travaillait sur les législations, pour s'engager, en 1814, dans les mémorables luttes qu'il entreprit, à son éternel honneur et à notre grand avantage, en faveur des libertés publiques.

L'Empire venait de finir. Le dictateur militaire que son génie et la Providence avaient appelé à fonder sur ses vraies bases civiles la société de la Révolution en France, à défendre, en l'étendant, le principe de la Révolution en Europe, avait succombé à l'excès de ses entreprises. Il avait succombé, comme avait péri naguère le gouvernement républicain, qui, chargé de renverser toutes les barrières élevées dans le moyen âge contre la liberté humaine, avait voulu pousser si loin les effets de cette liberté, qu'il avait été contraint d'en suspendre l'usage, et avait brisé une fois de plus la démocratie triomphante sur l'écueil connu de l'anarchie. Mais la République et l'Empire n'avaient disparu qu'après avoir duré plus d'un quart de siècle. Ils avaient laissé à la France : la République, le souvenir de son droit ; l'Empire, le souvenir de sa force, et tous deux y avaient développé des intérêts indestructibles, créé des institutions civiles impérissables, fait naître des sentiments invincibles, l'amour de l'égalité et l'orgueil de la gloire.

C'est ainsi que la nation de 1789 et de 1804 entra en 1814 dans la nouvelle série d'épreuves qu'elle

avait à traverser. Au moment où elle fut ramenée à la liberté par la mauvaise fortune, M. Comte, ayant conservé les patriotiques sentiments et les généreuses pensées de la Révolution, éleva un des premiers la voix pour redonner l'amour des institutions libres aux générations qui l'avaient perdu, et l'apprendre aux générations qui ne l'avaient point encore éprouvé. La charte, œuvre d'une prudence habile et d'une nécessité nationale, venait à peine d'être promulguée, qu'elle était en butte aux mépris et aux agressions d'un parti inconsidéré, qui ne sut pas y voir l'indispensable contrat d'union entre la France nouvelle et l'ancienne famille de ses rois. C'est pour combattre les doctrines et les écarts de ce parti, pour s'opposer aux mesures arbitraires, pour résister aux mouvements rétrogrades d'un pouvoir ramené, par la nature et l'origine de son droit, aux souvenirs comme aux pratiques du passé, que M. Comte, trois jours après la promulgation de la charte, publia, le 12 juin 1814, le *Censeur*, journal destiné à paraître toutes les semaines.

« Les journaux, dit-il fièrement en annonçant son dessein, pourraient être d'une grande utilité; mais la haute importance qu'ils attachent à de simples discussions littéraires, l'indifférence qu'ils ont pour tout ce qui tient à la morale ou à la législation, et l'habitude qu'ils ont contractée de l'adulation ne permettent pas d'espérer qu'ils s'occuperont d'éclairer les citoyens sur leurs véritables intérêts. Ce qu'ils ne font point, j'ose

l'entreprendre. » Il se servit en effet de cette liberté hardie, ombrageuse, qui, à l'aide de la presse, recueille les plaintes, garde les droits, expose les besoins, propage les idées, de mille sentiments divers forme l'opinion générale ; liberté qui agite quelquefois les peuples, mais les élève et les fortifie; contredit les gouvernements, mais leur est encore plus utile qu'incommode, par la retenue qu'elle leur impose et les fautes qu'elle leur épargne ; et qui, malgré ses erreurs et ses injustices, conduit à la longue par la discussion à la vérité, par la défense du droit de chacun à la justice pour tous, ne laisse pas les désirs publics trop longtemps méconnus éclater en passions irrésistibles, et prépare lentement les réformes qui préservent les États des révolutions. Personne n'en fit usage avec plus de courage et d'honnêteté que M. Comte. Il se considéra comme investi d'une magistrature véritable, qu'il exerça en prenant la loi pour règle et le patriotisme pour guide.

Il attaqua tout d'abord deux ordonnances, dans lesquelles le directeur général de la police prescrivait à tous les habitants du royaume, quelle que fût leur croyance, et sous des peines qu'il déterminait lui-même, de prendre part à certaines cérémonies extérieures de la religion catholique, et d'observer scrupuleusement les dimanches et les fêtes. Dans une adresse aux Chambres, M. Comte le dénonça comme ayant violé la charte, attenté à la liberté des cultes, usurpé l'autorité législative, créé arbitrairement

des délits, établi tout seul des impôts en inventant des amendes ; et il obligea le gouvernement à demander une loi qui rendît ces mesures plus régulières, sans les rendre plus faciles à exécuter.

La liberté de la presse fut moins respectée encore que la liberté des cultes. Avec ce sophisme de langage, dont l'esprit se contente lorsqu'il profite à l'intérêt, le gouvernement soutint que prévenir les abus de la presse était la même chose que les réprimer, et il rétablit la censure par ordonnance. Cette étrange interprétation de l'article 8 de la charte, à laquelle tous les journaux se résignèrent, trouva M. Comte moins docile. Elle était fausse, il la réfuta ; illégale, il lui désobéit. Tandis que les autres feuilles périodiques ne paraissaient qu'après avoir subi l'examen et les mutilations de la censure, lui continua à publier la sienne avec la même indépendance. Pendant plusieurs mois il demeura seul en possession de la liberté de la presse, comme d'un privilége de son courage.

Le gouvernement fut contraint de nouveau, par cette noble résistance, de renoncer au régime arbitraire des ordonnances. Il eut recours aux Chambres. Celles-ci ayant décidé à leur tour que prévenir signifiait réprimer, et que la charte avait permis d'écrire avec liberté dans un volume au-dessus de vingt feuilles d'impression, mais l'avait défendu dans un journal, M. Comte, qui avait bravé une ordonnance, dut se soumettre à une loi. Mais s'il se montra obéissant, il sut rester libre. Le *Censeur* prit la

forme d'un volume ; il parut à des époques régulières, quoique non rapprochées, et M. Comte y poursuivit ces salutaires discussions qui devaient servir si puissamment à l'éducation constitutionnelle de notre pays.

Il ne les poursuivit pas seul. Il s'était associé, depuis la publication du second cahier du *Censeur*, un ami de sa jeunesse, un compagnon de l'École de droit, que l'amour de la liberté avait rendu tout aussi contraire à l'Empire, et que des relations de famille faisaient pencher un peu plus vers la Restauration ; un disciple, ainsi que lui, des doctrines du dernier siècle, doué de la même bonne foi, soutenu par la même constance, servant la même cause avec un dévouement semblable et un talent égal, M. Dunoyer, auquel il était réservé d'entrer en même temps que M. Comte dans votre compagnie, et de présider la séance où serait prononcé cet éloge qui est en grande partie le sien.

Le *Censeur*, que publièrent ensemble ces deux hommes de courage et de bien, eut un succès extraordinaire. On l'attendait avec impatience ; on le lisait avec avidité. Instructif comme un livre, amusant comme un journal, tout rempli de savantes doctrines, tout empreint de la verve passionnée de ses deux rédacteurs, il offrait un habile mélange des enseignements les plus sérieux et des discussions les plus animées. L'histoire avec ses utiles exemples, la philosophie avec ses droites maximes, la législation avec ses règles tutélaires, la haute

politique avec ses intérêts moraux, la grande critique littéraire avec ses belles directions, comparaissaient dans chaque volume à côté des débats des Chambres, vivement rendus et librement jugés, des actes des ministres sévèrement discutés, des entreprises de l'émigration hardiment combattues, des intolérances du clergé publiquement dénoncées, et de tous les droits nouveaux intrépidement soutenus. MM. Comte et Dunoyer s'y étaient faits les avocats des libertés comme des gloires récentes.

C'est alors qu'un des vaillants serviteurs de l'Empire, le lieutenant général Exelmans, mis en demi-activité et relégué loin de Paris, pour avoir écrit à un roi qui avait été son bienfaiteur et son chef, frappé d'arrestation pour n'avoir pas obéi à cet ordre d'exil, traduit devant un conseil de guerre pour s'être soustrait à une détention qu'il considérait comme arbitraire, chargea M. Comte de défendre en sa personne la liberté d'un citoyen et l'honneur d'un soldat. M. Comte l'avait déjà fait avec force dans le *Censeur* : il le fit avec succès devant le conseil de guerre de Lille. Les juges ne l'écoutèrent pas sans faveur. Convaincus par la solidité de ses raisons, entraînés par les nobles paroles de l'accusé, ils prononcèrent un acquittement unanime.

Ce procès fut un événement. Il émut le public, il agita l'armée. Celle-ci, privée de ses glorieuses couleurs, blessée dans son orgueil par de maladroites préférences et la consécration de souvenirs injurieux

pour elle, frémissait en silence, prête, si l'occasion s'en offrait, à faire éclater ses redoutables mécontentements. M. Comte s'en aperçut bien; il demanda avec anxiété et ironie si on voulait par là préparer le retour de l'exilé de l'île d'Elbe.

Il revint, en effet, cet ancien élu du peuple, ce chef regretté des soldats, lorsqu'il crut qu'assez de fautes lui avaient de nouveau frayé la voie du trône, et que la France reverrait en lui le soutien des intérêts ébranlés de la Révolution; l'armée, le vengeur de sa gloire humiliée. Pendant sa marche rapide à travers les populations qui se pressaient sur son passage, à la tête des troupes qui avaient été envoyées pour le combattre, et qui s'étaient rangées avec acclamation sous ses aigles, M. Comte sentit renaître toutes ses animosités contre l'ancien dictateur, auquel il ne pardonnait pas d'avoir, durant quinze ans, suspendu l'exercice de la liberté. Il craignait beaucoup plus pour celle-ci l'ascendant du génie ambitieux et armé que les prétentions de la légitimité vieillie, et il publia un écrit foudroyant sous ce titre : *De l'impossibilité d'établir une monarchie constitutionnelle sous un chef militaire, et particulièrement sous Napoléon.*

On imagine sans peine tout ce qu'il trouva d'idées ardentes, de souvenirs amers, de reproches violents, de conseils pathétiques, pour persuader à la nation de ne pas se laisser remettre sous le joug, à l'armée de rester fidèle à ses devoirs, de préférer son pays à son général. Malgré la véhémence de ce

manifeste, dont trois éditions s'épuisèrent en quelques jours, une feuille royaliste accusa M. Comte d'être complice de Napoléon, et prétendit que le *Censeur* avait favorisé son retour, parce qu'il l'avait prévu. MM. Comte et Dunoyer, qui agissaient toujours sans égard au moment ni au péril, poursuivirent devant les tribunaux le rédacteur du journal comme les ayant calomniés.

La cause fut appelée le 19 mars, lorsque Napoléon entrait déjà dans Fontainebleau. La position des juges était délicate. Placés entre le gouvernement qui existait encore et le gouvernement qui allait exister bientôt, ils devaient éprouver quelque embarras à se prononcer : ce qui était délit aujourd'hui pouvait être un titre d'honneur demain. La prudence du journaliste accusé les tira de ce cas difficile. Il demanda l'ajournement de la sentence, dans l'espoir qu'il serait plus tard aussi impossible de la provoquer que de la rendre. C'était mal connaître MM. Comte et Dunoyer et leur opiniâtreté intrépide. Appelés devant la justice lorsque l'empereur fut remonté sur le trône, pour retirer une plainte devenue sans objet, ils y persistèrent, en faisant inscrire sur le registre du greffe que, « si l'imputation d'avoir coopéré au rétablissement du gouvernement impérial ne les exposait à aucune peine, celle d'avoir cherché à renverser le gouvernement établi les exposait au mépris public. »

Des adversaires aussi intraitables étaient trop à craindre pour qu'on n'essayât point de les gagner.

Un ministre adroit, qui avait exercé l'art facile après les révolutions d'imposer silence aux idées en s'adressant aux intérêts, crut que ces écrivains rigides ne seraient pas plus que d'autres inaccessibles à ses séductions. Il les fit venir plusieurs fois auprès de lui. Après les avoir loués de leur patriotisme et de leur courage, il leur demanda, au nom de l'empereur, ce qui pourrait leur convenir. « Un bon gouvernement pour la France libre, répondirent-ils, et pour nous la continuation paisible de notre travail. » Ils résistèrent à toutes les flatteries comme à toutes les offres.

N'ayant pu assouplir leur rude indépendance, le même ministre chercha à l'entraver. Il fit arrêter le cinquième volume du *Censeur*, dans lequel les actes de l'Empire rétabli étaient discutés aussi hardiment que l'avaient été naguère ceux de la royauté restaurée. M. Comte se rendit sur-le-champ chez le préfet de police, et réclama le volume saisi. « Si nous avons mal raisonné, dit-il, il faut nous réfuter, si nous nous sommes rendus coupables, il faut nous punir. Le ministre croit que ses menaces auront plus d'effet sur nous que ses offres; il se trompe. Sous le dernier règne nous avons été menacés d'être assassinés par des fanatiques, et nous avons ri de leurs poignards. Aujourd'hui, je vous déclare que je me moque également des baïonnettes de Bonaparte. — Ah! vous demandez le martyre, répondit le préfet. — Je ne cours pas après, répliqua M. Comte, mais je ne le crains pas. »

Secondé par le sentiment public, M. Comte l'emporta. Le volume saisi fut restitué et parut. Le *Censeur* continua ses libres discussions dans un moment où il convenait peut-être de s'occuper un peu moins des droits du pays, et de songer un peu plus à son salut. Ainsi que d'autres excellents citoyens, M. Comte ne comprit pas assez le changement survenu dans le rôle de l'empereur et la position de la France. Avant 1814, on pouvait considérer l'Empire sous deux points de vue différents : y voir une forme ou un oubli de la Révolution ; la consécration de ses intérêts ou l'abandon de ses principes ; la dictature d'un grand homme qui s'était fait l'habile législateur de la nouvelle société civile, ou la domination d'un ambitieux qui avait substitué son pouvoir, comme sa pensée, aux droits d'un peuple libre et à la marche naturelle de l'esprit humain. Mais, en 1815, il n'en était pas ainsi. Cet immense besoin d'ordre, qui, au sortir de l'anarchie, avait précipité la nation vers le pouvoir d'un seul, n'existait plus ; la liberté ne courait aucun péril. En présence du parti de l'ancien régime vaincu, mais menaçant ; à l'approche de l'Europe coalisée s'avançant en armes, Napoléon n'était plus que le représentant de la Révolution, le défenseur du territoire. Il ne fallait pas, par des défiances intempestives, l'entraver et l'affaiblir ; il ne fallait pas chercher comment et jusqu'à quel point on serait libre avant de savoir si l'on ne serait pas envahi, ni s'occuper subtilement à constituer la nation quand

il s'agissait de la défendre. La question de liberté était dans ce moment subordonnée à la question d'indépendance ; car, si l'étranger était victorieux, la contre-révolution devenait triomphante.

C'est ce qui arriva après le désastre de Waterloo et la seconde abdication de Napoléon. MM. Comte et Dunoyer l'apprirent bientôt. Le même ministre qui avait voulu les gagner à la cause de l'empereur les plaça, pour servir sans doute la cause des Bourbons, sur une liste de bannis, d'où les fit rayer un autre ministre, depuis leur confrère dans cette Académie, et de qui l'on peut dire avec justice que, s'il a pris part à beaucoup de changements politiques, il n'a pris part à aucun excès.

Les auteurs redoutés du *Censeur* ne furent pas condamnés à l'exil, mais au silence. Le septième volume de leur journal, qui contenait les débats de la Chambre des représentants, jusqu'à cette solennelle protestation faite la veille du jour où des soldats prussiens avaient fermé la salle de ses séances, et qui racontait les premiers excès de la réaction royaliste dans le Midi, fut saisi, et cette fois ne fut point rendu. M. Comte entreprit alors de défendre l'armée dans un écrit qui ne put pas paraître. La liberté de la presse ayant été interdite, la liberté individuelle suspendue, la justice prévôtale instituée, il fallut céder à la violence des temps et des lois, et M. Comte dut se taire pendant tout le temps de cette fougueuse réaction.

Mais cette trêve forcée ne fut point inutile pour

lui : il y renouvela en quelque sorte ses munitions pour le combat. Dans la retraite où il vécut près de dix-huit mois, l'économie politique, qu'il connaissait vaguement, devint l'objet de son étude approfondie, et il eut pour principal instituteur M. J.-B. Say, dont il était l'ami, et dont il devait être bientôt le gendre. Le livre méthodique sur la formation, la distribution et la consommation des richesses, dans lequel M. Say, concentrant et complétant les doctrines d'Adam Smith, donna aux aperçus de ce grand observateur une forme plus régulière, et, par la vigueur des déductions autant que par la précision élégante du langage, chercha à rapprocher la science économique des sciences exactes, inspira un vif enthousiasme à M. Comte. Il adopta avec passion et d'une manière fort absolue les principes de cette science, qui lui parut à la fois l'instrument et la mesure de la civilisation des peuples. Elle le brouilla surtout avec les Grecs et les Romains, qui avaient eu jusque-là toute son admiration. Leurs fortes vertus n'obtinrent pas grâce pour leurs imperfections sociales. Ces auteurs admirables de tant d'idées immortelles, ces premiers fondateurs des sciences humaines, ces créateurs incomparables des arts de l'esprit, ces utiles dominateurs du monde, qui lui avaient donné l'unité de sa civilisation, et qui lui ont laissé la sagesse de ses meilleures lois, ne furent plus à ses yeux que des barbares, parce qu'ils avaient eu des esclaves, n'avaient pas pratiqué le travail libre, et n'avaient connu que

les procédés de la force et l'industrie de la conquête.

C'est sous le drapeau de l'économie politique que M. Comte, de concert avec M. Dunoyer, dont les idées avaient éprouvé un changement analogue, rentra en campagne, lorsque la dissolution de la Chambre de 1815, et les tendances plus libérales du ministère, qui avait résisté aux emportements de cette Chambre, lui permirent de reprendre l'œuvre interrompue du *Censeur*. Les deux amis, toujours profondément attachés aux droits de leur pays, mais s'intéressant avec non moins d'ardeur aux progrès de tous les peuples, se sentirent animés de l'amour de la civilisation comme d'un patriotisme nouveau. Ils modifièrent le titre de leur journal, qu'ils appelèrent le *Censeur européen*, et qu'ils destinèrent, en lui donnant pour devise *Paix et Liberté*, à soutenir les intérêts universels des hommes, à tourner vers l'industrie l'activité des esprits, à combattre également les préjugés barbares du moyen âge et les passions ardentes de la Révolution, à s'élever contre les mœurs oisives de l'ancienne monarchie et les habitudes militaires de l'Empire, à diriger la société moderne sous une forme plus libre vers un but plus humain, en lui assignant le travail pour guide, la loi économique pour règle, le bien-être général pour fin. Ils formèrent à cet égard un système complet. Les théoriciens de 1789 avaient proclamé la souveraineté du droit populaire, et eux professèrent la souveraineté plus inattendue

de l'industrie. Ils ne se bornèrent point à penser que le gouvernement devait respecter la liberté absolue du travail, qui était le principe fondamental de la science économique ; mais ils prétendirent encore que ce principe devait servir de base même au gouvernement. L'état des sociétés commandant la forme de leur organisation politique, il fallait, selon eux, à une société devenue de plus en plus laborieuse, une administration tirée des classes industrielles et animée de leur esprit.

M. Comte poussa ce système fort loin. Le développant avec une logique inflexible, il crut, dans sa bonne foi, trop inexpérimentée, que le triomphe de l'industrie réaliserait le bienfait de la paix perpétuelle, et substituerait à la longue l'heureux accord de la fraternité humaine aux luttes sanglantes des rivalités nationales. Il crut que les intérêts auraient la vertu d'annuler les passions, de supprimer les injustices, et que l'avide recherche des satisfactions matérielles ferait ce que n'avaient pu faire encore les plus nobles idées et les sentiments les plus désintéressés.

Pour marcher vers cet état que son enthousiasme croyait possible, M. Comte demandait qu'on licenciât les armées, et qu'on changeât les casernes en manufactures. L'utilité lui semblant être la seule mesure de la valeur des hommes, et le succès dans les professions privées le signe certain de leur capacité pour l'administration des intérêts publics, il voulait, dans les assemblées et dans les fonctions

de l'État, des agriculteurs éprouvés, des manufacturiers intelligents, des négociants hardis, des banquiers habiles, et il reléguait les savants dans les académies, les avocats au barreau, les grands seigneurs dans leurs manoirs, et les généraux aux Invalides. Il ne croyait pas les hommes d'État plus nécessaires que les hommes de guerre; et, pour montrer le cas qu'il faisait de ces derniers, il allait jusqu'à dire que *le plus petit manufacturier était au-dessus du grand Pompée*, et que *César était au-dessous d'un bouvier*. Il oubliait que les plus grands progrès de l'humanité ont eu pour représentants et pour défenseurs ses plus grands capitaines; que dans les victoires d'Alexandre était le triomphe de la civilisation grecque sur la barbarie orientale; que César avait inauguré, par la défaite de l'aristocratie romaine, l'affranchissement et l'unité du monde ancien; et que l'épée de Napoléon avait fait pénétrer, pendant quinze ans, le principe de la moderne égalité dans toute l'Europe. Il contestait également l'art difficile de gouverner les peuples, qui a toujours exigé des qualités si hautes et si rares, auxquelles ne préparent pas la gestion la plus heureuse des affaires particulières, et cette connaissance des intérêts généraux qu'est loin de donner la pratique trop assidue des intérêts privés; art devenu encore plus compliqué sous le régime représentatif, où la nécessité d'expliquer ce qu'on projette, et de défendre ce qu'on fait, oblige d'ajouter l'habileté de l'orateur à la prudence du politique.

Quand on est jeune, a dit depuis M. Comte fort spirituellement, on frappe fort en attendant de frapper juste. Aussi reconnut-il un peu plus tard les exagérations d'un système que d'autres, vers cette époque, poussèrent même plus loin, en fondant sur l'industrie une religion dont ils se firent les prophètes. Malgré ce qu'il avait d'excessif et d'inapplicable dans ses doctrines, le *Censeur européen* facilita les progrès de la classe moyenne, prépara son avénement aux affaires, et contribua surtout, en répandant les idées économiques, à assurer aux intérêts matériels un triomphe que l'austère M. Comte trouverait peut-être trop grand, s'il vivait encore.

La polémique éloquente que les auteurs du *Censeur européen* soutinrent contre les actes de l'autorité fut utile à leur pays, mais périlleuse pour eux. Enfermé cinq mois à la Force dès 1817, pour ne pas s'être exprimé avec assez de respect sur ceux qu'on appelait nos alliés et qui tenaient encore notre territoire envahi, pour avoir osé dire que nous avions trop de gendarmes et pas assez de maîtres d'école, et s'être permis de provoquer l'établissement d'institutions municipales, M. Comte fut cité en 1818, comme ayant mal parlé des chouans, devant un petit tribunal de Bretagne, et distrait de ses juges naturels. La poursuite lui parut illégale et la résistance obligatoire. Un matin donc, les agents de la force publique s'étant présentés chez lui inopinément, il parvint à leur échapper, grâce à la présence d'esprit de sa jeune femme, qui facilita

son évasion par un escalier dérobé, en enfermant dans une chambre, où elle les retint quelque temps prisonniers les gendarmes envoyés pour le saisir.

Moins heureux que lui, M. Dunoyer fut conduit au fond de la Bretagne. Mais la fermeté avec laquelle il protesta contre un tribunal qui n'était pas le sien, et la discussion que du lieu de sa retraite M. Comte engagea contre le garde des sceaux, firent annuler cette procédure irrégulière, et consacrer par la cour de cassation le principe tutélaire qu'en matière de presse les écrivains ne pouvaient être jugés que là où ils publiaient leurs ouvrages.

M. Comte n'était pas au terme de ses tribulations. En 1820, la loi des élections ayant été changée, la censure rétablie, la sûreté individuelle suspendue, une souscription nationale fut ouverte en faveur de ceux que frapperaient des mesures arbitraires. M. Comte ayant annoncé cette souscription dans son journal, devenu depuis près d'un an quotidien, fut condamné à deux mois de prison et deux mille francs d'amende. La condamnation était bien légère; mais M. Comte ne la trouva pas fondée, et ne consentit point à la subir. Il résolut de s'expatrier pendant cinq ans, jusqu'à ce que sa peine fût légalement prescrite, et qu'il pût rentrer dans son pays en vertu de son droit, sans avoir un instant cédé, sans s'être une fois démenti, préférant à une courte mais injuste captivité, un exil long mais volontaire.

Il quitta donc la France avec la compagne dévouée qui avait uni sa vie à la sienne depuis deux

années, et il se rendit en Suisse. Il s'établit d'abord à Genève. Dans cette ville industrieuse et éclairée, en entendant parler la langue de son pays, en rencontrant des hommes aussi distingués par le mérite que ceux dont il venait de se séparer; en jouissant de l'illustre et douce amitié d'Étienne Dumont, qui avait été le collaborateur de Mirabeau et de Bentham; de Sismondi, qui venait d'achever son éloquente *Histoire des républiques italiennes*, et qui devait être un jour son confrère à l'Institut; de Candolle, dont la science et la gloire commencées en France s'achevaient à Genève, il crut avoir retrouvé sa patrie avec presque autant d'esprit et un peu plus de liberté. La grande estime où l'avaient mis son caractère et ses talents lui fit offrir en 1821, par le canton de Vaud, la chaire de droit naturel, devenue vacante à Lausanne. Il l'accepta, et la remplit avec autant de savoir que d'éclat. De tous les côtés on accourait pour l'entendre et l'applaudir.

Mais le parti qui avait condamné ses écrits en France ne tarda point à étouffer sa voix en Suisse. En 1823, ce parti régnait sans obstacle d'un bout de l'Europe à l'autre. Il ne voulut souffrir aucune espèce de liberté sur le continent, et le paisible enseignement du droit par un exilé l'offusqua. Il demanda l'expulsion de M. Comte. Le canton directeur, pressé par l'ambassadeur de France qu'appuyaient les ministres de la sainte alliance, placé entre le danger de repousser cette injonction inhospitalière et la honte d'y céder, finit par conseiller au canton de

Vaud de renvoyer M. Comte. Mais le canton de Vaud se montra plus soigneux de sa dignité. Il résista. Instruit de la périlleuse position où un plus long refus devait mettre ses hôtes, M. Comte vint noblement à leur aide. « Je reconnaîtrais mal, écrivit-il au landamman et aux conseillers d'État du canton, la confiance dont vous m'avez honoré en m'appelant à donner des leçons à la jeunesse de votre pays, si je souffrais qu'une lutte si pénible se prolongeât plus longtemps. A aucun prix je ne consentirai à être le prétexte d'une agression contre la Suisse ; vous voudrez bien permettre que je me retire, et que je mette ainsi un terme aux débats dont j'ai été ou dont je pourrais être encore le sujet. »

M. Comte donna sa démission, et, suivi des regrets universels, il partit pour un autre exil. Il ne lui restait plus d'autre asile que l'Angleterre. En arrivant dans ce grand et libre royaume, il y reprit ses travaux sur les législations, et il s'y lia surtout avec un homme dont l'esprit hardi et les doctrines indépendantes ne furent pas sans influence sur lui : je veux parler de ce docteur de l'utilité, de ce chimiste du droit, qui, dans le pays des traditions et sous le gouvernement de l'aristocratie, opposant la raison à la coutume, la justice aux priviléges, soumettait les institutions politiques et civiles à une analyse inexorable, ne reconnaissait la bonté des lois qu'à leur accord avec l'intérêt universel des hommes ; du célèbre Jérémie Bentham, novateur à la fois généreux et sec, subtil et confus, original et fatigant.

plus propre encore à argumenter qu'à découvrir, possédant surtout le génie des distinctions et des nomenclatures, et resté le chef sans imagination d'une école enthousiaste.

Dès que le temps exigé pour la prescription de sa peine fut écoulé, M. Comte reparut en France, où il essaya vainement de se faire inscrire sur le tableau des avocats de Paris. Il se livra alors presque exclusivement à la composition de l'œuvre qui, longtemps méditée, souvent interrompue, toujours reprise, fut terminée en 1827. Cette œuvre était son Traité de législation. Appartenant à l'école du dix-huitième siècle, disciple de Locke et de Condillac en philosophie, d'Adam Smith, de J.-B. Say et de Malthus en économie politique, émule de Bentham en législation, M. Comte appliqua aux sciences morales la méthode analytique qui, depuis la fin du dernier siècle, avait fait marcher si rapidement les sciences physiques, et se servit des principes économiques pour apprécier l'état et les constitutions des peuples. A ses yeux, la loi de la société c'est le perfectionnement de l'homme. Ce perfectionnement consiste dans la satisfaction de plus en plus régulière de ses besoins matériels, dans le développement de plus en plus libre de son intelligence, dans l'exercice de plus en plus juste de ses facultés morales, dans l'harmonie de plus en plus étendue de ses rapports avec ses semblables. Tel est le but final vers lequel tend le genre humain à travers des formes sociales qui se brisent lorsqu'elles le compri-

ment et l'arrêtent, et qui marquent chacun de ses pas sur la route de la civilisation.

On aimerait à suivre dans l'ouvrage de M. Comte la marche graduelle des peuples depuis les premières et informes ébauches de l'association politique, jusqu'aux grands empires de nos jours. Mais M. Comte n'a examiné, d'une manière nette et développée, que l'influence exercée sur les législations par l'action des climats combinée avec la nature des lieux, les violences de la guerre et les vices de l'esclavage. Le rapport que Malthus a établi entre les moyens de subsistance et le mouvement de la population, M. Comte l'étend à l'histoire, et veut en faire découler la plupart des actions des peuples et des formes de gouvernement. Il attribue à la recherche violente des moyens de subsistance les migrations et les conquêtes, la réduction en servitude des vaincus, l'organisation des vainqueurs en aristocraties militaires, et la fondation des États despotiques. Il y a du vrai dans cet aperçu, à condition de ne pas le pousser trop loin, et de ne pas substituer à la science de Montesquieu et de Machiavel la science d'Adam Smith et de Malthus, que l'esprit humain a eu raison de distinguer, et qu'il n'est point permis de confondre.

M. Comte insiste tellement sur l'état des peuples chez lesquels les lois étaient entachées de tyrannie, les moyens de subsistance demeuraient frappés d'incertitude, le travail était déshonoré par l'esclavage, qu'il n'a plus de place pour traiter le reste de son

sujet. Malgré ses lacunes et ses longueurs, le Traité de législation est une œuvre sérieuse et savante. Les vues économiques qui y sont jetées éclairent souvent les institutions d'un jour nouveau. Bien qu'il veuille appliquer, dans sa rigueur et sa sécheresse, la méthode analytique, M. Comte a l'esprit trop résolu et l'âme trop bouillante pour exposer sans s'émouvoir les longues traverses de l'humanité. Je l'en loue; car l'historien et le juge des législations ne saurait être un observateur impassible, et les procédés du savant ne doivent pas éteindre en lui les sentiments du moraliste.

Un an après sa publication, cet ouvrage reçut la distinction la plus flatteuse, qui fut en même temps la récompense la mieux méritée. L'Académie française, on s'en souvient, avec une hardiesse inusitée mais opportune, élevant son imposante voix pour défendre les droits de plus en plus menacés de la pensée humaine, avait donné le signal de ce réveil de l'esprit public, de cet effort victorieux de la nation, qui, en 1827, avait assuré, dans des élections décisives, le triomphe de la liberté légale. Elle crut alors devoir honorer publiquement l'écrivain qui avait longtemps combattu et noblement souffert pour cette liberté, et M. Comte obtint, en 1828, le grand prix destiné par M. de Monthyon, et décerné par l'Académie française à l'ouvrage le plus utile aux mœurs.

Ce précieux suffrage l'encouragea dans la poursuite de ses travaux, que la Révolution de juillet

interrompit un moment pour l'appeler à la Chambre et même aux affaires. Nommé député par les électeurs de la Sarthe, et devenu procureur du roi près le tribunal de la Seine, M. Comte ne conserva pas longtemps ces dernières fonctions, dont l'exercice à une époque de troubles politiques était assez difficile pour lui. Plus propre à attaquer un gouvernement qu'il n'aimait pas qu'à défendre un gouvernement qui lui convenait, moins disposé à poursuivre les autres qu'il ne l'avait été à se faire poursuivre lui-même, M. Comte ne tarda point à se séparer du procureur général, son chef, sur une question de poursuite politique, et cessa d'être procureur du roi. Rendu à l'indépendance, qui était un besoin de sa nature, et à l'opposition, qui était une habitude de son esprit, M. Comte fut bientôt reçu dans votre compagnie, où il n'était pas exposé à perdre l'une, et où il devait paisiblement exercer l'autre dans les fécondes controverses de la science. Il ne fut pas seulement élu membre de l'Académie reconstituée, il eut l'honneur insigne d'en devenir le secrétaire perpétuel.

M. Comte s'acquitta avec zèle des obligations que lui imposait votre choix. Mais il ne se borna point à conduire vos travaux, il continua les siens, et, comme pour se rendre encore plus digne de vos suffrages, il ajouta au Traité de législation le Traité plus précis, plus complet, plus concluant de la propriété. Ce sujet avait une sorte d'à-propos, et M. Comte, qui avait publié en 1817 un livre sur le

jury, au moment où siégeaient les cours prévôtales ; qui avait écrit une histoire de la garde nationale en 1827, au moment où la garde nationale de Paris venait d'être brusquement dissoute, n'entreprit point sans opportunité, en 1834, d'exposer la nature, les règles et les effets de la propriété, car c'était en même temps la défendre contre les attaques des sectes sociales qui voulaient en changer les conditions. Dans son savant ouvrage, il assigne à la propriété son caractère fondamental et en suit les applications variées. Philosophe, il voit en elle non un principe abstrait, mais un besoin inhérent à l'homme, et il ne la fait point dériver d'une convention universelle, comme Grotius et Montesquieu, ni reposer uniquement sur la loi, comme Bentham. Économiste, il montre l'influence qu'exercent sur elle les changements survenus dans les valeurs, l'accroissement de la population, le progrès de la liberté et le respect du travail. Jurisconsulte, enfin, il se sert des législations comparées pour marquer les différences de la propriété dans les divers pays, pour examiner de grandes questions de droit public, pour traiter à fond les questions nouvelles de droit privé qui résultent des inventions des arts et des productions de la pensée. Il ne quitte pas son sujet sans jeter des hauteurs de la science et de l'histoire des mépris altiers sur ces systèmes conçus par les rêveurs de tous les temps, et repoussés par l'humanité comme contraires aux lois de sa nature ; systèmes qui, altérant le principe de la propriété,

paralyseraient les mobiles de l'homme, détruiraient la constitution de la famille, ébranleraient la base de la société, et, loin d'être un moyen de progrès, seraient pour le monde une cause de décadence.

C'est comme votre secrétaire perpétuel que M. Comte, remplissant envers deux de ses éminents confrères le devoir que je remplis envers lui, a fait les éloges de Garat et de Malthus. A cette place même, nous l'avons entendu raconter d'un ton ferme et simple la vie à la fois rêveuse et agitée du premier, qui avait porté une imagination si brillante dans la philosophie, s'était engagé avec une naïveté si périlleuse dans une révolution, et que l'aveugle fortune appela un moment au gouvernement troublé des hommes, lui qu'elle n'aurait jamais dû détourner de la région paisible des idées. Mais M. Comte ne put pas lire lui-même son excellent travail sur Malthus, et vous exposer la théorie originale et profonde que ce sévère économiste a déposée d'une manière si hardie, d'autres ont dit si dure, dans l'*Essai sur le principe de la population*. Pendant qu'il composait avec une sorte de prédilection l'éloge de cet inexorable penseur, dont il admirait le génie pénétrant et dont il aimait la vie uniquement consacrée à la science et au bien, M. Comte était atteint d'une maladie qui paraissait ne devoir être que douloureuse, et qui était mortelle. Elle le saisit lorsqu'il était encore dans toute la vigueur de l'âge, brisa lentement son corps, épuisa peu à peu ses forces, et M. Comte se sentit enlever prématuré-

ment à la chère compagne qui s'était associée à ses pensées, l'avait suivi dans son exil, et aux quatre jeunes enfants qui avaient encore besoin de son appui comme de sa tendresse. C'étaient pour lui les côtés les plus douloureux de la maladie, et les plus grandes amertumes de la mort. Après plus de dix mois de souffrances, il expira le 13 avril 1837, à l'âge de cinquante-cinq ans, laissant de profonds regrets, de nobles exemples, d'utiles travaux, et une renommée pure.

Les temps où s'est distingué M. Comte sont déjà loin de nous. Ils sont loin de nous, les souvenirs de ces convictions généreuses, de ces luttes persévérantes, de ces intrépides dévouements qui animaient tant de fermes esprits, qui inspiraient tant de nobles conduites. Alors on croyait aux idées avec une foi vive, on aimait le bien public avec une passion désintéressée. Ces belles croyances, qui sont l'honneur de l'intelligence humaine, M. Comte les a eues jusqu'à l'enthousiasme; ces fortes vertus, qui sont aussi nécessaires à un peuple pour rester libre que pour le devenir, M. Comte les a portées jusqu'à la rudesse. C'est que son esprit comme son caractère était tout d'une pièce. Soit qu'il pensât, soit qu'il agît, il allait droit devant lui, au risque même, en attaquant un préjugé, de tomber dans une erreur. Il n'avait ni ces nuances dans la pensée qui donnent de la grâce au talent, en lui ôtant quelquefois la force, ni ces ménagements dans la conduite, qui sont la source de l'aménité, et qui peuvent

être le principe de la faiblesse. S'il a quelquefois haï, il n'a jamais nui, car les indispositions qu'il ressentait contre les idées ne s'étendaient pas jusqu'aux personnes. Sous des formes un peu âpres, et avec des apparences froides, il avait cette bonté du cœur, cette chaleur de l'âme, cette élévation de sentiments, cette verve de la conviction qui se montrent à la fois dans ses écrits et dans sa vie. C'est par là qu'il a inspiré de solides affections, mérité l'estime universelle, et que sa mémoire sera honorée tant que notre pays demeurera fidèle au culte de la science, et gardera le souvenir de ceux qui l'ont servi.

ANCILLON

ASSOCIÉ ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE

NOTICE

LUE DANS LA SÉANCE PUBLIQUE
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES
DU 5 JUIN 1847.

MESSIEURS,

Lorsque, en 1832, l'Académie eut à choisir les hommes éminents qu'elle devait s'associer en Europe, elle porta naturellement ses regards sur la ville qui, après Paris et avec Londres, se distinguait le plus par la culture de toutes les sciences. Capitale de la Prusse, principal centre intellectuel de cette Allemagne où le règne des idées préparait lentement le règne des lois, Berlin, à qui la réformation avait laissé son esprit et Frédéric II sa grandeur, comptait déjà beaucoup d'illustres membres dans les autres académies de l'Institut. Cette ville éclairée et féconde ne pouvait pas rester étrangère

à l'Académie nouvelle. Parmi ceux qui s'y étaient consacrés à l'étude des sciences morales et politiques, se trouvait au premier rang M. Ancillon, que l'origine de sa famille et l'heureux emploi de notre langue rattachaient à notre pays, et qui, d'abord pasteur d'une petite église réformée, puis professeur d'histoire et secrétaire perpétuel de l'Académie de Berlin, enfin gouverneur du prince royal et ministre des affaires étrangères de Prusse, s'était montré prédicateur éloquent, historien judicieux, philosophe conciliant, publiciste original, homme d'État modéré. Le mérite de ses livres et l'honnêteté de ses théories le recommandaient également à nos suffrages. En lui ouvrant l'entrée de l'Institut de France, nous n'acquérions pas seulement un glorieux confrère, nous rappelions en quelque sorte au milieu de nous un compatriote.

M. Ancillon appartenait à une famille de réfugiés français. Son trisaïeul, David Ancillon, s'était rendu célèbre dans les controverses religieuses du dix-septième siècle. Il exerçait le ministère évangélique à Metz lorsque Louis XIV révoqua l'édit de Nantes. Afin d'échapper à la proscription, il se retira en Allemagne, où le grand électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, le reçut avec une haute distinction. Ce prince habile, enrichissant la Prusse de ce que perdait la France, établit des colonies de ces pieux et actifs expatriés dans son électorat, destiné à devenir bientôt un puissant royaume. La colonie seule de Berlin s'éleva à quatorze mille réfugiés,

qui portèrent l'esprit, la langue, les arts de leur patrie dans cette ville, où ils devaient avoir un prince de génie pour élève, et concourir plus tard aux grandes directions données à l'État.

Tant qu'il vécut, David Ancillon fut le chef religieux de la colonie française de Berlin. Ses fils et ses petits-fils, héritiers de ses mérites et continuateurs de sa bonne renommée, la gouvernèrent aussi, soit comme pasteurs, soit comme juges, pendant cinq générations. Personne dans cette famille, où la sagesse s'était pour ainsi dire changée en tradition et l'esprit en habitude, ne porta mal un nom auquel le dernier des Ancillon devait donner plus d'éclat encore.

Jean-Pierre-Frédéric Ancillon naquit à Berlin le 30 avril 1767. Son père, Louis-Frédéric, était un homme d'un grand savoir et d'une éminente piété. Membre de l'Académie de Berlin et métaphysicien du premier ordre pour la rectitude de la pensée, la gravité du style et la puissance de la polémique, il porta dans l'examen des problèmes philosophiques la même habileté que ses prédécesseurs avaient montrée dans le débat des questions religieuses. Le jeune Ancillon l'eut pour premier maître. En l'admirant, il apprit à lui ressembler. Il l'aimait avec une vive et respectueuse tendresse, et l'appelait sa *seconde conscience*. Destiné à la profession héréditaire dans sa famille, après avoir terminé ses études littéraires au collége français de Berlin, il se rendit à Genève pour s'y former à la théologie, et y devint

ministre du saint Évangile en 1789, à l'âge de vingt-deux ans. Il retourna en Prusse en passant par Paris. La Révolution venait d'éclater, et M. Ancillon arriva dans cette ville, qu'il trouva encore tout émue de la victoire populaire du 14 juillet, au moment où l'on démolissait la Bastille et où l'on proclamait, avec l'abolition des priviléges, le triomphe du droit commun.

Quel fut l'effet d'un aussi enivrant spectacle sur le descendant des calvinistes proscrits ? Applaudit-il à cette régénération du grand peuple dont ses ancêtres avaient fait partie, et, dans l'éblouissante lumière de sa liberté, vit-il poindre les premières lueurs de la liberté du monde ? Quoique fort jeune encore, M. Ancillon était plus réfléchi qu'enthousiaste. Mûri sans avoir vécu, prévoyant avant d'être expérimenté, il se défia d'une réforme sociale qui lui semblait compromettre ce qu'elle avait de nécessaire par ce qu'elle entreprenait d'excessif. L'impression qu'il en reçut demeura ineffaçable ; elle le disposa plus tard à opposer la souveraineté de la raison à la souveraineté du nombre, à faire découler la constitution des États, non d'une théorie générale des droits de l'humanité, mais des traditions historiques de chaque peuple.

De retour à Berlin, il se consacra entièrement au ministère évangélique. Attaché en qualité de pasteur à l'église française du Werder, il acquit bientôt une brillante réputation comme orateur de la chaire. Il fit descendre le christianisme des hauteurs soli-

taires du dogme, où l'on n'allait plus le chercher, dans les régions plus fréquentées de la morale et de l'utilité humaines. Il croyait en chrétien, pensait en philosophe, et aux plus purs enseignements de la religion il mêlait les plus généreuses idées du siècle. Aussi, toutes les fois qu'il parlait, y avait-il foule dans le temple, où les âmes pieuses allaient s'émouvoir et les esprits élevés réfléchir.

Mais M. Ancillon était réservé à d'autres succès encore. Un de ces hasards heureux, qui ne manquent jamais dans la vie des hommes supérieurs, lui ouvrit une nouvelle carrière sans le faire sortir de l'ancienne. Il y avait en Prusse un prince qu'avaient élevé les réfugiés et les philosophes, le prince Henri, frère du grand Frédéric. Après avoir longtemps combattu en habile capitaine, il vivait alors dans la retraite, recherchait l'esprit, aimait la France, désapprouvait l'union inconsidérée qui rapprochait la jeune Prusse de la vieille Autriche pour attaquer en commun notre Révolution, et se consolait, au château de Rheinsberg, dans la culture des lettres et dans de glorieux souvenirs, de la disgrâce où le laissait languir la fausse politique du nouveau règne. C'est dans cette retraite du héros de Prague et de Freyberg, de l'ancien et spirituel compagnon de Voltaire, que M. Ancillon, appelé à célébrer un mariage comme pasteur, prononça un discours qui lui gagna le cœur du noble vieillard. Dès ce jour, le prince Henri l'admit dans son intimité; il lui trouva tant de savoir et une raison si solide, qu'il

crut devoir les faire servir à l'instruction de la jeunesse la plus illustre de la Prusse dans l'Académie militaire de Berlin, où elle était formée à la science de l'histoire et de la politique, en même temps qu'au grand art de la guerre. Un prince, même disgracié, a toujours assez de crédit pour faire nommer un professeur. Grâce à cette utile protection, M. Ancillon fut chargé d'enseigner l'histoire dans une école d'où sont sortis depuis tant de généraux et de diplomates ; mais en créant un professeur on préparait un historien.

M. Ancillon avait toujours eu un penchant décidé pour l'histoire, et, dans l'histoire, pour ce côté des événements qui touche à l'existence des États et sert à expliquer la fortune des peuples. Il appartenait à la famille des historiens politiques ; sans avoir les grandes vues de Bossuet, le jugement profond de Machiavel, la pénétration ingénieuse et vaste de Montesquieu, il porta dans l'histoire un tranquille bon sens et une honnêteté intelligente. Comme ces maîtres glorieux, il aimait à suivre les révolutions humaines en remontant à leurs causes, à saisir le sens des institutions, à juger la conduite des gouvernements, à montrer ce que les grands hommes empruntent à leur temps et ce qu'ils lui laissent, à pénétrer jusqu'à ces belles règles de l'ordre moral qui font dépendre le sort des peuples de leur caractère, et qui préparent le perfectionnement des sociétés par le progrès du sentiment du droit et de la raison publique. Ce fut l'esprit dans

lequel M. Ancillon poursuivit son enseignement à l'Académie militaire de Berlin et composa l'important ouvrage qui a fondé sa réputation en Europe au commencement du siècle.

Vous connaissez tous cet ouvrage, messieurs ; il a été l'un des principaux titres de M. Ancillon aux suffrages de l'Académie. Le choix seul du sujet est, de la part de l'auteur, un signe de force, car les grands travaux attestent les grandes aptitudes. Or le livre de M. Ancillon embrasse l'une des époques les plus remarquables des annales du monde ; il fait connaître ce temps qui n'est plus animé de la pensée du moyen âge et que n'agite pas encore la pensée de nos jours ; qui commence avec Luther et finit un peu avant Voltaire ; qui s'ouvre par Charles-Quint et se ferme par Louis XIV ; qui se précipite à son début dans la confusion des guerres d'Italie, et, à son terme, se règle d'après les savantes combinaisons d'Utrecht.

C'est alors, en effet, que, sous la parole de hardis novateurs, l'unité spirituelle de l'Europe se brise, que plusieurs peuples changent la forme de leur croyance, que des luttes formidables s'engagent pour assurer la liberté de la conscience, prélude victorieux de la liberté de la pensée, que le genre humain marche, par de puissantes découvertes, de beaux systèmes, des sciences inattendues, vers des destinées nouvelles. C'est alors que dans le sein de chaque pays les gouvernements achèvent de s'organiser suivant le principe qui leur

est propre, en vertu d'une logique involontaire, mais irrésistible ; que l'Italie, n'ayant pas su constituer un pouvoir national, est livrée pour plusieurs siècles à la domination étrangère ; que l'Allemagne, de plus en plus désunie et morcelée, consacre son anarchie par l'affaiblissement de l'autorité fédérale de l'empire ; que l'Espagne va se perdre dans l'immobilité de la monarchie catholique de Philippe II; que la France acquiert toute son unité et toute sa grandeur sous la royauté administrative de Louis XIV ; et que l'Angleterre, après deux révolutions, parvient à la monarchie représentative de Guillaume III. C'est alors enfin que les guerres générales amènent les prévoyantes conventions diplomatiques qui distribuent avec plus de précision le territoire de l'Europe, et font vivre les États, pour ainsi dire, en société sous une législation consentie. Ainsi, dans l'ordre moral, la réformation ; dans l'ordre politique, la constitution de chaque gouvernement d'après son principe ; dans l'ordre général, le progrès du droit des gens et l'établissement d'un utile système d'équilibre par les traités fondamentaux de Westphalie et d'Utrecht : telle est cette époque, et le livre de M. Ancillon la reproduit habilement avec le mouvement de ses révolutions et le cortége de ses grands hommes.

Je ne serais pas suffisamment juste envers cette œuvre, si je n'en signalais le côté original. M. Ancillon s'est surtout proposé de montrer comment s'est formée, au-dessus de chaque société particu-

lière, une société générale des nations, aussi nécessaire au développement de l'humanité que la première l'est au développement de l'homme. Il cherche par quels moyens les peuples sont sortis de l'état de nature dans lequel ils vivaient les uns à l'égard des autres, n'ayant presque d'autres communications entre eux que celles de la guerre. Comme il n'existe point de législateur qui leur impose une règle, ni de gouvernement qui la fasse respecter, M. Ancillon se demande d'où ce droit public des États tirera son origine et où il trouvera sa sanction. Il ne le voit résider ni dans l'autorité d'une monarchie universelle que l'histoire démontre impossible, ni dans les décrets d'une assemblée représentative des nations, que le bon sens reconnaît chimérique, ni dans la modération des gouvernements en progrès, dont aucun jusqu'ici, quelle qu'ait été sa forme, n'a été exempt des abus de l'ambition, n'a échappé aux excès de la conquête; mais il le voit se dégager de la résistance concertée des États faibles, qui opposent la masse victorieuse de leurs forces secondaires à la force agressive d'une puissance prépondérante, et la ramènent dans les limites légitimes de son action.

Ce droit conventionnel qu'établissent peu à peu des pactes de mieux en mieux combinés se rapproche du droit idéal que Dieu a mis dans la raison des hommes pour les conduire et les régler. Il a son principe dans l'existence indépendante des peuples, sa loi dans les contrats qui terminent leurs

luttes, sa garantie dans une force plus développée mise au service d'une justice plus étendue. Les corps politiques qu'il régit, après s'être longtemps entre-choqués et réciproquement contenus, tendent vers une harmonie toujours plus grande, par une gravitation insensible dont M. Ancillon a déterminé la marche et décrit les mouvements.

Ce *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe* se déroule comme une composition bien faite. L'auteur a mis dans son livre tout l'ordre qui est dans son intelligence. Chaque événement y est à sa place et dans sa lumière ; chaque homme y marche à son but et avec sa pensée. Il ne faut pas cependant chercher dans ce livre, d'une beauté simple et d'un mérite soutenu, la vivacité des récits ni l'éclat des couleurs. M. Ancillon ne raconte pas, il expose ; ne peint pas, il juge. Sous des formes quelquefois un peu lourdes, il offre des aperçus fins et des appréciations profondes ; et, s'il laisse à désirer plus d'art comme historien, il s'élève toujours aux plus hautes compréhensions de l'histoire.

Après la publication, en 1803, des premiers volumes de son ouvrage, qui eut un succès universel, M. Ancillon fut nommé historiographe de la maison de Brandebourg, et, la même année, il fut appelé à siéger auprès de son père, à l'Académie royale des sciences et des lettres de Berlin. En entrant dans la célèbre compagnie qu'avait fondée Leibnitz et qu'avaient récemment illustrée Maupertuis, Euler,

Mérian, Lagrange, M. Ancillon se livra à l'un des penchants les plus chers de son esprit. Il lui communiqua de nombreux et savants Mémoires sur toutes ces grandes questions philosophiques qui sont l'aliment inépuisable de l'intelligence humaine, dont elles nourrissent la curiosité et développent la force.

Pendant que la philosophie de Locke et de Condillac dominait pleinement en Angleterre et en France, il s'était formé une philosophie nouvelle en Allemagne. En prenant naissance chez cette nation trop divisée pour n'être pas un peu confuse, dont l'unité est dans la langue et l'action commune dans l'esprit; nation douée d'un génie plus hardi que régulier, plus patient que précis, à la fois réfléchie et rêveuse, ne repoussant pas l'imagination de la science et mêlant l'enthousiasme à l'analyse, la philosophie était tour à tour devenue, par Kant, la théorie la plus austère et la plus haute de la raison, par Fichte une sorte d'algèbre de la pensée, par M. de Schelling le poëme universel de la nature.

Dans sa solitude de Kœnigsberg, le fondateur ingénieux et profond de cette grande école philosophique, mécontent du système de Locke, qui faisait dépendre toute la connaissance humaine des sens, et troublé par les objections de Hume, qui ne voyait dans le monde qu'une succession de phénomènes sans cause, et dans l'entendement qu'une suite de perceptions sans lien, Kant voulut soustraire la philosophie à l'observation bornée de l'un, et au

scepticisme destructeur de l'autre. Il prit pour point de départ et pour fondement de son système la raison, qu'il soumit à une admirable analyse. Il en reconnut les lois nécessaires ; mais, enfermé dans ces conceptions idéales, il réduisit philosophiquement l'univers à n'être qu'une forme de la pensée. Ne trouvant pas de certitude dans ce qui était en dehors de l'esprit humain, il ne parvint à démontrer, par la raison théorique, ni l'existence du monde, ni l'existence de Dieu, ni l'existence de l'âme, et ne s'éleva, avec une heureuse inconséquence, jusqu'à leur affirmation, qu'au moyen de la raison pratique, c'est-à-dire du besoin naturel de la morale et de la justice.

Disciple audacieux de ce maître circonspect, tirant avec une logique intraitable et altière les conséquences de son principe, Fichte, qui avait l'âme d'un stoïcien et l'esprit d'un géomètre, entreprit de résoudre les incertitudes de Kant dans l'unité d'un absolu idéalisme. Cet idéalisme extrême provoqua une réaction en sens contraire, et M. de Schelling, ramenant la science vers le monde extérieur, fonda la *philosophie de la nature*. Il ne chercha point l'unité dans la conscience humaine, comme venait de le faire Fichte, mais il essaya de réunir le monde sensible au monde intellectuel par une vaste conciliation, en remontant jusqu'à l'existence suprême, source commune des idées et des êtres. Physicien et poëte, il construisit, à la façon des philosophes de l'ancienne Grèce, un système où Dieu se déroule

à la fois dans l'univers et dans le genre humain, sous la double forme de la vie organique et de la vie morale ; obéissant aux lois de la pesanteur et du mouvement dans la nature qui s'ignore, suivant les règles de l'intelligence, de la justice et de l'art dans l'humanité qui se connaît ; identique et divers, éternel et successif ; système imposant et périlleux qui semble au moins confondre Dieu avec son œuvre, et absorber l'homme dans la création.

Cette philosophie aventureuse, qu'un puissant dialecticien devait soumettre plus tard à d'impérieuses formules, effraya l'esprit mesuré de M. Ancillon. D'un autre côté, la philosophie expérimentale de Locke et de Condillac ne lui offrait que des analyses incomplètes et des solutions limitées. Aussi se plaça-t-il entre les deux écoles, auxquelles il se présenta comme un médiateur. Fidèle aux sages et conciliantes directions qui s'étaient établies, surtout par les travaux de Mérian et de son père, dans l'Académie de Berlin, il fut éclectique. Il soutint que les divers systèmes n'étaient jamais que l'exagération d'une idée juste. Il reprocha à la philosophie française de n'adopter que ce qui se sent, et à la philosophie allemande de ne croire qu'à ce qui se pense. S'appropriant une maxime profonde de Leibnitz, il dit spirituellement : « Comme ces deux systèmes procèdent par voie d'exclusion, ils ne sont vrais qu'à moitié : ils sont vrais dans ce qu'ils admettent, faux dans ce qu'ils rejettent. » Il ne prit donc le point de départ de sa

philosophie ni dans la simple sensation ni dans l'intelligence pure ; il le plaça dans le sentiment de la conscience tel que l'avait affirmé Descartes. La conscience fut, pour me servir de ses expressions, la rétine intérieure où viennent se représenter le monde visible, avec lequel l'homme est en communication par les sens, et le monde invisible, avec lequel il est en rapport par la raison. C'est là que s'opère selon lui la vision intellectuelle.

Que voit-il se réfléchir dans ce miroir de la conscience ? Des faits d'un ordre différent qui partent, les premiers, du dehors, et apportent à l'homme le sentiment de l'existence des êtres ; les seconds, du dedans, et lui donnent le sentiment de sa propre existence. Ce double phénomène, par lequel s'acquiert la conscience des objets et la conscience de soi, est, pour M. Ancillon, le fondement de tout ce que l'homme peut et doit connaître. Si, dans l'un de ces phénomènes, il trouve l'impression passive des sens qui sont les intermédiaires indispensables entre l'univers et l'homme, il saisit dans l'autre l'opération active de l'âme, dont il ne cherche pas à pénétrer l'essence, mais dont il s'applique à découvrir les facultés. C'est dire que sa méthode est la méthode psychologique. Il y rappelle, avec une spirituelle modestie, la philosophie alors dominante qui s'était engagée et se perdait dans une hasardeuse ontologie, lui reprochant de se substituer orgueilleusement à Dieu et de renouveler la création. « Résignons-nous, ajoute-t-il avec une grâce un peu

ironique, à notre condition d'homme, et prenons l'esprit de notre état. »

En suivant cet esprit, quelles facultés reconnaît-il à l'âme ? La faculté d'être excitée par les sens qui provoquent son activité sans changer sa nature, ou la sensibilité ; la faculté de percevoir les objets, de juger leurs rapports, de conserver leur souvenir, de comprendre leur beauté, ou l'entendement ; la faculté de choisir entre des sensations, de se décider entre des penchants, en un mot, de vouloir, ou la liberté. Enfin, au-dessus de toutes les autres, la faculté de pénétrer jusqu'aux notions les plus hautes des choses et des êtres, ou la raison, qu'il place dans les profondeurs de l'âme, comme Dieu est placé dans les profondeurs de l'univers.

Des facultés qu'il a reconnues, M. Ancillon fait découler des besoins d'un ordre supérieur. A leur exercice ou à leur combinaison il rattache l'idée du bon et du juste, ou la morale ; l'idée du vrai, ou la science ; l'idée du beau, ou l'art ; l'idée de l'ordre social, ou l'État ; l'idée de Dieu, ou la religion. L'homme étant, par sa nature, en rapport avec les lois du monde et se développant de plus en plus d'après elles, M. Ancillon lui attribue une perfectibilité indéfinie. Il fait en quelque sorte, de lui, le confident progressif de la Providence et l'exécuteur terrestre de ses desseins.

Telle est, présentée avec brièveté, et, dès lors, avec un peu plus de précision qu'il ne lui en a donné, la théorie de M. Ancillon. Malgré ce qu'elle

offre de judicieux et d'élevé, elle n'a pas assez de rigueur scientifique, et elle manque de la force d'un système. Nous avons vu se développer, depuis, un éclectisme plus vaste, une psychologie plus exacte, et le témoignage intérieur de la conscience servir plus puissamment à l'explication des êtres. Mais M. Ancillon eut le mérite d'entrer un des premiers dans ces voies en publiant ses *Mélanges de philosophie et de littérature* en 1809.

La même année, il fut nommé conseiller d'État au département des cultes. A chaque succès de son talent correspondait un progrès dans sa fortune. Le gouvernement prussien s'entourait, du reste, alors des hommes les plus capables de le relever de l'abaissement profond où l'avaient fait tomber des désastres récents. Monarchie nouvelle, la Prusse était en quelque sorte une parvenue parmi les vieilles puissances. Elle devait son existence même aux révolutions modernes. Des sécularisations ecclésiastiques au seizième et au dix-septième siècle, et d'audacieuses conquêtes au dix-huitième, avaient fait sa grandeur ; la liberté de la conscience introduite dans l'État par le protestantisme, la liberté de la pensée installée sur le trône par la philosophie, avaient fait son esprit. Elle représentait en Allemagne le mouvement nouveau du monde et n'y pouvait rien que par lui. Si elle était restée fidèle à son origine, si elle avait suivi, comme précédemment, la voie ouverte à ses intérêts, elle aurait tiré avantage de la Révolution française au lieu de s'en dé-

clarer l'ennemie, et se serait entendue avec son irrésistible chef. Elle fit le contraire. Elle fut battue et amoindrie. Elle vit son armée arrêtée en 1792 dans les défilés de la Champagne, brisée en 1806 sur les plateaux d'Iéna ; elle vit sa puissance, si industrieusement construite depuis l'électeur Jean-Sigismond jusqu'au grand Frédéric, anéantie à Tilsitt. Là, dans l'excès du malheur, finit sa faute, et dans l'abus du triomphe commença la nôtre. Son glorieux vainqueur ne se comporta point en habile politique. Il aurait dû la relever et non l'abattre; l'agrandir et non la réduire; lui donner, après la défaite, ce qu'il lui avait offert avant la lutte. La reconnaissance peut-être, l'intérêt certainement, auraient attaché à son alliance un État puissant traité avec une magnanimité si adroite. Rencontrant en Europe l'inflexible inimitié de l'Angleterre, et la résistance sans cesse renouvelée de l'Autriche, Napoléon avait besoin de s'unir avec la Prusse, rendue complice de la révolution en devenant son obligée. Mais la confiance de ce grand homme en sa force le poussa à des résolutions opposées, et il prépara le soulèvement de la Prusse par l'excès de son humiliation.

Ce fut alors en effet que le gouvernement prussien revint avec prévoyance à son principe; qu'il évoqua la liberté pour recouvrer plus tard l'indépendance; que deux ministres révolutionnaires dans l'intérêt de la monarchie, le baron de Stein et M. de Hardenberg, firent descendre la vie publique

jusqu'aux racines de l'État, en donnant des institutions plus libérales aux communes, et rapprochèrent, par le contact des intérêts et par une certaine égalité dans les droits, les diverses classes jusque-là séparées de la nation ; que Fichte mit la philosophie au service de la nationalité, dont sa parole enthousiaste exalta l'énergique sentiment dans les âmes. M. Ancillon s'associa à cet élan du patriotisme prussien. Pour ranimer l'émulation de son pays, il lui rappela son histoire. Au sein même de l'Académie, prenant pour sujet d'un de ses discours la *vraie grandeur*, il fit l'éloge de Frédéric II. Il montra jusqu'à quel degré de puissance et de gloire ce roi, aussi adroit politique que hardi capitaine, avait élevé la Prusse, qui formait, à son avénement au trône, un petit État de deux millions d'habitants, et qui comptait, à sa mort, parmi les plus fortes monarchies de l'Europe. L'audace avec laquelle il avait conçu le dessein de s'agrandir ; ses attaques si promptes et si bien conduites contre l'impériale maison d'Autriche, dépouillée à jamais d'une vaste province ; ses luttes héroïques pendant sept années avec les trois premières puissances du continent, forcées à lui donner la paix en lui laissant ses conquêtes ; les repos de son règne, aussi féconds en progrès civils que ses guerres l'avaient été en accroissements territoriaux ; son habileté à conserver tout ce qu'il avait osé prendre, à unir par la justice ce qu'il avait rapproché par la force ; en un mot, le génie du conquérant et la sagesse du fondateur :

voilà ce que M. Ancillon fit voir dans l'héritier des anciens électeurs de Brandebourg, élevant la Prusse au niveau des grands États et se plaçant parmi les grands hommes.

M. Ancillon sut encore, dans une touchante et solennelle occasion, adresser à son pays de patriotiques enseignements. La reine de Prusse n'avait pas survécu longtemps aux désastres qu'elle avait en partie causés. Cette jeune, belle, spirituelle et altière princesse, tombée des plus présomptueuses espérances dans le plus pénible abaissement, était morte en juillet 1810, emportant l'admiration et les regrets de tout un peuple. On oubliait ce qu'elle avait fait pour ne se souvenir que de ce qu'elle avait voulu, car les nations savent gré d'avoir, même imprudemment, aimé leur honneur et recherché leur gloire. Aussi, à la nouvelle de sa mort, le deuil fut universel. M. Ancillon, interprète religieux de l'affliction commune, prononça son oraison funèbre en présence de la famille royale, accablée d'une aussi grande perte. Il loua noblement ses vertus, parla avec grâce de tout ce qui charmait en elle, rappela avec tristesse ses infortunes, et déplora éloquemment sa fin prématurée. S'inspirant des souvenirs laissés par cette reine, qui avait pénétré si avant dans les imaginations comme dans les cœurs, il demandait en son nom plus de dévouement encore au roi qu'avait éprouvé la fortune, à l'État qu'un concert de volontés et de sacrifices pouvait seul relever de son abattement. Il lui faisait

dire à son auditoire ému : « Que votre douleur soit adoucie par l'espérance, que ce ne soit pas une douleur stérile et vaine. Prouvez-moi votre attachement par des actions et non par des larmes. Chérissez votre patrie qui était devenue la mienne ; ne vivez que pour elle ; mourez pour elle, s'il le faut. »

Vers le même temps, l'éducation du prince héréditaire de Prusse avait été confiée à M. Ancillon. Sa sagesse et son savoir le rendaient digne de remplir une mission si haute. Ce prince était alors âgé de quinze ans. M. Ancillon lui donna des directions savantes et des idées généreuses. Il lui présenta l'histoire comme le guide clairvoyant de la politique, et entretint en lui ce goût de plaire qui annonce toujours dans les princes le désir de rendre les peuples heureux, et leur impose en certains cas le devoir de les rendre libres.

Les enseignements du précepteur n'ont peut-être pas été étrangers aux actes souverains du disciple. Il n'est dès lors pas sans à-propos d'exposer ici les doctrines politiques de M. Ancillon. Ébauchées dans les *Aphorismes de droit naturel et politique* qu'il fit paraître en 1801, ces doctrines furent développées dans l'ouvrage relatif à la *souveraineté* et aux *formes du gouvernement*, qu'il publia en 1815, et enfin complétées dans le livre où il traita en 1824 de l'*esprit des constitutions* et de *leur influence sur la législation*.

M. Ancillon n'appartenait pas à l'école alors un peu décréditée de la souveraineté populaire, sans

se rattacher néanmoins à l'école renaissante du pouvoir absolu. Il n'était ni le disciple de Rousseau et de Mably, ni l'émule de MM. de Bonald et de Maistre. Plein d'admiration pour le génie de Montesquieu et la philosophie de Kant, il étudia les faits sociaux avec la méthode historique de l'un, et les soumit au principe dogmatique de l'autre. Il s'attacha à éclairer la politique par l'histoire et à la régler par la raison.

Sur quel fondement M. Ancillon fit-il reposer sa théorie? Sur le perfectionnement successif de la souveraineté. La souveraineté est, suivant lui, le principe organisateur des sociétés politiques; elle donne à chacune d'elles son unité morale, sa personnalité distincte, sa vie régulière, et ne résulte pas de la volonté exprimée des peuples, mais de l'ensemble de leurs besoins et de leurs idées. Organe général et obligé de la raison publique, elle doit être clairvoyante et perfectible, se conformer à l'état changeant des sociétés, marcher avec la pensée des siècles.

Des caractères divers que prend cette souveraineté selon la situation relative des peuples, la nature des lieux, l'influence des climats, l'esprit des temps, dérive la variété des constitutions politiques. M. Ancillon montre avec une sagacité aussi savante qu'ingénieuse comment les formes de gouvernement s'altèrent si elles ne s'agrandissent, et les nations meurent si elles ne se développent. La démocratie pure, l'aristocratie concentrée, la mo-

narchie absolue conduisent également l'État à sa ruine par le désordre ou le dépérissement, en le jetant dans l'anarchie qui le dissout, dans l'oligarchie qui le paralyse, dans le despotisme qui l'éteint. L'anarchie, l'oligarchie, le despotisme, ne sont pas, selon l'observation fine et forte de M. Ancillon, des formes de gouvernement, mais des maladies du corps social. Afin d'échapper à ces dangereuses infirmités, les États doivent étendre leur principe au lieu de le concentrer, et introduire à propos dans le gouvernement les éléments nouveaux qui se sont produits dans la société.

De là, pour M. Ancillon, la nécessité du développement historique des constitutions. Parti toujours d'en haut et jamais d'en bas, opéré pour le peuple et non par le peuple, ce développement est un acte libre de la souveraineté éclairée qui ne saurait s'y refuser, et qui cependant ne peut y être contrainte La raison l'y invite, mais rien ne l'y force. Ici éclate l'imperfection de ce système, et l'école historique est en contradiction avec l'histoire.

En effet, jusqu'à présent, qu'est-il arrivé lorsque les nations, dans leurs progrès, ont aspiré à des droits plus étendus, et sont devenues capables de participer directement à la puissance législative? L'histoire nous apprend que le difficile passage de la souveraineté absolue à la souveraineté partagée a toujours été forcé par des révolutions. Je ne parlerai pas de la Révolution française, opérée en vertu de théories générales qui en voilent, aux yeux de

M. Ancillon, le sens national et la puissante opportunité. Mais l'Angleterre, dont la constitution est admirée par lui comme éminemment historique, et qu'il appelle une transaction de la raison politique, n'a-t-elle pas acquis ses principales libertés par des révolutions? Qui donc a oublié et la victorieuse querelle des barons anglais contre Jean-sans-Terre pour lui arracher la grande charte, et la consécration violente de ce pacte fondamental imposé par les armes à son faible fils Henri III, exigé par des confirmations multipliées de son altier petit-fils Édouard Ier? Qui ne se souvient aussi que le bill des droits, suite et complément de la grande charte, contrat moderne ajouté au contrat ancien, a été le prix des deux révolutions de 1640 et de 1688; qu'il a coûté cinquante ans d'efforts; que, pour l'obtenir, le peuple anglais a vaincu un roi et en a expulsé un autre, a condamné la souveraineté absolue dans Charles Ier par un acte si tragique, et l'a détruite dans Jacques II par une déposition si concluante; en un mot, que, donné à une dynastie nouvelle comme condition et règle de son pouvoir, le bill des droits a été le lien conventionnel, mais solide, établi entre la nation libre et la royauté limitée?

Du reste, la théorie bien entendue, et surtout bien appliquée de M. Ancillon, aurait pour objet d'éviter ces résultats soudains et violents. Aussi en a-t-il conseillé l'habile emploi dans son pays, lorsque les événements de 1814 et de 1815 eurent rendu la Prusse à son indépendance. Il était juste

d'acquitter à la paix la promesse de liberté descendue du trône avant la guerre. M. Ancillon y inclina, en pensant toutefois qu'il fallait changer par degrés la constitution du royaume et passer de la liberté locale à la liberté générale. « On peut, écrivit-il en 1815, espérer et faire beaucoup de bien en suivant la route que la sagesse du roi nous a indiquée et ouverte. Si le gouvernement demeure fidèle à ce système, si l'on commence par organiser les États Provinciaux comme moyen préparatoire pour former convenablement les États Nationaux, alors nous conserverons notre caractère et nos mœurs. Les institutions nouvelles seront le produit des institutions anciennes; celles-ci se perfectionneront peu à peu, et celles-là jetteront de profondes racines. Ainsi, sans imitations serviles, sans révolutions subites, sans innovations hasardeuses, nous poursuivrons d'une manière vraiment patriotique les améliorations qui nous ont été annoncées. Nous mettrons ordre, avec une prudence calme et dans une heureuse intelligence, à nos affaires intérieures. Nous concilierons l'unité de la souveraineté avec l'étendue de la délibération, avec les formes favorables au développement de l'esprit public, et nous maintiendrons entre le prince et le peuple le plus parfait accord. »

Ce plan a été suivi. Après avoir organisé dans un sens plus populaire l'administration, l'armée, l'enseignement, le feu roi Frédéric-Guillaume donna en 1828 des États Provinciaux réguliers à la Prusse,

qui dut être appelée plus tard à établir les impôts et à ratifier les emprunts en assemblées d'États Généraux. Patiemment attendus sous Frédéric-Guillaume III, ces États Généraux viennent d'être réunis par Frédéric-Guillaume IV, qui acquitte les royaux engagements de son père avec une fidélité louable, mais avec des restrictions que l'intérêt du pays, l'esprit du temps et la raison du prince ne peuvent manquer de lever. Que deviendraient sans cela et l'expérience de l'histoire et la théorie de M. Ancillon, qui recommandent également d'adapter la forme du pouvoir à l'état de la société? Lorsqu'un pays est digne d'exercer certains droits, n'est-il pas sage de les lui donner, de peur qu'il ne les prenne? Lorsqu'il a l'ambition fondée d'intervenir dans son propre gouvernement, n'est-il pas habile de l'y admettre, de peur qu'il n'y fasse invasion? C'est ce qui résulte avec évidence de la doctrine du développement historique, laquelle serait autrement un vain jeu d'esprit. Par cette doctrine, en effet, M. Ancillon arrive sans hésitation comme sans secousse à ces constitutions mixtes où la souveraineté est divisée entre plusieurs pouvoirs qui se contrôlent et ne s'entravent pas, où les formes délibératives prévalent avec leur pleine réalité et leur utile distinction dans deux assemblées élective et héréditaire représentant, la première le principe du mouvement, la seconde le principe de la durée; où les besoins publics, signalés par une presse vigilante, discutés à une tribune libre, réalisés dans des lois oppor-

tunes, réforment insensiblement l'État et ne le bouleversent point; où enfin le droit réciproque et l'action mutuelle du prince et du peuple reposent sur un contrat inviolable qui laisse au prince l'autorité sans ses oppressions, et donne au peuple la liberté sans ses déréglements. Lorsque le temps, dans sa marche, rend ces gouvernements praticables, M. Ancillon n'est pas éloigné de les admettre comme nécessaires. Puissent les idées prudentes du maître trouver faveur auprès du disciple couronné! Puisse la Prusse, dont l'unité imparfaite a besoin, pour être achevée, des rapprochements étroits de la vie politique et du droit commun entre huit provinces encore profondément séparées, puisse-t-elle entrer dans la société agrandie des États libres par des voies plus heureuses et à travers moins d'épreuves que les nations qui l'y ont devancée!

Les idées de M. Ancillon le préparaient et le conduisaient naturellement aux affaires. Aussi fut-il appelé de bonne heure à y prendre part. En 1817, il fut nommé membre du comité chargé de régler la constitution des États Provinciaux établis quelques années plus tard. Dès 1814, il avait été attaché, comme conseiller, au ministère des affaires étrangères, dont la section politique lui fut confiée en 1818. Il occupait ce poste important, où il se montrait l'auxiliaire éclairé d'un ministre habile, le comte de Bernstorff, lorsque éclata la Révolution de juillet. Le monde s'émut à la nouvelle de ce grand mouvement populaire, qui s'imposa aux

puissances troublées de l'Europe par sa justice et sa victoire. Le souvenir des longs désastres qu'elles avaient essuyés en attaquant la Révolution de 1789 les rendit cette fois plus circonspectes envers la Révolution de 1830. Le gouvernement que la France s'était donné dans la plénitude de son droit et de sa force fut universellement reconnu par les autres gouvernements, dont un seul, celui d'Angleterre, avait la même origine.

La Prusse l'accepta des premières, grâce à la prudence et au bon sens de son vieux roi. Sans aimer la Révolution, ce prince sut s'accorder avec elle. Le souffle de Juillet s'était répandu en Europe. Dans le voisinage de la France, il avait brisé le royaume des Pays-Bas et séparé violemment la Belgique de la Hollande; en Angleterre, il avait ramené au pouvoir les wighs, qui en étaient exclus depuis vingt-cinq ans, introduit avec eux l'esprit de réforme dans l'État, et privé la sainte alliance continentale de son plus utile appui; en Italie et en Pologne, il avait soulevé dans leurs tombeaux deux vieux peuples qui y avaient été ensevelis vivants; en Suisse, il avait renversé les constitutions oligarchiques; en Allemagne, il avait étendu le régime représentatif dans plusieurs États secondaires; en Portugal et en Espagne, sous des luttes dynastiques, il allait ranimer les formes de gouvernement détruites en 1823.

C'est au milieu de ces agitations et de ces changements que M. Ancillon fut appelé à diriger le ca-

binet de Berlin. Depuis 1831, époque où, devenu secrétaire d'État, il partagea la conduite des affaires avec le comte de Bernstorff, que sa santé affaiblie força de se retirer entièrement en 1832, il fut, jusqu'à sa mort, le sage représentant de la politique prussienne en Europe. Ce choix d'un homme nouveau, qui ne devait son élévation qu'à son mérite, honorait la clairvoyance du prince, et il était conforme à l'intérêt du pays. Empêcher la collision des deux grands principes d'autorité et de liberté remis en présence sur le continent, se placer entre les deux puissants partis qui semblaient prêts à s'y disputer la domination les armes à la main, savoir concéder, pouvoir contenir, mettre de l'à-propos et de la mesure dans la déférence comme dans la résistance, tel était le rôle qui convenait à la Prusse en des conjonctures si délicates. M. Ancillon semblait l'acteur désigné pour jouer ce rôle, auquel le rendaient éminemment propre ses sentiments modérés, la facilité de son esprit disposé aux concessions mais se refusant aux faiblesses, son humeur douce sans être trop complaisante, une prévoyance habile et non agitée, beaucoup de loyauté avec un certain mélange d'adresse, les scrupules mêmes d'un caractère quelquefois irrésolu et les convictions d'une intelligence élevée. Aussi eut-il le rare bonheur de suivre ses idées anciennes en remplissant ses devoirs nouveaux, et, après avoir été le théoricien de la conciliation, d'agir en ministre de la paix.

Ainsi l'homme de lettres ne se démentit point dans l'homme d'État. Il en avait pris, pour ainsi dire, l'engagement dans un dernier écrit qu'il avait fait paraître en 1831, au moment même où il était arrivé aux affaires. Cet ouvrage, en deux volumes, avait pour titre : *De la conciliation des extrêmes*. C'était un éclectisme universel sous une forme un peu bizarre. A l'aide de thèses et d'antithèses, reprenant les divers sujets qu'il avait traités, la philosophie et l'art, l'histoire et la politique, M. Ancillon s'attachait, avec un tour industrieux, à dégager les opinions les plus contraires de leurs erreurs, en les ramenant à un terme moyen dans lequel il croyait voir la vérité et rencontrer la sagesse. Aussi avait-il coutume de dire : *Moderata durant*. La modération, dans laquelle seule il plaçait la durée, fut son dernier mot et dirigea ses derniers actes.

Notre vie est toujours l'image de nous-mêmes : nous y mettons ce que nous sommes. Celle de M. Ancillon fut réglée comme son esprit, tranquille comme son âme. Consacrée à de nobles devoirs, ornée par de glorieux ouvrages, elle s'écoula dans une douce et assez éclatante uniformité. Elle aurait été sans traverses, si le mal, qui atteint tous les hommes par quelque côté, ne l'avait pas frappé dans ses affections. A la douleur qu'il ressentit en perdant son père, s'ajouta pour M. Ancillon le regret de n'avoir point d'enfants. Il s'était marié cependant plusieurs fois. La première femme qu'il avait épousée était plus âgée que lui, et la seconde,

fille d'un pasteur de Genève, mademoiselle Molière, qui aux agréments de la jeunesse joignait les vertus les plus attachantes, lui fut enlevée après deux ans d'une union heureuse. En mourant, elle lui légua tout ce qu'elle possédait ; mais M. Ancillon, qui n'était point riche, n'accepta ce legs que pour le rendre à M. Molière, encore moins riche que lui. Le désintéressement lui était aussi naturel que la bienfaisance ; aussi, quoiqu'il eût passé par de grandes charges, M. Ancillon laissa-t-il à sa mort moins de fortune qu'il n'en avait reçu.

Il se maria une troisième fois en 1836, presque septuagénaire, avec une femme de vingt-sept ans qui l'avait charmé à travers une spirituelle correspondance. Avec plus d'imagination qu'il n'en avait montré dans sa jeunesse, il espéra se faire aimer. Il ne survécut pas longtemps à cette union disproportionnée ; cinq mois après, il fut atteint de la maladie qui devait le conduire au tombeau. C'est alors que reparut en lui la force du sage. Il supporta de longues souffrances sans proférer une plainte, et ne laissa voir aucune amertume contre la mort. Après une lente agonie, les mains jointes, les yeux tournés vers le ciel, le visage empreint d'une douce sérénité, il expira, le 19 avril 1837, à l'âge de soixante-dix ans. Comme il l'avait prescrit par son testament, ses funérailles se firent sans éclat. Le 23 avril, à six heures du matin, ceux qui l'aimaient accompagnèrent obscurément ses restes au cimetière, où le prince royal était venu les attendre

pour donner un dernier témoignage de son affection et de sa douleur à celui qu'il honorait comme un maître et qu'il regrettait comme un ami.

Avec M. Ancillon s'éteignit une famille où le mérite ainsi que l'honnêteté avaient été héréditaires durant plus d'un siècle et demi; il n'en perpétua le nom qu'en le laissant célèbre. Aux qualités les plus élevées M. Ancillon joignait les dons les plus aimables. Sa haute raison ne l'empêchait pas d'avoir beaucoup d'esprit, et son savoir n'excluait pas une certaine grâce. Il semblait qu'il fût resté en lui quelque chose de son ancienne patrie. Il aimait la conversation et il y brillait; sa pensée s'y produisait avec tant d'aisance, la forme de son langage s'y montrait tellement achevée, que ce qu'il disait il semblait le lire; si c'est un défaut, tout le monde ne peut pas l'avoir. Peut-être y avait-il quelque uniformité dans son élégance, et son goût n'était pas toujours exempt de recherche; mais, ce qui chez lui n'en avait jamais, c'était l'expression d'une bienveillance à laquelle ajoutait encore plus d'attrait le désir de plaire.

M. Ancillon n'a pas eu beaucoup d'invention comme théoricien. Il s'est tenu avec une constance éclairée et volontaire dans les voies moyennes, qui sont souvent les voies vraies. En toutes choses il a eu le rare mérite de la modération. Il a pu dire de lui-même : « Je n'ai jamais séparé, ni dans mon cœur, ni dans mes discours, et mes écrits, la religion, la patrie et l'humanité : Dieu et le droit, la

justice et la vérité, la dignité de la nature humaine et le respect qu'elle mérite, ont toujours animé ma voix et dirigé ma plume. » Il a fait mieux encore : il a agi conformément à ce qu'il a pensé. C'est ainsi qu'à un demi-siècle de distance l'humble pasteur d'une église réformée a pu, sans insuffisance comme sans contradiction, devenir le ministre d'un puissant État, que l'expérience de l'historien et la raison du philosophe ont secondé la sagesse du politique, et que M. Ancillon, après avoir obtenu l'estime reconnaissante de son pays, a mérité d'être loué dans le nôtre.

BIGNON

NOTICE

LUE DANS LA SÉANCE PUBLIQUE
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES
DU 28 AOUT 1848

MESSIEURS,

La plupart des membres de cette Académie dont vous avez jusqu'ici entendu l'éloge ont traversé ces temps extraordinaires que remplissent tour à tour la pensée philosophique avec ses hardiesses, la passion révolutionnaire avec ses bouleversements, le génie militaire avec ses triomphes, l'esprit d'organisation avec ses prospérités, le sentiment du droit avec ses généreuses résistances et ses libres établissements. En des temps pareils, lorsqu'un aussi grand essor est communiqué aux intelligences, lorsque la plus vaste carrière s'ouvre à toutes les ambitions, chacun devient à peu près tout ce qu'il

peut être ; il sort alors de la foule des inconnus qui conduisent les peuples par la parole ou les dominent par l'épée. La nature humaine dans sa fécondité, les besoins publics dans leur diversité, suscitent des orateurs puissants, des législateurs hardis, des négociateurs résolus, des capitaines glorieux, qui, d'idées en idées, font traverser à une nation toutes les formes politiques, d'acquisitions en acquisitions l'élèvent à des grandeurs inattendues, et de champs en champs de bataille la conduisent jusqu'aux extrémités du monde. Mais, pour qu'une nation enfante autant d'hommes nouveaux et supérieurs, il faut qu'elle ait des choses nouvelles et grandes à accomplir ; il faut, de plus, qu'elle y soit préparée par une forte éducation et par le travail des siècles. On n'a pas tous les jours à faire une vraie révolution, à changer la base de la société et le principe du gouvernement, à fonder sur l'égalité ce qui reposait sur le privilége, à introduire la liberté publique là où dominait l'autorité absolue.

C'est à cette œuvre opportune que s'appliqua la génération réfléchie et passionnée, instruite et entreprenante de 1789; elle lui donna ses instruments énergiques et ses longs succès. M. Bignon, dont j'ai à vous entretenir aujourd'hui, y prit une part modeste, mais constante. Durant sa longue vie, il ne cessa pas d'être sous les drapeaux, dans les affaires ou parmi les assemblées de son pays, au service duquel il mit un dévouement habile et un talent élevé, marquant à la fois sa place dans l'his-

toire et dans la science de notre temps par la noblesse de ses actes et l'utilité de ses livres.

Édouard Bignon naquit le 3 janvier 1771, au village de la Meilleraye, sur les bords de la Seine, entre Rouen et le Havre. Son père était capitaine de commerce au long cours; appelé à servir sur les flottes royales, il prit part à la lutte d'où sortit l'indépendance des États-Unis d'Amérique. Au retour de ses campagnes, il remplissait son village et sa maison de ses belliqueux récits et de son enthousiasme. Les premières années du jeune Bignon furent ainsi bercées aux bruits de guerre et de liberté. Son âme s'ouvrit de bonne heure au sentiment des choses fortes et nobles, tandis que son esprit pénétrant et ferme trouva un généreux instituteur dans le curé de son village. Ce respectable ecclésiastique, que M. Bignon, dans sa reconnaissance, appelle le Fénelon du presbytère, après lui avoir enseigné les éléments de la grammaire et de la latinité, obtint pour lui, grâce à la libérale protection de la marquise de Nagu, qui possédait le château de son village, une bourse dans le collége de Lisieux à Paris. M. Bignon y fit avec distinction ses classes, qu'il acheva le 14 juillet 1789. En quittant les bancs de l'école, il entendit le canon qui annonçait la prise de la Bastille. C'était la grande voix de la Révolution qu'il devait servir cinquante ans.

Pauvre et instruit, il entra dans l'enseignement. Il devint professeur et se fit en même temps journaliste. Après avoir applaudi aux réformes de 1789,

il s'éleva contre les excès de 1793. Mais mal lui en prit, et son indignation exposa sa vie : un mandat d'arrêt fut lancé contre lui. Afin de s'y soustraire, il courut, sous un autre nom, à la défense de son pays attaqué de toutes parts. Dans cet élan de patriotisme et de terreur, qui poussait à la frontière les citoyens enthousiastes et les citoyens menacés, il alla se battre pour éviter de se laisser proscrire.

Réfugié d'abord en Normandie, il monta sur l'une de ces chaloupes canonnières, armées de pièces de vingt-quatre et de fourneaux à boulets rouges, pour éloigner de la côte les vaisseaux anglais, et empêcher le bombardement du Havre. Un peu plus tard, il passa de la marine à l'armée de terre, où il contracta d'illustres et de longues amitiés. Il demeura sous les drapeaux tant que durèrent les grands dangers de la France. Soldat par occasion plus que par goût, il n'avait pas cessé de cultiver les lettres. Cicéron, Horace, Virgile, Montesquieu, Voltaire, l'avaient suivi à bord des chaloupes canonnières ou dans les bivacs; il leur donnait tout le temps que lui laissaient ses devoirs militaires, et il feuilletait leurs pages immortelles de ses mains noircies de goudron ou de poudre. Lorsque la patrie fut sauvée et la Révolution rendue triomphante par les victoires de ces plébéiens qui imposèrent sur les bords du Rhin les traités de Bâle à la Prusse et à l'Espagne, et dans les plaines d'Italie le traité de Campo-Formio à l'Autriche, M. Bi-

gnon crut pouvoir quitter son uniforme avec honneur et reparaître sous son nom avec sûreté.

Dans les rêveries du hamac et les loisirs du camp, il s'était demandé ce qu'il ferait en cessant d'être soldat. Il avait lu avec admiration les correspondances politiques des d'Ossat, des Jeannin, des d'Estrades, des d'Avaux, et il se sentait attiré vers la carrière où ils s'étaient rendus célèbres. Il croyait qu'à la diplomatie impérieuse de la force allait succéder une diplomatie plus savante et plus régulière, et que la République emploierait désormais d'autres négociateurs que ses généraux. Il désira débuter parmi eux. Mais comment y parvenir? N'ayant d'autre protecteur qu'un mérite qui ne s'était pas encore fait connaître, irait-il se perdre au milieu des solliciteurs qui abondent tout autant sous les républiques que sous les monarchies? Il pensa, fort ingénieusement, qu'il fallait être un solliciteur original pour être un solliciteur remarqué et surtout exaucé. Le soldat pétitionna donc en poëte; il adressa un placet en vers au Directoire, et il invoqua dans la même forme, la protection du ministre spirituel qui dirigeait alors les relations extérieures, et dont il est devenu depuis le confrère dans cette Académie.

Rime et raison (lui disait-il) du même pas
Bien rarement marchent ensemble,
Et franchement je ne crois pas
Qu'en moi le hasard les rassemble;
Mais puisqu'il faut les séparer.

Je garde du moins la dernière.
Dans l'emploi que j'ose espérer,
C'est elle qui m'est nécessaire.
Cet emploi les rapprochera
(Si vous souffrez que je l'attende) :
C'est la rime qui le demande,
Et la raison le remplira.

Sa piquante requête lui ouvrit l'entrée du corps diplomatique. Il avait tout ce qu'il fallait pour s'y distinguer. Outre les langues classiques, il savait l'allemand, l'anglais, l'italien et l'espagnol. En même temps que les langues, il connaissait les intérêts de l'Europe, et il était doué de cet heureux instinct politique que l'expérience éclaire et que l'étude ne donne pas. Il avait l'esprit fin, pénétrant et droit. Ses manières étaient polies et naturellement élégantes. D'une douceur qui n'avait rien de fade, d'une fermeté qui n'avait rien de rude, attaché à la grandeur de son pays, attentif à ses avantages, il avait la sagacité qui devine, la prudence qui attend, sans manquer de l'adresse qui profite ni du dévouement qui ose ; et il devait être habile sans jamais cesser d'être honnête. S'il n'avait pas cet ascendant qui entraîne les hommes et domine les situations, il entrait au service d'une puissance qui en avait pour ses agents, et dont il convenait mieux de modérer la force que de l'outrer.

M. Bignon fut d'abord nommé secrétaire de légation en Suisse, où il devint bientôt chargé d'affaires. Dans ce moment le Directoire, propagateur intéressé de la forme de gouvernement que la con-

stitution de l'an III avait donnée à la France, établissait cette forme partout à l'aide de ses victoires ou par l'influence de ses conseils. Des républiques directoriales s'étaient ainsi fondées à Naples, à Rome, à Milan, en Hollande, en Suisse, sans égard aux vieilles habitudes et aux besoins présents des peuples qu'elles étaient destinées à régir, et qui ne pouvaient pas être aussi brusquement conduits, les uns de l'obéissance absolue à la liberté démocratique, les autres, du régime fédératif à l'unité française. Il faut que les constitutions sortent du fonds même des États, sous peine d'être sans racines et sans durée. Celles qu'on imite ou qu'on subit sont mobiles comme l'esprit qui les essaye, passagères comme la force qui les impose. C'est ce qui arriva à toutes les constitutions d'origine directoriale; elles étendirent la Révolution et ne donnèrent pas la liberté.

M. Bignon le vit et le dit; sa correspondance en fait foi. Cependant il applaudit en Suisse et il concourut à la chute du régime imparfait du moyen âge, sous lequel des cantons inégaux en étendue, et divers en organisation, étaient soumis héréditairement à quelques familles; formaient dans les villes des oligarchies sans grandeur, dans les hautes vallées des démocraties sans civilisation; possédaient avec dureté, administraient avec défiance des territoires assujettis, dont l'influence française devait à la longue faire des cantons libres.

Après huit mois de séjour dans ce pays, M. Bi-

gnon reçut une destination encore plus difficile ; il fut envoyé à Milan, vers la république Cisalpine. Cette république nous devait son établissement et sa forme ; aussi ne conservait-elle sa précaire indépendance que sous la garde de nos soldats, et elle subissait les volontés contradictoires de nos ambassadeurs, qui la soumettaient à tous les contre-coups anarchiques du directoire métropolitain. Constituée par le général Bonaparte, réformée par l'ambassadeur Trouvé, agitée par le général Brune, affaiblie par l'ambassadeur Rivaud, elle fut ignominieusement perdue par le général Shérer. M. Bignon fut le témoin impuissant et le juge sévère des fautes qui amenèrent le honteux abandon de cet avant-poste de la France et de la Révolution au delà des Alpes. Il était resté chargé d'affaires, et il ne sortit de Milan qu'au moment où les troupes autrichiennes partaient de Como pour y entrer. Suivi des membres fugitifs du gouvernement cisalpin, il alla s'établir à Chambéry. Là, il attendit que la victoire nous redonnât les plaines de la Lombardie, retombées par notre retraite sous la domination du cabinet de Vienne.

Mais ce retour de la victoire devait être précédé de la réorganisation de l'État. Si la défense de la Révolution en Europe exigeait l'épée d'un grand capitaine, le salut de la société en France réclamait le génie d'un grand politique. On était encore plus lassé de l'anarchie qu'humilié de la défaite. Après dix années de bouleversements, le triomphe alter-

natif de tous les partis, l'impuissant essai de toutes les idées, la ruine douloureuse de toutes les espérances, trois constitutions établies avec inexpérience et renversées avec passion, vingt soulèvements populaires entremêlés d'autant de coups d'État politiques, le pouvoir des uns n'ayant été que la proscription des autres, et la république organisée sous diverses formes n'ayant donné ni la liberté par la loi, ni la sécurité par la dictature, on se remit, que dis-je? on se précipita entre les mains habiles et fortes qui paraissaient seules capables d'établir l'ordre, et au besoin de l'imposer. Le dix-huit brumaire s'accomplit, et le peuple n'exerça plus la souveraineté dont il avait abusé que pour s'en défaire. Il signifia son abdication par ses votes, et laissa le glorieux dépositaire de sa confiance fonder la vraie société démocratique sur la base de l'égalité civile, et répandre dans les autres pays du continent les principes de la France par l'apostolat de la victoire.

Le lendemain même du dix-huit brumaire, M. Bignon fut envoyé à Berlin. Il y précéda le général Beurnonville, sous les ordres duquel il était placé, et qui le laissa bientôt chargé des affaires de la République auprès du roi Frédéric-Guillaume III. La Prusse était alors le point diplomatique le plus important pour le premier consul, qui n'avait pas encore détaché la Russie de la seconde coalition, ni forcé l'Autriche et l'Angleterre à la paix. Cette puissance circonspecte, mais ambitieuse, moins as-

servie aux vieilles traditions de l'Europe que sensible à ses propres avantages, tour à tour agrandie à l'aide et aux dépens de tout le monde, ne semblait pas devoir repousser, par un excès de scrupule, les accroissements territoriaux qui lui seraient offerts, même de la part d'une république. Le gouvernement consulaire renouvela donc, en s'adressant aux convoitises du cabinet de Berlin, la tentative d'alliance faite naguère auprès de lui par l'ambassadeur Sieyès, au nom du Directoire. Mais ni les vues profondes de Sieyès, ni les ouvertures cordiales de Beurnonville, ni l'habileté insinuante de M. Bignon, ne tirèrent ce cabinet perplexe de son système de neutralité.

M. Bignon resta plus de trois années à Berlin. Il y était honoré de l'estime d'un roi sensé et honnête. Le principal ministre, M. d'Haugwitz, qui, avisé et prévoyant, conduisait les affaires de Prusse avec un penchant marqué pour la France, l'admettait dans ses confidences. Une cour spirituelle et brillante l'associait à ses plaisirs les plus particuliers. Son gouvernement approuvait son zèle et s'éclairait de sa correspondance. Il était jeune, actif, heureux, utile, et surtout fier de la renommée croissante du premier consul, qui inspirait un enthousiasme universel. Ce temps, M. Bignon l'a dit bien des fois, fut le plus beau de sa vie. C'étaient en effet des jours de félicité et d'orgueil que ceux où la société française sortait de ses ruines sous la main d'un grand homme, où les batailles de Ma-

rengo et de Hohenlinden étaient les glorieux préludes des traités de Lunéville et d'Amiens, où se préparait l'Italie future, où se constituait l'Allemagne nouvelle, où s'unissait sous une sage médiation la Suisse divisée, où la patrie était grande au dehors sans être oppressive, et où le victorieux capitaine qui unissait encore la prudence au génie, la modération à la force, était à la fois l'organisateur applaudi de la France et le pacificateur admiré de l'Europe.

De Berlin, M. Bignon alla successivement, de 1802 à 1808, à Cassel et à Carlsruhe en qualité de ministre plénipotentiaire auprès de l'électeur de Hesse et du grand-duc de Bade. Les deux petits États de Hesse et de Bade, dont l'un était placé au centre de l'Allemagne, dont l'autre bordait la frontière de France, formaient de simples postes d'observation pour la diplomatie française. Le titre de M. Bignon s'éleva et sa mission s'amoindrit. Mais l'homme habile tire aisément parti de toutes les positions. De Cassel, où il entretenait avec le ministre des affaires étrangères une correspondance curieuse et piquante sur la petite cour militaire et sur la politique équivoque de l'électeur, M. Bignon étendait une vue perçante et ferme au reste de l'Allemagne. C'est lui qui, le premier, en 1804, voyant la France placée entre la neutralité chancelante de la Prusse et l'inimitié insurmontable de l'Autriche, proposa de lui donner, comme point d'appui en Allemagne, les États secondaires formés en confédération du

Rhin, sous son protectorat. Cette pensée se réalisa un an et demi plus tard. La même position qui l'avait autrefois suggérée à Louis XIV la fit adopter par Napoléon. Mais l'un et l'autre, le grand roi et le grand empereur, l'héritier tranquille du trône et son possesseur agité, la poussèrent trop loin, et perdirent également l'Allemagne pour avoir voulu la dominer : tant il est vrai que dans notre pays le caractère ne se modère pas plus que l'esprit, et l'on s'emporte jusqu'à ce qu'on se précipite.

Un mérite comme celui de M. Bignon ne pouvait pas rester longtemps inutile dans l'oisiveté de deux légations presque insignifiantes. Napoléon, qui l'avait en singulière estime, après l'avoir compris dans la première et imposante distribution des croix de la Légion d'honneur faite au camp de Boulogne et dans sa nouvelle noblesse, lui montra, en plusieurs occasions, toute l'étendue de sa confiance. Lorsqu'il occupa la Prusse après la bataille d'Iéna, et l'Autriche après celle de Wagram, il investit M. Bignon d'une sorte de dictature financière dans ces deux pays. Il le nomma administrateur général de leurs finances pendant toute la durée de l'occupation militaire, qui, pour la Prusse, se prolongea plusieurs années. Actif, vigilant, d'une probité austère, ferme sans être dur, tempérant autant qu'il était en lui les effets de la conquête, il s'acquitta si bien de ces deux missions, qu'il eut la douceur, tout en remplissant ses devoirs envers les vainqueurs, d'emporter l'estime reconnaissante des vaincus.

M. Bignon fut bientôt envoyé dans le poste diplomatique le plus délicat pour la politique impériale. A Tilsitt, commençant à réparer la grande iniquité du dernier siècle, Napoléon avait enlevé à la Prusse les provinces qui lui étaient échues dans le partage de la Pologne, et il les avait érigées, sous le nom de duché de Varsovie, en État indépendant qu'il avait annexé au royaume de Saxe. Du même coup, il avait puni la Prusse, mis en échec la Russie, fortifié la fidèle maison de Saxe, dans laquelle des diètes libres avaient autrefois porté la couronne des Piasts et des Jagellons, payé le sang et récompensé la foi de ces valeureux auxiliaires qui avaient combattu pour la France les yeux tournés vers la Pologne. Après Wagram, il avait continué son œuvre en détachant de l'Autriche une portion de la Gallicie. Il en avait agrandi le duché de Varsovie, alors composé de quatre millions d'habitants, et pouvant mettre soixante mille hommes sous les armes. C'est dans ce nouvel État, qui reparaissait entre Berlin, Pétersbourg et Vienne, à la fois comme un châtiment et comme une menace, que M. Bignon alla diriger, en 1811, la politique périlleuse de Napoléon.

Le choix était des plus heureux. Sentinelle avancée de la France sur la Vistule, M. Bignon devait y être l'utile conseiller de la Pologne. Il pouvait d'autant mieux servir les Polonais, qu'il les aimait tout en les jugeant. Ce reste mutilé d'un grand peuple lui inspirait un attachement sérieux et éclairé. Il

honorait son héroïque courage, appréciait son esprit généreux, estimait son caractère entreprenant, admirait sa nationalité opiniâtre qui avait survécu à trois partages; mais il se souvenait aussi, en les déplorant, des divisions où était tombée cette nation infortunée, qui, faute d'accord et d'obéissance, ayant une aristocratie et pas de classe moyenne, de brillants soldats et pas d'armée organisée, une souveraineté tumultueuse et pas d'administration publique, avait poussé la liberté de l'individu jusqu'au point de rendre impossible l'existence de l'État, et, à la fin, restée sans défense parce qu'elle était sans union, avait été dépecée comme une proie par ses avides voisins.

Lorsque M. Bignon était parti des Tuileries, l'empereur lui avait recommandé de concourir surtout à l'organisation intérieure de cette portion restaurée de la Pologne. M. Bignon s'y appliqua avec une affectueuse sollicitude. Les principes généreux de la démocratie française pénétrèrent, avec nos codes, au milieu des habitudes chevaleresques de la noblesse polonaise. Les serfs furent affranchis et les bourgeois admis dans les diètes, où s'éleva une tribune qui pouvait faire entendre, plus tard, à tous les opprimés de race polonaise, le cri de l'insurrection et de la délivrance universelles.

Ce moment parut arrivé en 1812. Lorsque les deux empereurs, qui s'étaient entendus, à Tilsitt et à Erfurt, pour se partager la domination du continent, et pour en exclure en commun les produits

commerciaux et l'influence politique de l'Angleterre, cessèrent d'être d'accord, Napoléon eut l'intention et la possibilité de rétablir la Pologne. Par un article secret de son traité d'alliance avec l'Autriche, il s'était ménagé le moyen de recevoir la Gallicie en échange des provinces Illyriennes, et il comptait enlever à la Russie, par la guerre, la Lithuanie, la Volhynie et tout ce qui était tombé dans son vaste partage. Mais cet impatient politique, habitué à vaincre et à fonder également vite, ne sut pas mesurer le temps à l'entreprise. Au lieu de s'arrêter d'abord sur le Niémen pour y reconstituer l'ancienne Pologne, il s'avança vers Moscou, en laissant sur ses derrières l'Allemagne fatiguée, la Prusse frémissante, l'Autriche amoindrie par quatre traités, mais toujours prête à recommencer ses attaques pour se rétablir de ses pertes. Ayant appelé à Wilna M. Bignon pour y administrer la Lithuanie déjà conquise, il le remplaça à Varsovie par un ambassadeur extraordinaire, chargé de préparer l'indépendance de la Pologne au moyen de son insurrection.

Cet ambassadeur était l'archevêque de Malines, l'ingénieux abbé de Pradt, qui s'appelait lui-même l'aumônier du dieu Mars, et s'était fait croire dévoué en se montrant flatteur. D'un esprit plus vif que sûr ; portant, ce qu'il y a de pis, de la vanité dans les affaires, il ne suivit point les instructions qu'il avait reçues, ne provoqua aucune confédération insurrectionnelle, se substitua en quelque sorte

au gouvernement du duché, dont il dicta les mesures; à la diète, dont il écrivit le manifeste; aux nonces, dont il retoucha les discours; s'agita lui seul au lieu de soulever les autres, et ses fautes ajoutées à nos désastres empêchèrent la seule tentative vraiment sérieuse d'une résurrection polonaise.

Après la retraite de Russie, l'empereur retira de Varsovie M. de Pradt pour y remettre M. Bignon. Mais il était trop tard. M. Bignon n'y revint que pour assister à l'invasion du grand-duché, désormais impossible à défendre, et que son fidèle dévouement abandonna des derniers. Il se retira avec cette petite et intrépide armée, qui, sous la conduite de l'héroïque Poniatowski, échappa aux Russes victorieux, côtoya les Autrichiens chancelants, et, à travers mille périls ou habilement évités ou courageusement surmontés, se porta de la Vistule sur l'Elbe, où elle devait vaincre avec nous à Dresde, et succomber pour nous à Leipsick.

Accrédité auprès du roi de Saxe, M. Bignon, qui avait eu sa part dans les prospérités de la France, eut alors sa part dans ses malheurs. Il fut enfermé dans Dresde investie. Lorsque cette ville, ne pouvant plus tenir contre l'effort d'un ennemi devenu maître de l'Allemagne entière, capitula, M. Bignon fut retenu quelque temps prisonnier malgré le droit des gens. Il ne redevint libre que pour voir son pays inondé par cet irrésistible reflux de l'Europe armée, auquel Napoléon opposait vainement la digue toujours débordée de ses victoires. Il aurait

voulu en lui moins de cet orgueil intraitable qui, pour ne rien céder, perd tout, et qui, n'ayant consenti ni dans le congrès de Prague, après la retraite de Russie, à ramener la France sur l'Elbe et sur l'Adige, ni dans la conférence de Francfort, après la défaite de Leipsick, à lui donner la limite naturelle du Rhin et des Alpes, la fit rentrer dans les frontières trop réduites, et depuis vingt-deux ans dépassées, de 1792.

Quand ce sacrifice nous eut été imposé, M. Bignon essaya, avec un ingénieux patriotisme, de relever la France du découragement où pouvait l'avoir jetée une aussi grande perte de territoire. C'est dans cet esprit qu'il publia, en décembre 1814, son *Exposé comparatif de l'état financier, militaire, politique et moral de la France et des principales puissances de l'Europe*. Sachant que la force des peuples est dans l'opinion qu'ils ont et qu'ils donnent d'eux, il dit à la nation française que, si elle avait perdu ses conquêtes, il lui restait ce qui les lui avait naguère values, sa bravoure éprouvée, sa population agrandie, une meilleure répartition de la propriété, un accroissement de la richesse par le travail et le principe immortel de la révolution renaissante, qui lui réservaient la première place dans la politique comme la plus grande influence sur les destinées du continent.

Peu de temps après la publication de ce livre généreux, l'exilé de l'île d'Elbe, sans autre conspiration que celle de sa gloire, vint reprendre le trône

d'où les revers l'avaient fait descendre, et où les fautes de son successeur le firent un instant remonter. De retour aux Tuileries, il appela M. Bignon auprès de lui. Il espérait dissoudre la formidable coalition de toutes les puissances de l'Europe, que la division des intérêts particuliers avait déjà à moitié brisée dans le congrès de Vienne, comme le lui avait appris, en arrivant à Paris, le traité secret du 3 janvier 1815, conclu par l'Autriche, l'Angleterre, la France, contre la Russie et la Prusse. Il opposa, dans cette vue, au négociateur consommé de la maison de Bourbon près des souverains étrangers le loyal duc de Vicence, qui les avait pénétrés d'estime pour son caractère, de confiance dans sa parole, et auquel il donna pour seconds, au ministère des relations extérieures, deux diplomates exercés, M. Bignon et M. Otto, investis du titre de sous-secrétaires d'État. Mais les plus pacifiques ouvertures échouèrent contre des desseins arrêtés; il fallut de nouveau recourir aux armes. M. Bignon fit alors, à l'invitation de l'empereur, sans y mettre son nom, un écrit court, vigoureux, concluant, comme l'exigeaient la rapidité du temps, l'instance du besoin, la force du droit; écrit devenu fort rare, et dans lequel, s'élevant contre les astucieuses déclarations du congrès de Vienne, qui séparait la France de Napoléon pour la vaincre plus aisément, il établissait, avec évidence, qu'une nation était toujours maîtresse de choisir son chef, et que le peuple français devait soutenir celui dont le génie

savait le conduire et dont l'épée pouvait seule le défendre. Ce *Précis de la situation politique de la France, depuis le mois de mars* 1814 *jusqu'au mois de juin* 1815, était à la fois le manifeste de l'Empire rétabli, le cri de ralliement de l'Empire menacé.

Si par la paix ou par la victoire cet empire s'était de nouveau consolidé, Napoléon devait rétablir pour M. Bignon le poste de secrétaire d'État, tel qu'il avait été occupé, pendant dix années, par le confrère que nous avons vu siéger avec tant de zèle et d'amabilité dans notre compagnie, l'excellent duc de Bassano, qui, comprenant avec une fidélité délicate que d'autres temps exigeaient d'autres hommes, l'annonça lui-même à M. Bignon. Mais la fortune en décida autrement à Waterloo.

La douleur de ce grand désastre ne fut pas la seule que ressentit M. Bignon. La Chambre des représentants dévouée aux principes de la Révolution, mais dépourvue de la prévoyance et de la vigueur qui pouvaient les sauver, libérale et défiante hors de propos, discuta l'étendue des droits politiques de la France lorsqu'il aurait fallu défendre son indépendance en péril ; exigea l'abdication de celui qu'elle aurait dû armer de la dictature, moins redoutable en ce moment que l'invasion, et nomma un gouvernement provisoire, désuni, incertain, qui ne sut ni combattre avec honneur ni traiter avec avantage. Sous cette direction peu rassurante, M. Bignon fut contraint d'accepter le fardeau des affaires

étrangères. Il ne fallait pas un médiocre dévouement pour se faire le négociateur de la patrie vaincue, le défenseur impuissant de la France envahie. Le moment le plus triste et le plus amer de sa longue carrière fut celui où, le gouvernement provisoire ne voulant pas livrer de bataille, il signa cette convention du 3 juillet qui stipulait la retraite de l'armée française derrière la Loire, et l'entrée des troupes alliées dans Paris, en plaçant toutefois, et les monuments de cette grande ville, et les personnes que pouvaient avoir compromises leurs opinions politiques, sous la sauvegarde d'un traité.

Mais à peine le général prussien Blücher y eut-il pris ses quartiers, qu'il se disposa à faire sauter le pont d'Iéna. M. Bignon était encore au ministère des affaires étrangères, lorsque M. de Talleyrand, troublé du péril, lui fit part du désespoir où cette menace jetait le roi Louis XVIII, et lui demanda si la convention du 3 juillet n'offrait pas le moyen d'empêcher une aussi insolente humiliation. Sur-le-champ, en vertu de l'article onze qui protégeait les monuments de Paris, M. Bignon rédigea une note pressante que signa M. de Talleyrand, et qui fut adressée par lui au comte de Golz, ministre de Prusse. Le pont déjà miné resta debout. Mais ce qui parut plus important à M. Bignon que la conservation du pont d'Iéna, ce fut la sûreté de tant de personnes vivantes et menacées, que garantissait à ses yeux la reconnaissance de la convention du 3 juillet par le gouvernement nouveau.

Aussi, lorsque l'illustre et infortuné maréchal Ney, traduit devant la cour des pairs pour avoir cédé à l'entraînement universel de ses soldats et à l'irrésistible approche de son ancien chef, invoqua la capitulation de Paris, lui que vingt ans d'héroïsme auraient dû défendre tout seuls, M. Bignon fut assigné comme témoin. Il était alors dans sa terre de Verclives, gémissant sur les malheurs publics et les oppressions particulières. Par une fatalité déplorable, l'assignation ne lui fut apportée que le jour même du jugement. Il accourut à Paris. Il voulait dire en faveur du maréchal, que ses paroles n'auraient point sauvé, que le gouvernement, après avoir invoqué lui-même l'article onze de la convention du 3 juillet pour sauver un froid monument, ne pouvait pas méconnaître l'article douze, qui protégeait un vieux soldat. Mais, au moment où il arriva, celui à qui il apportait son précieux et inutile témoignage, le héros d'Elchingen, le vainqueur de la Moskowa, le glorieux survivant de batailles si meurtrières et de si désastreuses retraites, était déjà tombé frappé de douze balles dans l'avenue de l'Observatoire.

M. Bignon retourna désolé dans sa retraite, emportant ce *secret*, comme on l'appela plus tard quand il le fit retentir avec tant d'éclat à la tribune française pour contraindre, par d'éloquentes menaces, le retour des conventionnels bannis. Il y emporta également la haine des proscriptions qui sévissaient sur la France par la main des factions, par les or-

donnances de l'autorité, par les sentences des tri bunaux, par les sinistres catégories des chambres et condamnaient tant d'obscures et d'illustres vic times à la mort ou à l'exil.

C'est alors qu'il conçut et qu'il prépara ses deu volumes sur les *proscriptions*. Dans cet ouvrage aussi savant que moral, où l'histoire et la politiqu comparaissent à la fois pour servir d'appuis à l justice, M. Bignon fait voir que les proscription sont inhumaines et périlleuses, affaiblissent c qu'elles ont la prétention d'affermir, n'opprime pas seulement ceux qui en souffrent, mais perde à la longue ceux qui s'en servent, et il les condam à tous les titres. Outre la défense des vaincus pol tiques, M. Bignon s'y propose un objet plus hau qui est la défense des progrès des peuples. Il ra pelle que, malgré les proscriptions, l'indépendan humaine a triomphé de l'asservissement féodal moyen âge, la liberté de conscience de l'intoléran religieuse au seizième siècle, l'esprit d'égalité l'esprit de privilége au dix-huitième, et il annon avec une prophétique espérance que de nos jou les constitutions populaires triompheront des m narchies absolues. Le sort des combats livrés da l'histoire pour le développement régulier du mon lui enseigne l'issue du grand combat engagé sc ses propres yeux, et, l'historien venant en aide publiciste, il prévoit pour l'avenir ce qu'il a obse dans le passé. Il affirme donc la victoire au mom de la défaite, tant la science a la vue ferme et don

de clairvoyance à celui qui la possède, et dont l'esprit ne se trouble point par des accidents passagers.

Ce beau livre, après avoir été la protestation d'un parti vaincu, devint la règle de ce parti lorsqu'il fut victorieux. Il contribua à l'adoucissement des mœurs publiques, et pendant dix-huit années il ne fut point étranger à la clémence d'un gouvernement qui n'a frappé que pour se défendre, a peu puni, souvent pardonné, jamais proscrit.

M. Bignon ne resta pas longtemps dans sa retraite ; il en fut tiré par le choix de ses concitoyens après que la prudente ordonnance du 5 septembre eut cassé la Chambre de 1815, et qu'eut été votée, en 1817, la loi d'élection qui concourut puissamment, il faut le dire en l'honneur de ceux qui la conçurent, à l'éducation constitutionnelle de la France. Elle forma à l'usage de la liberté le grand peuple auquel il avait été moins difficile de communiquer l'esprit de la Révolution et de faire acquérir la gloire des armes. Spirituel et brave, hardi dans ses idées, prompt dans ses conclusions, aventureux dans ses entreprises, brusque dans ses progrès, changeant dans ses lois, peu disposé à développer avec patience ce qu'il a conquis avec fougue, ce peuple généreux, mais mobile, plus capable de grandes choses que de choses suivies, revenant bien vite de ses enthousiasmes par ses excès, errant sans cesse de l'obéissance à l'insurrection, et mettant la même passion à poursuivre tantôt la liberté, tantôt

l'ordre, tantôt la grandeur, tantôt le bien-être, a, plus que tout autre, besoin de se contenir pour être libre et de se modérer pour être heureux.

C'est l'utile discipline que lui donna pendant quinze années l'opposition constitutionnelle de la Restauration. Membre de la Chambre nouvelle, M. Bignon devint l'un des chefs du parti qui prit et qui mérita le beau nom de libéral. Ce parti ne cessa de combattre pour l'honneur des principes contestés de la Révolution et pour le maintien de ses résultats compromis. Au dedans, le développement de la liberté politique, la défense de l'égalité civile, l'organisation légale de la presse, la protection de la liberté religieuse, l'affermissement de l'administration démocratique qu'avaient instituée la Convention et l'Empire comme l'instrument et la sauvegarde de la société nouvelle; au dehors, les nobles encouragements donnés aux États qui aspiraient à se rendre libres, la condamnation généreuse des actes de ce grand conseil des rois qui, sous le nom de *Sainte Alliance*, s'opposait aux progrès des peuples, repoussant chacun de leurs vœux par la décision d'un congrès, annulant chacune de leurs réformes politiques par une intervention militaire : telle fut l'œuvre que le parti libéral poursuivit avec autant de mesure que de courage, avec autant d'ardeur que d'habileté.

Parmi les hommes qui servirent alors une aussi noble cause, M. Bignon acquit, par ses discours comme par ses ouvrages, une haute renommée. Il

a pu se rendre à lui-même ce juste témoignage que je répète aujourd'hui à sa gloire : « A la tribune nationale, dit-il, je n'ai parlé que pour la défense des droits constitutionnels; dans mes écrits, j'ai sans cesse été le soutien du faible contre l'oppresseur, soit des peuples contre le pouvoir absolu, soit d'États d'un ordre inférieur contre l'ambition d'États plus puissants. »

C'est ainsi qu'il publia, en 1818, son équitable appréciation des *démêlés des cours de Bavière et de Bade*; en 1819 et en 1820, sa vengeresse histoire des *proscriptions*; en 1821, son écrit véhément sur le *congrès de Troppau*, où il réduisait à un inique abus de la force les *prétentions des trois monarchies absolues du Nord contre la monarchie constitutionnelle de Naples*; enfin, en 1822, son énergique tableau *des cabinets et des peuples*, dans lequel, adversaire redoutable de la Sainte Alliance, il retraça la marche de ses desseins, les envahissements de sa politique, et la poursuivit depuis le congrès d'Aix-la-Chapelle jusqu'au congrès de Vérone, depuis son établissement jusqu'à son triomphe. Le continent tout entier était alors placé sous sa vaste compression. Elle avait triomphé à Carlsbad de l'indépendance de l'Allemagne; à Troppau et à Laybach, des soulèvements de l'Italie; à Vérone de la révolution d'Espagne. Elle croyait dominer toujours ceux qu'elle avait soumis un moment. Mais l'intrépide et confiant défenseur des États opprimés, M. Bignon, fit entendre aux princes victorieux ces menaçantes pa-

roles : « J'ai suivi des yeux le cours d'une guerre de sept ans entre les cabinets et les peuples. Je ne suis que le rapporteur des pièces de ce grand procès. Le congrès de Vérone serait lui-même dans l'erreur s'il se croyait appelé à le terminer par une sentence définitive... Ses décisions ne seront que des ajournements. Il est un autre congrès auquel est réservée cette grande mission : c'est le congrès des nations civilisées. Séparées et absentes, les nations sont unies dans leurs vœux, et, avec vingt idiomes différents, elles parlent la même langue. Dans ce congrès immortel des nations, trois puissances aussi dominent : ce sont la raison, la justice, l'humanité. Ce congrès suprême casse souvent les décisions des congrès temporaires des cabinets. Il est permanent, inamovible, indestituable. Le même ministre qui le préside est seul chargé de l'exécution de ses arrêts : c'est le temps. »

En attendant l'assistance de cet auxiliaire infaillible du bon droit, M. Bignon partagea le sort du parti constitutionnel, vaincu en France aussi bien qu'en Europe. Pendant trois années, il cessa d'être envoyé à la Chambre, d'où disparut l'opposition presque entière. C'est durant cette inaction politique que M. Bignon travailla au livre qui, par son occasion comme par son objet et par sa valeur, est son plus beau titre à la renommée.

Napoléon avait voulu récompenser ses services et honorer son intégrité après les missions délicates qu'il avait remplies en administrant la Prusse, l'Au-

triche et la Lithuanie. « Je sais, lui avait-il dit, qu'en faisant mes affaires vous n'avez pas fait les vôtres. Je m'en charge. » Ses revers et sa chute ne lui avaient pas permis de tenir sa promesse ; il s'en souvint à Sainte-Hélène, et l'acquitta sur son lit de mort. Il nomma M Bignon l'un de ses légataires. Il fit plus. Ce grand écrivain qui avait raconté lui-même, sur le rocher de son exil, la plupart de ses campagnes ; ce puissant esprit dont le regard s'était porté avec une fermeté si tranquille sur le passé, et avait plongé avec une clairvoyance si profonde dans l'avenir ; ce juge pénétrant du mérite des hommes, chargea, par son testament, M. Bignon d'écrire l'histoire diplomatique de son temps. Glorieuse confiance, mandat immortel que M. Bignon accepta en admirateur reconnaissant, et voulut remplir en véridique historien.

Il entreprit donc le grand ouvrage qui devait s'étendre des premiers jours du Consulat jusqu'à la fin de l'Empire, sans séparer l'histoire intérieure de la France de ses rapports avec toute l'Europe. Était-il dans des conditions favorables pour l'exécuter? Comment en douter? Il allait parler de ce qu'il savait, raconter ce qu'il avait vu. Il avait approché les principaux personnages qui avaient dirigé les événements ou y avaient concouru ; il avait visité les lieux divers où les plus mémorables de ces événements s'étaient accomplis ; il pouvait pénétrer jusqu'aux documents secrets et certains qui devaient mettre sous ses yeux et rendre clair pour son esprit

ce qu'il aurait imparfaitement aperçu ou obscurément compris ; en un mot. il était à portée de tout reproduire avec exactitude, parce qu'il était en mesure de tout connaître avec précision. Quel avantage pour un historien ! Mais, d'autre part, quelle difficulté pour lui d'être narrateur impartial après avoir été spectateur inévitablement passionné, de devenir juge lorsqu'il a été acteur ! Comment se séparer des impressions qu'il a reçues, revenir sur les condamnations qu'il a prononcées, oublier les enthousiasmes qu'il a ressentis, se mettre en garde contre les attachements qu'il a éprouvés, remplir pour ses contemporains et pour lui l'office sévère de la postérité ?

M. Bignon sut échapper en partie à ces difficultés, et c'est avec le sentiment élevé des devoirs de l'historien qu'il entra dans les récits de cette grande époque et en retraça les merveilles. Merveilles, en effet, que les événements de ces quinze années, toutes remplies de créations et de triomphes, d'incomparables grandeurs et d'abaissements inouïs, où une société sort tout entière de la poussière des révolutions et s'élève, au souffle du temps et par le génie d'un homme, sur les belles et fortes bases civiles de 1789 ; où le puissant fondateur de ces institutions impérissables en France est le plus irrésistible des révolutionnaires en Europe ; où les victoires se pressent, les négociations se forcent, les traités se succèdent, de vieux États croulent, de nouveaux États surgissent, le patriciat suisse succombe, l'Al-

lemagne féodale se transforme, la léthargique Espagne se réveille, l'Italie divisée commence à s'unir sous la valeureuse main qui la prépare avec précaution à une indépendance encore lointaine, le vieux pontife du Vatican est remplacé dans Rome par le nouveau César ; où des soldats sortis des rangs populaires arrivent par le chemin du courage, non-seulement à la gloire, mais à la souveraineté ; où le premier de tous, devenu le supérieur des rois et l'égal des plus grands hommes, après être entré dans toutes les capitales, avoir ôté et donné des trônes, changé la face des pays en y portant ses codes à la suite de ses armées, reçu dans sa couche la fille des empereurs, planté ses drapeaux au pied des Pyramides et sur le sommet du Kremlin, va heurter et perdre sa puissance trop étendue, au delà des Pyrénées contre l'insurrection éparse de l'Espagne, au delà du Niémen dans les froides solitudes de la Russie, et, vaincu par l'espace et par le temps, tombe à la fin, avec l'éclat de deux grandes chutes, sous l'inimitié de toute l'Europe.

M. Bignon a publié dix volumes de cette histoire mémorable : six parurent en 1829 et quatre en 1838, la conduisant, les uns jusqu'au succès éclatant de Tilsitt, les autres, jusqu'aux sombres témérités de 1812. Dans les récits instructifs de M. Bignon, l'art de l'écrivain se joint à l'expérience de l'homme d'État. Des documents, alors inconnus pour la plupart, y abondent, et l'on peut dire que l'histoire y parle encore plus haut que l'historien. Si, mettant plus

de vivacité dans ses expositions et montrant plus de vigueur dans ses jugements, M. Bignon discutait moins, affirmait davantage, avait des admirations plus hardies et des blâmes moins circonspects, il aurait encore ajouté aux mérites et aux attraits de son livre. Tel qu'il est, simple et grave, ce livre, conçu avec une sollicitude scrupuleuse, écrit avec une sagesse élégante, instruit s'il n'entraîne pas, et il inspire cet intérêt tranquille qui ne laisse jamais craindre une séduction. A l'aide des pièces nombreuses qui s'y trouvent habilement introduites, il permet au lecteur de refaire, s'il l'ose, les conclusions mêmes de l'auteur; mais, ce qu'il ne lui permet pas, c'est de méconnaître la pénétration de sa vive intelligence, son habileté formée par les leçons les plus diverses de la fortune et des affaires, les douces clartés et les agréables finesses de son talent.

« Je vieillis, avait dit M. Bignon, et chaque jour je vois tomber autour de moi quelques-uns des hommes avec lesquels j'ai vécu. J'ignore si le sort me réserve assez d'années pour achever l'ouvrage que j'ai entrepris. » Il ne put pas le conduire au delà du dixième volume, qui se termine par l'admirable lettre qu'adressa, le 29 juin 1812, à l'empereur Alexandre, Napoléon prêt à franchir le Niémen, et dans laquelle, après avoir rappelé ses griefs et ses offres également repoussés depuis dix-sept mois avec un opiniâtre orgueil, il parle de l'outrageant renvoi de son ambassadeur extraordinaire,

éconduit de Pétersbourg sans avoir été même entendu, et il ajoute cette phrase, qu'on ne lit pas sans un involontaire frémissement : « J'ai compris que le sort en était jeté, et que cette Providence invisible, dont je reconnais les droits et l'empire, avait décidé de cette affaire comme de tant d'autres. »

La Providence, qui punit les grands emportements par de grands revers, avait décidé contre lui. Ses terribles arrêts, M. Bignon les fait pressentir, mais il n'eut ni le temps ni la douleur de les enregistrer dans son histoire. Il a en quelque sorte légué cette pénible partie de sa tâche à son gendre, M. Ernouf, qui, resté dépositaire de ses documents et de ses pensées, s'est consacré avec un soin pieux à l'achèvement d'un ouvrage qu'il continue sans le déparer.

M. Bignon était rentré dans la Chambre des députés un peu avant l'époque où, avec un élan magnifique, le pays avait transformé en majorité triomphante les onze membres de l'opposition qui y étaient restés plus de trois ans comme l'arrière-garde de la liberté. Il avait fait cette mémorable campagne de 1827 à 1830, ouverte à la tribune par les conquêtes de la loi; et, lorsque la loi fut méconnue et violée, terminée dans les rues par la victorieuse insurrection du peuple. Après la Révolution de juillet, M. Bignon fut nommé ministre de l'instruction publique, et devint ensuite membre sans portefeuille du premier cabinet qui dirigea la

politique difficile de 1830; mais il ne tarda point à reprendre sa place sur les bancs de la Chambre élective, d'où il porta plus tard son expérience dans la Chambre des pairs. A l'une comme à l'autre de ces assemblées, il resta fidèle aux nobles causes qu'il avait constamment soutenues. Il regardait la monarchie représentative comme le gouvernement le plus propre, s'il était bien observé, à donner la liberté en modérant le pouvoir. Aussi désirait-il qu'au dedans elle s'affermît par des concessions opportunes, qu'au dehors elle s'honorât par des hardiesses généreuses, et que, tout en soignant les intérêts de la France, elle ne méconnût jamais ses idées et recherchât toujours sa grandeur.

La place de M. Bignon était marquée dans l'Académie des sciences morales et politiques; il fut un des premiers qu'elle s'associa, après avoir été rétablie, en l'attachant à la section d'histoire, où l'appelaient ses ouvrages. Outre un Mémoire de l'ordre le plus élevé et de la forme la plus élégante qu'il communiqua à l'Académie sur la *conciliation progressive de la morale et de la politique*, et que l'Académie inséra dans son recueil, M. Bignon prit à nos travaux une part assidue. Après avoir traversé l'agitation des affaires et les luttes de la politique, il se reposa dans les plaisirs sans trouble de l'étude et les affections pures de la famille.

Ces affections, il les éprouva tard, mais il ne les goûta que mieux. Marié dans un âge un peu avancé, il avait trouvé une femme que son cœur avait choi-

sie, de parfait accord avec sa raison, et de cette union il avait eu une fille, objet de toute sa tendresse, et dont il disait avec joie et avec grâce qu'*elle avait changé ses hivers en printemps*. Il était heureux; mais le bonheur ne dure pas longtemps dans ce monde, où tout passe si vite. M. Bignon perdit sa compagne à la suite d'une douloureuse maladie; le coup qu'il en ressentit altéra profondément sa santé et abrégea sa vie.

Il vécut néanmoins assez pour voir la patrie ouverte, par un grand acte de réparation nationale, aux restes du héros qu'il avait admiré, de l'empereur qu'il avait servi, de l'immortel exilé qui lui avait recommandé sa mémoire. Lorsque, dans ce retour funèbre et triomphal, le cercueil du plus grand des morts traversa la France au milieu des flots pressés des populations émues, M. Bignon le suivit dans un pieux recueillement depuis l'arc consacré à ses victoires jusqu'au glorieux asile marqué pour son tombeau. Mais, à peine fut-il arrivé sous le dôme des Invalides, qu'oppressé par ses souvenirs, succombant à ses émotions, il défaillit. Quelques jours après, il n'était plus, et nous assistions nous-même à ses funérailles.

C'est le 6 janvier 1841 que se termina, à soixante-dix ans, la vie de M. Bignon. Elle ne pouvait pas avoir été mieux remplie : soldat sous la Convention, diplomate sous le Directoire, le Consulat et l'Empire, administrateur financier de la Prusse après Iéna, de l'Autriche après Wagram, ministre des re

lations extérieures dans les Cent-Jours, publiciste habile et spirituel orateur de l'opposition libérale sous la Restauration, tour à tour soutien expérimenté et conseiller prévoyant du gouvernement de 1830, et dans ses vieux jours devenu, par une illustre désignation, l'historien de son pays, et, par votre juste choix, l'un des ornements de cette Académie, il n'a pas cessé de servir l'État et d'honorer les lettres. D'un goût fin, d'un commerce aimable, d'une âme élevée, il a uni le savoir à l'intégrité, la distinction du talent à la noblesse du caractère, et chez lui l'honnête homme ne s'est jamais séparé de l'homme d'esprit.

ROSSI

NOTICE

LUE DANS LA SÉANCE PUBLIQUE
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES
DU 24 NOVEMBRE 1849.

MESSIEURS,

J'ai à vous raconter une vie pleine de vicissitudes, poussée de pays en pays par le souffle des révolutions, ouverte par l'exil, terminée par le meurtre, et, entre ce douloureux début et cette tragique fin, marquée d'un bonheur qui ne s'est pas démenti, réservée à une élévation qui s'est accrue durant trente-trois années. Le politique éminent que plusieurs États ont reçu d'abord comme un hôte, pour l'adopter ensuite comme un citoyen, a été aussi un savant célèbre, un professeur habile, un penseur profond, et ses œuvres lui ont mérité l'honneur de siéger au milieu de vous.

Dans le discours que vos usages et mon devoir

m'appellent à lui consacrer aujourd'hui, j'aurai donc à apprécier ses doctrines en même temps que ses actes, et à montrer comment l'homme qui, avec une grande hauteur d'esprit, s'est fait le métaphysicien du droit, et, par l'inflexible rigueur de ses déductions, est devenu, pour ainsi dire, le géomètre de l'économie politique, a été modéré dans les applications de la science, mesurant les réformes des institutions aux progrès des États, proportionnant les droits des citoyens aux besoins et aux lumières des peuples. Destinée vraiment extraordinaire, accomplie en des lieux si divers et dans la poursuite des mêmes buts!

Le réfugié italien, réduit en 1815 à quitter son pays natal pour échapper à son asservissement; le citoyen de Genève concourant, dans les conseils de cette république, à en améliorer la législation; le député à la diète helvétique chargé, en 1833, de reviser le pacte fédéral de 1814 pour donner à la Suisse plus de force en lui donnant plus d'unité; le professeur au collége de France et à la Faculté de droit de Paris, enseignant les idées les plus favorables au bien-être comme à la dignité des nations; l'ambassadeur français à Rome, conseillant avec non moins de sagesse que d'opportunité la réforme du gouvernement pontifical; enfin le ministre de Pie IX, consacrant son expérience et son courage au noble mais périlleux essai de rendre les Romains libres et les Italiens unis; c'est le même homme qui suit partout la même pensée sous diverses for-

mes. M. Rossi a eu plusieurs patries, mais il n'a servi qu'une seule cause. Cette belle cause de la science développant la civilisation, de la justice affermissant les États, de la liberté perfectionnant les lois, il l'a soutenue dans ses cours, propagée par ses livres, scellée de son sang; il en a été l'éloquent docteur et le courageux martyr!

Pellegrino Rossi naquit à Carrare, dans le duché de Modène, le 3 juillet 1787, deux années avant la Révolution française, dont les principes et les événements devaient exercer une si grande influence sur les directions de son esprit et les incidents de sa vie. Ses parents l'envoyèrent de bonne heure au collége, alors célèbre, de Corregio; il s'y fit remarquer par la force de son application et la vivacité de son intelligence. Il devinait, pour ainsi dire, ce qu'on lui enseignait, et semblait savoir depuis longtemps ce qu'il venait d'apprendre. A la connaissance des langues classiques, des belles-lettres et de la philosophie, il ajouta celle des hautes mathématiques; et, à l'âge de quinze ans, il termina par les exercices les plus brillants les études les plus complètes.

De Corregio, Pellegrino Rossi alla étudier le droit à Pise et à Bologne. Dans cette dernière université, si renommée depuis tant de siècles, il reçut, à l'âge de dix-neuf ans, le bonnet de docteur par le suffrage unanime de ses juges. Formé à la pratique des affaires aussi vite qu'aux règles de la législation, il fut choisi, en 1807, comme secrétaire du

parquet de la Cour royale de Bologne. Mais il résigna lui-même ses fonctions en 1809, pour entrer dans l'exercice de la plaidoirie. Il eut au barreau des succès mémorables. Son esprit pénétrant, net, judicieux, fécond, ses fortes connaissances, sa parole incisive, une verve quelquefois hautaine mêlée à une argumentation irrésistible et soutenue par une éloquence adroite, le placèrent bientôt au premier rang des jurisconsultes qui éclairent les lois et des avocats qui gagnent les causes. Tour à tour membre du conseil de son ordre, fondateur d'une académie judiciaire qui fleurit plusieurs années à Bologne, professeur de droit civil au lycée où la jeunesse était instruite dans les lois aussi bien que dans les lettres, de droit criminel à l'Université, conseiller du gouvernement en matières d'État, il avait acquis en 1814 une position élevée, une réputation étendue, et il commençait une fortune considérable dans ce beau royaume d'Italie qui s'administrait avec sagesse et se développait avec félicité sous la tutelle française.

M. Rossi appréciait l'opportunité de cette domination libérale, tout en étant étrangère, qui donnait à son pays l'ordre administratif, précurseur du droit politique ; le conduisait peu à peu à l'unité territoriale, moyen futur de l'indépendance, et lui communiquait la force militaire, seule garantie de la nationalité des États. Pour lui, la France était l'institutrice civile de l'Italie ; elle lui avait apporté ses nobles principes, ses équitables lois, son organisa-

tion perfectionnée, et prêté le secours de sa puissance jusqu'à ce qu'elle fût capable de s'en passer. Aussi, en 1814, M. Rossi regretta-t-il amèrement la chute d'une aussi utile domination, et, avec tous les amis des idées françaises, il tourna les yeux vers le roi de Naples. Lorsque Murat, revenant un peu tard, en 1815, à la cause qu'il avait abandonnée sitôt en 1814, entreprit dans cette péninsule, où il remonta avec son armée, ce que Napoléon débarqué à Cannes exécutait en France avec douze cents soldats, et fit entendre ces séduisantes paroles : *L'Italie veut être libre, et elle le sera!* il émut et gagna les cœurs des Italiens. M. Rossi s'associa à cette généreuse témérité ; il fut nommé commissaire général des provinces occupées entre le Tronto et le Pô, par l'invasion napolitaine d'abord victorieuse. Dans le court usage d'une autorité si grande exercée sur un pays si étendu, il trouva l'occasion de paraître dévoué, mais il n'eut pas le temps de se montrer habile. Triomphant à Ancône, à Florence, à Parme, à Bologne, à Modène, le roi de Naples fut repoussé à Ochio-Bello, dans la haute Italie, et, contraint à revenir sur ses pas, il fut poursuivi par les Autrichiens, qui le battirent à Tolentino et à Macerata. Parti le 16 mars de sa capitale en libérateur, il y rentra le 19 mai en vaincu, pour en sortir le 20 en fugitif. Des deux mouvements tentés en France et en Italie pour relever une puissance qui avait fait son temps, l'un avait duré cent jours, l'autre n'en avait duré que soixante-cinq, pour abou-

tir, le premier à la lointaine captivité d'un grand homme, le second à la sanglante chute d'un vaillant soldat, frappé bientôt, sur le rivage où il avait noblement commandé, par les balles de ceux qui lui avaient longtemps obéi.

M. Rossi eut sa part dans ce grand revers. Il fut contraint de quitter Bologne, et, après avoir erré quelque temps dans les Calabres, il parvint, non sans peine, à Naples, où il s'embarqua pour aller chercher un asile hors de son pays. Cet asile, il le demanda à la Suisse hospitalière et libre, et en Suisse il le choisit dans cette belle vallée que forment les versants des Alpes et les pentes du Jura, qu'un lac élégant traverse et orne dans toute son étendue, qui a quelque chose de la beauté de l'Italie et de l'esprit de la France, où depuis des siècles s'étaient retirés les exilés de toutes les nations, les persécutés de toutes les causes, où le proscrit Calvin avait fondé la démocratie de la religion, d'où le fugitif Voltaire avait répandu le protestantisme de la pensée, et qui, selon l'expression spirituelle d'une femme célèbre, servait alors d'hospice aux blessés politiques de toute l'Europe. Le canton de Genève, que M. Rossi avait déjà visité en 1813, lui offrit un refuge, en attendant de lui redonner une patrie.

Lorsqu'il y arriva, au printemps de 1816, Genève, longtemps incorporée à l'empire par Napoléon, était redevenue, depuis deux ans, l'une des vingt-deux républiques suisses : elle se gouvernait de nouveau elle-même avec bonheur. Par une an-

cienne fécondité, que là comme ailleurs le triomphe absolu de la démocratie semble avoir maintenant tarie, elle abondait en hommes supérieurs. Étienne Dumont, le collaborateur de Mirabeau et le commentateur de Bentham; l'éloquent historien Sismondi; le savant philosophe Prevôt; le spirituel écrivain Bonstetten; le profond jurisconsulte Bellot; les deux Pictet, également versés dans la politique et dans les sciences; Candolle, le fondateur de la physiologie végétale; l'habile physicien Larive; Lullin de Châteauvieux, l'imitateur original et longtemps ignoré de Napoléon dans le *Manuscrit de Sainte-Hélène*, écrivant d'une manière aussi rare sur la conduite des États que sur la culture des terres; le caustique moraliste Simon, l'animaient alors de leur esprit et y répandaient l'éclat de leur renommée. C'est au milieu d'eux que M. Rossi vint prendre sa place.

Accueilli avec distinction, il parut d'abord à Genève en observateur circonspect et en hôte reconnaissant. Il sentit qu'il fallait s'y faire un nom pour s'y créer une existence. Il s'y prépara avec ardeur. Pendant plusieurs années, il s'enferma dans une petite maison de campagne, aux portes mêmes de la ville, y consacrant sans relâche ses jours et souvent ses nuits au travail. Il apprit l'allemand, le plus répandu des trois idiomes parlés sur le territoire de la confédération helvétique, et, en outre, servant alors de l'autre côté du Rhin aux plus grandes recherches de l'érudition et de la pensée; il se

fortifia dans l'anglais, et se rendit maître du français, qu'il comprenait mais qu'il ne parlait pas, et qui était d'un usage universel à Genève. En même temps qu'il se donnait ces beaux instruments de l'esprit, il approfondissait le droit public, l'économie politique, l'histoire, ne sortant guère de sa laborieuse solitude que pour voir dans Genève les hommes éminents dont il s'était fait l'ami et dont il devait être bientôt l'égal, et pour visiter le château voisin de Coppet, où il trouvait, avec l'accueil le plus affectueux, la compagnie la plus spirituelle et la plus illustre.

Son premier ouvrage fut un poëme. Lord Byron surprenait alors et passionnait les esprits ; il était dans toute la nouveauté de sa gloire. Bien que M. Rossi ne se complût point aux pensées désespérantes de ce génie hautain et sombre, plus singulier encore que grand, qui n'avait vu dans la création que du mal, dans la vie que des déceptions, dans la société que des misères, dans l'humanité que des égarements, et qui faisait de l'imagination la dangereuse complice des désordres éclatants, la poésie forte, fière, triste de lord Byron, saisit en lui l'admiration du jeune homme et remua l'âme de l'exilé. Il traduisit ou plutôt il imita en fort beaux vers italiens les poëmes touchants et terribles de *Parisina*, du *Corsaire* et du *Giaour*. L'imitation du *Giaour* fut seule publiée en 1817, et l'on y trouva les mâles beautés de l'original, rendues avec la concision du Dante et la noblesse d'Alfieri.

Mais la poésie pouvait être une distraction à Genève; elle n'y était pas une recommandation. Pour y être distingué, il fallait s'y rendre utile. Aussi, lorsqu'en 1819 M. Rossi se sentit prêt à comparaître devant le public, il débuta par un cours de jurisprudence appliquée au droit romain. Ce cours eut un éclat extraordinaire. Tout le monde courut entendre un Italien qui enseignait admirablement en français, un jurisconsulte qui rendait toute sa signification au droit en l'expliquant par l'histoire, un professeur éloquent qui relevait l'érudition par la pensée, et, avec un art infini, donnait du charme à ce qui ne procurait jusque-là que de l'instruction. M. Rossi obtint le suffrage des vrais juges, les applaudissements du public, l'enthousiasme même des femmes qui se pressèrent à ses leçons, et les magistrats de Genève l'attachèrent, trois mois après, au service de la république, en lui confiant la chaire de droit romain qu'avait autrefois illustrée Burlamachi.

Pour la première fois, après trois cents ans, un catholique fut admis dans l'Académie protestante de Calvin. Cette infraction aux habitudes de l'ancienne intolérance, glorieuse pour M. Rossi, fut suivie de sa prompte naturalisation, avec le droit gratuit de bourgeoisie. Il venait de s'unir à une jeune Genevoise par un mariage qui lui donna une modeste aisance et un tranquille bonheur. Attaché par ce lien de plus à la république qui l'avait reçu citoyen, il devint bientôt député au conseil repré-

sentatif de Genève, où il prit peu à peu une importance sans égale. Il y exerça cet ascendant de l'intelligence et de l'habileté qui s'obtient et ne s'impose pas. Voici comment en parle, dans un écrit récent et plein d'intérêt, un Suisse qui s'est rendu le narrateur complet et l'appréciateur spirituel des actes de sa vie à cette époque : « On trouverait difficilement ailleurs, dit M. Huber Saladin, une position semblable à celle que M. Rossi se fit à Genève. Il y tenait la première place comme orateur, jurisconsulte, législateur, homme d'État, et personne ne songeait à lui disputer cette supériorité incontestée, dans un pays qui n'avait cependant jamais compté autant d'hommes supérieurs qu'à cette époque [1]. »

La place qu'il conquit si vite, M. Rossi avait en lui tout ce qu'il fallait pour la garder comme pour la prendre. Doué d'un grand sens et d'une rare dextérité ; plein d'esprit, possédant un savoir étendu; fin sans fausseté; judicieux au dernier point; réservé et entreprenant selon les occasions; habile à convaincre les hommes, sachant les conduire sans leur commander, aimant à les servir et à s'en servir; également propre aux travaux de la pensée et à la direction des affaires ; en un mot, théoricien sans exagération, praticien sans préjugés, orateur per-

[1] *M. Rossi en Suisse*, de 1816 à 1833, par M. Huber Saladin, ancien député au conseil représentatif du canton de Genève, ex-lieutenant-colonel fédéral et adjudant général de l'armée fédérale. — Paris, Amyot, rue de la Paix.

suasif et conseiller incomparable, il anima de ses idées, charma par sa parole, guida par ses avis la république de Genève, dont il ne fut pas le chef officiel, mais le dominateur moral.

Dès qu'il eut été nommé membre du conseil représentatif, où son mandat fut constamment renouvelé par l'élection, il fit partie des commissions les plus importantes. L'influence qu'il ne tarda point à acquérir dans le grand conseil de Genève rouvrit, pour cette ville, l'ère des progrès civils. Malgré l'insistance du gouvernement encore aristocratique rétabli en 1814 et les exigences d'une opposition déjà un peu radicale, il fit admettre une sage transaction entre les protestants et les catholiques en matière de mariage. De concert avec ses habiles collègues, MM. Bellot et Girod, il restaura le système hypothécaire français en le perfectionnant. Uni à Etienne Dumont, il travailla à la réforme des lois criminelles, qu'il prépara de loin par son enseignement, et au rétablissement du jury, dont il montra le besoin et détermina la forme dans un éloquent et irrésistible rapport. Ami des changements gradués, seuls propres à prévenir les bouleversements révolutionnaires, il concourut puissamment à amener et à affermir la domination du parti modéré, qui entra dans les affaires en 1825, sous le syndicat libéral de M. Rigaud, et qui en garda la direction pendant dix-sept années. Cette administration sagement réformatrice concilia les usages anciens et les besoins nouveaux, améliora les lois,

abaissa le cens électoral, satisfit le peuple sans l'exalter, et, par un mélange heureux de conservation nécessaire et de progrès opportun, préserva longtemps Genève des violentes agitations qui éclatèrent cinq ans après dans la plupart des autres cantons.

La hardiesse et la mesure qu'il montra en matière politique, M. Rossi les porta dans la science. Cherchant la vérité partout et ne la trouvant complète nulle part, il s'appliqua à opérer entre les systèmes les sages transactions qu'il avait recommandées dans les lois. Ce fut le rare mérite des cours multipliées, soit obligatoires, soit libres, qu'il donna, aux applaudissements soutenus des étrangers aussi bien que des Genevois, sur le droit, l'économie politique et l'histoire. Les législations avec la nature de leurs principes, les peuples avec le développement de leurs destinées, les chefs d'école avec la diversité de leurs théories, trouvèrent en lui un juge profond, un historien brillant, un conciliateur adroit. Plus pénétrant encore que fécond, plus ingénieux qu'inventif, il comprenait tout cependant en homme qui aurait pu le découvrir, et, séparant avec soin le vrai du faux, le chimérique du praticable, il rendait très-souvent siennes les idées d'autrui en les rendant justes.

Aucun de ses cours n'a été publié; mais les procédés de son esprit, comme les traces de ses pensées, se retrouvent dans les *Annales de législation et de jurisprudence*, qu'il fonda, avec Sismondi,

Bellot, Étienne Dumont, et dont il fut le principal rédacteur. C'est là qu'il exposa son ingénieuse théorie des *principes dirigeants*, pour l'interprétation des lois. Les principes dirigeants sont aux jurisconsultes ce que les principes philosophiques doivent être aux législateurs. Les principes philosophiques servent à faire les lois, les principes dirigeants à les appliquer. Les uns sortent du droit général pour entrer dans la loi, les autres sortent de la loi particulière pour conduire à la justice. En usant bien des principes dirigeants, destinés à prévenir le respect judaïque des textes, ou leur trop libre application, M. Rossi apprend au jurisconsulte à ne pas se tromper dans ses avis, au magistrat à ne rien hasarder dans ses sentences : il fait de l'un l'intelligent interprète, de l'autre le juste observateur de la loi.

Ce savant et libre recueil, dans lequel M. Rossi émit tant de vues hautes et fines, ayant excité les ombrages de la Sainte Alliance, qui comprimait encore la Suisse comme le reste du continent, ses rédacteurs aimèrent mieux le suspendre que le mutiler. M. Rossi composa alors son célèbre *Traité de droit pénal*, qu'il vint publier à Paris en 1828. Dans cet ouvrage, conçu sous l'influence de deux écoles, M. Rossi adoptait le principe spiritualiste du droit pur, auquel l'avait ramené son ami le duc de Broglie, et il empruntait à Bentham le principe matérialiste de l'utilité, vers lequel il avait longtemps incliné avec son ami Étienne Dumont. Nous allons voir comment il les conciliait.

La justice pénale avait fait de grands progrès depuis cinquante ans. Naguère encore, aussi inhumaine qu'aveugle, ayant la vengeance de la société pour principe, la culpabilité du prévenu pour objet, l'emploi de la torture pour méthode, et conservant encore tous les supplices de la barbarie, elle était parvenue, grâce à l'esprit philosophique du dernier siècle et aux généreuses influences de la Révolution française, à réduire le droit de punir au droit de se défendre ; à supposer l'innocence jusqu'à la démonstration de la culpabilité ; à rendre l'instruction, d'écrite, orale, le jugement, de secret, public ; à proportionner, en les adoucissant, les peines aux délits, et finissait même par considérer les criminels comme des malades dont l'État traitait les infirmités dans des prisons transformées en hospices judiciaires, avec des châtiments devenus des remèdes moraux.

Bien qu'intervenu tard dans cette science, M. Rossi la présenta sous un nouvel aspect, et il en assura mieux les fondements. Non-seulement il refusa à la société le droit de se venger, auquel les anciens criminalistes rattachaient le droit de punir, mais il ne fit pas reposer ce dernier sur le besoin de la défense, comme Beccaria; sur le sentiment de l'utilité, comme Bentham ; sur la poursuite de l'amendement moral, comme les auteurs du système pénitentiaire. Il remonta plus haut, jusqu'aux grandes lois de la justice suprême, d'où il fit découler, ainsi que de leur source, les obligations de la justice humaine. Selon

lui, punir est un droit social qui dérive du droit absolu, et qui impose à l'État un devoir dont la justice est le principe, et l'utilité la mesure.

Dans sa théorie, M. Rossi établit que l'homme, par les instincts d'abord un peu obscurs de sa conscience et par les lumières de plus en plus distinctes de sa raison, sent, connaît, applique, respecte les lois du monde moral; que ces lois sont le fondement et le modèle de l'ordre social, lequel, commençant avec l'homme même et se perfectionnant avec lui, est inhérent à sa nature et ne dépend pas de ses conventions; que cet ordre social, ainsi nécessaire et progressif, est tenu de faire observer tout ce qui, de l'ordre moral, est indispensable à sa propre existence et à son développement; que dès lors il doit repousser tout ce qui compromettrait l'une et empêcherait l'autre. De ce devoir dérive sa justice.

Quiconque enfreint une règle de l'ordre moral, nécessaire au maintien de l'ordre social, produit un mal qui atteint ou l'individu ou l'État, et devient passible d'un mal correspondant, qui est une peine. La peine est le redressement d'un désordre et l'expiation d'un mal, que la société, inséparable de la règle et fondée sur le bien, inflige, d'après les prescriptions de la justice morale, dans les limites de l'intérêt public. Hors de la combinaison de la justice avec l'utilité, il y a péril et il peut y avoir excès. Si la justice morale n'a pas l'utilité sociale pour mesure, elle peut faire de la loi, comme cela

est arrivé quelquefois, un moyen d'expiation religieuse ; si l'utilité sociale n'a pas la justice morale pour règle, elle peut faire de la loi, comme cela s'est pratiqué souvent, un instrument de tyrannie politique. Voulant éviter qu'on ne tombe dans ces deux extrémités contraires, M. Rossi rapproche les deux écoles du droit et de l'intérêt dans une sorte de juste milieu pénal. C'est là son mérite. M. Rossi rectifie plus qu'il ne découvre, ou, pour mieux dire, sa manière de découvrir est de compléter.

De la hauteur où il a placé cette science, il descend avec sûreté à ses applications. Le théoricien du droit criminel devient le casuiste des actions coupables ; il marque le degré du crime d'après la qualité de l'acte et l'intention de l'agent. Le mal relatif de l'acte, la volonté appréciable de l'agent, lui servent à qualifier les délits et à y proportionner les peines. Dans ses belles et délicates analyses sur la tentative et sur la complicité, il soutient, pour la première, que la peine doit être en raison directe du danger, et inverse de la probabilité du désistement volontaire ; et pour la seconde, que les coupables par participation secondaire doivent être séparés dans le châtiment, comme ils l'ont été dans la conduite, des coupables par participation principale. Il arrive ainsi à une appréciation plus subtile de la culpabilité, et il échelonne les peines selon la violation des devoirs, depuis la plus faible jusqu'à la plus terrible de toutes, la mort, dont il démontre le droit, mais dont il modère l'usage.

Les trois volumes de M. Rossi sur le système pénal présentent pour ainsi dire un enchaînement de théorèmes géométriques; c'est la force de son ouvrage et c'est son défaut. Il est profond, mais il est fatigant, et ce qu'il y a de trop solide le rend quelquefois un peu lourd. Il ne serait pas moins instructif si M. Rossi avait voulu le rendre plus agréable. Les sciences morales et politiques n'ont pas à recourir aux procédés d'exposition et aux formes de raisonnement des sciences mathématiques; leur marche est plus libre, leur langue plus animée; elles peuvent être ornées sans être affaiblies, et l'éloquence n'est pas la partie la moins efficace de leur méthode. Mais si l'art de l'écrivain manque un peu au livre de M. Rossi, on y trouve toujours le savoir du jurisconsulte qui unit le droit à la philosophie, et l'habileté de l'homme d'Etat qui ne sépare point la politique de la morale.

Ce grand travail, où la théorie pénale devait être suivie de l'instruction criminelle, resta inachevé. M. Rossi fut entraîné complétement dans la politique, et le rôle de réformateur modéré qu'il avait pris à Genève lui échut bientôt dans la Suisse entière. La Révolution de 1830 venait d'éclater; elle avait retenti en Europe, où elle avait agité l'Italie, soulevé la Pologne, affranchi la Belgique en la constituant à part de la Hollande, étendu les gouvernements représentatifs en Allemagne et profondément remué la Suisse. Son action fut de deux sortes dans ce dernier pays : elle s'exerça d'abord

sur les gouvernements cantonaux, dont un grand nombre devint plus démocratique, et elle se porta ensuite sur l'administration fédérale, qu'elle tendit à rendre plus concentrée.

La Suisse n'était pas une nation et ne formait point un État. *Société de sociétés*, comme l'appelait ingénieusement Montesquieu, elle avait été, dans les temps mêmes de sa grandeur, une alliance plus qu'une confédération. Les vingt-deux petites sociétés souveraines qui la composaient alors, différentes d'origine, inégales en étendue, diverses d'organisation, séparées par la croyance. ne parlant pas la même langue, suivant des maximes et obéissant à des intérêts contraires ; les unes catholiques, les autres protestantes ; selon la différence des lieux, ou allemandes, ou françaises, ou italiennes ; démocraties immobiles dans les vallées centrales, aristocraties imprévoyantes dans la plupart des villes ; ici administrées par des pâtres ignorants, là par des patriciens hautains, ailleurs par des bourgeois exclusifs, et, d'après la diversité des dominations, écartant des affaires en un endroit la classe de citoyens qui les dirigeait dans un autre : telle était la situation de cette république sans accord comme sans homogénéité, de cette fédération sans force comme sans lien.

Aussi, livrée depuis bientôt un demi-siècle à l'action contraire de deux partis, dont l'un, porté vers les innovations généreuses, avait cherché à introduire plus d'égalité parmi les citoyens et plus d'u-

nité dans l'État; et dont l'autre, respectueusement attaché aux traditions des ancêtres, voulait conserver jusqu'aux inégalités civiles et jusqu'aux imperfections fédérales, la Suisse, de plus en plus désunie, n'avait pu ni défendre son territoire, ni maintenir sa neutralité, ni garder son indépendance, et elle n'avait su ni protéger, ni changer elle-même sa constitution. Tour à tour envahie par la France révolutionnaire et par l'Europe coalisée, soumise alternativement à leur tutelle impérieuse, elle avait reçu : de la République française, une unité factice par la constitution directoriale de 1798; de Napoléon, une administration fédérale fortifiée avec mesure, des gouvernements cantonaux réformés avec sagesse par le grand acte de médiation de 1802; enfin de la Sainte Alliance le pacte de 1815, qui, ramenant sans prudence la Suisse en arrière, l'exposait plus tard à se jeter sans retenue en avant. C'est ce qui eut lieu en 1830. Des révolutions s'accomplirent dans le Tessin, au pays de Vaud, à Zurich, à Soleure, à Fribourg, à Berne, à Lucerne, à Glaris, à Thurgovie, à Schaffhouse, à Saint-Gall, en Argovie, où les gouvernements aristocratiques furent renversés; et d'autres révolutions éclatèrent dans les cantons de Bâle, de Schwitz, de Neuchâtel, qui se divisèrent profondément, et où l'on fut prêt à en venir aux mains. Dans ce moment solennel, lorsque, d'un côté, les vieux cantons immobiles formaient à Sarnen une alliance dans la confédération, et que, de l'autre, plusieurs des cantons radicaux

se liguaient par un concordat, Genève, alors si sage et si politique, essaya d'arracher à la guerre civile la Suisse, en la plaçant sous une règle plus forte par la révision du pacte fédéral. Elle intervint comme modératrice entre ceux qui s'obstinaient à ne rien changer et ceux qui voulaient trop détruire. Le principe de la révision ayant été adopté, elle nomma, pour la représenter dans la diète constituante de 1832, M. Rossi, comme l'homme le plus capable de travailler à cette œuvre difficile, et comme le négociateur le plus propre à la faire réussir.

Le voilà donc, cet étranger, récemment citoyen d'un canton, devenu le législateur de la Suisse! Il exerce dans la diète de Lucerne les mêmes séductions que dans le conseil représentatif de Genève. La diète le nomme membre d'une commission chargée de reviser le pacte, et la commission du pacte le choisit pour être son rapporteur. Il rédige le nouveau projet de fédération en cent vingt articles destinés à reconstituer la Suisse en y perfectionnant l'autorité commune, sans y attenter aux souverainetés particulières.

En quoi consistait le progrès marqué par le nouveau pacte? La Suisse restait toujours un composé d'États distincts, mais ces États formaient une confédération véritable. Au lieu d'une diète impuissante à faire les lois communes et à prévenir les ligues particulières; d'une justice incapable de terminer les différends, qui se vidaient ordinairement par les armes; d'un gouvernement débile tiré d'un seul

canton, et que dirigeait tour à tour l'avoyer de Berne, le bourgmestre de Zurich, le landamman de Lucerne; d'une société imparfaite, hérissée d'inégalités, coupée de douanes intérieures, usant partout de monnaies, de mesures, de poids différents, et ne souffrant pas en bien des lieux que le Suisse d'un canton s'établît et commerçât dans un autre, voici ce que consacrait le nouveau pacte :

La diète recevait son mandat des cantons, mais elle leur imposait ses lois, y levait des impôts, y organisait des troupes, y empêchait ou y réprimait les troubles, y interdisait les alliances; seule, elle faisait les traités au dehors comme elle réglait seule l'ordre au dedans, et elle possédait tous les pouvoirs nécessaires à la direction et à la sûreté communes. Une cour fédérale avait la mission et le moyen de substituer, dans les conflits entre les cantons, les décisions de la justice aux violences de la guerre. L'exercice de l'autorité fédérale était confié à un landamman de la Suisse, élu pour quatre ans et pouvant l'être pour huit, assisté d'un conseil, et disposant de forces capables de faire respecter les décrets de la diète et les sentences de la justice. Le corps helvétique, où prévalait l'uniformité des poids, des mesures, des monnaies entre les cantons, l'égalité de traitement entre les citoyens, et au milieu duquel tombaient les douanes intérieures, trouvait une capitale fixe en même temps qu'il recevait une organisation plus forte. Sa diète, son landamman, son conseil, sa cour de justice, sa chancellerie,

n'erraient plus, tous les trois ans, d'un pays dans un autre ; ils avaient à jamais leur siége au centre même de la Suisse, sur les bords du lac des quatre cantons primitifs, au pied de ces montagnes d'où était sortie l'indépendance helvétique ; non loin du Grutli, où ses immortels libérateurs l'avaient jurée ; à la vue de Morgarten, où ses héroïques soldats l'avaient conquise ; près de Brunnen, où ses premiers législateurs l'avaient consacrée par un pacte perpétuel ; dans la ville fédérale de Lucerne, assise en face de la chapelle de Guillaume Tell, et tout entourée des lieux témoins des serments solennels et des grandes victoires de la confédération.

Rédacteur et soutien de ce pacte, auquel a été donné son nom, M. Rossi, pour le faire adopter, déploya, avec son habileté accoutumée, une activité qui pouvait surprendre de sa part. Dans son rapport, où la raison politique s'élève quelquefois à une haute éloquence, il adressa aux deux partis extrêmes les plus touchantes adjurations : « Au nom de la patrie, leur dit-il, pour quelques dissentiments partiels ou pour de vaines querelles de formes, ne refusez pas de transiger avec vos frères. Vous, que l'esprit du temps anime de tout son feu, modérez votre ardeur. Vous, qui obéissez encore à l'esprit de vos pères, et que d'antiques traditions paraissent enchaîner, levez-vous et consentez à marcher. Voulez-vous que l'étranger, en jetant sur nous un regard dédaigneux, s'écrie : « Les Suisses, les uns vieux et « incorrigibles, les autres enfants indisciplinés, ils

« peuvent tout bouleverser, ils sont impuissants à « réédifier ; 1802, 1815 nous l'attestent, 1833 nous « le confirme ! » Suisses des vingt-deux cantons, que voulez-vous, de l'union ou du schisme, de l'honneur ou de la honte, le respect de l'Europe ou ses dédains ? Choisissez. Que Dieu, que la patrie, que l'honneur national vous inspirent. »

La diète entendit cet appel patriotique ; elle vota unanimement le pacte. Mais les cantons ligués à Sarnen n'y adhérèrent point, et les communes rurales de Lucerne, obéissant aux impulsions du même parti, le rejetèrent. Il fallut renoncer à cette transaction pacifique, et l'on vit une fois de plus l'inutilité des meilleurs conseils et la persévérante inefficacité de l'expérience. La question ajournée, mais aggravée, dut se résoudre désormais sur les champs de bataille. Elle s'y est résolue en effet quinze ans plus tard, et ce qui avait été refusé par les coalisés de Sarnen a été subi par les vaincus du Sonderbund. Le pacte de 1833, œuvre des modérés conciliateurs, a fait place à la constitution de 1848, conquête des radicaux triomphants, et les petits cantons, pour s'être opposés au pouvoir régulier de la fédération, en ont vu altérer l'ancien caractère, et s'y amoindrir de plus en plus leur influence séculaire. On dirait que les partis, préférant toujours les luttes aux accommodements, se condamnent volontairement eux-mêmes à perdre bien au delà de ce qu'ils auraient dû céder.

La malheureuse issue de cette grande affaire jeta

quelque découragement dans l'âme de M. Rossi ; il entrevit le sombre avenir qui menaçait la Suisse. A ses tristesses politiques se joignirent des embarras financiers : la dot de sa femme avait été compromise et avec elle l'utile indépendance de sa position. Réduit aux faibles émoluments de sa chaire académique, privé, par son séjour à la diète, du revenu qu'il tirait de ses cours particuliers, il se préoccupait avec sollicitude et avec tendresse du sort de sa femme et de ses deux enfants. Ce fut sur ces entrefaites qu'il eut à remplir, de la part du gouvernement suisse, une mission diplomatique auprès du gouvernement français. Il trouva dans le ministère puissant et habile qui conduisait alors la politique de notre pays deux hommes qu'unissaient à lui depuis plusieurs années la conformité des doctrines et les liens de l'amitié, dont l'un dirigeait avec dignité les affaires étrangères, et l'autre présidait avec éclat à l'instruction publique. M. Rossi reçut de M. le duc de Broglie et de M. Guizot des offres qui devaient l'enlever à la Suisse et l'attacher à la France. Ces offres, il hésitait à les accepter. A son retour de Paris, se promenant un jour à Ginouiller, agréable mais modeste maison de campagne qu'il possédait au pied du Jura, il s'entretenait avec un de ses amis de sa position et de ses vœux. « On me croit ambitieux! eh bien, dit-il en montrant les cimes lointaines des Alpes, les eaux resplendissantes du lac, les pentes boisées du Jura, et la petite maison où il venait jouir de ces beaux spectacles, se délasser et réfléchir,

chasser et rêver, je vous le jure, cela et du pain pour mes enfants, et je ne fais pas un pas de plus, je termine ici ma vie. » Mais ce pain ne lui fut point assuré à Genève, et il fallut aller le chercher ailleurs.

Dans l'automne de 1833, après s'être démis de son mandat à la diète et de sa chaire à l'Académie de Genève, où lui fut conservé, par délibération publique, le titre de professeur émérite; laissant de profonds regrets dans le cœur de ses amis, et un grand vide dans les conseils de la république, M. Rossi partit pour la France. Il vint sur un plus grand théâtre, mais avec un moindre rôle. La chaire d'économie politique était vacante au collége de France, par la mort de J.-B. Say; elle lui fut donnée sur la désignation même de ce corps savant. En le nommant, le ministre de l'instruction publique fit une chose habile; mais il en fit une qui sembla hardie lorsqu'il le chargea, peu de temps après, lui étranger, d'enseigner le droit constitutionnel à la jeunesse française. Aussi fallut-il installer, presque au milieu d'une émeute, M. Rossi dans sa chaire de l'École de droit. Il y parut avec une confiante sérénité. Maître de son esprit ainsi que de son visage, dont les traits étaient réguliers et fins comme ceux d'un marbre antique, il promenait un regard pénétrant et assuré sur son auditoire tumultueux, qui finit par l'applaudir aussitôt qu'il consentit à l'entendre. Il transforma sans peine les désapprobateurs de sa nomination en admirateurs de ses leçons.

Ce cours lui convenait merveilleusement, et peu d'hommes étaient aussi bien préparés à donner la raison des institutions qui nous régissaient alors et à leur concilier un respect intelligent. M. Rossi considérait l'ordre civil fondé en France sur le principe de la justice et sur l'égalité de droit comme le plus grand progrès qu'eût encore fait la société humaine. Le système représentatif, avec ses savants ressorts et ses mouvements complexes, lui semblait être le chef-d'œuvre des gouvernements; car, en matière d'organisation politique, la simplicité ne produit que faiblesse ou tyrannie.

En exposant le mécanisme pondéré de ce gouvernement, qu'il croyait applicable aux pays démocratiques aussi bien qu'aux pays aristocratiques, M. Rossi enseignait avec un grand art. Chacune de ses leçons avait un sujet déterminé et prenait l'intérêt d'un petit drame. Contre l'ordinaire, M. Rossi était un improvisateur concis et un démonstrateur élégant. Les lenteurs mêmes de sa parole l'aidaient à resserrer sa pensée, à laquelle un reste marqué d'accent italien semblait donner encore plus de signification, et qu'il avait pour ainsi dire le temps d'orner avant de la produire.

Soixante pages seulement de son *Cours de droit constitutionnel* ont été imprimées ; le reste le sera vraisemblablement bientôt. Le *Cours d'économie politique*, qu'il continua jusqu'en 1840, époque où il se démit de sa chaire en entrant dans le conseil de l'instruction publique, a paru seul en deux volumes.

Ce livre, malheureusement inachevé, est une belle exposition des principes les plus élevés, une discussion approfondie des points les plus délicats de la science économique. M. Rossi en retrace brièvement l'histoire, en montre les tâtonnements dans la succession des systèmes et les erreurs par la diversité des affirmations. Il la sépare soigneusement des autres sciences qui s'occupent de l'organisation et de la conduite des sociétés humaines, et il distingue même l'économie politique pure de l'économie politique appliquée, c'est-à-dire la théorie du savant de l'art de l'homme d'État, en ce qui concerne la connaissance et l'administration des intérêts matériels. Il observe ensuite d'une manière fine et judicieuse les phénomènes de la richesse, dont il saisit les causes, suit la marche, montre les effets, déduit les lois. Continuateur des économistes les plus célèbres, qu'il juge avec respect et complète avec indépendance, il traite de la théorie de la valeur après Adam Smith, de la théorie du fermage après Ricardo, de la théorie de la population après Malthus, de la théorie des débouchés après J.-B. Say, de la théorie du capital après tous les grands maîtres qui l'ont précédé. Il n'y porte pas le génie de la découverte, mais la puissance de la démonstration, et sa méthode le conduit presque à l'originalité. Elle le mène, en effet, à rectifier, dans ses inventifs devanciers, ce qui est inexact, à achever ce qui est incomplet, à éclaircir ce qui reste obscur, et à embrasser, dans des formules plus incontestables, une

science plus sûre, dont nul n'est plus près que lui d'être le régulateur.

Dans ces deux volumes et dans son introduction à l'*Essai sur le principe de la population* de Malthus, introduction qui est un chef-d'œuvre, M. Rossi se fait surtout remarquer par la délicatesse des analyses, la vigueur des déductions, la sûreté des jugements, la clarté, la précision, l'élégance du langage. Il est à regretter qu'après avoir exposé la production de la richesse il n'ait pas eu le temps d'examiner les problèmes devenus si redoutables de sa distribution. Personne n'aurait mieux discuté que lui les systèmes de ces *utopistes rétrogrades*, comme il les appelle, qui offrent à l'homme une nouvelle servitude sous le nom d'association, paralysent son travail pour l'organiser, mutilent ses facultés, compriment son essor, et qui, s'ils parvenaient un moment, au mépris des conditions de son être et contre tous les témoignages de son histoire, à l'enfermer dans leur société, devenue semblable à une ruche d'abeilles, réduiraient à l'instinct mécanique de l'animal le fécond génie de cette libre, de cette noble, de cette puissante créature, à laquelle Dieu a donné la terre pour le vaste théâtre de son action, les lois de l'univers pour l'objet inépuisable de sa connaissance, les forces de la nature pour le service agrandi de ses besoins, en lui permettant d'arriver sans cesse, par plus de savoir, à plus de bien-être.

La vie est une suite de buts. M. Rossi en eut beau-

coup dans la sienne. En allant de l'un à l'autre, quelquefois avec un peu de vitesse, il lui arriva de paraître pressé, jamais d'être insuffisant. On s'accoutuma, en le voyant propre à tout, à ce qu'il ne refusât rien. C'est ainsi que le professeur d'économie politique et de droit constitutionnel, entré par vos justes suffrages dans l'Institut à la place que l'illustre M. Sieyès avait laissée vacante au milieu de nous, devint conseiller de l'Université, doyen de l'École de droit, et, ce qui était plus rare, ayant obtenu, après cinq ans de séjour et de services en France, des lettres de grande naturalisation, fut nommé membre de la Chambre des pairs, et parvint jusqu'à l'ambassade de Rome.

Je ne vous entretiendrai point, messieurs, de tout ce que fit M. Rossi à ces divers titres. Vous vous rappelez ses travaux dans cette Académie, qui applaudit à ses ingénieux efforts pour accorder, sur quelques points, la législation civile avec la science économique, et qui le chargea de retracer l'histoire de cette science et d'en apprécier les progrès, depuis la fin du dernier siècle jusqu'à nos jours. Je ne le suivrai point à la Chambre des pairs, où peu à peu il acquit l'influence que donne dans les assemblées graves et expérimentées une parole sûre au service d'un grand sens, et où, rapporteur des lois sur les sucres, sur la banque de France, sur le régime financier des colonies, sur plusieurs importantes mesures d'ordre civil et d'intérêt matériel, et mêlé à la célèbre discussion sur l'enseignement pu-

blic qu'un autre de nos confrères soutint avec un esprit si fécond et une verve si étincelante, il porta tour à tour à la tribune les raisons d'un homme d'affaires et les aperçus d'un homme d'État. Mais je me hâte de passer avec lui en Italie, où l'attendaient un grand rôle et une lamentable fin.

Ce fut en 1845 que M. Rossi, extraordinairement investi des pouvoirs de ministre plénipotentiaire avant d'être revêtu du caractère d'ambassadeur, partit pour Rome avec une mission fort délicate. Après vingt-huit ans d'absence, il avait visité son pays natal dans l'automne de 1844, et il avait été reçu avec une bienveillance flatteuse par Grégoire XVI, alors assis sur la chaire de saint Pierre. Ce pape, qui de la cellule d'un couvent était arrivé au trône pontifical, y avait porté les vertus d'un religieux plutôt que les qualités d'un prince. Il dirigeait le monde catholique en pontife modéré, mais il ne gouvernait pas en monarque prudent les États romains, privés tout à la fois de liberté et de sécurité, accablés d'abus, ne pouvant obtenir ni la régularité de l'administration ni l'indépendance de la justice, fréquemment soulevés depuis 1831, et, dans leur malaise croissant, prêts à se soustraire à la domination ecclésiastique, qui se montrait aussi incapable qu'inflexible. Les conseils du saint-siége étaient trop livrés à l'influence d'une société célèbre qui, instituée au seizième siècle pour défendre le principe de l'autorité, avait été tout au moins assez malheureuse pour le compromettre partout, et avait

successivement perdu tous les pouvoirs qu'elle s'était attachée à servir. Ses revers n'avaient cependant pas arrêté ses ambitions. Elle divisait intempestivement la Suisse, elle agitait de nouveau la France, où elle s'étendait par des entreprises inopportunes, et où le gouvernement, que pressait l'opinion publique et qu'on interpellait dans les Chambres, ne pouvait plus ignorer ses progrès et souffrir son existence. C'était surtout pour y demander sa suppression que M. Rossi arrivait à Rome. On imaginera sans peine comment fut reçu l'ancien exilé italien, se présentant, pour ainsi dire, en révolutionnaire nouveau. Sa personne y déplut autant que sa mission, et on fut sur le point de ne pas le reconnaître. M. Rossi ne s'en émut pas. Plus calme et aussi patient qu'un homme d'Église, sachant se taire, attendre, s'insinuer avec adresse, parler avec persuasion, agir avec autorité, et, en négociateur accompli, choisir son moment et son moyen, il parvint à faire agréer sa personne et triompher sa mission.

Peu de temps après, Grégoire XVI mourut. L'instant était décisif; du choix de son successeur dépendait le sort de l'autorité temporelle du pape dans les États romains, tout le monde le comprenait, et M. Rossi mieux qu'un autre. Il avait déjà pris un grand ascendant à Rome; aussi, lorsque les cardinaux furent réunis en conclave, usant du droit qui appartenait à un ambassadeur de France, il les visita un à un dans leurs cellules pour leur signaler

les suites du grand acte qu'ils allaient accomplir. Dans chaque cellule il fit entendre les mêmes paroles, brèves comme la sagesse, sûres comme la prévoyance, fortes comme la nécessité. Ses conseils furent écoutés : un pape réformateur sortit d'un conclave qui ne l'était pas, et Pie IX monta sur le trône pontifical.

Fidèle à l'esprit qui avait inspiré son élection, le nouveau pape entra par les voies de la clémence, si conformes à la mansuétude de son cœur, dans les réformes qu'il sut mieux désirer encore que faire. « L'amnistie fut le magnifique exorde de son pontificat, » selon l'expression de M. Rossi, dont Pie IX rechercha les utiles avis sans les suivre assez complétement, et surtout assez tôt. Généreux, mais lent ; sensible aux acclamations reconnaissantes de ses peuples et à l'enthousiasme respectueux du monde, mais retenu par les scrupules que lui suggéraient les défenseurs immobiles du pontificat absolu ; heureux des droits qu'il concédait, mais effrayé des attentes qu'il faisait naître, le régénérateur un peu irrésolu des États romains fut conduit successivement à accorder la formation des gardes civiques et des administrations municipales, la réunion des délégués provinciaux à Rome, l'introduction des laïques dans le conseil réorganisé des ministres, et l'établissement d'une consulte d'État auprès du saint-siége. Placé entre les résistances du parti rétrograde, qui retardait les concessions sans les empêcher, et les exigences du parti révo-

lutionnaire, qui les obtenait sans s'y arrêter, il n'avait pas su, comme le lui conseillait habilement M. Rossi, opérer les réformes nécessaires avec décision, les circonscrire avec fermeté et former un parti moyen qui, satisfait de ses nouveaux droits, l'aidât à gouverner avec modération et avec justice. En lisant la correspondance de M. Rossi, on est frappé de la vigueur de son esprit, de la libéralité de ses conseils, de la fécondité de ses expédients et de la justesse de ses prévisions. La politique qu'il propose est toujours généreuse tout en restant praticable. « Mais, écrivait-il, dans ce gouvernement de l'inaction, l'intelligence ne peut rien contre les habitudes : ils comprennent et n'osent agir. » Et ailleurs : « On persévère dans les bonnes résolutions, mais on n'agit pas : Ce n'est pas l'idéal du gouvernement, c'est le gouvernement à l'état d'idée. »

Cependant les pensées libératrices et les magnanimes paroles qui, descendues du trône pontifical, se répandaient dans le reste du monde et y excitaient des transports, animèrent surtout l'Italie, dont elles émurent les peuples et entraînèrent les rois. Ce fut partout une émulation de réformes et comme une effervescence de liberté. Dès le mois de janvier 1848, des constitutions furent proclamées à Naples, à Turin, préparées à Florence, et le pape se disposa lui-même à transformer le gouvernement consultatif qu'il avait établi à Rome en gouvernement représentatif. M. Rossi écrivait le 28 jan-

vier, au sujet d'une constitution applicable aux États pontificaux : « Je ne crois pas le problème insoluble, après y avoir beaucoup réfléchi; il y a eu tant de partages si divers de la souveraineté dans ce monde, partages qui ont duré des siècles, qu'on pourrait bien en essayer un de plus, en commençant par bien séparer le temporel du spirituel, le pape du roi. Seulement, il faudrait laisser entièrement au spirituel et au clergé des matières qui sont mixtes chez nous. » Quelques jours après, il ajoutait : « Le pape donnera sous peu la constitution ; il s'en occupe sérieusement : il est dans la bonne voie. »

Cette voie était celle où M. Rossi l'avait engagé lui-même. Le 14 mars, Rome recevait le *statut fondamental pour le gouvernement temporel des États du saint-siége*[1]. Elle entrait dans le régime constitutionnel avec deux chambres, l'une viagère, l'autre élective, votant les lois ; un conseil d'État les préparant ; un ministère répondant de leur exécution, et un collége de cardinaux, sénat permanent du pape, consulté sur leur sanction. Lorsque cette loi, imitée de la nôtre, était proclamée, la nôtre n'était plus : elle avait été renversée en février, et M. Rossi avait cessé d'être ambassadeur en même temps qu'avait cessé d'exister un gouvernement dont il aimait la forme libre et modérée, et dont il avait aperçu les périls sans en supposer la chute si difficile.

[1] *Statuto fondamentale del governo temporale degli Stati di S Chiesa;* Roma. — Tipografia della rev. Cam. apost., 1848.

cile à croire et si facile à éviter. Il ne quitta pas seulement la grande charge politique qu'il occupait à Rome; il fut privé en France, au mépris des lois, peu respectées, il est vrai, dans ce moment, de la chaire modeste où il avait enseigné éloquemment la science, comme pour rejeter du pays un homme qui l'avait cependant servi par son habileté et l'honorait par son esprit. Il en fut affligé comme d'un second exil.

Mais lorsque la Révolution, s'étendant de Paris à Vienne, et de Vienne à Milan, eut ébranlé l'Autriche si longtemps immobile, soulevé la Lombardie depuis tant de siècles oppressée; lorsque M. Rossi vit l'Italie entière, qui avait jusque-là marché, sous la conduite de Pie IX, vers la liberté régulière, s'élancer, sous le drapeau du noble Charles-Albert, à la conquête de son indépendance et poursuivre vaillamment les étrangers mis en fuite jusqu'aux bords de l'Adige, il fut transporté d'enthousiasme et de joie; il oublia sa profonde chute et sa nouvelle expatriation. La résurrection de son ancien pays le toucha au dernier point. Retiré à Frascati, d'où il contemplait d'un œil perçant et ferme les spectacles confus que donnaient la plupart des peuples, et cette tempête violente de tous les éléments sociaux sur le continent troublé, il écrivit en italien trois lettres fortes de vues et vives de langage sur les révolutions de France, d'Allemagne et d'Italie. Juge sévère de la première, observateur attentif de la seconde, il était le partisan ému, le conseiller

affectueux de la dernière. Sa longue lettre sur l'Italie, qu'il adressait à une dame de ses amies d'un esprit élevé et d'une naissance illustre, commençait par ces belles et touchantes paroles : « Vous souvient-il des vers de votre poëte sur le cadavre de la Grèce ? Pour vous, pour moi, pour quiconque aime la poésie, la science, la civilisation, la Grèce et l'Italie sont deux sœurs diverses d'âge, pareilles en beauté, égales en gloire. Elles étaient mortes l'une et l'autre ; mais, depuis que la première commençait à revivre, vous ne pouviez me réciter ces beaux vers sans que notre pensée s'arrêtât douloureusement sur celle qui gisait encore étendue, toujours belle, mais inanimée et froide. Béni soit Dieu ! nous avons donc vu ce sein se gonfler de nouveau du souffle de la vie, ces joues se colorer, ce bras se lever ! Son premier mouvement fut un combat, une victoire, un prodige. Vous, femme, vous en avez pleuré d'admiration et de joie ; moi, homme (s'en moque qui voudra), j'en ai pleuré comme vous[1]. »

[1] « Vi ricordate i versi del vostro poeta sul cadavere della Grecia ? or bene : per voi, per me, per chiunque porta amore alla poesia, alla scienza, alla civiltà, Grecia e Italia sono due sorelle, diverse di età, pari di belleza e di gloria. Morte erano l'una e l'altra ; ma dappoi che la prima è quasi risorta, voi non potevate recitarmi que' bellissimi versi senza che il nostro pensiero si fermasse doloroso su quella che ancor giaceva, bella pur sempre, ma inanimata e fredda. Dio benedetto ! Abbiam dunque veduto quel seno gonfiarsi di nuevo dell' alito della vita, e quelle gote colorarsi, e quel braccio levarsi ! E il primo suo fatto fu un combattimento, una vittoria, un prodigio. Voi donna ne avete pianto di ammirazione e di gioia. Io uomo (ne rida chi vuole) ne ho pianto come voi. »

Un moment il espéra que cette grande cause, grâce à l'expérience chèrement acquise des Italiens et à leur courage devenu entreprenant, triompherait par l'accord des pensées et l'union des bras : il lui donna même un de ses fils. C'était le plus jeune, que sa tendresse avait éloigné jusque-là des périls militaires, vers lesquels l'entraînait un noble penchant, et qui vint alors lui demander la permission d'aller défendre, comme volontaire, l'indépendance italienne. Il l'écouta en silence et ne lui répondit que ces mots : « Pars ; la cause est assez belle. » Le soir même, il se séparait de lui les larmes aux yeux et l'envoyait combattre sur les bords de l'Adige.

Vous savez, messieurs, ce qui arriva. La discorde perdit de nouveau ce qu'un étroit concert aurait seul pu sauver. Un parti extrême dans ses désirs comme dans ses doctrines, croyant n'avoir rien lorsqu'il n'a pas tout, et, quand il a tout, ne sachant même en rien faire, rêva l'établissement de la République dans un pays à peine capable de parvenir à la monarchie représentative, et où il ne fallait songer qu'à l'indépendance territoriale. Il divisa les pensées, affaiblit les efforts, mit en défiance les uns des autres les gouvernements et les peuples, qui, réconciliés dans la liberté constitutionnelle, s'entendaient contre l'ennemi commun, et par là compromit la délivrance du sol. En effet, le roi de Naples, menacé par une insurrection dans sa capitale, retint ses troupes prêtes à partir pour le théâtre de la guerre, le pape s'arrêta dans ses encouragements,

le roi de Piémont chancela dans sa marche, et l'Italie, agitée sans être libre, redevenue impuissante parce qu'elle était désunie, vit les Autrichiens reparaître en vainqueurs et s'établir de nouveau en maîtres dans les plaines recouvrées de la Lombardie.

Telle était la triste situation de cette malheureuse péninsule, lorsque Pie IX, pressé par le parti italien de déclarer la guerre à l'Autriche, embarrassé dans les mouvements inaccoutumés d'un gouvernement libre, ayant déjà essayé plusieurs ministères sans pouvoir en garder aucun, recourut à l'habileté reconnue de M. Rossi, et proposa à l'ancien ambassadeur de France de devenir le chef des conseils du saint-siége. M. Rossi hésita d'abord. Il savait combien de problèmes redoutables étaient à résoudre : faire marcher constitutionnellement un pouvoir naguère absolu ; administrer par des séculiers un pays jusqu'alors soumis à des ecclésiastiques ; introduire dans une ligue italienne un État presque constamment contraire à l'union de la péninsule ; établir en un mot et tout à la fois un gouvernement politique, une administration civile, une fédération nationale, n'étaient pas les seules difficultés qu'il aurait à vaincre. Ministre d'un prince dont on lui disputerait la confiance, étranger dans un pays où il exercerait l'autorité publique, il serait exposé à manquer d'appui malgré son dévouement, d'approbation malgré ses services, à être attaqué comme un révolutionnaire par les défenseurs aveu-

gles des abus, désavoué comme un ennemi de la liberté par les partisans emportés des chimères. Il se défendit longtemps. Les conditions qu'il proposa tout d'abord au souverain pontife n'ayant pas été agréées, M. Rossi crut avoir échappé au sort qui l'attendait. Mais, après l'inutile essai d'un nouveau ministère, le pape le pressa plus vivement, au mois de septembre, de lui venir en aide, et lui offrit la plénitude de sa confiance et de l'autorité.

M. Rossi accepta. S'associant quelques généreux collègues, il entreprit avec beaucoup de courage, et il espéra, peut-être avec trop d'imagination, l'accomplissement de l'œuvre la plus difficile dans le pays le plus désorganisé. Il s'y consacra tout entier. Il eut l'art d'obtenir du clergé trois millions d'écus pour le trésor vide du souverain pontife. Non-seulement il projeta la réorganisation civile de l'État romain, mais, afin de préparer fortement l'indépendance territoriale de l'Italie, il négociait à Turin, à Florence, à Naples, une confédération qui unît ensemble les États italiens, fixât leurs rapports en temps de paix, déterminât leurs contingents militaires en cas de guerre, et il décida le pape, en lui rappelant l'exemple de plusieurs de ses grands prédécesseurs, à s'en rendre le fondateur et le guide.

Il n'y avait pas encore deux mois qu'il conduisait avec une adroite supériorité et une ferme prévoyance les affaires du pontificat constitutionnel. Le 15 novembre, il devait exposer ses projets à la

Chambre des députés romains, dans un discours où, après avoir rappelé en termes magnifiques la révolution opérée par Pie IX, il disait : « En quelques mois Sa Sainteté a accompli d'elle-même une œuvre qui aurait suffi à la gloire d'un long règne, et a donné aux chefs des nations les plus nobles exemples de sagesse civile. L'histoire, impartiale et véridique, répétera, et à bon droit, en racontant les actes de ce pontificat, que l'Église, inébranlable sur ses fondements divins, et inflexible dans la sainteté de ses dogmes, comprend et seconde toujours avec une admirable prudence les honnêtes changements des choses de la terre, et les mouvements que la Providence imprime à la vie des peuples[1]. »

[1] « Non appena la Santità di nostro signore Pio IX siedeva sul trono pontificale, che l'intiero orbe cattolico ammirava la clemenza del pontefice, e la sapienza del principe. Dirà l'istoria che Pio IX fu pontefice indulgente e monarca riformatore. L'amnistia consolava cento famiglie, i laici ponevan mano essi pure ai publici negozi, la consulta di stato schiudeva le vie alla monarchia rappresentativa, infine lo statuto fondamentale informava l'intero concetto della mente sovrana e associava lo Stato pontificio ai benefizi e alla gloria della moderna civiltà. Il mondo attonito vide smentite per fatto solenne le sdegnose antivedenze di una filosofia politica che predicava il Papato nemico, per necessità di natura e di principi, alle libertà costituzionali, e obice perpetuo al perfezionamento degli ordini civili negli Stati italiani. Nel breve giro di poche lune, Sua Santità compiva spontaneo l'opera che avrebbe bastato alla gloriosa rinomanza di un longo regno, e dava ai rettori delle nazioni nobilissimi esempi di sapienza civile. L'istoria imparziale e sincera ripeterà, e a buon dritto, narrando le gesta di questo pontificato che la Chiesa, inconcussa nelle divine sue fundamenta e inflessibile nella santità dei suoi dogmi, intende e seconda pur sempre, con mirabile prudenza, gli onesti rivolgimenti delle cose terrestri, i moti che la Providenza imprime alla vita sociale. »

Ce discours ne fut pas prononcé. La faction violente qui avait déjà désuni l'Italie allait achever de la perdre. Elle vit un obstacle à ses desseins dans le ministre habile de Pie IX. Elle s'attacha à le rendre suspect auprès du parti national comme un étranger, tandis qu'on le décriait auprès du peuple comme un hérétique, et il fut résolu ensuite de se défaire de lui. Le 15 novembre, jour même où M. Rossi devait paraître à l'assemblée des députés, dans le palais de la Chancellerie, fut marqué pour l'exécution du complot.

Les projets sinistres des partis ne restent jamais entièrement mystérieux : la timidité les divulgue, et l'orgueil les annonce. Ce jour fatal, M. Rossi fut averti quatre fois. Une lettre anonyme le prévint d'abord du danger; il la dédaigna. Effrayée des bruits ou des pressentiments publics, la femme d'un de ses collègues lui écrivit pour lui exprimer ses inquiétudes et lui conseiller d'utiles précautions. Il lui répondit, moitié en italien, moitié en français, une lettre pleine d'une abnégation enjouée et d'une sécurité reconnaissante. Avant de se transporter au palais de la Chancellerie, il se rendit au Quirinal, et là, un camérier du pape lui renouvela les mêmes avertissements et lui fit part des mêmes craintes. Sa fermeté ne fut point ébranlée, et il quitta le saint-père en le rassurant. Mais à sa sortie du cabinet pontifical, il rencontre un prêtre qui l'attend pour l'instruire du redoutable projet. « Je n'ai pas le temps de vous écouter, lui dit

M. Rossi, il faut que j'aille sur-le-champ au palais de la Chancellerie. — Il s'agit de votre vie, ajoute le prêtre en le retenant par le bras ; si vous y allez, vous êtes mort. » Frappé de ces avis successifs, M. Rossi s'arrête un instant, réfléchit en silence, puis il continue sa marche en disant : « La cause du pape est la cause de Dieu ; Dieu m'aidera. » Et il se rend où la fatalité de sa situation l'appelle, où la grandeur de son courage le conduit.

Arrivé sur la place du Palais, que semblent protéger deux bataillons de la garde civique, il entend sortir de la foule des cris qui n'ont pas le pouvoir de l'agiter et qui le font dédaigneusement sourire. Il s'avance jusque sous le péristyle de la Chancellerie d'un pas ferme et avec un visage calme. C'est là que les conjurés l'attendaient ; les uns sous la colonnade qu'il devait traverser, les autres sur les marches de l'escalier par où il devait monter dans la salle où siégeaient les députés déjà réunis. En le voyant, les premiers se serrent autour de lui et les seconds s'avancent à sa rencontre. Entouré de ses ennemis, M. Rossi, sans se troubler, cherche à se frayer un passage au milieu d'eux. C'est alors qu'avec une horrible habileté et pour faciliter au meurtrier des coups plus sûrs, l'un des conjurés le touche brusquement à l'épaule, et tandis que l'infortuné M. Rossi se retourne vers lui avec toute la fierté de son regard et l'assurance de son courage, il tend le cou au meurtrier, qui lui enfonce un poignard dans la gorge et le frappe mortellement.

Ce crime, auquel la garde civique assista pour ainsi dire sans l'empêcher, que les députés apprirent sans s'émouvoir, ne resta pas seulement impuni, il fut loué. Le parti qui l'avait fait commettre osa l'avouer, et se hâta de s'en servir. Il outragea de son allégresse la famille éperdue et menacée de l'éminente victime. Il assiégea dans le Quirinal, avec une ingratitude insensée, le vénérable Pie IX, et il dépouilla de son autorité temporelle, après l'avoir contraint à fuir de Rome, le premier pape qui se fût montré réformateur et qui eût fait luire sur ses peuples les nouvelles clartés politiques. Les prospérités de la violence ne sauraient être durables, et il n'était pas réservé à une domination commencée par le meurtre, poursuivie dans le désordre, aboutissant à la dictature, et se mettant en guerre avec le monde civilisé, de subsister longtemps. Mais, en frappant M. Rossi, elle avait fait à l'Italie un mal irréparable. Elle l'avait privée d'un de ses plus glorieux enfants. Elle avait enlevé à un pays qui manque d'hommes expérimentés et habiles le grand serviteur dont l'esprit fécond, le savoir exercé, la forte prévoyance et l'incontestable ascendant pourraient être aujourd'hui si utiles à la conduite de ses affaires et à l'établissement de sa liberté.

Doué d'une intelligence souple et forte, d'un caractère passionné et contenu, unissant l'imagination au bon sens, la hardiesse au calcul, M. Rossi a été un théoricien circonspect, un professeur con-

sommé, un législateur conciliant et un politique généreux. Bien que sa riche nature ne fût pas sans imperfection ; bien qu'il se montrât froid s'il cessait d'être intéressé et qu'il parût dédaigneux lorsqu'il devenait indifférent ; bien qu'on eût aimé quelquefois en lui un peu moins d'esprit de conduite et un peu plus d'abandon, le désir d'être agréable aux autres mêlé à la savante habitude de s'en servir, ce qui lui eût donné plus d'attrait et plus d'empire dans un temps où il ne faut pas seulement, pour agir sur les hommes, leur être supérieur, mais leur plaire et décider leur obéissance en persuadant leurs volontés, M. Rossi a mis cependant les plus rares qualités au service de la grande cause du siècle. Cette cause de la liberté réglée par la loi, de la civilisation conduite par la pensée, il l'a constamment et noblement soutenue. Pour elle, il a su, depuis 1815 jusqu'en 1848, s'exiler, écrire, parler, agir, mourir. M. Rossi marquera donc dans l'histoire par l'élévation de ses idées, l'éclat de ses talents, l'utilité de ses ouvrages, la modération de ses actes et la grandeur de sa fin.

CABANIS

NOTICE

LUE DANS LA SÉANCE PUBLIQUE
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES
DU 15 JUIN 1850

MESSIEURS,

Les corps savants ont des ancêtres comme les familles. Ces ancêtres sont les hommes de génie qui ont illustré les générations passées, agrandi les connaissances humaines, perfectionné la civilisation du monde par leurs découvertes, et dont les chefs-d'œuvre continuent à ravir les esprits. Parmi les corps qui comptent dans leur mémorable généalogie de pareils aïeux sont l'Académie française et l'Académie des sciences, nées l'une et l'autre dans le siècle des plus beaux génies. Corneille, Bossuet, Racine, Fénelon, la Fontaine, Leibnitz, Newton, Malebranche, Vauban, sont inscrits des premiers sur ce livre d'or de l'intelligence, où ont pris place,

après eux, Montesquieu et Euler, Buffon et Linnée, Voltaire et d'Alembert, Lagrange, Laplace et Lavoisier. C'est ainsi que jusqu'à la fin du dernier siècle s'est continuée cette admirable succession qui, entretenant les grandes émulations par les grands exemples, n'a laissé ni s'affaiblir l'esprit, ni s'arrêter la science, ni s'interrompre la gloire.

Fille récente de la liberté philosophique, sortie des flancs convulsifs d'une révolution et bientôt redoutée comme elle, l'Académie des sciences morales et politiques n'a pas eu d'aussi nombreux ni d'aussi célèbres ancêtres. Mais parmi ceux qui ont rempli de leurs travaux et de leur renommée sa première et courte existence, il en est un auquel il n'a pas été accordé de la voir rétablie, et qui n'a point encore reçu parmi vous le tribut d'éloges que méritent la solidité de ses vertus, l'éclat de ses talents et la forte originalité de ses ouvrages. Le brillant auteur du livre sur les rapports du physique et du moral de l'homme ; l'observateur hardi qui voulut fonder la philosophie sur la physiologie ; l'ami de Turgot, de Franklin et de Condillac ; le politique modéré que les excès de l'anarchie indignèrent sous la République ; le sénateur généreux que la perte de la liberté désola sous l'Empire ; le savant illustre qui contribua à une réforme dans l'enseignement et la pratique de l'art de guérir, et qui, après avoir fermé les yeux de Mirabeau, après avoir donné à Condorcet proscrit le poison à l'aide duquel il put échapper au supplice, sur la fin de ses jours, déta-

ché de la politique, arraché même à la pensée, dégoûté de tout, hors de la bienfaisance, se fit le médecin et le consolateur des pauvres ; le noble, l'honnête Cabanis, ne saurait être oublié dans cette enceinte. L'Académie aimera à entendre le récit de cette vie si pure, à suivre la marche de ce puissant esprit ; et je ne ferai que remplir l'un de ses vœux en rendant une justice, peut-être même un peu trop tardive, à l'un de ses premiers et de ses plus glorieux fondateurs.

Pierre-Jean-George Cabanis naquit à Conac, dans l'ancien Limousin, le 5 juin 1757. Depuis plusieurs générations sa famille se distinguait au barreau et dans les charges secondaires de judicature. Son grand-père, juge d'un petit bailliage, s'était fait remarquer par sa ferme droiture et son lumineux bon sens. Son père, Jean-Baptiste Cabanis, homme d'un esprit supérieur et d'un caractère austère, après avoir étudié le droit à Toulouse, avait tourné ses talents vers l'agriculture, et avait transformé en magnifique jardin une vaste terre presque inculte que sa femme lui avait apportée en dot. Des fonds marécageux et produisant à peine des aunes s'étaient changés en belles prairies. Par des semis habiles et à l'aide de la greffe, dont il avait perfectionné l'art, il fit prospérer les plus riches vergers d'arbres à fruit, à côté des bois les plus vigoureux de chêne et de châtaignier. Les ceps de Fontainebleau et de Bourgogne avaient remplacé sur ses coteaux des vignes qui donnaient du raisin mé-

diocre à manger et des vins sans séve et sans agrément. Turgot, devenu intendant du Limousin, remarqua bien vite l'agriculteur inventif qui unissait à la savante culture des champs le goût des lettres et l'amour du bien. Il se lia avec lui d'une amitié étroite, l'excita à publier son utile *Traité de la greffe*, et lui persuada de devenir secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture de Brive, succursale de celle de Limoges, fondée sous ses auspices. Épris l'un et l'autre des perfectionnements publics, ils propagèrent les idées les plus capables d'éclairer l'esprit encore si inculte du peuple, et firent servir les découvertes récentes à améliorer sa condition, alors si malheureuse. C'est ainsi qu'ils parvinrent, non sans peine, à introduire en Limousin la pomme de terre, qui avait été apportée en Europe depuis le seizième siècle, et que repoussait encore la répugnance des populations. Grâce à eux, servie d'abord sur la table de l'intendant, elle parut peu à peu sur celle de tout le monde, et devint, au bout de dix ans, d'un usage universel dans la province.

Le jeune Cabanis, qui était destiné à profiter plus tard de la glorieuse liaison de son père avec cet homme d'un esprit si grand, d'une âme si pure, d'une ambition si vertueuse, en vit alors les beaux commencements. Il était né avec des facultés brillantes et avec ces inclinations généreuses qui avaient fait de son aïeul l'équitable arbitre et de son père l'avocat gratuit des habitants de son pays. Mais son enfance indocile et sa jeunesse inquiète firent

craindre de sa part une opiniâtre ignorance et de dangereuses dissipations. Après être resté depuis l'âge de sept ans jusqu'à celui de dix chez de bons prêtres du voisinage, il fut envoyé au collége de Brive, que tenaient les pères de la Doctrine chrétienne. Ses nouveaux maîtres ne surent pas le conduire, parce qu'ils ne surent que lui commander. D'une imagination ardente et fière, d'une indépendance outrée de caractère, il repoussa le savoir tant qu'on voulut le lui imposer. Bien que son intelligence fût ouverte et avide, il aimait mieux ignorer qu'obéir.

Un seul de ses professeurs, le père Berrut, pour lequel il conserva toute sa vie le plus tendre respect, parvint à le soumettre et à l'instruire en l'aimant. Le jeune Cabanis fit ses humanités avec éclat sous ce maître adroit et doux qui, appliquant la méthode analytique aux trois langues française, latine et grecque, le conduisit à trouver les règles de la grammaire générale avec facilité, et, en même temps qu'il l'initia à la décomposition du discours, l'éleva jusqu'à la connaissance de la pensée. Dans cette agréable et laborieuse année, il laissa bien vite derrière lui ceux par lesquels il s'était laissé volontairement devancer. Mais, en passant de la seconde en rhétorique, il retomba sous une autorité exigeante et dure qui le révolta. Dès ce moment il cessa d'apprendre. Il fit plus, il s'accusa d'une faute grave qu'il n'avait pas commise, afin d'être expulsé du collége ; et, lorsqu'il eut été renvoyé comme un cou-

pable et comme un rebelle dans la maison paternelle, il y resta toute une année sans s'instruire et sans se soumettre.

Frappé de ce qu'il y avait d'alarmant mais d'élevé dans l'imagination de son fils, d'intraitable mais de généreux dans son caractère, Jean-Baptiste Cabanis se comporta à son égard moins encore en père indulgent qu'en homme d'esprit. Il prit une résolution qui semblait périlleuse, et qui n'était que raisonnable. Il le conduisit à Paris, et l'y laissa seul à l'âge de quatorze ans, dans la plénitude de cette indépendance qu'il aimait tant, et qui ne devait rencontrer là ni gêne ni même avertissement. Ce grand parti tourna fort bien. Devenu responsable de sa propre conduite, George Cabanis devint aussitôt prévoyant, et l'enfant indiscipliné agit en homme sage. Il ne se livra à aucun désordre, ne tomba dans aucun piége, et il étudia avec ardeur dès qu'il étudia sans contrainte.

Pendant deux années, il refit son éducation première. Depuis les plus célèbres des anciens jusqu'aux plus éloquents des modernes, il lut tout avec une avidité, jugea tout avec une précocité d'esprit également extraordinaires, mêlant dans ses études Platon, Plutarque, Épictète, à Locke, à Charron et à Montaigne, Cicéron et Tacite à Bourdaloue et à Bossuet, saint Augustin et saint Jérôme à Buffon et à Rousseau, Fénelon et Pascal à Montesquieu et à Voltaire. « Je n'ai jamais passé, écrivait-il à son père, de temps plus agréable de ma vie. Il me sem-

ble pour ainsi dire que chaque jour mon âme s'agrandit, et le plaisir d'avoir appris quelque chose me donne une ardeur incroyable à apprendre encore. » En lisant la correspondance de ce jeune homme de quinze ans, on est surpris d'y trouver, avec des projets naturellement variables et des pensées quelquefois incertaines, un savoir déjà étendu, une hardiesse ferme de jugement, des réflexions fortes ou fines, beaucoup d'esprit, et une élégance de langage rare.

Son père en était enorgueilli et alarmé. Extrêmement pieux, il redoutait pour les croyances de ce fils aventureux la lecture des philosophes du siècle, et il le reprenait surtout de son admiration pour Rousseau. Le jeune et déjà libre penseur se justifiait de préférer les incrédules qui étaient de grands écrivains aux orthodoxes qui ne l'étaient pas, en assurant qu'il cherchait en eux des modèles de style et non des régulateurs de la foi. Comme son père appartenait avec Turgot à la secte des économistes, et l'avait mis en relation avec les disciples très-recommandables mais assez incorrects de Quesnay, il lui répondait spirituellement : « J'ai cru et je crois encore qu'il est très-intéressant pour moi, à quelque état que le ciel me destine, de savoir écrire passablement. C'est un article que messieurs les économistes ont trop négligé. Je puis vous assurer que s'ils avaient eu J.-J. Rousseau pour secrétaire, leur système serait celui de toute l'Europe. » C'est par cette fréquentation intelligente et

passionnée des grands maîtres de tous les temps dans l'art de penser et d'écrire, qu'il se prépara à devenir un théoricien ingénieux et un écrivain habile.

Il y avait à peine deux ans qu'il était à Paris lorsque son père le rappela à Brive. Ce retour dans un pays où il avait peu fait et beaucoup souffert l'aurait désespéré, si une aventure qui se présentait à lui avec toutes les séductions d'un voyage lointain à entreprendre, de nouvelles connaissances à acquérir, peut-être d'une brillante fortune à commencer, et certainement d'un grand peuple à observer dans la crise la plus décisive de son existence, ne l'avait pas arraché à la nécessité de se rendre en Limousin en l'entraînant en Pologne. Le prince-évêque de Wilna Massalski, venu à Paris pour consulter les oracles peu sûrs d'une philosophie inexpérimentée sur les lois qui pouvaient le mieux régénérer sa patrie en dissolution, proposa à Cabanis, qui avait alors seize ans, de l'accompagner en qualité de secrétaire, en lui offrant les plus belles perspectives. Cabanis accepta, et se rendit à Varsovie en 1773.

C'était un triste moment pour la nation polonaise, et il assista à des spectacles qui le surprirent et l'affligèrent. Il vit, après de violentes convulsions, commencer l'agonie mortelle de ce peuple brave et mobile, généreux et désordonné, qui périt par les défauts de son caractère et les vices de ses institutions. Tant qu'elle avait été une monarchie héréditaire, la Pologne avait été l'État prépondérant dans

le nord de l'Europe. Sous les dynasties puissantes des Piast et des Jagellon, elle avait vaincu les Russes, contenu les Suédois, dominé les Prussiens, arrêté les Turcs. Mais le système électif l'avait fait déchoir de ce haut rang; il avait peu à peu introduit les divisions au dedans, amené les affaiblissements au dehors, et l'avait livrée à l'influence corruptrice de ses voisins, aux armes victorieuses de ses ennemis, qui, fortifiant chez eux le principe de l'autorité et favorisant en elle les écarts de la licence, pénétraient dans ses diètes, se mêlaient à ses factions, lui imposaient ses rois, s'établissaient sur son territoire. Un chef électif dont les princes du voisinage se disputaient la nomination, qui avait le moyen de corrompre et n'avait pas le pouvoir de gouverner; des diètes où les délibérations se prenaient à l'unanimité, et où chaque nonce, par le droit aussi étrange qu'extrême du *liberum veto*, pouvait en quelque sorte empêcher le gouvernement d'agir et la république d'exister; des institutions changeantes, qui, sous le nom de *pacta conventa*, inclinaient de plus en plus l'État vers l'anarchie à chaque élection; des insurrections régulières qui, sous le titre de *confédérations*, suspendaient tous les pouvoirs comme toutes les lois, et fondaient une vaste dictature armée presque toujours en lutte avec l'autorité ordinaire; des ambitions sans retenue, des divisions sans fin, des désordres sans remède : voilà où un système affaiblissant et une désunion inconsidérée avaient conduit l'infortunée

Pologne, dont la ruine reste en exemple aux nations! A l'anarchie avait succédé la défaite, à la défaite l'invasion, à l'invasion le partage.

Cabanis fut témoin de la honte et de la douleur de cette première mutilation de la Pologne. Il vit la diète de 1773 contrainte de consommer elle-même ce désolant sacrifice. Attristé de ce grand désastre Cabanis était de plus mécontent de l'évêque de Wilna, qui, manquant à ses promesses, ne lui accordait à Varsovie aucun des avantages qu'il lui avait assurés à Paris. Il ne se soucia point de demeurer en Pologne, où, sur son refus d'aller apprendre le français aux séminaristes de l'évêque lithuanien ,il fut nommé professeur de belles-lettres de l'Académie de Varsovie. « Je pense ici trop rudement, écrivait-il, pour y plaire et pour m'y plaire. » Après un séjour de deux ans, il en parti (j'emprunte ses propres expressions) *avec un mépris précoce des hommes et une mélancolie sombre que sa bonté naturelle avait peine à maîtriser*, et il arriva dans l'été de 1775 à Paris, où l'esprit novateur du temps et la confiance libérale de Louis XVI venaient d'appeler à conduire les affaires de France M. Turgot, chargé de réformer les abus de la monarchie et d'en renouveler les ressorts.

Le vieil ami de son père devait être son protecteur. Il avait promis en effet de placer avantageusement Cabanis, qui aspirait à être admis, ou dans l'administration des finances, dont Turgot était contrôleur général, ou au ministère des affaires

étrangères, vers lequel le portaient de préférence ses goûts distingués, la connaissance qu'il avait acquise de plusieurs langues de l'Europe, et son rare talent d'écrivain. Mais Turgot, qui faisait passer les intérêts de ses amis après les besoins de l'État, n'eut le temps ni de contenter les uns, ni de pourvoir aux autres. Ce ne fut qu'une contrariété pour Cabanis, mais ce fut un malheur pour la France.

Le patriotique réformateur, doué d'une si vaste intelligence et d'un si noble caractère, tout ensemble philosophe et homme d'État, qui, à l'âge de vingt ans, avait proclamé en Sorbonne le progrès indéfini de l'esprit humain, qui en 1750 avait prédit l'émancipation de l'Amérique du Nord, réalisée en 1783, avait conçu pour la France le plan d'une révolution régulière. Cette révolution ne se serait pas opérée par la force convulsive du peuple, mais par la sagesse graduelle du gouvernement, non au moyen de l'insurrection, mais de la loi; elle aurait été accomplie au profit de la liberté, mais à l'aide de la couronne. Si Turgot avait trouvé dans Louis XVI un peu de la volonté de Louis XIV, il serait devenu pour la monarchie libérale ce que Colbert avait été pour la monarchie absolue, et ses édits auraient fondé le droit populaire comme les grandes ordonnances du dix-septième siècle avaient organisé l'administration royale. La regrettable faiblesse de Louis XVI ne le permit pas. M. Turgot s'en doutait. L'homme lui inspirait plus de confiance que le prince; et il avait dit à Louis XVI, en acceptant la

tâche qu'il lui avait proposée : « Sire, dans ce moment-ci, ce n'est pas au roi que je me donne, c'est à l'honnête homme. — Vous ne serez point trompé, » lui avait répondu Louis XVI en lui prenant les deux mains. Mais l'honnête homme tout comme le roi se laissa bientôt entraîner par les exigences de la cour; et, en se séparant de Turgot, qu'il estimait et qu'il approuvait, Louis XVI donna les premiers signes de l'irrésolution qui devait le perdre. L'abandon de son ministre fut l'ébranlement de son trône; et il montra, en cédant alors à l'empire du privilége, qu'il ne saurait pas résister plus tard au choc de la Révolution.

Cabanis conserva l'admiration la plus reconnaissante pour Turgot, auquel il voulait se dévouer dans sa disgrâce, et qui de son côté le dédommagea, par ses affectueux empressements, de n'avoir pas pu lui être utile durant sa courte administration. Depuis qu'il était revenu de Pologne, il s'était livré avec succès à la carrière des lettres. Étroitement lié avec Roucher, l'auteur applaudi du poëme des *Mois*, il était lui-même devenu poëte. Il avait entrepris une traduction d'Homère. Dans sa versification noble mais froide, sans défaut mais manquant un peu d'originalité, il appartenait à cette école descriptive et sentencieuse que Delille, Roucher et Saint-Lambert avaient mise en honneur par l'éclatante régularité et l'élégance un peu monotone de leurs poésies. Les maîtres de la renommée le louèrent, les journaux du temps ambitionnèrent sa coo-

pération, le haut monde le rechercha, et il vécut bientôt avec les personnages les plus célèbres du temps. Lorsque Voltaire vint à Paris pour y recevoir, avant de mourir, les hommages du siècle dans la capitale de l'esprit humain, Turgot lui présenta Cabanis. Le grand vieillard, avec sa politesse habile et ses captations spirituelles, écouta des fragments de sa traduction, et l'applaudit même aux dépens d'Homère. Il charma par ses encouragements le jeune et bouillant soldat de cette armée philosophique qu'il avait mis cinquante ans à lever et à instruire, et qui devait, après lui, donner l'assaut au vieux monde et en changer la face.

Turgot avait aussi conduit Cabanis auprès de son excellente amie, madame Helvétius, qui l'avait accueilli avec le plus grand intérêt. Elle lui avait offert un logement dans sa charmante maison d'Auteuil, où cette femme respectable, belle encore malgré son grand âge, douée d'une grâce rare et d'une exquise bonté, spirituelle sans aucun savoir, vertueuse avec facilité, se plaisant à la fois dans les plus hautes pensées et dans les goûts les plus simples, passant de l'entretien de ses amis les philosophes à la culture de ses fleurs et au soin de ses oiseaux, réunissait autour d'elle d'Alembert et Diderot, d'Holbach et Condorcet, Condillac et Thomas, Turgot et Franklin, et ajoutait au grand art de leur plaire le don supérieur de s'en faire aimer. Cabanis, dont la santé ébranlée par le travail avait besoin du séjour de la campagne, accepta l'offre de madame Helvétius. Il

vécut depuis lors auprès d'elle avec l'ancien bénédictin Laroche, qui avait fait imprimer en Hollande les ouvrages de son mari, et le spirituel abbé Morellet. Elle lui accorda l'affection d'une mère, il lui rendit la tendresse d'un fils, et la mort seule put mettre un terme à cette douce et touchante intimité, qui dura vingt-deux années. Lorsque madame Helvétius était bien près d'être octogénaire, Cabanis lui adressa des vers charmants que je ne puis m'empêcher de citer, et qui ont le tour et la grâce de ceux de Voltaire :

Si le temps, qui roule sans cesse,
Amenait pour vous la vieillesse,
Je n'oserais vous en parler.
Mais les ans ont beau s'écouler,
Votre gaieté légère et vive,
Votre bonté toujours naïve,
Ce teint qui garde ses couleurs,
L'amour du soleil et des fleurs,
Enfin cette âme jeune et pure,
Tout dit que vous fixez le temps ;
Et vous paraîtrez à cent ans
Sortir des mains de la nature.
Ce destin qui vous est promis
Sans doute a bien quelque avantage ;
Mais vous y perdrez vos amis,
Car vieillir est notre partage ;
Et bientôt, je vous le prédis,
Nous ne serons plus de votre âge.

Cabanis avait déjà de la réputation, mais il était sans état. Son père le pressait d'en prendre un. Resterait-il homme de lettres, comme semblaient

l'y convier ses talents? Deviendrait-il avocat, à l'exemple de son père et de son aïeul? Il hésitait, lorsque la maladie le fit médecin. Causée par l'extrême application de son esprit et la délicatesse de sa constitution, cette maladie était plus facile à reconnaître qu'à dissiper ; elle avait son siége dans le système nerveux, et jetait Cabanis dans des accablements et des troubles aussi douloureux qu'alarmants. Après avoir vainement consulté beaucoup de médecins, il s'adressa au célèbre Dubreuil, qui le prit en amitié et lui persuada d'être son élève, en l'assurant qu'il serait son successeur.

Sous ce maître habile, dont il admira le coup d'œil au lit des malades, l'indépendance auprès des grands, la sensibilité avec les malheureux, Cabanis porta dans l'étude de la médecine plus d'ardeur encore qu'il n'en avait montré en cultivant les lettres. Il apprit son art dans les hôpitaux et dans les livres. Hippocrate, qu'il put lire et goûter dans la langue grecque, lui inspira la même passion qu'Homère. Le grand observateur l'émerveilla tout autant que le ravit le grand écrivain. Pendant six années, il étudia, sans distraction et sans partage, cette belle science, où il trouva de puissants attraits, dont le moindre ne fut pas de faire du bien aux hommes. Il fut reçu docteur en septembre 1783. Par une singularité qui était comme le dernier mais impérieux témoignage de ses anciennes inclinations poétiques, il prêta son serment en vers. Ce fut l'adieu qu'il fit à la poésie sur le seuil d'un hô-

pital. Dans ce serment, imitation libre de celui d'Hippocrate, en face de Dieu qu'il invoquait, près de l'asile des douleurs qu'il faisait vœu de soulager, devant les savants hommes au milieu desquels il venait prendre place, il exprima, en beaux vers, de magnifiques sentiments qui devinrent à la fois les engagements de son esprit et les règles de sa conduite. La médecine fut un vrai sacerdoce qu'il exerça avec un enthousiasme recueilli et le plus entier dévouement.

Le moment vint bientôt où il put faire servir sa science et son amour pour l'humanité au soulagement des classes les moins heureuses et jusque-là les plus négligées. L'ère régénératrice de 1789 arriva : il la désirait et il l'attendait ; aussi applaudit-il avec transport à la convocation des États Généraux et à la transformation des trois ordres en Assemblée constituante. Il était à Paris le 14 juillet. Après la prise de la Bastille, il courut à Versailles pour annoncer ce grave événement à ses amis Sieyès, Garat, Volney, qui siégeaient au milieu de l'Assemblée remplie d'anxiété et depuis trois jours en permanence. La salle de ses séances était ouverte comme une place publique, où l'on s'entretenait des mouvements du peuple et des projets de la cour. A l'arrivée de Cabanis, ses amis l'entourent ; il leur raconte la révolution qui venait de s'accomplir dans Paris. et qui changeait la forme politique de l'État en déplaçant l'exercice de la souveraineté.

Mirabeau s'approche de ce groupe animé ; il

écoute le narrateur ému du soulèvement populaire. Le feu de son regard, les sentiments qui s'échappent de son âme, les paroles élevées qui sortent de sa bouche, saisissent et conquièrent l'éloquent tribun. Il l'interroge à son tour et sent l'irrésistible attrait qui, dans Cabanis, inspirait les grandes liaisons, et qui, après avoir fait de lui l'ami du réformateur Turgot et du libérateur Franklin, en fit celui du puissant orateur de la Révolution. Dès ce moment, Cabanis prend une des premières places dans le cœur de Mirabeau, est reçu parmi les brillants auxiliaires de ses travaux politiques, devient le médecin de son choix. Chargé de soutenir cette vie précieuse et usée sur laquelle semblaient reposer alors les destinées de la patrie, il ne put pas la prolonger longtemps. Moins de deux ans après qu'il eut connu Mirabeau, il eut la douleur de le voir s'éteindre dans ses bras.

Cabanis a raconté sa maladie et sa mort. C'est dans cet écrit que se trouvent les dernières pensées de l'homme extraordinaire auquel la liberté demandait son affermissement et la royauté sa conservation. C'est là qu'il faut voir tous les signes de l'émotion publique à la nouvelle de son danger, et sa rue barricadée par le peuple aux deux extrémités, afin que le bruit des voitures n'arrivât point jusqu'à lui, et les flots pressés d'une foule inquiète se succédant en silence autour de sa maison pour y chercher un reste d'espérance, et des remèdes réputés héroïques adressés de toutes parts à son médecin,

et le dévouement même d'un homme jeune et fort qui, croyant aux salutaires effets de la transfusion du sang dans les cas désespérés, offrit le sien pour renouveler celui de Mirabeau. Objet d'une aussi patriotique sollicitude, Mirabeau aurait voulu pouvoir se consacrer longtemps encore à un pays si digne, disait-il, qu'on l'aimât et qu'on le servît. Mais il sentit bien vite l'inefficacité de l'art devant les défaillances insurmontables de la nature, et il dit à Cabanis : « Tu es un grand médecin ; mais il est un plus grand médecin que toi : l'Auteur du vent qui renverse tout, de l'eau qui pénètre et féconde tout, du feu qui vivifie et décompose tout. » Le récit que Cabanis a laissé de sa fin est un chef-d'œuvre touchant. La douleur et le talent, les troubles de l'ami, les angoisses du médecin, les expressions pathétiques de l'écrivain, se mêlent aux tendres sentiments du généreux malade, aux fortes pensées et aux paroles altières de l'audacieux mourant, pour donner à ce récit un intérêt inexprimable : c'est l'épisode d'une grande mort dans l'épopée d'une grande révolution. En le publiant, Cabanis a rendu un service immortel à l'histoire.

Il avait composé pour Mirabeau un vaste *travail sur l'éducation*, qui embrassait en quatre discours : l'établissement de l'instruction publique, depuis les écoles primaires jusqu'à une *Académie nationale* à peu près divisée comme le fut plus tard l'Institut ; les fêtes civiles et militaires ; la fondation d'un lycée encyclopédique où seraient élevés, aux frais de

l'État, comme dans le séminaire de la France, cent jeunes gens choisis pour servir partout de modèles; enfin, l'éducation de l'héritier présomptif de la couronne. Cette œuvre considérable offrait un mélange des traditions de l'antiquité et des idées du dix-huitième siècle, appliquées aux délassements publics et aux institutions intellectuelles d'un grand peuple. Cabanis y parlait de la liberté en politique qui en éprouve l'enthousiasme, mais qui en comprend la difficulté. « La science de la liberté, dit-il, n'est pas si simple qu'elle peut le paraître au premier coup d'œil : son étude exige des réflexions; sa pratique, des préparations extérieures; sa conservation, des maximes mesurées, des règles inviolables et plus sévères que les caprices mêmes d'un despote.»

Mais c'est surtout dans l'ordre de ses propres études que Cabanis avait voulu concourir à l'instruction comme à la réforme de son pays. Son premier écrit était une dissertation persuasive sur la *certitude de la médecine*. Cet art, que, dans le progrès des siècles, l'esprit d'observation a plus étendu que l'esprit de système ne l'a égaré; qui a fondé de plus en plus le traitement des infirmités du corps sur la connaissance de ses organes et la découverte de ses fonctions; que le génie a doté de ses plus beaux procédés et le hasard armé de ses plus puissants remèdes; dont la santé doute quelquefois et auquel la maladie s'adresse toujours; Cabanis le regarde comme trop utile pour ne pas le déclarer certain. Il repousse les sarcasmes de la

moquerie, détruit les objections de la légèreté, dissipe même les doutes de la raison, et, par la foi du médecin, il commande la confiance du malade.

Ce traité fut conçu plus tôt et parut plus tard que ses *Observations sur les hôpitaux*, publiées pendant l'hiver de 1789 à 1790, et destinées à en changer l'organisation et le régime. A la place de l'Hôtel-Dieu, où des lits à deux, à quatre et même à six places, recevaient des malades de toutes les sortes, et gardaient souvent les morts à côté des vivants, il conseillait de construire quarante hôpitaux bien aérés, de cent cinquante lits chacun, et de n'y admettre qu'un malade par lit; d'y tenir des journaux de maladies qui fissent arriver à des conclusions sûres par des observations suivies; d'y établir un utile concert entre le chirurgien qui sût la médecine et le médecin qui eût étudié la chirurgie; enfin d'y fonder des écoles pratiques pour les jeunes gens, qui apprendraient au lit des malades à saisir l'aspect, à raisonner le traitement, à prévoir l'issue des maladies. La plupart de ces changements, aussi désirés par l'humanité que favorables à la science, ont été réalisés depuis.

Dans ses *Principes* et ses *Vues sur les secours publics* qu'il fit imprimer en 1792, comme membre de la commission des hospices, il devança notre expérience en condamnant les *ateliers publics de charité*, à cause des mêmes désordres et des mêmes périls qui ont éclaté, cinquante-six ans plus tard, dans nos *ateliers nationaux*. Il se prononça de loin

pour les plus généreuses réformes de nos jours, en recommandant de soigner les fous avec douceur dans des maisons charitables, et d'enfermer les prisonniers dans des hospices de correction où, condamnés à l'isolement et au travail, ils subiraient, pour me servir de ses expressions, le *traitement du vice* et la *cure du crime*, jusqu'à ce que leur convalescence morale, devenue certaine, permît de les rendre à la société.

Enfin, par son écrit sur les *révolutions de la médecine*, il contribua, en l'an III, à la réorganisation de l'enseignement médical, qui fut amélioré dans les écoles de Paris, de Montpellier et de Strasbourg. Cette histoire savante et concise lui avait été demandée par Garat, alors commissaire de l'instruction publique. En la retraçant à grands traits, il traversa rapidement les siècles, sans s'arrêter beaucoup à ces systèmes construits par l'imagination et renversés par l'expérience, tels que la théorie numérique des pythagoriciens, les procédés empiriques d'Acron d'Agrigente, les traitements pneumatiques d'Arétée, les explications corpusculaires d'Asclépiade et la médecine méthodique de Themison, qui se rapportait à l'action apparente des fibres. Il s'étendit davantage sur la doctrine *humoriste* de Galien, et il apprécia les grands travaux de ce commun disciple d'Hippocrate et d'Aristote, qui instruisit en maître l'Orient et l'Occident, et garda la souveraineté de la science durant tout le moyen âge. Tenant compte ensuite des progrès chimiques

des Arabes, négligeant les rêveries de Raymond Lulle et de Paracelse, juste envers les archées ingénieuses de Van Helmont, plein d'admiration pour les découvertes anatomiques de Vesale, de Colombus, de Harvey, d'Haller, exposant avec brièveté et condamnant avec esprit celles des théories modernes qui avaient emprunté les principes de la médecine à la chimie, à la mécanique, aux mathématiques, parce qu'il y avait des combinaisons de substance, des mouvements d'organes, des rapports de quantité dans le corps humain, il se hâta d'arriver aux deux hommes qu'il estimait le plus à divers titres, à l'Anglais Sydenham et à l'Allemand Stahl. Sydenham était à ses yeux le continuateur d'Hippocrate par le génie de l'observation ; Stahl le théoricien le plus profond de la science, à laquelle il donnait pour base un principe propre à la nature vivante, et qu'il avait surpris dans son action générale tout comme classé dans ses phénomènes particuliers. « Ce principe moteur des corps animés, dit Cabanis, que Stahl appelle *âme*, est un, mais il agit diversement dans les organes, selon leur structure et leur destination. Il digère dans l'estomac, respire dans le poumon, filtre la bile dans le foie, pense dans la tête. » L'*animisme* de Stahl, dont s'étaient inspirés Bordeu et Barthez, et qu'avait adopté en le modifiant, sous le nom de *principe vital*, l'école de Montpellier, devint la doctrine de Cabanis comme médecin, et ne fut pas sans influence sur sa théorie comme philosophe.

Dans cet ouvrage substantiel et judicieux, si Cabanis n'est pas l'historien le plus complet des révolutions de la médecine, il en est du moins l'historien le plus élégant. Il s'y proposa surtout pour objet la réforme philosophique de cette science, qu'il voulait préserver des hypothèses en perfectionnant ses méthodes. Il la présenta comme formant avec la morale les deux branches de la science de l'homme, et il laissa déjà entrevoir son propre système lorsqu'il dit : « La médecine et la morale reposent sur une base commune, sur une connaissance physique de la nature humaine. C'est dans la physiologie qu'elles doivent chercher la solution de tous les problèmes, le point d'appui de toutes leurs vérités. De la sensibilité physique découlent les idées, les sentiments, les passions, les vertus, les vices. La source de la morale est dans l'organisation humaine, dont dépendent et notre faculté et notre manière de sentir. »

Mais, avant de se livrer à la composition de cet ouvrage qui devait assurer sa gloire, il eut à traverser les temps lugubres où, les généreux principes de 1789 ayant succombé sous les actes sanglants de 1793, il eut à souffrir dans ce qu'il croyait le plus et dans ce qu'il aimait le mieux. Il vit la liberté anéantie, la justice outragée; l'esprit humain, qui avait fait la révolution, condamné dans ses nobles idées, proscrit dans ses glorieux représentants; la dictature de l'envie et de la cruauté ramener à la barbarie la France transformée en prison et cou-

verte d'échafauds ; le peuple naguère le plus hardi sous la monarchie devenu silencieux sous la terreur, et tout ce qu'il avait naturellement d'humain disparaître devant ce qu'on lui avait communiqué de féroce. Ses amis les plus anciens et les plus chers furent emprisonnés ou périrent. Condorcet, mis hors la loi, quittant avec stoïcisme l'asile où Cabanis lui-même l'avait placé, et le quittant pour ne pas compromettre la femme courageuse qui l'y avait reçu, n'avait dérobé sa tête au bourreau qu'en se tuant lui-même. Roucher avait été traîné à l'échafaud, Tracy jeté en prison, l'abbé Laroche arraché à l'affection de madame Helvétius comme à la sienne. Lui-même, après avoir refusé de se soustraire aux périls et aux spectacles également horribles du temps en allant représenter la France aux États-Unis, n'avait été sauvé que par le respect reconnaissant qu'il avait inspiré à tout le monde dans le village d'Auteuil, dont il était le médecin et le bienfaiteur. Sa tendresse filiale, qui l'avait retenu auprès de madame Helvétius, lui avait donné seule la force de traduire alors des poésies allemandes de Gœthe, des idylles grecques de Bion, et la touchante élégie du *Cimetière de campagne* de Gray, pour distraire de ses dégoûts et de ses afflictions l'amie révérée que tant de crimes et de douleurs avaient plongée dans une alarmante mélancolie.

Cabanis, que les égarements de la Révolution avaient pénétré d'horreur pour l'anarchie sans affaiblir son attachement à la liberté, reprit quelque

espérance lorsque la République, sortant des ruines, sembla entrer dans sa période d'organisation et de légalité. Des établissements nouveaux s'élevèrent alors de toutes parts ; les écoles de différentes sortes s'ouvrirent ; l'Institut fut fondé, et la constitution de l'an III, concentrant le pouvoir exécutif dans un directoire de cinq membres, divisant le pouvoir législatif entre deux conseils, donna un moment d'ordre par un commencement de droit et d'autorité. Cabanis fut nommé successivement professeur d'hygiène aux écoles centrales et de clinique à l'École de médecine, devint membre de la classe des sciences morales et politiques à l'Institut, et reçut la mission de siéger au conseil des Cinq-Cents. Indépendamment des autres travaux auxquels il prit part dans cette assemblée, son beau rapport du 29 brumaire an VII sur l'organisation des écoles de médecine détermina la plupart des améliorations qui s'accomplirent dans l'instruction et dans la pratique médicales. Des écoles secondaires de médecine instituées pour étendre un enseignement si nécessaire ; des chaires de clinique, d'accouchement, de pharmacologie, d'anatomie pathologique et de méthode générale, demandées pour le rendre plus complet et plus régulier, furent de grands bienfaits ajoutés par Cabanis à tous ceux qu'on lui devait déjà. Son esprit entreprenant reformait la médecine par la philosophie, en attendant d'expliquer la philosophie par la médecine.

Bientôt la République du Directoire ramena les

violences et les désordres de la République de la Convention. Seulement tout y fut plus faible et moins grand. Au lieu de la dictature inexorable du comité de salut public, on vit s'élever une dictature mitigée qui déporta et ne tua point; et l'anarchie sanglante de 1795 fit place à l'anarchie énervante de 1799. Cabanis fut de ceux qui s'entendirent pour arracher la France à ce régime sans liberté, sans sécurité, sans grandeur. Il s'associa à l'entreprise du 18 brumaire, concertée entre son ami Sieyès et le général Bonaparte. Ce jeune et glorieux capitaine avait séduit Cabanis comme tout le monde. Il recherchait avec une amabilité mêlée d'ambition les entretiens d'un homme aussi respecté, qui était l'un de ses plus spirituels confrères à l'Institut, et pouvait être l'un de ses soutiens les plus accrédités au conseil des Cinq-Cents. A son retour d'Égypte il était allé le visiter à Auteuil, où il avait désiré voir madame Helvétius, qui, lui faisant parcourir son jardin, lui avait dit : « Je veux que vous sachiez, général, combien on peut être heureux avec deux arpents de terre. Vous pourrez arriver à la suprême puissance, mais vous n'y trouverez jamais le bonheur dont je jouis ici. »

La félicité de madame Helvétius excita peu, comme on le pense bien, l'envie de celui qui devait chercher la sienne dans la conquête et dans la domination du monde, sans même l'y rencontrer. Le lendemain du 18 brumaire Cabanis rédigea, au nom du Corps législatif, la proclamation qui recomman-

dait au peuple français la révolution d'ordre qu'on venait d'accomplir. Il s'y élevait contre l'esprit anarchique et violent qui n'avait fait du régime constitutionnel qu'une suite de coups d'État. « Ceux mêmes, y disait-il, qui voulaient le plus sincèrement le maintien de cette constitution ont été forcés de la violer à chaque instant pour l'empêcher de périr. De l'instabilité du gouvernement est résultée l'instabilité plus grande encore dans la législation ; et les droits les plus sacrés de l'homme social ont été livrés à tous les caprices des factions et des événements. Il est temps de mettre un terme à ces orages..... il est temps que la grande nation ait un gouvernement digne d'elle, un gouvernement ferme et sage, et qu'il soit procédé à la réorganisation définitive et complète de toutes les parties de l'établissement public. » Ce vœu fut réalisé par la constitution consulaire, à laquelle Cabanis avait accordé toute son approbation, et qui le fit entrer dans le sénat conservateur. Mais bientôt il vit avec douleur enlever successivement à la nation des droits politiques dont elle se montrait du reste moins capable alors de se servir que prête à se passer. Il avait cru donner un appui à la liberté et non un maître à la France. Dans l'amertume de ses regrets, il ne comprit pas que Napoléon servait la Révolution en l'organisant, qu'il était en France le fondateur civil de la société moderne, en Europe le victorieux propagateur de l'esprit nouveau, et il ne se consola point d'avoir concouru à son élévation. Se

réfugiant dans la science, il demanda à la philosophie de le dédommager des déceptions de la politique. De son découragement sortit un grand livre; ce fut alors qu'il acheva les douze Mémoires sur les *rapports du physique et du moral* de l'homme, dont les six premiers avaient été déjà lus à l'Académie des sciences morales et politiques, et qui, publiés en corps d'ouvrage, excitèrent un extrême enthousiasme, et le mirent au rang des brillants écrivains et des philosophes célèbres.

Les philosophies ne règnent pas seulement en souveraines sur le monde des idées; elles instruisent de haut les nations et les guident de loin. En les pénétrant peu à peu de leurs principes, elles les poussent à agir d'après ce qu'elles les accoutument à croire; sans elles la raison ne poursuit rien d'élevé, la science n'atteint rien de difficile, la politique ne vise à rien de meilleur, et l'âme des peuples s'énerve dans l'indifférence, après que leur esprit s'est affaissé dans l'inaction. C'est la philosophie de Descartes qui, de la vérification de la pensée humaine, s'élançant vers la connaissance de Dieu et la recherche des lois générales de l'univers, a surtout donné au dix-septième siècle ses grandeurs régulières, ses magnifiques découvertes, son éclat incomparable. C'est cette même philosophie, partant toujours de l'observation et toujours fidèle à la méthode expérimentale, mais resserrée dans un cercle de notions plus étroites et pour ainsi dire plus terrestres, qui, appliquée par Locke et par

Condillac à l'analyse de l'entendement humain, appropriée par les moralistes à l'étude du bonheur, employée par les savants à la décomposition de la matière, transportée par les publicistes dans l'examen de l'état social, a inspiré au dix-huitième siècle sa généreuse hardiesse, l'a enrichi de tant de sciences nouvelles et lui en a fait compléter tant d'anciennes, lui a donné l'amour de l'humanité, le besoin de son bien-être, la croyance en ses droits, et a trouvé dans la Révolution française sa réalisation et son terme.

Cabanis appartenait à cette dernière école philosophique qui subordonnait trop l'entendement de l'homme à ses sens, ramenait ses idées à ses sensations, réduisait ses droits à ses besoins et fondait ses devoirs sur ses intérêts. Il en pratiqua la méthode, mais en la maniant avec plus de hardiesse; il en adopta la doctrine, mais en l'étendant du mécanisme de la sensation au principe de la sensibilité; il en poursuivit l'objet, mais en l'embrassant tout entier. En effet, il étudia l'homme en physiologiste et en philosophe, dans son organisation physique et dans son existence morale, et il traita avec non moins de sagacité que de science le problème compliqué de sa double nature, et des influences mutuelles que le corps et l'esprit exerçaient l'un sur l'autre. Mais il fut surtout le philosophe du corps.

L'homme, dans son organisation physique, a deux sortes de vie : la vie de nutrition, qui s'accomplit à

son insu ; la vie de relation, dont il a conscience, et qui s'exécute en accord avec sa volonté. Chacune de ces deux vies a son système d'organes. Les organes de la vie de nutrition remplissent, au moyen de forces mystérieuses et infatigables, les fonctions sans lesquelles l'homme ne saurait ni sentir, ni penser, ni vouloir, ni agir, car il cesserait d'exister. S'emparant de la matière extérieure qu'ils soumettent à leurs lois et qu'ils enlèvent aux siennes, ces organes, par un travail merveilleux et incessant, l'élaborent, se l'assimilent, lui donnent des propriétés nouvelles, des mouvements réguliers, et jusqu'à des instincts qu'on croirait intelligents. Dans un laboratoire secret où la volonté ne pénètre pas, ils en font du sang qui, poussé par un mécanisme dont l'action ne s'arrête qu'à la mort, va alimenter toutes les parties du corps, en prenant les formes et les qualités de chacune d'elles, et produit ainsi des os qui le soutiennent, des muscles qui le meuvent, des vaisseaux qui le traversent, des viscères qui le nourrissent, des appareils qui le reproduisent, des nerfs par lesquels il sent, un cerveau à l'aide duquel il pense. De cette manière ils sont en rapport étroit avec les organes de la vie de relation, dont ils composent le tissu, dont ils entretiennent la force, et sur lesquels ils agissent par leurs propres opérations. Ceux-ci, d'un ordre plus élevé, placés sous l'empire de l'homme, instruments de sa raison, serviteurs de sa volonté, le mettent en communication avec tous les objets et tous les êtres

dont il sent la présence par le tact, saisit les figures, les mouvements, les distances, les contours par la vue, perçoit les sons par l'ouïe, pénètre les lois par la pensée, et accommode les qualités à ses besoins par la puissance intelligente et morale dont il est doué, et qui le destine aux plus hautes connaissances comme aux plus beaux sentiments.

Ces deux vies, d'après Cabanis, sont l'effet d'une cause unique, la sensibilité, qui en chacune d'elles réside dans les nerfs, diffère de degré, mais non de nature. Double en apparence, l'homme est presque simple en réalité ; il est de la matière qui sent et de la pensée qui vit. Le choix que les organes nutritifs font des aliments, ou la répugnance avec laquelle ils les repoussent, sont des phénomènes de sensibilité analogues aux phénomènes intellectuels et moraux qui portent notre esprit vers le vrai et l'éloignent du faux, qui entraînent notre âme vers le bon et la détournent du mauvais. En un mot, notre cerveau pense de la même manière que notre poumon respire, que notre cœur bat, que notre estomac digère. Le mécanisme de cette double sensibilité est, selon lui, le même dans les deux systèmes d'organes. Il y produit des impressions qui sont suivies de déterminations de leur part. Seulement de ces impressions, les unes sont obscures et produisent des déterminations physiques, les autres sont perçues et conduisent à des déterminations morales. Les premières renferment les opérations de l'instinct ; les secondes enfantent les

actes de l'intelligence. Celles-là sont éparses dans des siéges particuliers, et Cabanis reconnaît en quelque sorte des *moi* partiels qui répondent aux archées de Van Helmont, et surtout aux fonctions locales de l'*âme* du grand physiologiste Stahl; celles-ci aboutissent à un centre commun, où Cabanis place un *moi* général, qui est la conscience intellectuelle de l'homme. Mais les unes comme les autres, soit qu'elles viennent des régions ténébreuses de la vie nutritive, soit qu'elles s'accomplissent dans les régions éclairées de la vie morale, agissent, quoiqu'à des degrés divers, sur le centre cérébral, et provoquent en lui une réaction qui, transmise aux nerfs, des nerfs aux muscles, devient une pensée et se manifeste par un acte. C'est l'ensemble et la réciprocité de ces influences physiques et morales que Cabanis observe avec sagacité, développe avec étendue, apprécie avec finesse, expose avec éclat, et dont il construit un système à la fois vaste et ingénieux dans lequel il suit l'homme depuis sa conception jusqu'à sa mort, et montre tout ce que l'état changeant des organes, les variations de l'âge, la différence des sexes, la nature des tempéraments, la diversité des climats, les habitudes du régime ou les désordres de la maladie peuvent sur ses pensées et sur ses résolutions.

Cette philosophie est trop physiologique. Au lieu d'expliquer l'alliance des deux principes qui composent évidemment l'homme, elle en opère la confusion. Elle assimile la force végétative qui nourrit

le corps à la force spirituelle qui produit la réflexion, dirige la volonté, inspire le dévouement, anime la vertu. Elle réduit la sensibilité à une pure attraction, et fait de la pensée le résultat d'un simple mécanisme nerveux. L'homme est plus compliqué dans sa nature, plus actif dans ses facultés, plus libre dans ses sentiments. Les phénomènes de son organisme ne sont pas de la même espèce que les phénomènes de son esprit, et on ne saurait concevoir comment la sensibilité physique, qui préside aux uns, se transformerait d'elle-même en la sensibilité morale qui conduit les autres. On ne peut pas admettre davantage qu'une impression apportée du dehors devienne une détermination au dedans, sans l'entremise d'un agent intérieur qui la reçoive sous la forme de sensation, et y réponde sous la forme d'idée ou de volonté. La réaction morale qui suit une impression est d'une autre qualité qu'elle, et vient d'un autre principe. Ce principe qui réside dans le corps et qui le domine; qui perçoit les sensations par l'intermédiaire des nerfs, moyens et non causes de la sensibilité; qui pense avec l'aide du cerveau, instrument et non auteur de l'intelligence, est spirituel, indivisible, et forme l'essence même de l'être, dont seul il entretient l'harmonie, explique l'action réfléchie, permet l'unité morale et annonce la durée immortelle.

De cette théorie de l'homme, Cabanis passe, dans son dixième Mémoire et par une hypothèse auda-

cieuse, à une sorte de construction de l'univers. Sa cosmogonie est aussi mécanique que son idéologie. La même force lui sert à les fonder toutes deux. Cette force unique se perfectionne dans la matière, où elle pénètre et qu'elle élabore. Cabanis est disposé à la regarder tour à tour comme l'attraction entre les grandes masses, l'affinité élective entre les petits corps, la puissance végétative dans les plantes, l'action organique dans les animaux, l'intelligence morale dans l'homme. Elle suffit, par ses transformations et avec ses perfectionnements, à mouvoir les mondes, à créer les corps, à animer les êtres, à répandre l'organisation à tous ses degrés, la vie sous tous ses aspects dans l'immense univers. Cette sensibilité progressive, dont Cabanis se sert pour spiritualiser la matière dans la seconde partie de son livre, après avoir matérialisé l'esprit dans la première, est l'âme même du monde. Elle rapproche d'abord les molécules éparses de la matière, et les doue d'une force d'élection qui les unit. Par cette union, elle les place dans des conditions supérieures, leur fait ressentir des besoins plus grands qui les conduisent à une sensibilité plus élevée, laquelle amène des combinaisons plus étendues. C'est ainsi qu'elles passent d'un état à l'autre, en prenant tour à tour l'instinct de composition à l'aide duquel elles s'organisent, l'instinct de nutrition à l'aide duquel elles se conservent, l'instinct de reproduction à l'aide duquel elles se perpétuent, et finissent par acquérir l'intelligence ; car chaque

combinaison plus parfaite communique un désir plus vaste, qui se satisfait par un effort plus puissant. Les générations sont toutes spontanées d'abord. Malgré leur diversité, elles sembleraient par là être nées les unes des autres, et l'homme aurait parcouru l'échelle ascendante des êtres avant de devenir ce qu'il est aujourd'hui. Telle est cette cosmogonie imaginaire et inadmissible, qui, au lieu des desseins admirables et successifs de l'intelligence suprême, semble s'arrêter à des affinités perfectionnées de la matière ; substituer à des actes de puissance des mouvements d'attraction ; réduire les forces variées qui ont composé l'univers à une force unique, dont les transformations sont aussi contraires aux lois des corps qu'aux lois de l'esprit, et hasarde d'expliquer les mystères de la création et de la vie, qui seront toujours impénétrables à notre raison bornée.

En s'arrêtant à un système à la fois aussi subtil et aussi matériel, Cabanis semblait exclure Dieu de la formation de l'univers, et l'âme de la composition de l'homme. Il n'en était rien, comme le prouve la lettre qu'il adressa, deux années avant de mourir, à son ami M. Fauriel, sur les *causes premières*. Cet écrit, qu'il ne faut pas séparer de son livre, complète sa théorie plus qu'il ne la réforme. Il contient ses vues sur la puissance divine et sur l'âme humaine, qu'il ajoute, par une tardive déduction, j'allais presque dire par une heureuse inconséquence, aux actes de la sensibilité mécanique. Dans

son livre, il avait quelquefois parlé de la cause première sans méconnaître son existence, mais sans la déterminer; en réservant son action, mais en l'effaçant. Dans sa lettre, il remonte jusqu'à elle, et il établit que les propriétés de la matière, les ouvrages de la nature et la vie des êtres sont les effets par lesquels se manifeste cette cause première et universelle, dont ils attestent la puissance, la sagesse et la bonté. Dieu est reconnu la cause et la raison de tout.

Un peu moins concluant sur l'âme humaine, Cabanis admet son immortalité comme probable, parce qu'il reconnaît son existence comme distincte. Il ne fait plus du *moi*, dans l'homme, le résultat de toutes les impressions, ainsi que semblait l'indiquer son livre, mais un être indépendant qui les précède, les reçoit, les juge, les modifie. Cet être, qu'il rattache à la sensibilité vitale, étant antérieur au corps qu'il forme, doit survivre au corps qui se dissout. Il le quitte alors comme il y était entré, et va se réunir à la sensibilité générale dont il émane, en conservant toujours, d'après les règles de l'analogie, une personnalité propre, puisqu'il l'a eue une fois. Cabanis appuie ce raisonnement philosophique des plus belles conclusions morales : « Le désir et l'espoir d'une vie future, dit-il, ne tiennent pas seulement à l'impulsion directe d'une étroite personnalité; ils ont aussi pour cause et pour motif les plus nobles sentiments du cœur humain : le besoin de se retrouver avec les êtres qu'on a le plus chéris

sur la terre ; celui d'accorder avec la puissance de l'être qui gouverne l'univers la justice sans laquelle on ne peut le concevoir ; d'assurer à la vertu un prix plus digne d'elle ; et enfin de voir s'accomplir pour le faible et l'infortuné cette justice éternelle qu'ils réclament souvent en vain dans ce séjour d'angoisses et de douleurs. »

Telle est la théorie tout entière de Cabanis ; elle forme un vaste ensemble dont les parties se suivent et le plus souvent se lient. Cabanis se contredit moins encore qu'il ne se développe lorsqu'il va de l'action des causes secondes, auxquelles il accorde trop, à la reconnaissance de la cause première, qu'il ne fait pas agir assez promptement ; des règles bien définies de la vie terrestre de l'homme, aux espérances encore confuses de sa vie future. Dans cet immense travail, il a exécuté les plus fines analyses, et montré une force rare de conception, déployé l'esprit d'observation le plus délicat et l'imagination la plus entreprenante ; uni à un grand savoir physiologique, mais qui depuis a été dépassé, une honnêteté morale qui ne pouvait pas l'être ; placé les plus nobles sentiments à côté des idées les plus matérielles ; mis le bonheur au prix de la vertu, recommandé la vertu à l'intérêt, fondé l'intérêt sur l'organisation, et fait sortir de l'organisation une nouvelle science, construite avec un singulier talent.

L'ouvrage sur les *rapports du physique et du moral* produisit un effet considérable. Il parut aux uns

l'explication la plus plausible de l'homme; aux autres, qui ne connaissaient pas encore le complément de cette théorie, une désolante mutilation de sa nature, dont on reprocha à Cabanis d'exclure l'âme. Il charma les physiologistes, qu'il introduisait en dominateurs dans la philosophie, et satisfit les philosophes, auxquels il donnait l'appui de la physiologie. Ces philosophes étaient tous de l'école alors triomphante de Condillac; ils se réunissaient assidûment autour de Cabanis, que ses travaux et sa gloire leur donnaient en quelque sorte pour chef. Garat, le plus éloquent professeur de cette école; Tracy, son plus profond logicien; Volney, son plus brillant moraliste; de Gérando, son plus érudit historien; l'ingénieux Laromiguière qui avait commencé par la suivre et qui devait finir par s'en séparer; Maine de Biran, qui s'en montra le disciple avant d'en devenir le réformateur; le savant Daunou, qui en avait transporté les principes dans les lois et les jugements dans l'histoire; l'élégant critique Ginguené, l'habile helléniste Thurot, le spirituel Andrieux, qui écrivait à Cabanis : « Vous avez plus d'âme que ceux qui vous accusent de ne pas y croire, » formaient la seconde société d'Auteuil, dans la maison célèbre où Turgot, Franklin, d'Alembert, Thomas, Condillac et Condorcet avaient formé la première, et dont madame Helvétius en mourant avait légué la jouissance à Cabanis, resté le lien commun de l'une et de l'autre. Cette société de penseurs et de sages, vouée au culte alors u

peu déserté de l'intelligence, éprise du bien de l'humanité, poursuivait, dans les plus agréables comme dans les plus nobles entretiens, l'examen des questions les plus hautes et les plus utiles, et conservait la tradition des droits que des excès avaient fait suspendre, mais qu'ils ne pouvaient pas avoir fait perdre. A défaut de la liberté, on y jouissait de la pensée, qui survit à la liberté et qui la ramène.

Aux douceurs de ces belles amitiés, aux consolations de ces grands travaux, s'étaient jointes pour Cabanis les félicités des tendresses domestiques. Il s'était marié depuis quelques années à une femme digne de lui. Condorcet, en mourant, lui avait légué le soin de sa famille et le dépôt de ses derniers écrits, qui étaient pour ainsi dire le testament de ce sage en faveur de l'esprit humain. Cabanis avait adopté la famille de son ami en la faisant la sienne. Il avait épousé, peu de temps après la Terreur, Charlotte de Grouchy, sœur de la femme de Condorcet, Sophie de Grouchy, aussi célèbre pour son esprit que pour sa beauté. L'excellente compagne qu'il se donna unissait aux dons heureux de la personne les qualités les plus rares de caractère, une douceur noble, une raison élevée, un esprit agréable, des grâces modestes, un dévouement affectueux, qui firent le bonheur de Cabanis et répandirent un charme infini sur le reste de sa vie.

Cette vie ne fut malheureusement pas longue. Quoique jeune encore, Cabanis sentait approcher sa

fin. Des malaises profonds, des lassitudes accablantes, des insomnies douloureuses, des fièvres soudaines, l'avaient averti de quelque grand désordre intérieur. Ce désordre, causé par une dimension extraordinaire du cœur qui poussait le sang avec une violence extrême à la tête, éclata d'une manière terrible au printemps de 1807. Cabanis se promenait avec le docteur Richerand dans son jardin d'Auteuil, lorsqu'il fut subitement renversé par un coup d'apoplexie. Le secours opportun qu'il reçut d'un médecin si habile et d'un disciple si dévoué le sauva cette fois. Revenu à lui, il sut d'avance comment il était destiné à finir.

Affaibli mais non troublé par cette redoutable secousse, il en attendit les retours mortels sans rien perdre de sa sérénité. Les alarmes de sa famille et la tendresse prévoyante de ses amis l'obligèrent à s'éloigner d'Auteuil, à fuir les fatigues de l'intelligence, à renoncer aux entretiens jusque-là si chers de la philosophie. Il alla s'établir à la campagne. Il passa l'été de 1807 chez madame de Condorcet, près de Meulan, et l'hiver suivant au village de Rueil, dans une solitude encore plus retirée. Réduit à peu penser, il s'en dédommagea en faisant beaucoup de bien. Il trouva des soulagements bien doux dans ses affections, quelques plaisirs encore vifs dans un retour à ses anciens goûts poétiques, et chercha des occupations dans ses bienfaits. Il fut le médecin zélé de tous les malades et l'ami secourable de tous les malheureux. Accompagné d'un neveu qui était son

disciple et qu'il rendit son coopérateur, il se transportait à cheval dans les villages voisins, y visitait dans leurs chaumières les infirmes, auxquels il portait des remèdes, les pauvres, auxquels il remettait des bons de viande et de pain. Après les avoir aidés à guérir, il leur donnait de quoi les aider à vivre. C'est ainsi qu'il passa ses derniers jours, en oubliant ses maux pour soulager ceux des autres. Le printemps de 1808 ramena le danger qu'il attendait sans le craindre. Dans la journée du 5 mai, après une atteinte toute récente de paralysie, il éprouva un trouble intérieur auquel il reconnut le signe de sa fin imminente. Le soir, il voulut éloigner tous ceux qui lui étaient chers, mais de sourds gémissements les rappelèrent bien vite autour de son lit. Il était foudroyé par l'attaque d'apoplexie qu'il avait prévue. Cette grande perte causa une extrême désolation. Les habitants des villages d'alentour suivirent longtemps ses restes, qui furent transportés au Panthéon avec une pompe éclatante, au milieu des hommages publics des corps de l'État, et, ce qui valait mieux, parmi les bénédictions reconnaissantes, les afflictions profondes, les respects sincères qu'avait mérités cet invariable serviteur de la pensée et de la bonté humaines.

Cabanis n'avait que cinquante et un ans quand il mourut. Ce demi-siècle s'était écoulé pour lui dans la recherche des hautes idées, dans la pratique des plus belles vertus. Il avait cultivé la science, aimé

la raison, cru au droit, poursuivi la justice, exercé la bienfaisance. Pendant les traverses de sa courte vie, il n'avait été infidèle à aucune de ses opinions, incertain sur aucun de ses devoirs. Sans repentir parce qu'il avait été sans excès, il n'avait jamais voulu moins de liberté, parce qu'il n'en avait jamais demandé trop. Son courage n'avait pas fléchi sous les violences de la multitude ; sa fierté ne s'était pas courbée devant les grandeurs d'un maître. Toutefois, cette force était accompagnée en lui de douceur, cette dignité mêlée d'agrément, et sa vertu, où l'on ne sentait rien de roide, associait les qualités les plus charmantes aux sentiments les plus nobles. Fondateur bien qu'incomplet d'une science nouvelle, et utile réformateur d'une science ancienne, il a pu réunir en lui le dévouement du médecin, la pensée du philosophe, la générosité du politique, l'élévation de l'écrivain et la modération du sage.

DROZ

NOTICE

LUE DANS LA SÉANCE PUBLIQUE
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES
DU 3 AVRIL 1852.

MESSIEURS,

Penser en sage, agir en homme de bien, c'est le sûr moyen de vivre heureux et de laisser une mémoire honorée. Peu d'hommes, de nos jours, ont porté aussi loin que M. Droz cette maxime, qui a servi de règle à sa vie et d'inspiration à ses œuvres; peu d'hommes ont poussé plus avant que lui l'étude et la pratique de la sagesse. Pendant cinquante années il en a donné, avec non moins d'agrément que de solidité, les belles théories dans ses livres comme les exemples persuasifs dans ses actions.

Il est rare de trouver un si parfait accord entre l'écrivain et l'homme. Les nombreux ouvrages que M. Droz a composés et qui faisaient de lui un des

membres nécessaires de cette Académie, puisqu'ils embrassaient presque toutes les sciences qu'elle cultive, ont eu pour objet l'instruction et l'utilité de ses semblables. Ne séparant jamais les doctrines de leurs applications, M. Droz a reconnu la vérité qu'elles contenaient au bien qu'elles pouvaient produire. Il a cherché dans l'observation de la morale un moyen de bonheur. Il a interrogé la politique sur les règles de conduite les plus propres à rendre les gouvernements stables et les peuples satisfaits. Il a tiré de l'économie politique les principes d'après lesquels le bien-être des individus et la prospérité des États s'accroissent, sans que les caractères des uns se corrompent et que les ressorts des autres s'affaiblissent. Enfin, il a demandé à l'histoire ses plus difficiles enseignements, l'art si peu connu de ménager les transitions politiques, de pourvoir aux besoins graduels des sociétés humaines pour ne pas succomber aux mouvements soudains de leurs passions, d'accomplir à propos, c'est-à-dire avec la sagacité de la prévoyance et la tempérance de la force, les réformes qui préviennent les révolutions. Moraliste attrayant, publiciste sévère, économiste mesuré, historien judicieux et quelquefois profond, M. Droz a mis au service des hommes son savoir et son talent, sa pensée et son expérience. C'est à tous ces titres, messieurs, que je vais vous entretenir de lui dans un discours qui sera grave comme son esprit, simple et tempéré comme sa vie.

François-Xavier-Joseph Droz naquit à Besançon, le 31 octobre 1773, d'une famille appartenant depuis plusieurs générations à la magistrature. Son grand-père avait été avocat du roi à Pontarlier ; son père, M. Droz de Rozel, était trésorier de France et procureur du roi au bureau des finances de la Franche-Comté. Deux de ses oncles paternels siégeaient au parlement souverain de cette province. L'aîné d'entre eux, secrétaire de l'Académie de Besançon et correspondant de l'Académie des inscriptions, n'était pas seulement un habile magistrat, c'était un écrivain distingué.

C'est au milieu de cette famille vouée à l'administration de la justice, unissant à l'amour des lois le culte des lettres, que fut élevé Joseph Droz. Il y puisa des habitudes d'austère équité et des principes d'invariable droiture. Après des études brillantes faites au collége de Besançon et complétées auprès de son père, homme aussi éclairé que bon, il se disposait à suivre le barreau pour entrer plus tard dans la magistrature ; mais la Révolution de 1789 le détourna de la carrière paternelle. Les parlements furent supprimés, et, dans le vaste bouleversement de l'ordre ancien, disparurent toutes les positions qui tenaient à son existence, se dissipèrent toutes les espérances qui reposaient sur son maintien. Le jeune Droz ne s'en affligea point. Applaudissant à une révolution qui abolissait les priviléges pour établir le droit commun, qui promettait de régler la société par la loi, d'en bannir l'arbitraire, d'y intro-

duire l'égalité civile, d'y fonder un gouvernemen juste et libre, il considéra beaucoup moins ce qu'i allait y perdre que ce que tout le monde devait y gagner, et il en embrassa les principes contre ses intérêts. La magistrature lui faisant défaut, il tourna sa pensée vers une autre carrière, qu'il ne devai aussi qu'entrevoir, la diplomatie. Un de ses oncle maternels, M. de Sémonin, s'y était distingué durant près d'un demi-siècle, dans des emplois considérables et variés. Après avoir longtemps servi dan les ambassades, devenu en 1761 le coopérateur d duc de Choiseul-Praslin en qualité de premier commis des affaires étrangères, garde des archives depuis 1772, il se trouvait en disposition comme e mesure d'être utile à son jeune parent. Mais so jeune parent fut envoyé un peu trop tard auprès d lui ; il arriva à Paris le lendemain du 10 août 1792. La monarchie venait de crouler. M. de Sémonin n'était plus rien ; la république séparait la France du reste de l'Europe, et partout la diplomatie allai faire place à la guerre.

M. Droz, qui a écrit plus tard : *Nos républiques sont des monarchies où le trône est vacant*, se laiss un moment séduire à cette forme politique, et so enthousiasme l'entraîna même à la frontière pour y défendre les principes de la Révolution et le sol menacé de la patrie. Il partit comme volontaire dans le 12e bataillon du Doubs. Élu par ses camarades capitaine de grenadiers, il fit les campagnes de 1793 à 1796 sous Schérer et sous Desaix. Il partagea les

rudes fatigues, les longues privations, les patriotiques exploits des austères et vaillantes armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin. Il était dans ces intrépides bataillons qui chassèrent les Autrichiens de notre territoire envahi, leur enlevèrent en quelques semaines les quatre fortes places de Landrecies, le Quesnoy, Condé, Valenciennes, qu'ils avaient mis un an à prendre, les repoussèrent, après avoir emporté Mayence, jusqu'au delà du grand fleuve qui servait autrefois de limite entre la Germanie et la Gaule, et dont la victoire et les traités allaient faire pour vingt ans la frontière glorieuse de la France.

La guerre était à ses yeux un devoir tant que durait le danger public ; mais elle n'était pas une vocation. Aussi, après avoir payé bravement sa dette pendant environ quatre années, il s'autorisa de sa santé chancelante pour demander et obtenir son congé, alors que la France triomphait de l'Europe et que les traités de Bâle avaient déjà diminué le nombre de ses ennemis et agrandi ses frontières. Au mois d'août 1796, il revint, à Besançon, se livrer à la culture des lettres et à la pratique de la philosophie.

Il est des temps où l'on pense sans cesser de croire. Le doute philosophique n'avait pas conduit Descartes au doute religieux, la pensée de Pascal s'était humiliée sous le joug de la foi, et le puissant esprit de Bossuet n'avait eu aucune peine à s'arrêter avec respect devant les impénétrables mystères de la révélation. Cette réserve de l'intelligence en-

core docile ne s'était pas transmise du dix-septième siècle au dix-huitième, qui avait porté un examen hardi sur les fondements de la croyance comme sur ceux de la société. Disciple d'une philosophie qui avait soustrait les générations nouvelles à toutes les anciennes soumissions, M. Droz, en même temps qu'il s'était épris de la liberté, avait cru à la puissance illimitée de la raison. Il avait cessé de suivre le culte de ses pères ; mais plus il en repoussait, pour me servir de ses expressions, les dogmes et les pratiques, plus il s'attachait aux principes de la morale. « Je veux, disait-il, prouver à ceux qui me jugent avec sévérité qu'un déiste peut égaler ou surpasser un chrétien dans la pratique des devoirs envers les hommes. J'aurais désiré devenir parfait pour l'honneur de ma croyance. »

Sentant en lui une pieuse ardeur pour les hautes idées de Dieu, les belles espérances de l'immortalité, la sainteté des lois morales, il se crut en possession de la vérité pure. Il se proposa tout ensemble de la contempler et de l'appliquer. Fortifier son esprit afin de l'élever de plus en plus vers le divin auteur des choses et des êtres, en comprenant de mieux en mieux ses desseins ; connaître les règles harmonieuses qu'il a données à la vie, afin de s'y conformer ; se respecter constamment soi-même, éclairer les autres, être juste pour être calme, bon pour être heureux ; ne se laisser entraîner ni par la cupidité ni par l'ambition : jouir des biens faciles et réels mis par la Providence à la portée des hom-

mes : voilà les résolutions que prit ce jeune sage, et qu'il a suivies pendant sa longue carrière.

Un événement qui dérange d'ordinaire les plans des hommes, fussent-ils les plus grands philosophes du monde, le confirma dans les siens : il éprouva une grande passion. « Je devins, dit-il, éperdument amoureux d'une jeune personne dont les admirables qualités se peignaient sur sa charmante figure. » Cette jeune personne était la fille du chirurgien-major de la citadelle de Besançon, la cousine germaine de trois hommes devenus depuis célèbres dans les armes, dans le droit, dans les lettres : du général Pajol, du jurisconsulte Proudhon, de l'ingénieux écrivain Charles Nodier. Mademoiselle Françoise-Blanche-Bénigne Proudhon, qu'épousa M. Droz, en suivant encore plus son inclination que le gré de ses parents, n'avait pas de fortune, mais possédait une beauté rare, une grâce exquise, beaucoup d'esprit naturel sans grande culture, et, ce qui valait encore mieux que l'esprit, une bonté parfaite, un caractère enjoué, une âme généreuse qui la rendait digne de s'unir à cet homme de bien, auquel elle apporta pour dot un attachement et une félicité qui devaient durer un demi-siècle.

Le mérite déjà reconnu de M. Droz et le vœu de l'opinion l'appelèrent alors dans la chaire des belles-lettres ouverte à l'école centrale de Besançon. Il y porta un savoir étendu, un esprit ferme, un goût délicat, un talent orné, et vit accourir autour

de lui la jeunesse, privée depuis longtemps de la nourriture de l'intelligence et avide de la recevoir. De ses leçons sortit, en l'an VII, un volume sur l'*art oratoire*, où se révèle en partie M. Droz comme écrivain. Mais il déploya bientôt les qualités du publiciste dans un cours de législation générale, qu'il entreprit comme pour remplir une lacune de l'enseignement nouveau. Il s'y fit déjà le juge des philosophes du dix-huitième siècle, et ne montra pas plus de condescendance pour les écarts de l'innovation qu'ils n'en avaient eu eux-mêmes pour les préjugés de la coutume. Resté l'admirateur de l'éloquence de Rousseau, il se déclara l'adversaire de sa politique, et, à l'aide de l'histoire, il rectifia cette théorie abstraite et fausse qui avait égaré tant d'esprits, dont s'étaient autorisés tant d'excès, inconséquent retour vers l'enfance des sociétés humaines, protestation inintelligente contre les progrès du monde, condamnant les peuples à être pauvres pour être libres, leur laissant, comme on ne l'avait que trop vu, la corruption sans leur donner le bien-être, les rendant violents sans les rendre simples et ajoutant tous les vices de l'ignorance à tous les maux de la passion. M. Droz demande, avec Montesquieu, que les lois des sociétés soient en rapport avec leurs besoins, et que l'état de chaque pays commande sa législation. Les peuples avancés doivent unir, d'après lui, les richesses matérielles, fruit du travail, aux libertés civiles, garantie de la dignité sociale, et monter successivement les degrés

divers de la liberté politique, à mesure qu'ils se sont rendus capables d'y atteindre et de s'y tenir. Dans cet enseignement, M. Droz est déjà de l'école historique sans cesser d'appartenir à l'école philosophique, empruntant à l'une son expérience, gardant de l'autre sa générosité. Il aime mieux les gouvernements mixtes, comme étant les meilleurs et les plus complets. Les gouvernements simples ne conviennent que pour soumettre ou pour détruire : dans les mains de tous ils sont l'anarchie ; dans les mains d'un seul, ils sont le despotisme ; ils bouleversent les peuples ou les accablent.

C'est à Paris que M. Droz avait publié, en 1799, son livre sur l'*art oratoire*, et qu'en 1801 il avait fait imprimer sur les *lois relatives aux progrès de l'industrie*, un écrit dans lequel il se montrait économiste aussi savant qu'habile. C'est à Paris qu'il vint s'établir en 1803, après la suppression des écoles centrales. Les goûts de l'esprit et les conseils de l'amitié l'y attirèrent également. Dans les voyages qu'il avait coutume d'y faire chaque année, un de ses plus chers condisciples, resté jusqu'au dernier jour son excellent ami, M. Clément, qui a si longtemps et si sagement représenté le département du Doubs dans nos assemblées, lui avait fait connaître le spirituel Andrieux et le fécond Picard, avec lesquels il s'était étroitement lié. Il avait été introduit aussi dans la société philosophique d'Auteuil, dont Cabanis était le chef. Afin d'ajouter à son modeste patrimoine le fruit de son travail, il écrivit

dans les journaux littéraires du temps. Toutes les œuvres de l'esprit l'attiraient; aucun art ne lui était indifférent. La musique trouvait en lui un apprécia teur délicat, et il jugeait un tableau aussi finemen qu'un pièce de théâtre. L'amour qu'il ressentai pour le beau, presque aussi vif que celui qui l'en traînait vers l'honnête, une sorte d'imagination qu l'aidait à pénétrer jusqu'où la raison toute seul n'aurait pu le conduire, une élévation naturelle d langage, à défaut de verve la réflexion, de promp titude la sûreté, de mouvement la chaleur, faisaien de lui un critique, sinon toujours brillant et léger au moins toujours judicieux et noble.

Mais c'était pour exécuter d'autres travaux qu'i s'était rendu à Paris. Il y était venu avec des pro jets d'ouvrages sérieux; il y débuta néanmoins, e s'appuyant de l'avis de Cabanis et d'Andrieux, pa la publication d'un roman. *Lina*, ou les *Enfants d ministre Albert*, tel fut le titre sous lequel M. Dro plaça, dans un cadre romanesque, une histoire d'a mour simple et touchante qui avait récemment ému l'une des plus hautes vallées de la Suisse.

Idylle au début, drame tragique à la fin, ce peti livre fut écrit par M. Droz sous la forme épistolair qu'avaient mise à la mode Richardson dans *Clarisse* Rousseau dans la *Nouvelle Héloïse*, et Gœthe dan *Werther*. Cette forme, à l'aide de laquelle on peu mêler des analyses délicates à des récits animés placer des dissertations philosophiques à côté d tableaux passionnés, et qui permet d'être éloquen

sans empêcher d'être dramatique, M. Droz l'adopta pour mieux éclairer le but moral qu'il se proposait d'atteindre. Il voulait instruire en touchant, enseigner la tempérance de l'âme en montrant le danger de ses agitations, conseiller la stricte surveillance de soi-même en faisant voir jusqu'où entraînent ses moindres relâchements.

Après avoir cherché dans cet ouvrage à détourner des malheurs de la passion, M. Droz exposa dans un autre, de forme plus sérieuse, les douces félicités de la règle. Il fit un traité sur ce qui semble le plus rebelle à la théorie, sur le bonheur, que chacun entend et prend à sa façon. Franklin avait enseigné l'*art d'être vertueux*, M. Droz esquissa l'*art d'être heureux*. L'homme peut-il arriver au bonheur par une sage habileté? A voir ce qu'il est, il semble difficile d'en douter; à voir ce qu'il fait, il devient difficile de le croire. Doué d'une organisation admirable, ayant les facultés les plus variées et les sentiments les plus beaux; mis en rapport avec la nature, dont il triomphe par sa force et qu'il fait servir à ses besoins par son intelligence; formant la société si douce de la famille dans la société si rassurante de l'État; devant aux puissantes et durables associations, qui agrandissent les ressources de chacun par le concours de tous, les découvertes des siècles comme héritage, leur expérience comme direction; ayant pour animer son existence le travail, pour l'embellir l'imagination, pour la diriger la prévoyance, il se rendrait infailliblement heureux s'il

restait fidèle aux conditions bien comprises de son être, s'il marchait sans lassitude et sans écart dans les voies droites de la vie.

C'est ce que M. Droz a cherché à établir. Son livre, où le bonheur n'est pas séparé de la bonne conduite, est un traité d'hygiène morale. Il y regarde la modération comme la santé de l'âme ; s'il règle tout dans la nature humaine, il n'y sacrifie rien. Il ne méconnaît aucun de nos besoins, mais il ne tolère aucun de nos excès ; il veut l'emploi de toutes nos forces, mais sans en permettre l'abus, et il se complaît dans tous nos sentiments, pourvu qu'ils ne nous apportent pas de souffrances en devenant des passions. La raison doit être la suprême directrice de la vie. Étendre son intelligence, fortifier son caractère, chercher ses jouissances dans l'exercice bien entendu de ses facultés, ne pas dérégler ses désirs par ses imaginations, mettre ses intérêts dans ses devoirs ; se marier à propos, trouver dans une femme que l'on aime le complément délicieux de son être, dans des enfants auxquels on communique des pensées sages et de vertueuses inclinations les joyeux ornements de son âge mûr et les fermes appuis de sa vieillesse, et, tout en obéissant aux plus belles lois de la nature, se procurer les plus admirables satisfactions ; ajouter aux douceurs profondes de la famille les plaisirs délicats de l'amitié ; agir en bon citoyen dans l'État, se comporter en homme bienveillant envers ses semblables ; ne pas viser à la fortune et s'arrêter à l'ai-

sance, ne rien donner à la vanité, car ce serait ôter au bonheur ; être utile aux autres pour se contenter soi-même, sans chercher dans le bienfait la reconnaissance, et en ne demandant à l'obligeance que le mérite de rendre meilleur ; s'élever par de religieuses espérances vers Dieu, dont la Providence veille sur nous ici-bas et dont la justice nous attend là-haut ; se préparer ainsi à bien mourir en sachant bien vivre, et passer doucement dans le monde invisible où notre félicité sera mesurée au bien que nous aurons fait sur cette terre : telle est la vraie, la noble, la charmante philosophie qu'enseigne M. Droz dans son *Essai sur l'art d'être heureux*.

Ce livre agréable et sensé ne fut pas lu pourtant sans être un peu critiqué. La théorie du bonheur qui y est exposée sembla le paradoxe qu'un esprit riant tirait d'une vie satisfaite. On reprocha à M. Droz de faire de sa propre histoire le fondement d'une science, et de donner comme une règle ce qui pouvait tout au plus être cité comme un exemple. Ses conseils parurent superflus pour les natures tempérées qui s'en passent, impuissants pour les natures passionnées qui s'en affranchissent. Il n'en est pas moins vrai que l'*Art d'être heureux* de M. Droz, comme l'*Art d'être vertueux* de Franklin, se plaçait au nombre des ouvrages qui, en introduisant de saines idées dans les esprits, préparent des progrès salutaires dans les mœurs.

En vrai disciple de Montaigne, M. Droz avait écrit : « Par épicuréisme, je voudrais un emploi

obscur. » Ce vœu d'une sagesse un peu raffinée qui lui était échappé dans son *Art d'être heureux* fut bientôt exaucé. Rétablissant les contributions indirectes que l'Assemblée constituante avait imprudemment supprimées d'après le système alors régnant des économistes physiocrates, l'empereur Napoléon en avait formé la vaste administration des droits réunis, qu'il avait confiée à l'habile et spirituel M. Français de Nantes. Celui-ci en avait fait l'asile des lettres et le refuge des révolutions. Le poëte Parny et l'agréable compositeur Dalayrac, Collin d'Harleville, depuis longtemps célèbre par les excellentes comédies de l'*Inconstant* et du *Célibataire*, et M. Lebrun, destiné à le devenir par la tragédie si pure d'*Ulysse* et la tragédie si touchante de *Marie Stuart*, y avaient été admis, pour la plupart, à des traitements encore plus qu'à des fonctions, avec des émigrés rentrés et des révolutionnaires convertis. M. Andrieux, acquittant envers ce nouveau Mécène les dettes de la poésie et regrettant de n'être pas un nouvel Horace, disait de lui dans des vers aussi vrais que spirituels :

Rencontre-t-il quelques nochers débiles
Qu'ont submergés nos tempêtes civiles,
Il les console, il leur ouvre le port,
Sans s'informer par quel vent, quel orage,
Ni sur quel bord chacun d'eux fit naufrage,
Et sous ses lois les partis différents
Sont étonnés de confondre leurs rangs.
Ami des arts, de ceux qui les cultivent,
Son goût les cherche et ses faveurs les suivent.

Il fait bien mieux que protéger, il sert.
Au vrai talent dont la noble infortune
Souvent se cache et craint d'être importune,
J'ai vu par lui plus d'un service offert.

C'est ainsi qu'il offrit une place auprès de lui à M. Droz, dont il aimait les ouvrages et dont il honorait le caractère. M. Droz l'accepta, et, ce qu'il pouvait se dispenser de faire, il la remplit. Se partageant entre ses devoirs et ses goûts, l'administration et les lettres, il pratiquait toutes ses maximes et jouissait pleinement lui-même du bonheur qu'il avait voulu enseigner aux autres. Il vivait surtout dans l'intérieur de sa famille et le commerce de quelques amis. Les principaux, parmi ces derniers, étaient, avec Andrieux, qui unissait tant d'élévation d'âme à tant de grâce dans l'esprit; avec Picard, dont la verve intarissable portait sur le théâtre tous les travers de son temps; l'habile critique Auger; Roger, si littéraire dans ses goûts, si cordial dans ses sentiments; Campenon, que l'aménité de son caractère rendait aussi agréable que la douceur de son talent; et le vénérable Ducis, chargé d'années et de respects, gardant encore la chaleur de l'imagination sous les glaces de l'âge, et la modestie de la vertu dans la gloire. Tous les quinze jours ils venaient s'asseoir à la table de M. Droz, et là, parmi d'intimes épanchements et des entretiens instructifs, ils goûtaient les charmes de l'amitié et des lettres, dans des réunions célébrées par la muse octogénaire de Ducis, qui adressait ces vers délica-

tement tournés à M. Droz et à son aimable compagne :

. . . . . .

Dieu rassembla pour vous, sous votre toit paisible
Des trésors de raison et de grâce et d'esprit.
L'art de se rendre heureux dans vos mœurs est écrit
Telle est la source pure où tu puisas ton livre,
Le grand art d'être heureux n'est que l'art de bien vivre.

Dans ce temps où, selon la vieille et joyeuse coutume française, beaucoup de choses sérieuses se traitaient souvent à table, il s'était formé une société littéraire appelée la *Société du déjeuner*, restée célèbre dans les souvenirs du temps par les succès de ceux qui en étaient et les épigrammes de ceux qui auraient voulu en être. Cette société, composée de dix membres s'élisant à l'unanimité des voix, et s'assemblant tour à tour chaque dimanche chez l'un d'entre eux, qui donnait à déjeuner à tous les autres, entendait la lecture de la pièce de théâtre sur le point d'être représentée, ou du livre prêt à paraître. La critique s'y exerçait avec une utile sévérité sous des formes amicales, et les ouvrages y étaient rendus plus dignes de tous par la correction éclairée de quelques-uns. Picard, Andrieux, Alexandre Duval, Arnault, Campenon, Lacretelle, Roger, Lemontey, Daru, en faisaient partie lorsque M. Droz y fut admis. Les dix associés, se critiquant entre eux, mais se défendant contre les autres, s'accordant de goût, se plaisant d'esprit, s'estimant, se louant, se poussant, furent accusés de vouloir en-

vahir l'Institut, dont plusieurs étaient déjà membres, et dont tous devaient un jour le devenir. Aussi, plus de cinquante épigrammes fondirent sur eux, lorsque M. Campenon entra, vers cette époque, à l'Académie française. M. Droz, que son mérite devait y appeler douze ans plus tard, n'aspirait pas alors à être reçu, mais à être couronné par elle.

L'éloge de Montaigne avait été mis au concours en 1812. Quoiqu'il eût passé l'âge où l'on descend dans les lices académiques, et qu'un talent aussi mûr que le sien dût le placer plutôt parmi ceux qui décernent les couronnes que parmi ceux qui les disputent, M. Droz se crut obligé d'être le panégyriste du philosophe aimable dont il avait été le disciple. Dans l'éloge qu'il en fit avec encore plus de sensibilité que d'éclat, M. Droz le peignit en empruntant à Montaigne lui-même la grâce de ses paroles, et en embellissant quelques traits de son caractère. L'Académie, qu'il avait touchée, mais que l'un de ses concurrents avait éblouie, lui accorda la première de ses couronnes, après le prix réservé au brillant discours d'un jeune et grand critique, M. Villemain, qui entrait en vainqueur dans la carrière où son vaste savoir, son goût assuré, son rare esprit, devaient le faire régner en maître.

La philosophie pratique que M. Droz avait tirée de Montaigne et encore plus puisée dans lui-même, parut, en 1814, lorsque les changements qui survinrent dans l'État en amenèrent dans les conditions particulières. A la chute de l'Empire, tout prêt

à résigner son modeste emploi, il écrivait noblement en province à l'un de ses plus vieux amis qui craignait démesurément de perdre sa place : « Tu as pris des fonctions publiques, tu les as remplies avec dévouement, tu n'as fait que ton devoir. Attends donc avec tout le calme d'un honnête homme qui est là pour les autres et non pour lui. Si on te les ôte, tu dois sortir avec la dignité du sang-froid et sans avoir la tête plus haute que quand tu es entré. Il y a des positions qui méritent qu'on s'occupe des moyens d'en sortir, mais je n'en connais guère qui vaillent la peine qu'on s'inquiète. Ce n'est pas assez de se distinguer de la foule par les qualités du cœur et par la justesse des idées, il faut encore s'en distinguer par la fermeté du caractère. — Voilà ce que j'ai le droit d'attendre et d'exiger de mon ami. »

Ce que M. Droz exigeait de son ami, qui conserva sa place, il se l'imposa à lui-même en sacrifiant la sienne. Dans les délicatesses de sa reconnaissance et les scrupules de sa dignité, il ne lui convint plus d'appartenir à une administration que cessa de diriger M. Français de Nantes, auquel il dédia la troisième édition de l'*Art d'être heureux*, comme une protestation de son estime et un témoignage de son attachement.

Rendu entièrement à ses travaux littéraires, il acheva et fit imprimer son traité du *beau dans les arts*, qu'il aimait avec passion. Son imagination, aussi honnête que son âme, lui représentait le beau

comme le bon dans l'ordre physique, tout ainsi que le bon lui apparaissait comme le beau dans l'ordre moral. Il parle des arts avec une exquise délicatesse, en juge éclairé de leurs conditions, en admirateur enthousiaste de leurs chefs-d'œuvre. Quelque temps après il publia un important ouvrage sur la *philosophie morale*. Dans ce livre, du caractère le plus élevé, M. Droz examine en historien les nombreux systèmes des grands moralistes, apprécie les divers mobiles par lesquels ils prétendent conduire les hommes, et dégage dans chacun d'eux ce qui constitue son principe et forme sa règle. N'admettant rien d'exclusif, ni l'impulsion naturelle de l'intérêt, ni la loi abstraite du devoir, ni la pieuse aspiration vers Dieu, ni l'affectueux désir d'être utile aux autres, ni la noble ambition de se perfectionner soi-même, il déclare que toute théorie fondée sur quelques-unes de nos facultés prises isolément est imparfaite, parce qu'elle est incomplète, et il soutient que, n'embrassant pas l'homme tout entier, elle ne saurait devenir la morale pratique du genre humain. Il combine dès lors les divers principes d'action, dont il assigne le rang et la forme, et, réunissant les avantages de tous les systèmes, sans rencontrer les inconvénients d'aucun, il les concilie par un éclectisme supérieur, et arrive ainsi à une sorte d'unité morale.

Ce livre est à la fois l'histoire des plus beaux efforts de la sagesse philosophique et le dépôt de ses règles les plus salutaires. M. Droz y continue les

moralistes ses prédécesseurs en les étendant. Il marque sa place parmi les vrais philosophes. Il appartient à cette grande école de la raison libre et de la vertu éclairée qui commence à Socrate, qui se retrouve dans tous les progrès du genre humain et dont les destinées sont immortelles. Le livre de M. Droz, aussi bien pensé que bien écrit, reçut de l'Académie française, en 1824, le grand prix récemment fondé par M. de Montyon, pour l'ouvrage le plus utile aux mœurs. Moins d'un an après en avoir récompensé l'auteur, l'Académie française l'appela dans son sein. Il y fut admis en même temps qu'un jeune et brillant poëte qui, lui devant la représentation des *Vêpres Siciliennes* et dès lors son premier succès au théâtre, s'était retiré respectueusement devant lui, et dont la nomination avait suivi de bien près la sienne, Casimir Delavigne, enlevé de bonne heure aux lettres, mais qui du moins a vécu assez pour sa gloire, et à qui sa ville natale, dans une solennité prochaine, s'apprête à élever une statue à côté de Bernardin de Saint-Pierre. Le jour de leur double réception, Andrieux loua, dans un discours sur la *perfectibilité de l'homme*, et le généreux philosophe et l'éclatant poëte. Je ne saurais omettre ici ce passage alors tant applaudi qu'il adressait à M. Droz, et qu'on me saura gré, je pense, de citer tout entier :

Cher Droz, des bonnes mœurs vrai modèle et vrai maître,
Que trente ans d'amitié m'ont fait si bien connaître :
Toi, que n'abusent point ces prétendus docteurs

Qui, de toute lumière obstinés détracteurs,
Au char de la raison s'attelant par derrière,
Veulent à reculons l'enfoncer dans l'ornière;
Toi qui, nous présageant un meilleur avenir,
Aimes de cet espoir à nous entretenir,
Et qui, pour animer, pour élever ton style,
Contemples le moral et recherches l'utile;
Par d'éloquents écrits verse en nos cœurs émus
Les nobles sentiments et les douces vertus;
Détrompe-nous surtout de l'erreur trop commune
Qui nous fait à genoux adorer la fortune;
Par ton exemple encore instruis-nous chaque jour:
Satisfait de ton sort, sans orgueil, sans détour,
Ta vie entière enseigne, ainsi que ton ouvrage,
Que tout l'*art d'être heureux*, c'est d'être bon et sage.

M. Droz continua, en effet, le cours de ses purs enseignements. De la morale, comme d'une science en quelque sorte centrale, d'où part et où doit aboutir tout ce qui tient à la conduite humaine, il examina la marche des gouvernements et des sociétés, dans un traité qu'il publia sur l'*application de la morale à la politique*. Ce traité, M. Droz le présente *comme*, ce sont ses paroles, *le legs d'un homme qui a vu des révolutions*. Les temps passés, avec les violences et les fraudes qui tenaient à l'agrandissement des territoires et à la formation des États, y occupent moins de place que les efforts employés de nos jours à la conquête agitée des droits, à l'organisation pénible des gouvernements. Témoin de beaucoup de fautes, contemporain de tant d'excès, ayant vu la recherche déréglée de la liberté conduire à la dictature militaire la plus absolue, les entreprises exorbitantes d'un pouvoir enivré de lui-même

aboutir à la plus rapide des grandes chutes, et la conquête de l'Europe suivie de l'invasion de la France; un peuple, emporté par ses idées et méconnaissant ses habitudes, se précipiter dans les extrémités les plus contraires, passer d'une anarchie sans limite à une soumission sans réserve, transformer la passion implacable de l'égalité en amour effréné des distinctions, briser tour à tour les diverses formes politiques qu'il avait reçues ou qu'il s'était données, ne parvenant à rendre ni la liberté possible, ni l'autorité mesurée, ni la gloire durable, et aux inconstances fréquentes de l'esprit ajoutant les promptes lassitudes du caractère, M. Droz, guidé par son expérience autant que par sa raison, offre, à ce temps qui essaye de tout et à ce peuple qui ne fonde rien, le devoir comme la seule base inébranlable du droit.

La doctrine des devoirs que Puffendorf, dans un traité resté célèbre, proposa aux princes, qui la pratiquèrent assez mal, M. Droz la recommande aux nations, qui ne la suivent guère mieux. Il demande que les lois morales ne soient jamais violées par les actes politiques; il n'admet pas que l'injustice puisse jamais devenir un instrument du bien; il veut que les changements s'opèrent dans les âmes avant de s'introduire dans les lois, et que des mœurs sévères facilitent des institutions libres. Il exige bien des vertus dans les hommes et il n'attache pas assez d'importance aux formes politiques des États. Sans doute celles-ci sont vaines lorsque, trop en

arrière des besoins ou trop en avant des esprits, elles restent vides parce que la société en est déjà sortie ou n'y est pas encore entrée; mais, bien adaptées à son état, elles n'en sont pas seulement l'image, elles en sont la sauvegarde.

Le côté moral qui domine dans cet écrit se retrouve jusque dans le roman, moitié historique, moitié philosophique, du protestant *Jacques Fauvel*, sorte de Gil Blas moins spirituel et plus honnête que celui de le Sage, et que M. Droz composa avec son ami Picard, pour peindre la France du dix-septième siècle avant et après la révocation de l'édit de Nantes, roman où l'esprit ne manque pas, où la passion même se rencontre, mais où la variété des scènes nuit à leur intérêt; qui n'offre pas assez d'exactitude comme tableau du temps, ni assez de profondeur comme peinture de l'homme, et qui aurait pu égayer et toucher davantage, si Picard n'avait pas cherché quelquefois à y être sentimental, et M. Droz à y être comique. Il apparaît surtout dans son *Économie politique*, dont il forme le caractère particulier, et qu'il distingue de tous les ouvrages de la même nature. Ce volume, court, clair, substantiel, bien écrit, présentant l'économie politique en auxiliaire de la morale, considérant les richesses comme un moyen et non comme un but, déclarant les produits immatériels qui élèvent l'esprit, épurent l'âme, ornent et maintiennent la civilisation, aussi nécessaires pour le moins que les produits matériels aux sociétés bien réglées, offrant

d'admirables conseils sur l'emploi du revenu, plaçant le bonheur dans le travail, ne séparant pas l'honnêteté du bien-être, exposant tous les principes sans leur sécheresse, et respirant l'amour de l'humanité sans ses relâchements, ce volume eut un grand succès, et devint, par les éditions qui s'en répandirent en France et les nombreuses traductions qui s'en firent en Europe, un manuel accrédité de la science économique.

M. Droz a transporté la même pensée morale dans l'histoire. Il a retracé en trois volumes, qui forment son ouvrage le plus considérable et le meilleur, la fin de l'ancienne monarchie et le début de la Révolution. Pendant vingt-cinq années il recueillit les matériaux de cette histoire, et se prépara, dans des récits pleins et sobres, sous des couleurs tempérées, avec un esprit élevé, des sentiments nobles, une équité souveraine, à montrer la grande transformation de la société du moyen âge dans la société moderne, à rechercher comment on aurait pu d'abord modérer ses effets, puis régler son accomplissement. Il se posa ce grave problème : Pouvait-on prévenir la Révolution, et, ne l'ayant pas prévenue, pouvait-on la diriger ?

Cette question est le fond même de son livre, qui commence avec les dernières années de Louis XV. Dans une introduction fortement rattachée au sujet, M. Droz expose la décadence de la vieille monarchie, dont un roi, perdu dans les plaisirs, épuise les restes. L'héritier de trente et un rois qui ont

conduit les destinées de la France selon les besoins des temps, à l'honneur de leur race, en réunissant un vaste territoire, en civilisant un grand pays, en fondant une belle monarchie, parvenue, sous Louis XIV, au plus haut degré de sa splendeur et à la limite de sa force, dissipe sans ménagement le pouvoir que lui ont légué ses ancêtres. Il a assez d'esprit pour sentir l'approche d'une révolution, trop d'insouciance pour la prévenir. « Tout ceci, dit-il, durera autant que moi; mais je ne sais comment s'en tirera mon successeur. »

Ce successeur, ainsi menacé d'avance, était Louis XVI. N'ayant d'autre ambition que celle du bien, aimant le peuple et désirant le rendre heureux, dévoué à ses devoirs et ne tenant pas à ses droits, accessible aux nécessités de son temps quoique étranger à ses doctrines, capable de passer sans regret d'une situation où il disposait de la loi dans une autre où il y aurait obéi, nul monarque absolu ne semblait plus propre à se faire roi réformateur et à devenir roi constitutionnel. Qui l'en empêcha? Son caractère. Trop irrésolu et trop faible, se défiant de lui et ne se confiant pas longtemps aux autres, ne sachant comment gouverner lui-même, ni qui charger de gouverner à sa place, essayant tour à tour de tout et ne retirant dès lors le bénéfice de rien, accordant pour reprendre, résistant pour fléchir; il prouva qu'avec les qualités les plus propres à ménager la transition d'un ordre de choses à un autre il était dans l'impossibilité d'y réussir,

parce qu'il lui manquait la clairvoyance qui conduit et la fermeté qui arrête.

Les quinze années durant lesquelles, de 1774 à 1789, Louis XVI, exerçant la plénitude de sa souveraineté législative, était encore en mesure de prévenir la Révolution par des réformes, sont supérieurement racontées et jugées dans le premier volume de M. Droz. On y voit, sous la direction frivole du vieux Maurepas, les contradictions du premier ministre s'ajouter aux incertitudes du roi, les desseins se heurter tout comme les choix ; au novateur Turgot succéder le routinier Cluny, l'économe Necker remplacé par le dissipateur Calonne, des progrès sans suite accompagnés de retours sans durée, et, sous les deux derniers ministres mêmes de la monarchie absolue, Calonne épuiser en prodigalités ses ressources financières, Loménie de Brienne briser dans de téméraires coups d'État ses ressorts politiques, et Louis XVI, réduit par l'un à assembler les notables, par l'autre à convoquer les États Généraux, déposer entre les mains de la nation la puissance réformatrice de la royauté.

Il s'était formé, en effet, une nation nouvelle, à laquelle il fallait un droit nouveau. C'est ce qu'avaient reconnu à l'envi les dépositaires les plus divers de l'autorité monarchique. En 1775, l'entreprenant Turgot avait devancé cette révolution en faisant du roi l'instituteur libéral du peuple. En 1783, le circonspect Vergennes en avait signalé l'approche, lorsqu'il avait dit à Louis XVI : « Il n'y a plus

de clergé, il n'y a plus de noblesse, ni de Tiers État en France : la distinction est fictive et sans autorité réelle. Le monarque parle, tout est peuple et tout obéit. » En 1787, le courtisan Calonne en avait proclamé l'urgence, lorsqu'il avait ajouté : « Sire, ce qui est nécessaire pour le salut de l'État serait impossible par des opérations partielles, et il est indispensable de reprendre en sous-œuvre l'édifice entier, afin d'en prévenir la ruine. »

Qu'avait-il été fait cependant pour changer le vieux régime de la France? L'ouvrage de M. Droz est, à cet égard, bien instructif. Il montre les vices de ce régime restés à peu près incurables jusqu'en 1789. Un ministre en qui les grandes vues de l'esprit s'unissent à une heureuse pratique des affaires propose-t-il d'abolir la corvée si onéreuse au Tiers État et si humiliante pour lui, le parlement déclare que le peuple est taillable et corvéable à volonté, et que c'est là une partie de la constitution que le roi est dans l'impuissance de changer. Un employé supérieur des finances publie-t-il un écrit sur les inconvénients des droits féodaux et sur l'utilité de leur rachat, le parlement fait brûler le livre par la main du bourreau, et décrète son auteur comme un criminel. L'esprit du temps inspire-t-il des pensées de tolérance, le clergé, rappelant les édits de Louis XIV et de Louis XV contre les protestants, recommande à Louis XVI de les appliquer dans toute leur rigueur, en imitation de ses deux orthodoxes ancêtres. Une politique hardie

fait-elle marcher une armée française au secours de l'Amérique du Nord insurgée contre l'Angleterre, au moment même où le descendant des monarques absolus prépare ainsi au delà des mers le triomphe d'une république et d'une démocratie, il exige sur la demande formelle d'une classe de ses sujets, et par la plus intempestive des contradictions, qu'on ne puisse parvenir au grade d'officier dans le service militaire qu'en prouvant quatre degrés de noblesse. Enfin, la veille même du jour où l'ordre ancien tout entier va tomber en ruines, le parlement oppose-t-il la faible barrière de ses remontrances au débordement des édits financiers, le roi frappe la magistature de dissolution et envoie les magistrats en exil. Ainsi, au fond rien n'était changé : le parlement soutenait les priviléges, la cour continuait les abus, le clergé conseillait l'intolérance, la noblesse revendiquait l'inégalité, le roi exerçait l'arbitraire.

Malgré ses généreux désirs, Louis XVI n'avait que faiblement remédié à tant d'imperfections. Il avait essayé de plusieurs sortes d'assemblées sous Turgot, sous Necker, sous Calonne, sans pouvoir en constituer aucune. Il n'était parvenu ni au vote consenti de l'impôt, ni à la répartition équitable des charges publiques, ni à l'établissement des moindres garanties générales, des plus indispensables sûretés particulières, et il laissait à d'autres la grande et difficile tâche de rendre la société française homogène sous une législation uniforme.

C'est ce travail d'unité pour l'État, d'égalité devant la loi, de liberté dans le gouvernement, qu'entreprit l'Assemblée constituante. Éprise du bien public, passionnée pour les intérêts universels, croyant à la justice absolue, cette mémorable assemblée effaça les dernières traces des anciennes servitudes, proclama les nouvelles libertés, substitua l'égalité civile au privilége, les prescriptions de la loi aux caprices de l'arbitraire, voulut que des besoins plus étendus des peuples sortissent les règles plus parfaites de leur gouvernement. Sans doute, elle manquait d'expérience et se laissa entraîner trop loin. Elle fut trop persuadée qu'on dirigerait aisément les hommes par la raison. Elle ne se défiait pas assez de la nation fougueuse et mobile qu'elle avait à constituer, et qui, ne sachant jamais penser avec modération, vouloir avec persévérance, agir avec retenue, devait tour à tour tout ambitionner et tout abandonner, passer vite de l'enthousiasme au dégoût, épuiser également la licence et la servitude.

En historien équitable, M. Droz fait la part du bien et du mal dans les actes de cette grande assemblée. Il l'accuse surtout d'avoir jeté les bases de l'ordre nouveau, sans avoir su en élever l'édifice. Toutefois, malgré des illusions et des fautes, l'Assemblée constituante s'est rendue digne du respect et de la reconnaissance des hommes, pour avoir consacré ces belles notions de justice et de liberté que le dix-huitième siècle avait présentées au

monde comme son droit, et qu'elle lui a données comme sa règle. Ce sera sa gloire immortelle, d'avoir fait entrer dans les lois les principes épars que la raison des sages avait disséminés dans les livres. Ces principes sont devenus le patrimoine, désormais inaliénable, du genre humain. Quand les hommes ont vu une fois la vérité dans son éclat, ils ne peuvent plus l'oublier. Elle reste debout, et tôt ou tard elle triomphe, parce qu'elle est la pensée de Dieu et le besoin du monde.

M. Droz cherche si ce besoin n'aurait pas pu être satisfait en 1789 avec plus de mesure, et s'il ne l'aurait pas été dès lors avec moins de trouble et plus de durée. Il examine si la Révolution, n'ayant pas été prévenue, ne pouvait pas du moins être dirigée. « Diriger une révolution, dit M. Droz, c'est la conduire de manière à l'arrêter au moment nécessaire. » Il croit qu'on le pouvait dans trois principaux moments : d'abord à l'ouverture des États Généraux, si le roi, demeurant législateur, avait tiré la loi nouvelle du vœu exprimé par la presque unanimité des cahiers ; ensuite, après la transformation des trois ordres en une seule assemblée, si Louis XVI, dans la séance célèbre du 23 juin, adoptant en entier l'habile plan de Necker, qu'il altéra, avait jeté lui-même les bases de la monarchie constitutionnelle ; enfin, lorsque l'insurrection du 14 juillet eut déplacé la souveraineté, lorsque les décrets du 4 août eurent changé l'état de la société française, l'Assemblée, devenue constituante,

pouvait à son tour fonder le gouvernement représentatif, en donnant au pays deux chambres, en reconnaissant au roi le double droit de les dissoudre et de sanctionner leurs actes. C'est ce que voulaient Mounier, Lally-Tollendal, Malouet, Clermont-Tonnerre, pour les projets desquels se déclare la préférence de M. Droz, comme elle s'était déclarée, dans la période précédente, pour les réformes prévoyantes de Turgot. Dans leur modération et leur clairvoyance, ces amis excellents de la liberté et de la patrie proposèrent à leur pays la belle forme monarchique qui donnait une félicité régulière et assurait une grandeur croissante à l'Angleterre, et qui, épargnant à la Révolution ses excès, aurait prévenu l'anarchie de la République, la compression de l'Empire et procuré à la France ce gouvernement pondéré et légal auquel elle a dû plus tard les trente-quatre années les plus libres et les plus prospères de son histoire. Mais leur vœu ne prévalut point. Dès cet instant, selon M. Droz, l'Assemblée a manqué son œuvre, ainsi que le roi avait manqué la sienne, et rien de régulier, encore moins de stable, ne sort des théories impraticables qui se succèdent, des passions violentes qui se combattent.

Mais l'auteur judicieux de cette histoire philosophique a-t-il bien marqué le moment où la volonté humaine devient impuissante et se trouve, pour ainsi dire, emportée par les événements? Est-il même possible de le marquer nettement? En effet, si l'on considère la faiblesse de Louis XVI, qui se

montre aussi irrémédiable sous l'ancien régime que durant la Révolution, et ne sait pas mieux réformer l'un qu'il ne saura arrêter l'autre, M. Droz n'a-t-il point placé ce terme trop tard? Et, d'un autre côté, ne le place-t-il pas trop tôt, si l'on considère la force non encore épuisée de la raison publique, qui peut revenir de ses ignorances, se corriger de ses témérités? M. Droz semble le croire lui-même, puisqu'il dépasse la limite un peu étroite qu'il s'était fixée. Dans un troisième volume, qui n'est ni le moins intéressant, ni le moins instructif, il recueille les dernières espérances de modération révolutionnaire que laissent la puissance de Mirabeau et la révision de la constitution de 1791. Le retour de ce grand orateur vers l'autorité; les sentiments qu'il éprouve à la vue de la royauté qui se perd et de la Révolution qui s'égare; le projet hardi qu'il conçoit de relever l'une de son apathique abaissement, et de redresser les périlleux écarts de l'autre; les offres qu'il adresse à tous ceux que leur position ou leur influence rend capables de le seconder dans son dessein; les refus qu'il essuie, les mollesses qu'il rencontre, les terribles avertissements qu'il donne; les regrets douloureux qu'il exprime de ses anciens désordres qui le desservent, et de sa trop célèbre immoralité qui l'isole; ses transactions mystérieuses avec le roi, auquel il vend ses services sans aliéner ses opinions; les efforts de son génie, agité dans une situation fausse, entre la cour, dont il est le conseiller encore mal écouté,

et le peuple, dont il reste le tribun ardent ; l'étendue extraordinaire de sa prévoyance, l'impuissance visible de ses secours qu'on achète et qu'on n'essaye même pas : voilà ce qui vient d'être entièrement dévoilé par une publication récente, et ce que contenait déjà en partie le remarquable ouvrage de M. Droz. Mirabeau mort, la constitution de 1791 promulguée, l'accord de la monarchie et de la Révolution, sans manquer aux conditions de l'une, sans sacrifier l'esprit de l'autre, cesse même d'être une espérance pour M. Droz. Il s'arrête alors et se tait. Il laisse, ainsi qu'il dit, ce peuple qui a méconnu les conseils de la sagesse subir les leçons du malheur, et il le montre roulant d'abîme en abîme, comme le fait un homme qui ne peut plus se retenir dans sa chute.

En déclarant par là que les événements de la Révolution ne sauraient plus être modérés ni conduits, M. Droz ne tombe-t-il pas dans cette fatalité historique qui semblerait enchaîner la puissance et annuler la moralité humaines? Non, messieurs, annoncer ou expliquer n'est pas excuser. D'ailleurs, si dans ces moments terribles la puissance de l'individu diminue, sa liberté morale ne s'affaiblit pas. L'homme demeure responsable de ses actes, parce que, s'il n'est pas le maître des événements, il reste toujours le maître de sa conduite. Il n'est pas tenu de réussir, mais il est tenu d'agir selon les règles, même oubliées, de la justice, et de se conformer aux lois de l'éternelle morale, lors même qu'elles

sont le plus outragées. C'est ce que doit lui dire l'historien de ces temps agités et douloureux, d'où peuvent être ainsi tirés de salutaires enseignements. Comme enseignement politique, on y apprend que tout ce qui est extrême ne saurait être que passager; que rien de faux ne peut revêtir de forme stable, et que méconnaître chez un peuple les conditions de son état social et les besoins de sa civilisation, c'est encourir bien vite les condamnations de sa raison, les résistances de ses habitudes et le soulèvement de ses intérêts. Comme enseignement moral, on y voit que les châtiments sont en général proportionnés aux fautes, que la violence y succombe sous les excès qu'elle produit, et l'on en conclut qu'il faut arriver au durable par le vrai, à l'utile par l'honnête. Le grand Dauphin, père de l'infortuné Louis XVI, disait en parlant des rois : « L'histoire donne aux enfants des leçons qu'elle n'osait pas faire à leurs pères. » Ce que l'héritier des races royales appliquait autrefois aux princes, nous devons aujourd'hui l'appliquer et aux princes et aux peuples.

C'est ce que M. Droz a fait dans son livre, qui pourrait bien être une école de prévoyance pour les uns et de modération pour les autres. Ce livre compléta les travaux si variés et si utiles qui l'avaient désigné au choix de l'Académie, lors de sa restauration en 1832. Placé dans la section de morale, dont il a été, durant dix-huit années, un membre accompli, il jouissait parmi nous de l'autorité, du

respect, de l'affection qu'inspiraient naturellement la sagesse éprouvée de son esprit, la noble élévation de son âme et les qualités attachantes de son caractère. L'*Histoire de Louis XVI*, que M. Droz acheva de publier en 1842, fut sa dernière œuvre littéraire. Il avait alors soixante-neuf ans, et la plus douloureuse des afflictions venait de le frapper. Il avait perdu la compagne de sa vie. Resté au milieu de trois générations d'enfants qu'il aimait avec tendresse et qui le chérissaient en le vénérant, il se sentait retenu par les plus doux attachements sur la terre ; mais il tournait déjà ses regards vers le séjour des célestes espérances et des rapprochements éternels. « Je ne fais aucun vœu, écrivait-il, pour être promptement réuni à ma femme. Je resterai avec ce que je conserve de ma famille aussi longtemps que Dieu le jugera convenable. Mais, quand viendra pour moi la fin de l'exil terrestre, j'espère que mes enfants sentiront qu'ils ne doivent pas trop s'affliger de ce que je vais retrouver leur mère, auprès de laquelle ils viendront aussi me rejoindre. »

Les beaux sentiments et les touchantes certitudes que M. Droz avait toujours trouvés dans sa philosophie, il les avait depuis quelque temps fortifiés encore par la religion. Il était revenu peu à peu à la croyance qu'il avait autrefois quittée. Touché de la beauté du christianisme, il s'était laissé persuader par la puissance de sa morale, lors même qu'il était encore rebelle à l'autorité de ses dogmes. Les doutes qu'il conserva longtemps se dissipèrent enfin,

non aux illuminations de la grâce, mais aux lumières de la réflexion, car, pour croire, il avait besoin de se convaincre. Il exposa alors, dans les *Aveux d'un philosophe chrétien* et dans les *Pensées sur le christianisme*, l'histoire et la raison de sa conversion. Ces deux petits ouvrages, confession délicate d'un esprit raisonneur, tendre épanchement d'une âme si pieuse avant de redevenir chrétienne, M. Droz les offre, mais avec une tolérance discrète, à ceux qui, étant sortis comme lui des paisibles domaines de la foi, seraient tentés d'y rentrer par le même chemin que lui.

Les dernières années de M. Droz s'écoulèrent dans les méditations de la sagesse philosophique et dans les œuvres de la pratique chrétienne. Il vécut au delà des jours que semblait lui promettre une santé débile. En voyant son corps amaigri qu'il surchargeait de vêtements comme pour y retenir la chaleur prête à le quitter, son front devenu si pâle, son noble visage affaissé, ses mouvements tardifs, sa parole ordinairement lente, arrivant avec plus de peine encore sur ses lèvres presque immobiles, on eût dit qu'il allait s'éteindre. Les soins les plus affectueux, des précautions habiles, un air attiédi et aromatisé, préparé tout exprès pour sa poitrine délicate, l'aidèrent à passer encore plusieurs hivers.

Mais en 1850, à la saison d'automne, il voulut continuer à remplir des devoirs qui lui étaient chers, et il se rendit, le samedi 2 novembre, à l'Académie des sciences morales et politiques, et le mardi sui-

vant à l'Académie française. En sortant de cette Académie, il eut froid, et ce fut bientôt le froid de la mort. Sa poitrine fut reprise d'un mal déjà fort ancien, qui n'eut rien de violent et qui devait l'éteindre sans le faire souffrir. Le quatrième jour, sentant décliner de plus en plus ses forces, et comprenant que le moment suprême approchait, il demanda les derniers secours de la religion, et prit un tendre congé de ses amis et de ses enfants, en leur disant avec une ineffable sérénité et la douceur des immortelles espérances : *Au revoir!* Peu de temps après, au silence de sa respiration, on s'aperçut qu'il avait cessé de vivre.

Ainsi mourut M. Droz, le 9 novembre 1850, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Doué d'une haute raison, d'un cœur noble, d'un goût délicat, il avait toujours eu beaucoup de dignité dans les manières, et il laissait sentir la paisible chaleur de son âme à travers les formes un peu solennelles de son langage. Il réfléchissait longtemps pour parler, et semblait vérifier sa pensée avant de la produire. Sa sagesse n'avait rien d'austère. A ses yeux, la vie devait être embellie et non attristée par le devoir, et il fallait non-seulement y être utile, mais encore y être aimable. Faisant de la bonne humeur l'accompagnement naturel de la bonne conduite, et de l'aménité l'ornement de la vertu, il avait le caractère le plus égal en même temps que le plus sûr, un commerce plein de charmes où il portait la douce gaieté d'un homme de bien qui est content de lui et qui veut

être agréable aux autres. Après avoir pensé en philosophe, écrit en moraliste, agi en citoyen, vécu en sage, fini en chrétien, on peut dire que M. Droz restera au nombre des plus attrayants régulateurs de l'ordre moral et comptera parmi les meilleurs des hommes et les plus respectables.

FIN DES NOTICES HISTORIQUES

VIE

DE FRANKLIN

AVERTISSEMENT

J'ai surtout fait usage, pour composer cette *Vie de Franklin*, de ses écrits, de ses Mémoires, de ses Lettres, publiés, en six volumes in-8°, par son petit-fils William Temple Franklin. Voici le titre de cette précieuse collection des œuvres de ce grand homme: « MEMOIRS ON THE LIFE AND WRITINGS OF BENJAMIN FRANKLIN LL. D. F. R. S., etc., minister plenipotentiary from the United-States of America at the Court of France, and for the Treaty of Peace and Independance with Great Britain, etc., written by himself to a late period, and continued to the time of his death by his grandson William Temple Franklin. » J'ai complété ce qui concerne ses ouvrages en me

servant du recueil qui en a été formé à Londres en trois volumes, sous le titre de *The Works of Benjamin Franklin*. Les Mémoires ont été traduits et imprimés plusieurs fois ; il en est de même de ses principaux écrits politiques, philosophiques, scientifiques.

J'ai eu recours également aux deux grandes collections publiées par M. Jared Sparks au nom du Congrès des États-Unis ; l'une renfermant, en douze volumes, toutes les correspondances des agents et du gouvernement des États-Unis relatives à l'indépendance américaine (*the diplomatic Correspondence of the american Revolution ;* Boston, 1829) ; et l'autre contenant, en douze volumes aussi, la vie, les lettres et les écrits de Georges Washington sur la guerre, la constitution, le gouvernement de cette république. (*The Writings of George Washington, being his Correspondences, Addresses, Messages, and other Papers official and private, selected and published from the original Manuscripts, with the Life of the Author ;* Boston, 1837.) Je n'ai pas consulté sans utilité ce qu'ont dit de Franklin deux hommes qui ont vécu neuf ans dans son intimité lorsqu'il était à Passy : l'abbé Morellet dans ses Mémoires, et Cabanis dans la *Notice* qu'il a donnée sur lui (tome V des *Œuvres* de Cabanis).

Enfin je me suis servi également, dans ce que

j'ai dit sur l'Amérique avant son indépendance et pendant la guerre qu'elle a soutenue pour l'établir, de l'*History of the Colonisation of the United-States* (trois volumes), par M. George Bancroft; de *Storia della Guerra dell' Independenza degli Stati-Uniti d'America* (quatre volumes), par M. Botta, laquelle contient les principaux discours et actes officiels; de l'excellent ouvrage de M. de Tocqueville sur la *Démocratie en Amérique*, et de la Correspondance déposée aux Archives des affaires étrangères.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Enseignements qu'offre la vie de Franklin.

« Né dans l'indigence et dans l'obscurité, dit Franklin en écrivant ses Mémoires, et y ayant passé mes premières années, je me suis élevé dans le monde à un état d'opulence, et j'y ai acquis quelque célébrité. La fortune ayant continué à me favoriser, même à une époque de ma vie déjà avancée, mes descendants seront peut-être charmés de connaître les moyens que j'ai employés pour cela, et qui, grâce à la Providence, m'ont si bien réussi; et ils peuvent servir de leçon utile à ceux d'entre eux qui, se trouvant dans des circonstances semblables, croiraient devoir les imiter. »

Ce que Franklin adresse à ses enfants peut être utile à tout le monde. Sa vie est un modèle à suivre. Chacun peut y apprendre quelque chose, le pauvre comme le riche, l'ignorant comme le savant, le simple citoyen comme l'homme d'État. Elle offre surtout des enseignements et des espérances à ceux

qui, nés dans une humble condition, sans appui et sans fortune, sentent en eux le désir d'améliorer leur sort, et cherchent les moyens de se distinguer parmi leurs semblables. Ils y verront comment le fils d'un pauvre artisan, ayant lui-même travaillé longtemps de ses mains pour vivre, est parvenu à la richesse à force de labeur, de prudence et d'économie ; comment il a formé tout seul son esprit aux connaissances les plus avancées de son temps, et plié son âme à la vertu par des soins et avec un art qu'il a voulu enseigner aux autres ; comment il a fait servir sa science inventive et son honnêteté respectée aux progrès du genre humain et au bonheur de sa patrie.

Peu de carrières ont été aussi pleinement, aussi vertueusement, aussi glorieusement remplies que celle de ce fils d'un teinturier de Boston, qui commença par couler du suif dans des moules de chandelles, se fit ensuite imprimeur, rédigea les premiers journaux américains, fonda les premières manufactures de papier dans ces colonies, dont il accrut la civilisation matérielle et les lumières, découvrit l'identité du fluide électrique et de la foudre, devint membre de l'Académie des sciences de Paris et de presque tous les corps savants de l'Europe, fut auprès de la métropole le courageux agent des colonies soumises ; auprès de la France et de l'Espagne le négociateur heureux des colonies insurgées, et se plaça à côté de Georges Washington comme fondateur de leur indépendance ; enfin, après avoir fait le

bien pendant quatre-vingt-quatre ans, mourut environné des respects des deux mondes comme un sage qui avait étendu la connaissance des lois de l'univers, comme un grand homme qui avait contribué à l'affranchissement et à la prospérité de sa patrie, et mérita non-seulement que l'Amérique tout entière portât son deuil, mais que l'Assemblée constituante de France s'y associât par un décret public.

Sans doute il ne sera pas facile, à ceux qui connaîtront le mieux Franklin de l'égaler. Le génie ne s'imite pas, il faut avoir reçu de la nature les plus beaux dons de l'esprit et les plus fortes qualités du caractère pour diriger ses semblables, et influer aussi considérablement sur les destinées de son pays. Mais, si Franklin a été un homme de génie, il a été aussi un homme de bon sens; s'il a été un homme vertueux, il a été aussi un homme honnête; s'il a été un homme d'État glorieux, il a été aussi un citoyen dévoué. C'est par ce côté du bon sens, de l'honnêteté, du dévouement, qu'il peut apprendre à tous ceux qui liront sa vie à se servir de l'intelligence que Dieu leur a donnée pour éviter les égarements des fausses idées ; des bons sentiments que Dieu a déposés dans leur âme, pour combattre les passions et les vices qui rendent malheureux et pauvre. Les bienfaits du travail, les heureux fruits de l'économie, la salutaire habitude d'une réflexion sage qui précède et dirige toujours la conduite, le désir louable de faire du bien aux hommes, et par là de se préparer la plus douce des

satisfactions et la plus utile des récompenses, le contentement de soi et la bonne opinion des autres : voilà ce que chacun peut puiser dans cette lecture.

Mais il y a aussi dans la vie de Franklin de belles leçons pour ces natures fortes et généreuses qui doivent s'élever au-dessus des destinées communes. Ce n'est point sans difficulté qu'il a cultivé son génie, sans effort qu'il s'est formé à la vertu, sans un travail opiniâtre qu'il a été utile à son pays et au monde. Il mérite d'être pris pour guide par ces privilégiés de la Providence, par ces nobles serviteurs de l'humanité, qu'on appelle les grands hommes. C'est par eux que le genre humain marche de plus en plus à la science et au bonheur. L'inégalité qui les sépare des autres hommes et que les autres hommes seraient tentés d'abord de maudire, ils en comblent promptement l'intervalle par le don de leurs idées, par le bienfait de leurs découvertes, par l'énergie féconde de leurs impulsions. Ils élèvent peu à peu jusqu'à leur niveau ceux qui n'auraient jamais pu y arriver tout seuls. Ils les font participer ainsi aux avantages de leur bienfaisante inégalité, qui se transforme bientôt pour tous en égalité d'un ordre supérieur. En effet, au bout de quelques générations, ce qui était le génie d'un homme devient le bon sens du genre humain, et une nouveauté hardie se change en usage universel. Les sages et les habiles des divers siècles ajoutent sans cesse à ce trésor commun où puise l'humanité,

qui sans eux serait restée dans sa pauvreté primitive, c'est-à-dire dans son ignorance et dans sa faiblesse. Poussons donc à la vraie science, car il n'y a pas de vérité qui, en détruisant une misère, ne tue un vice. Honorons les hommes supérieurs, et proposons-les en imitation ; car c'est en préparer de semblables, et jamais le monde n'en a eu un besoin plus grand.

CHAPITRE II

Origine de Franklin. — Sa famille. — Son éducation. — Ses premières occupations chez son père. — Son apprentissage chez son frère James Franklin comme imprimeur. — Ses lectures et ses opinions.

La famille de Franklin était une famille d'anciens et d'honnêtes artisans. Originaire du comté de Northampton en Angleterre, elle y possédait, au village d'Ecton, une terre d'environ trente acres d'étendue, et une forge qui se transmettait héréditairement de père en fils par ordre de primogéniture. Depuis la révolution qui avait changé la croyance religieuse de l'Angleterre, cette famille avait embrassé les opinions simples et rigides de la secte presbytérienne, laquelle ne reconnaissait, ni comme les catholiques la tradition de l'Église et la suprématie du pape, ni comme les anglicans la hiérarchie de l'épiscopat et la suprématie ecclésiastique du roi. Elle vivait très-chrétiennement et très-démocratiquement, élisant ses ministres et réglant elle-même son culte. Ce furent les pieux et austères partisans de cette secte qui, ne pouvant pratiquer leur foi avec liberté dans leur pays sous le règne des trois derniers Stuarts, aimèrent mieux le quitter pour aller fonder, de 1620 à 1682, sur les côtes âpres et désertes de l'Amérique septentrionale, des

colonies où ils pussent prier et vivre comme ils l'entendaient. La religion rendue plus sociable encore par la liberté, la liberté rendue plus régulière par le sentiment du devoir et le respect du droit, furent les fortes bases sur lesquelles reposèrent les colonies de la Nouvelle-Angleterre et se developpa le grand peuple des États-Unis.

Le père de Benjamin Franklin, qui était un presbytérien zélé, partit pour la Nouvelle-Angleterre à la fin du règne de Charles II, lorsque les lois interdisaient sévèrement les conventicules des dissidents religieux. Il se nommait Josiah, et il était le dernier de quatre frères. L'aîné, Thomas, était forgeron; le second, John, était teinturier en étoffes de laine; le troisième, Benjamin, était, comme lui, teinturier en étoffes de soie. Il émigra avec sa femme et trois enfants vers 1682, l'année même pendant laquelle le célèbre quaker Guillaume Penn fondait sur les bords de la Delaware la colonie de Pensylvanie, où son fils était destiné à jouer, trois quarts de siècles après, un si grand rôle. Il alla s'établir à Boston, dans la colonie de Massachusets, qui existait depuis 1628. Son ancien métier de teinturier en soie, qui était un métier de luxe, ne lui donnant pas assez de profits pour les besoins de sa famille, il se fit fabricant de chandelles.

Ce ne fut que la vingt-quatrième année de son séjour à Boston qu'il eut de sa seconde femme, Abiah Folgier, Benjamin Franklin. Il s'était marié deux fois. Sa première femme, venue avec lui d'An-

gleterre, lui avait donné sept enfants. La seconde lui en donna dix. Benjamin Franklin, le dernier de ses enfants mâles et le quinzième de tous ses enfants, naquit le 17 janvier 1706. Il vit jusqu'à treize de ses frères et de ses sœurs assis en même temps que lui à la table de son père, qui se confia dans son travail et dans la Providence pour les élever et les établir.

L'éducation qu'il leur procura ne pouvait pas être coûteuse, ni dès lors bien relevée. Ainsi Benjamin Franklin ne resta à l'école qu'une année entière. Malgré les heureuses dispositions qu'il montrait, son père ne voulut pas le mettre au collége, parce qu'il ne pouvait pas supporter les dépenses d'une instruction supérieure. Il se contenta de l'envoyer quelque temps chez un maître d'arithmétique et d'écriture. Mais s'il ne lui donna point ce que Benjamin Franklin devait se procurer plus tard lui-même, il lui transmit un corps sain, un sens droit, une honnêteté naturelle, le goût du travail, les meilleurs sentiments et les meilleurs exemples.

L'avenir des enfants est en grande partie dans les parents. Il y a un héritage plus important encore que celui de leurs biens, c'est celui de leurs qualités. Ils communiquent le plus souvent, avec la vie, les traits de leur visage, la forme de leur corps, les moyens de santé ou les causes de maladie, l'énergie ou la mollesse de l'esprit, la force ou la débilité de l'âme, suivant ce qu'ils sont eux-mêmes. Il leur importe donc de soigner en eux leurs propres enfants. S'ils

sont énervés, ils sont exposés à les avoir faibles; s'ils ont contracté des maladies, ils peuvent leur en transmettre le vice et les condamner à une vie douloureuse et courte. Il n'en est pas seulement ainsi dans l'ordre physique, mais dans l'ordre moral. En cultivant leur intelligence dans la mesure de leur position, en suivant les règles de l'honnête et les lois du vrai, les parents communiquent à leurs enfants un sens plus fort et plus droit, leur donnent l'instinct de la délicatesse et de la sincérité avant de leur en offrir l'exemple. Et, au contraire, en altérant dans leur propre esprit les lumières naturelles, en enfreignant par leur conduite les lois que la providence de Dieu a données au monde, et dont la violation n'est jamais impunie, ils les font ordinairement participer à leur imperfection intellectuelle et à leur déréglement moral. Il dépend donc d'eux, plus qu'ils ne pensent, d'avoir des enfants sains ou maladifs, intelligents ou bornés, honnêtes ou vicieux, qui vivent bien ou mal, peu ou beaucoup. C'est la responsabilité qui pèse sur eux, et qui, selon qu'ils agissent eux-mêmes, les récompense ou les punit dans ce qu'ils ont de plus cher.

Franklin eut le bonheur d'avoir des parents sains, laborieux, raisonnables, vertueux. Son père atteignit l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Sa mère, aussi distinguée par la pieuse élévation de son âme que par la ferme droiture de son esprit, en vécut quatre-vingt-quatre. Il reçut d'eux et le principe d'une longue vie, et, ce qui valait mieux encore, les ger-

mes des plus heureuses qualités pour la remplir di-
gnement. Ces germes précieux, il sut les dévelop-
per. Il apprit de bonne heure à réfléchir et à se
régler. Il était ardent et passionné, et personne ne
parvint mieux à se rendre maître absolu de lui-
même. La première leçon qu'il reçut à cet égard, et
qui fit sur lui une impression ineffaçable, lui fut
donnée à l'âge de six ans. Un jour de fête il avait
quelque monnaie dans sa poche, et il allait acheter
des jouets d'enfants. Sur son chemin, il rencontra
un petit garçon qui avait un sifflet, et qui en tirait
des sons dont le bruit vif et pressé le charma. Il
offrit tout ce qu'il avait d'argent pour acquérir ce
sifflet qui lui faisait envie. Le marché fut accepté ;
et, dès qu'il en fut devenu le joyeux possesseur, il
rentra chez lui en sifflant à étourdir tout le monde
dans la maison. Ses frères, ses sœurs, ses cousines
lui demandèrent combien il avait payé cet incom-
mode amusement. Il leur répondit qu'il avait donné
tout ce qu'il avait dans sa poche. Ils se récrièrent, en
lui disant que ce sifflet valait dix fois moins, et ils énu-
mérèrent malicieusement tous les jolis objets qu'il
aurait pu acheter avec le surplus de ce qu'il devait en
payer. Il devint alors tout pensif, et le regret qu'il
éprouva dissipa tout son plaisir. Il se promit bien
lorsqu'il souhaiterait vivement quelque chose, de
savoir auparavant combien cela coûtait, et de ré-
sister à ses entraînements par le souvenir du *sifflet*.

Cette histoire, qu'il racontait souvent et avec
grâce, lui fut utile en bien des rencontres. Jeune e

vieux, dans ses sentiments et dans ses affaires, avant de conclure ses opérations commerciales et d'arrêter ses déterminations politiques, il ne manqua jamais de se rappeler l'achat du sifflet. — C'était l'avertissement qu'il donnait à sa raison, le frein qu'il mettait à sa passion. Quoi qu'il désirât, qu'il achetât ou qu'il entreprît, il se disait : *Ne donnons pas trop pour le sifflet*. La conclusion qu'il en avait tirée pour lui-même, il l'appliquait aux autres, et il trouvait que « la plus grande partie des malheurs de l'espèce humaine venaient des estimations fausses qu'on faisait de la valeur des choses, et de ce qu'*on donnait trop pour les sifflets*.

Dès l'âge de dix ans, son père l'avait employé dans sa fabrication de chandelles; pendant deux années il fut occupé à couper des mèches, à les placer dans les moules, à remplir ensuite ceux-ci de suif, et à faire les commissions de la boutique paternelle. Ce métier était peu de son goût. Dans sa généreuse et intelligente ardeur, il voulait agir, voir, apprendre. Élevé aux bords de la mer, où, durant son enfance, il allait se plonger presque tout le jour dans la saison d'été, et sur les flots de laquelle il s'aventurait souvent avec ses camarades en leur servant de pilote, il désirait devenir marin. Pour le détourner de cette carrière, dans laquelle était déjà entré l'un de ses fils, son père le conduisit tour à tour chez des menuisiers, des maçons, des vitriers, des tourneurs, etc., afin de reconnaître la profession qui lui conviendrait le mieux. Franklin

porta dans les divers ateliers qu'il visitait cette attention observatrice qui le distingua en toutes choses, et il apprit à manier les instruments des diverses professions en voyant les autres s'en servir. Il se rendit ainsi capable de fabriquer plus tard, avec adresse, les petits ouvrages dont il eut besoin dans sa maison, et les machines qui lui furent nécessaires pour ses expériences. Son père se décida à le faire coutelier. Il le mit à l'essai chez son cousin Samuel Franklin, qui, après s'être formé dans ce métier à Londres, était venu s'établir à Boston; mais la somme exigée pour son apprentissage ayant paru trop forte, il fallut renoncer à ce projet. Franklin n'eut point à s'en plaindre, car bientôt il embrassa une profession à laquelle il était infiniment plus propre.

Son esprit était trop actif pour rester dans l'oisiveté et dans l'ignorance. Il aimait passionnément la lecture : la petite bibliothèque de son père, qui était composée surtout de livres théologiques, fut bientôt épuisée. Il y trouva un *Plutarque* qu'il dévora, et il eut les grands hommes de l'antiquité pour ses premiers maîtres. L'*Essai sur les projets*, de Defoë, l'amusant auteur de Robinson Crusoë, et l'*Essai sur les moyens de faire le bien*, du docteur Mather, l'intéressèrent vivement, parce qu'ils s'accordaient avec le tour de son imagination et le penchant de son âme. Le peu d'argent qu'il avait était employé à acheter des livres.

Son père, voyant ce goût décidé et craignant, s'il ne le satisfaisait point, qu'il ne se livrât à son autre

inclination toujours subsistante pour la marine, le destina enfin à être imprimeur. Il le plaça en 1718 chez l'un de ses fils, nommé James, qui était revenu d'Angleterre, l'année précédente, avec une presse et des caractères d'imprimerie. Le contrat d'apprentissage fut conclu pour neuf ans. Pendant les huit premières années Benjamin Franklin devait servir sans rétribution son frère, qui, en retour, devait le nourrir et lui donner, la neuvième année, le salaire d'un ouvrier.

Il devint promptement très-habile. Il avait beaucoup d'adresse, qu'il accrut par beaucoup d'application. Il passait le jour à travailler, et une partie de la nuit à s'instruire. C'est alors qu'il étudia tout ce qu'il ignorait, depuis la grammaire jusqu'à la philosophie; qu'il apprit l'arithmétique, dont il savait imparfaitement les règles, et à laquelle il ajouta la connaissance de la géométrie et la théorie de la navigation; qu'il fit l'éducation méthodique de son esprit, comme il fit un peu plus tard celle de son caractère. Il y parvint à force de volonté et de privations. Celles-ci, du reste, lui coûtaient peu, quoiqu'il prît sur la qualité de sa nourriture et les heures de son repos pour se procurer les moyens et le temps d'apprendre. Il avait lu qu'un auteur ancien, s'élevant contre l'*usage de manger de la chair*, recommandait de ne se nourrir que de végétaux. Depuis ce moment, il avait pris la résolution de ne plus rien manger qui eût eu vie, parce qu'il croyait que c'était là une habitude à la fois barbare

et pernicieuse. Pour tirer profit de sa sobriété systématique, il avait proposé à son frère de se nourrir lui-même, avec la moitié de l'argent qu'il dépensait pour cela chaque semaine. L'arrangement fut agréé; et Franklin, se contentant d'une soupe de gruau qu'il faisait grossièrement lui-même, mangeant debout et vite un morceau de pain avec un fruit, ne buvant que de l'eau, n'employa point toute entière la petite somme qui lui fut remise par son frère. Il économisa sur elle assez d'argent pour acheter des livres, et, sur les heures consacrées aux repas, assez de temps pour les lire.

Les ouvrages qui exercèrent le plus d'influence sur lui furent : l'*Essai sur l'entendement humain* de Locke, le *Spectateur* d'Addison, les *Faits mémorables de Socrate* par Xénophon. Il les lut avidement et y chercha des modèles de réflexion, de langage, de discussion. Locke devint son maître dans l'art de penser, Addison dans celui d'écrire, Socrate dans celui d'argumenter. La simplicité élégante, la sobriété substantielle, la gravité fine et la pénétrante clarté du style d'Addison, furent l'objet de sa patiente et heureuse imitation. Une traduction des *Lettres provinciales*, dont la lecture l'enchanta, acheva de le former à l'usage de cette délicate et forte controverse, où, guidé par Socrate et par Pascal, il mêla le bon sens caustique et la grâce spirituelle de l'un avec la haute ironie et la vigueur invincible de l'autre.

Mais en même temps qu'il acquit plus d'idées, il

perdit les vieilles croyances de sa famille. Les œuvres de Collins et de Shaftesbury le conduisirent à l'incrédulité par le même chemin que suivit Voltaire. Son esprit curieux se porta sur la religion pour douter de sa vérité, et il fit servir sa subtile argumentation à en contester les vénérables fondements. Il resta quelque temps sans croyance arrêtée, n'admettant plus la révélation chrétienne, et n'étant pas suffisamment éclairé par la révélation naturelle. Cessant d'être chrétien soumis sans être devenu philosophe assez clairvoyant, il n'avait plus la règle morale qui lui avait été transmise, et il n'avait point encore celle qu'il devait bientôt se donner lui-même pour ne jamais l'enfreindre.

CHAPITRE III

Relâchement de Franklin dans ses croyances et dans sa conduite. Ses fautes, qu'il appelle ses *errata*.

La conduite de Franklin se ressentit du changement de ses principes : elle se relâcha. C'est alors qu'il commit les trois ou quatre fautes qu'il nomme les *errata* de sa vie, et qu'il corrigea ensuite avec grand soin, tant il est vrai que les meilleurs instincts ont besoin d'être soutenus par de fermes doctrines.

La première faute de Franklin fut un manque de bonne foi à l'égard de son frère. Il n'avait pas à se louer de lui. Son frère était exigeant, jaloux, impérieux, le maltraitait quelquefois, et il exerçait sans ménagement et sans affection l'autorité que la règle et l'usage donnaient au maître sur son apprenti. Il trouvait le jeune Franklin trop vain de son esprit et de son savoir, bien qu'il eût tiré de l'un et de l'autre un très-bon parti pour lui-même. Il avait en effet commencé vers 1721 à imprimer un journal intitulé *the New England Courant*. C'était le second qui paraissait en Amérique. Le premier s'appelait *the Boston News Letter*. Le jeune Franklin, après en avoir composé les planches et tiré les feuilles, le portait aux abonnés. Il se sentit capable de faire

mieux que cela, et il déposa clandestinement des articles dont l'écriture était contrefaite, et qui réussirent beaucoup. Le succès qu'ils obtinrent l'enhardit à s'en désigner comme l'auteur, et il travailla depuis lors ouvertement au journal, au grand avantage de son frère. Or il arriva qu'un jour des poursuites furent dirigées, pour un article politique trop hardi, contre James Franklin, qui fut emprisonné pendant un mois. De plus, son journal fut supprimé.

Les deux frères convinrent de le faire reparaître sous le nom de Benjamin Franklin, qui en avait été quitte pour une mercuriale. Il fallut pour cela annuler l'ancien contrat d'apprentissage, afin que le cadet sortît de la dépendance de l'aîné, devînt libre de sa conduite et responsable de ses publications. Mais, pour que James ne fût pas privé du travail de Benjamin, on signa un nouveau brevet d'apprentissage qui devait rester secret entre les parties, et les lier comme auparavant. Quelque temps après, une des nombreuses querelles qui s'élevaient entre les deux frères étant survenue, Benjamin se sépara de James ; il profita de l'annulation du premier engagement, pensant bien que son frère n'oserait invoquer le second. Mais celui-ci, outré de son manque de foi et soutenu par son père, qui embrassa son parti, empêcha que Franklin n'obtînt de l'ouvrage à Boston.

Franklin résolut d'en aller chercher ailleurs. Au tort qu'il avait eu de se soustraire à ses obligations

envers son frère il ajouta celui de quitter secrètement sa famille, qu'il laissa plongée dans la désolation. Sans la prévenir de son projet, après avoir vendu quelques livres pour se procurer un peu d'argent, il s'embarqua en septembre 1723 pour New-York. Ce fut dans le trajet de Boston à cette ville qu'il cessa de se nourrir uniquement de végétaux. Il aimait beaucoup le poisson; les matelots, retenus dans une baie par un grand calme, y avaient pêché des morues. Pendant qu'ils les arrangeaient pour les faire cuire, Franklin assistait aux apprêts de leur repas, et il aperçut de petites morues dans l'estomac des grandes, qui les avaient avalées. « Ah! ah! dit-il, vous vous mangez donc entre vous? Et pourquoi l'homme ne vous mangerait-il pas aussi? » Cette observation le fit renoncer à son système, et il se tira d'une manie par un trait d'esprit.

Il ne trouva point de travail à New-York, où l'imprimerie n'était pas plus florissante que dans le reste des colonies, qui tiraient encore tout de l'Angleterre, et le peu de livres dont elles avaient besoin, et le papier qu'elles employaient, et les gazettes qu'elles lisaient, et les almanachs même qu'elles consultaient. Il était un jour réservé à Franklin de faire une révolution à cet égard; mais, pour le moment, il n'eut pas le moyen de gagner sa vie à New-York, et il se détermina à pousser jusqu'à Philadelphie. Il s'y rendit par mer, dans une mauvaise barque que les vents ballottaient, que la pluie

monda, où il souffrit la faim, fut saisi par la fièvre, et d'où il descendit harassé, souillé de boue, en habit d'ouvrier, avec un dollar et un schelling dans sa poche. C'est dans cet équipage qu'il fit son entrée à Philadelphie, dans la capitale de la colonie dont il devait être le mandataire à Londres, de l'État dont il devait être le représentant au Congrès et le président suprême.

Il fut employé par un mauvais imprimeur nommé Keimer, qui s'y était récemment établi avec une vieille presse endommagée et une petite collection de caractères usés fondus en Angleterre. Grâce à Franklin, qui était un excellent ouvrier, cette imprimerie imparfaite marcha assez bien. Son habileté, sa bonne conduite, la distinction de ses manières et de son esprit, le firent remarquer du gouverneur de la Pensylvanie, William Keith, qui aurait voulu l'attacher à la province comme imprimeur. Il se chargea donc d'écrire à son père Josiah, pour lui persuader de faire les avances nécessaires à son établissement. Honoré du suffrage du gouverneur, la poche bien remplie des dollars qu'il avait économisés, Franklin se hasarda à reparaître dans sa ville natale au milieu de sa famille, qui l'accueillit avec joie et sans reproche. Mais le vieux Josiah ne se rendit point aux vœux du gouverneur Keith, qu'il trouva peu sage de mettre tant de confiance dans un jeune homme de dix-huit ans qui avait quitté la maison paternelle. Il refusa donc, et parce qu'il n'avait pas le moyen de lui monter une impri-

merie, et parce qu'il ne le jugeait pas capable encore de la conduire.

Il ne se trompait point en se défiant de la prudence de son fils. Franklin commit à cette époque le second de ses *errata*, en se rendant coupable d'une faute moins blâmable que la première par l'intention, mais pouvant être plus grave pas les conséquences. Un ami de sa famille, nommé Vernon, le chargea de recouvrer la somme de trente-cinq livres sterling (huit cent quarante francs de France) qui lui était due à Philadelphie. Ce dépôt, qu'il aurait fallu garder intact jusqu'à ce que son possesseur le réclamât, Franklin eut la faiblesse de l'entamer pour venir en aide à ses propres amis. Deux compagnons d'étude et d'incrédulité, spirituels mais oisifs, habiles à argumenter et même à écrire, mais hors d'état de gagner de quoi vivre dans les colonies, féconds en projets, mais dénués d'argent, l'avaient suivi de Boston à Philadelphie : ils se nommaient, l'un Collins, et l'autre Ralph. Ils vécurent à ses dépens, le premier à Philadelphie, le second à Londres, lorsqu'ils s'y rendirent ensemble avant la fin même de cette année. Comme le salaire de ses journés ne suffisait pas, il se servit de la somme dont le recouvrement lui avait été confié. Il avait bien le dessein de la compléter ensuite, mais en aurait-il la puissance ? Heureusement pour lui, Vernon ne la redemanda que beaucoup plus tard.

Cette faute, qui tourmenta sa conscience pendant plusieurs années, et qui resta suspendue sur son

honnêteté comme une redoutable menace, ne fut point le dernier de ses *errata*. En arrivant à Philadelphie, la première personne qu'il avait remarquée était une jeune fille à peu près de son âge, dont la tournure agréable, l'air doux et rangé, lui avaient inspiré autant de respect que de goût. Cette jeune fille, qui, six années après, devint sa femme, s'appelait miss Read. Il lui avait fait la cour, et elle éprouvait pour lui l'affection qu'il avait ressentie pour elle. Lorsqu'il fut revenu de Boston, le gouverneur Keith, persistant dans ses bienveillants projets, qui semblaient s'accorder avec les intérêts de la colonie, lui dit : « Puisque votre père ne veut pas vous établir, je me chargerai de le faire. Donnez-moi un état des choses qu'il faut tirer d'Angleterre, et je les ferai venir : vous me payerez quand vous le pourrez. Je veux avoir ici un bon imprimeur, et je suis sûr que vous réussirez. » Franklin dressa le compte qui lui était demandé. La somme de cent livres sterling (deux mille cinq cents francs) lui parut suffisante à l'acquisition d'une petite imprimerie, qu'il dut aller acheter lui-même en Angleterre, sur l'invitation et avec des lettres du gouverneur.

Avant de partir, il aurait été assez enclin à épouser miss Read. Mais la mère de celle-ci, les trouvant trop jeunes, renvoya sagement le mariage au moment où Franklin reviendrait de Londres et s'établirait comme imprimeur à Philadelphie. Ayant *conclu*, pour employer ses propres paroles, *avec*

miss Read un échange de douces promesses, il quitta le continent américain, suivi de son ami Ralph. A peine arrivé à Londres, il s'aperçut que le gouverneur Keith l'avait leurré. Les lettres de recommandation et de crédit qu'il lui avait spontanément offertes, il ne les avait pas envoyées. Par une disposition étrange de caractère, le désir d'être bienveillant le rendait prodigue de promesses, la vanité de se mettre en avant le conduisait à être trompeur. Il offrait sans pouvoir tenir et devenait funeste à ceux auxquels il s'intéressait, sans toutefois vouloir leur nuire.

Franklin, au lieu de devenir maître, se vit réduit à rester ouvrier. Il s'arrêta dix-huit mois à Londres, où il travailla sccessivement chez les deux plus célèbres imprimeurs, Palmer et Wats. Il y fut reçu d'abord comme pressier, ensuite comme compositeur. Plus sobre, plus laborieux, plus prévoyant que ses camarades, il avait toujours de l'argent; et, quoiqu'il ne bût que de l'eau, il répondait pour eux auprès du marchand de bière, chez lequel ses camarades buvaient souvent à crédit. « Ce petit service, dit-il, et la réputation que j'avais d'être un bon plaisant et de savoir manier la raillerie, maintinrent ma prééminence parmi eux. Mon exactitude n'était pas moins agréable au maître, car jamais je ne fêtais *saint Lundi*, et la promptitude avec laquelle je composais faisait qu'il me chargeait toujours des ouvrages pressés, qui sont ordinairement les mieux payés. » Son ami Ralph était à sa charge. Sur ses

économies, il lui avait fait des avances assez considérables. Mais leur liaison n'eut pas une meilleure issue que ne l'avait eue l'amitié de Franklin pour Collins. Celui-ci, devenu dissipé, ivrogne, impérieux, ingrat, avait rompu avec Franklin avant son départ d'Amérique, et alla lui-même mourir aux îles Barbades, en y élevant le fils d'un riche Hollandais. Ralph, malgré son talent littéraire, fut réduit à s'établir dans un village comme maître d'école. Marié en Amérique, il avait contracté à Londres une liaison intime avec une jeune ouvrière en modes. Franklin visitait celle-ci assez souvent pendant l'absence de Ralph; il lui donnait même ce dont elle avait besoin et ce que son travail ne suffisait point à lui procurer. Mais il prit trop de goût à sa compagnie et se laissa entraîner à le lui montrer. Il avait complétement négligé de donner de ses nouvelles à miss Read, ce qui fut le troisième de ses *errata;* et non-seulement il se rendit coupable d'oubli envers elle, mais il courtisa la maîtresse de son ami : ce qui fut le quatrième et le dernier de ses *errata*. S'étant permis à son égard quelques libertés qui furent repoussées, comme il l'avoue, avec un *ressentiment convenable*, Ralph en fut instruit, et tout commerce d'amitié cessa entre eux. Ralph signifia à Franklin que sa conduite annulait sa créance, le dispensait lui-même de toute gratitude ainsi que de tout payement, et il ne lui restitua jamais les vingt-sept livres sterling (six cent quarante-huit francs) qu'il lui devait.

En réfléchissant aux écarts de ses amis et à ses propres fautes, Franklin changea alors de maximes. Les principes relâchés de Collins, de Ralph et du gouverneur Keith, qui l'avaient trompé; l'affaiblissement de ses croyances morales, qui l'avait conduit lui-même à méconnaître l'engagement contracté envers son frère, à violer le dépôt confié à sa probité par Vernon, à oublier la promesse de souvenir et d'affection faite à miss Read, à tenter la séduction de la maîtresse de son ami, lui montrèrent la nécessité de règles fixes pour l'esprit, inviolables pour la conduite. « Je demeurai convaincu, dit-il, que la *vérité*, la *sincérité*, l'*intégrité* dans les transactions entre les hommes étaient de la plus grande importance pour le bonheur de la vie, et je formai par écrit la résolution de ne jamais m'en écarter tant que je vivrais. » Cette résolution, qu'il prit à l'âge de dix-neuf ans, il la tint jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatre. Il répara successivement toutes ses fautes et n'en commit plus. Il accomplit, d'après des idées raisonnées, des devoirs certains, et s'éleva même jusqu'à la vertu.

Comment y parvint-il? C'est ce que nous allons voir.

CHAPITRE IV

Croyance philosophique de Franklin. — Son art de la vertu. — Son algèbre morale. — Le perfectionnement de sa conduite.

En lisant la Bible et, dans la Bible, le livre des Proverbes, Franklin y avait vu : *La longue vie est dans ta main droite, et la fortune dans ta main gauche.* Lorsqu'il examina mieux l'ordre du monde, et qu'il aperçut les conditions auxquelles l'homme pouvait y conserver la santé et s'y procurer le bonheur, il comprit toute la sagesse de ce proverbe. Il pensa qu'il dépendait, en effet, de lui de vivre longtemps et de devenir riche. Que fallait-il pour cela? Se conformer aux lois naturelles et morales données par Dieu à l'homme.

L'univers est un ensemble de lois. Depuis les astres qui gravitent durant des millions de siècles dans l'espace infini, en suivant les puissantes impulsions et les attractions invariables que leur a communiquées le suprême Auteur des choses, jusqu'aux insectes qui s'agitent pendant quelques minutes autour d'une feuille d'arbre, tous les corps et tous les êtres obéissent à des lois. Ces lois admirables, conçues par l'intelligence de Dieu, réalisées par sa bonté, entretenues par sa justice, ont intro-

duit le mouvement avec toute sa perfection, répandu la vie avec toute sa richesse, conservé l'ordre avec toute son harmonie, dans l'immense univers. Placé au milieu, mais non au-dessus d'elles, fait pour les comprendre, mais non pour les changer, soumis aux lois matérielles des corps et aux lois vivantes des êtres, l'homme, la plus élevée et la plus compliquée des créatures, a reçu le magnifique don de l'intelligence, le beau privilége de la liberté, le divin sentiment de la justice. C'est pourquoi, intelligent, il est tenu de savoir les lois de l'univers; juste, il est tenu de s'y soumettre; libre, s'il s'en écarte, il en est puni : car on ne saurait les enfreindre, soit dans l'ordre physique, soit dans l'ordre moral, sans subir le châtiment de son ignorance ou de sa faute. La santé ou la maladie, la félicité ou le malheur, dépendent pour lui du soin habile avec lequel il les observe, ou de la dangereuse persévérance avec laquelle il y manque. C'est ce que comprit Franklin.

De la contemplation de l'ordre du monde, remontant à son auteur, il affirma Dieu, et l'établit d'une manière inébranlable dans son intelligence et dans sa conscience. De la nature différente de l'esprit et de la matière, de l'esprit indivisible et de la matière périssable, il conclut, avec le bon sens de tous les peuples et les dogmes des religions les plus grossières comme les plus épurées, la permanence du principe spirituel, ou l'immortalité de l'âme. De la nécessité de l'ordre dans l'univers, du

sentiment de la justice dans l'homme, il fit résulter la récompense du bien et la punition du mal, ou en cette vie ou en une autre. L'existence de Dieu, la survivance de l'âme, la rémunération ou le châtiment des actions, suivant qu'elles étaient conformes ou contraires à la règle morale, acquirent à ses yeux l'autorité de dogmes véritables. Sa croyance naturelle prit la certitude d'une croyance révélée, et il composa, pour son usage personnel, une petite liturgie ou forme de prières, intitulée *Articles de foi et actes de religion*.

A cette religion philosophique il fallait des préceptes de conduite. Franklin se les imposa. Il aspira à une sorte de perfection humaine. « Je désirais, dit-il, vivre sans commettre aucune faute dans aucun temps, et me corriger de toutes celles dans lesquelles un penchant naturel, l'habitude ou la société pouvaient m'entraîner. » Mais les résolutions les plus fortes ne prévalent pas tout de suite contre les inclinations et les habitudes. Franklin sentit qu'il faut se vaincre peu à peu et se perfectionner avec art. Il lui parut que la méthode morale était aussi nécessaire à la vertu que la méthode intellectuelle à la science. Il l'appela donc à son secours.

Il fit un dénombrement exact des qualités qui lui étaient nécessaires, et auxquelles il voulait se former. Afin de s'en donner la facilité par la pratique, il les distribua entre elles de façon qu'elles se prêtassent une force mutuelle en se succédant dans un ordre opportun. Il ne se borna point à les clas-

ser, il les définit avec précision, pour bien savoir et ce qu'il devait faire et ce qu'il devait éviter. En plaçant sous treize noms les treize préceptes qu'il se proposa de suivre, voici le curieux tableau qu'il en composa :

« Ier. Tempérance. Ne mangez pas jusqu'à vous abrutir ; ne buvez pas jusqu'à vous échauffer la tête.

« IIe. Silence. Ne parlez que de ce qui peut être utile à vous ou aux autres.

« IIIe. Ordre. Que chaque chose ait sa place fixe. Assignez à chacune de vos affaires une partie de votre temps.

« IVe. Résolution. Formez la résolution d'exécuter ce que vous devez faire, et exécutez ce que vous aurez résolu.

« Ve. Frugalité. Ne faites que des dépenses utiles pour vous ou pour les autres, c'est-à-dire ne prodiguez rien.

« VIe. Industrie. Ne perdez pas le temps ; occupez-vous toujours de quelque objet utile. Ne faites rien qui ne soit nécessaire.

« VIIe. Sincérité. N'employez aucun détour : que l'innocence et la justice président à vos pensées et dictent vos discours.

« VIIIe. Justice. Ne faites tort à personne, et rendez aux autres les services qu'ils ont droit d'attendre de vous.

IXe. Modération. Évitez les extrêmes ; n'ayez pas, pour les injures, le ressentiment que vous croyez qu'elles méritent.

« X^e^. Propreté. Ne souffrez aucune malpropreté sur vous, sur vos vêtements, ni dans votre demeure.

« XIe. Tranquillité. Ne vous laissez pas émouvoir par des bagatelles ou par des accidents ordinaires et inévitables.

« XIIe. Chasteté. Sacrifiez rarement à Vénus; seulement par raison de santé et pour accroître votre famille, sans en contracter ni lourdeur de tête, ni faiblesse de corps; sans risquer de commettre votre paix, votre réputation ou celle des autres.

« XIIIe. Humilité. Imitez Jésus et Socrate. »

Cette classification des règles d'une morale véritablement usuelle, ne recommandant point de sacrifier les penchants de la nature, mais de les bien diriger; ne conduisant point au dévouement, mais à l'honnêteté; préparant à être utile aux autres en se servant soi-même; propre de tous points à former un homme et à le faire marcher avec droiture et succès dans les voies ardues et laborieuses de la vie; cette classification n'avait rien d'arbitraire pour Franklin. « Je plaçai, dit-il, la *tempérance* la première, parce qu'elle tend à maintenir la tête froide et les idées nettes; ce qui est si nécessaire quand il faut toujours veiller, toujours être en garde, pour combattre l'attrait des anciennes habitudes et la force des tentations qui se succèdent sans cesse. Une fois affermi dans cette vertu, le *silence* deviendrait plus facile; et mon désir étant d'acquérir des

connaissances autant que de me fortifier dans la pratique des vertus ; considérant que, dans la conversation, on s'instruit davantage par le secours de l'oreille que par celui de la langue ; désirant rompre l'habitude que j'avais contractée de parler sur des riens, de faire à tout propos des jeux de mots et des plaisanteries, ce qui ne rendait ma compagnie agréable qu'aux gens superficiels, j'assignai le second rang au *silence*. J'espérai que, joint à l'*ordre*, qui venait après, il me donnerait plus de temps pour suivre mon plan et mes études. La *résolution*, devenant habituelle en moi, me communiquerait la persévérance nécessaire pour acquérir les autres vertus ; la *frugalité* et l'*industrie*, en me soulageant de la dette dont j'étais encore chargé, et en faisant naître chez moi l'aisance et l'indépendance, me rendraient plus facile l'exercice de la *sincérité*, de la *justice*, etc. »

Sentant donc qu'il ne parviendrait point à se donner toutes ces vertus à la fois, il s'exerça à les pratiquer les unes après les autres. Il dressa un petit livret où elles étaient toutes inscrites à leur rang, mais où chacune d'elles devait tour à tour être l'objet principal de son observation scrupuleuse durant une semaine. A la fin du jour, il marquait par des croix les infractions qu'il pouvait y avoir faites, et il avait à se condamner ou à s'applaudir, selon qu'il avait noté plus ou moins de manquements à la vertu qu'il se proposait d'acquérir. Il parcourait ainsi en treize semaines les treize vertus

dans lesquelles il avait dessein de se fortifier successivement, et répétait quatre fois par an ce salutaire exercice. L'*ordre* et le *silence* furent plus difficiles à pratiquer pour lui que les vertus plus hautes, lesquelles exigeaient une surveillance moins minutieuse. Voici le livret[1] qui était comme la confession journalière de ses fautes et l'incitation à s'en corriger :

	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Tempérance. .							
Silence. . . .	+	+		+		+	
Ordre.	+	+	+		+	+	+
Résolution. . .			+			+	
Frugalité. . .			+			+	
Industrie. . .							
Sincérité. . .							
Justice. . . .							
Modération. .							
Propreté. . .							
Tranquillité. .							
Chasteté. . . .							
Humilité. . .							

Ce jeune sage, qui disait avec Cicéron que la philosophie était le guide de la vie, la maîtresse des vertus, l'ennemie des vices, élevait jusqu'à Dieu cette philosophie, à l'aide de laquelle il agrandissait son intelligence, il épurait son âme, il réglait sa conduite, il se confessait et se corrigeait de ses imperfections. Il rapportait tout au Créateur des êtres, à l'Ordonnateur des choses, comme à la source

[1] Il est daté du dimanche 1er juillet 1733.

du bien et de la vérité, et il invoquait son assistance par la prière suivante :

« O bonté toute-puissante ! père miséricordieux ! guide indulgent ! augmente en moi cette sagesse qui peut découvrir mes véritables intérêts ! Affermis-moi dans la résolution d'en suivre les conseils, et reçois les services que je puis rendre à tes autres enfants, comme la seule marque de reconnaissance qu'il me soit possible de te donner pour les faveurs que tu m'accordes sans cesse ! »

La gymnastique morale que suivit Franklin pendant un assez grand nombre d'années, et que secondèrent sa bonne nature et sa forte volonté, lui furent singulièrement utiles. Nul n'entendit aussi bien que lui l'art de se perfectionner. Il était sobre, il devint tempérant ; il était laborieux, il devint infatigable ; il était bienveillant, il devint juste ; il était fin, il devint adroit ; il était intelligent, il devint savant. Depuis lors il se montra toujours sensé, réfléchi, véridique, discret ; il n'entreprit rien avant d'y avoir fortement pensé, et n'hésita jamais dans ce qu'il avait à faire. Sa fougue naturelle se changea en patience calculée ; il réduisit sa causticité piquante en une gaieté agréable qui se porta sur les choses et n'offensa point les personnes. Ce qu'il y avait de ruse dans son caractère se contint dans les bornes d'une utile sagacité. Il pénétra les hommes, et ne les trompa point ; il parvint à les servir, en empêchant qu'ils pussent lui nuire. Il se proposait de donner à ces préceptes de conduite un commen-

taire qu'il aurait appelé l'*Art de la vertu*; mais il ne le fit point. Ses affaires commerciales, qui prirent un développement considérable, et les affaires publiques, qui l'absorbèrent ensuite pendant cinquante ans, ne lui permirent pas de composer cet ouvrage, où il aurait démontré que ceux qui veulent être heureux, même dans ce monde, étaient intéressés à être vertueux. Il s'affermit toujours davantage dans cette opinion, et, vers la fin de sa vie, il avait coutume de dire que la morale est le seul calcul raisonnable pour le bonheur particulier, comme le seul garant du bonheur public. « Si les coquins, ajoutait-il, savaient tous les avantages de la vertu, ils deviendraient honnêtes gens par coquinerie. »

Mais la méthode qu'il a laissée et l'expérience qu'il en a faite suffisent à ceux qui seraient tentés de l'imiter. Ils s'en trouveraient aussi bien qu'il s'est trouvé bien lui-même d'imiter Socrate, avec lequel il avait quelques ressemblances de nature. Il faut toujours se proposer de grands modèles pour avoir de hautes émulations. A sa gymnastique morale on pourrait joindre ce qu'il appelait son *algèbre morale*, qui servait à éclairer ses actions, comme l'*Art de la vertu* à les régler. Voici en quoi consistait cette algèbre. Toutes les fois qu'il avait une affaire importante ou difficile, il ne prenait ses résolutions qu'après un très-mûr examen durant plusieurs jours de réflexion. Il cherchait les raisons *pour* et les raisons *contre*. Il les écrivait sur un papier à deux colonnes, en face les unes des autres. De même que

dans les deux termes d'une équation algébrique on élimine les quantités qui s'annulent, il effaçait dans ses colonnes les raisons contraires qui se balançaient, soit qu'une raison *pour* valût une, deux ou trois raisons *contre*, soit qu'une raison *contre* valût plusieurs raisons *pour*. Après avoir écarté celles qui s'annulaient en s'égalant, il réfléchissait quelques jours encore pour chercher s'il ne se présenterait point à lui quelque aperçu nouveau, et il prenait ensuite son parti résolûment, d'après le nombre et la qualité des raisons qui restaient sur son tableau. Cette méthode, excellente pour étudier une question sous toutes ses faces, rendait la légèreté de l'esprit impossible, et l'erreur de la conduite improbable.

Franklin puisa, comme nous allons le voir, dans l'éducation intelligente et vertueuse qu'il se donna à lui-même d'après un plan qui n'arriva pas tout de suite à sa perfection, la prospérité de son industrie, l'opulence de sa maison, la vigueur de son bon sens, la pureté de sa renommée, la grandeur de ses services. Aussi, quelques années avant de mourir, écrivait-il pour l'usage de ses descendants : *Qu'un de leurs ancêtres, aidé de la grâce de Dieu, avait dû* à ce qu'il appelait CE PETIT EXPÉDIENT *le bonheur constant de toute sa vie, jusqu'à sa soixante et dix-neuvième année.* — « Les revers qui peuvent encore lui arriver, ajoutait-il, sont dans les mains de la Providence; mais, s'il en éprouve, la réflexion sur le passé devra lui donner la force de les supporter

avec plus de résignation. Il attribue à la *tempérance* la santé dont il a si longtemps joui, et ce qui lui reste encore d'une bonne constitution ; à l'*industrie* et à la *frugalité*, l'aisance qu'il a acquise d'assez bonne heure, et la fortune dont elle a été suivie, comme aussi les connaissances qui l'ont mis en état d'être un citoyen utile, et d'obtenir un certain degré de réputation parmi les hommes instruits ; à la *sincérité* et à la *justice*, la confiance de son pays et les emplois honorables dont il a été chargé ; enfin, à l'influence réunie de toutes les vertus, même dans l'état d'imperfection où il a pu les acquérir, cette égalité de caractère et cet enjouement de conversation qui font encore rechercher sa compagnie, et qui la rendent encore agréable aux jeunes gens. »

Montrons maintenant l'application qu'il fit de sa méthode à sa vie, et voyons-en les mérites par les effets.

CHAPITRE V

Moyens qu'emploie Franklin pour s'enrichir. — Son imprimerie. — Son journal. — Son almanach populaire et sa *Science du bonhomme Richard*. — Son mariage, la réparation de ses fautes. — Age auquel, se trouvant assez riche, il quitte les affaires commerciales pour les travaux de la science et pour les affaires publiques.

Franklin était retourné de Londres à Philadelphie le 11 octobre 1726. Il fit un moment le commerce avec un marchand assez riche et fort habile, qui, l'ayant remarqué à Londres pour son intelligence, son application, son honnêteté, l'avait pris en amitié et voulait se l'associer. Ce marchand, qui se nommait Denham, lui donna d'abord cinquante livres sterling par an, et devait l'envoyer, avec une cargaison de pain et de farines, dans les Indes occidentales. Mais une maladie l'emporta, et Franklin rentra comme ouvrier chez l'imprimeur Keimer. Celui-ci le paya d'abord fort bien pour qu'il instruisît trois apprentis, auxquels il était incapable de rien apprendre lui-même ; et, lorsqu'il les crut en état de se passer de leçons, il le querella sans motif et l'obligea à sortir de chez lui. Ce procédé était entaché d'ingratitude en même temps que d'injustice. Franklin avait adroitement suppléé aux caractères qui manquaient à l'imprimerie de Keimer. On n'en fon-

dait pas encore dans les colonies anglaises. Se servant de ceux qui étaient chez Keimer comme de poinçons, Franklin avait fait des moules et y avait coulé du plomb. A l'aide de ces matrices imitées, il avait complété généreusement l'imprimerie de Keimer, lequel ne tarda point à se repentir de s'être privé de son utile coopération. Franklin n'était pas seulement très-bon compositeur et fondeur ingénieux, il pouvait être habile graveur.

Or il arriva que la colonie de New-Jersey chargea Keimer d'imprimer pour elle un papier-monnaie. Il fallait dessiner une planche, et la graver après y avoir tracé des caractères et des vignettes qui en rendissent la contrefaçon impossible ; personne autre que Franklin ne pouvait faire cet ouvrage compliqué et délicat. Keimer le supplia de revenir chez lui, en lui disant que d'anciens amis ne devaient pas se séparer pour quelques mots qui n'étaient l'effet que d'un moment de colère. Franklin ne se laissa pas plus tromper par ses avances qu'il ne s'était mépris sur ses emportements. Il savait que l'intérêt dictait les unes comme il avait suggéré les autres. Il s'était déjà entendu avec un des apprentis de Keimer, nommé Hugues Mérédith, dont l'engagement expirait dans quelques mois, et qui lui avait proposé de monter alors en commun une imprimerie, pour laquelle lui fournirait ses fonds, et Franklin son savoir-faire. La proposition avait été acceptée, et le père de Mérédith avait commandé à Londres tout ce qui était néces-

saire pour l'établissement de son fils et de son associé.

En attendant que Mérédith devînt libre, et que la presse et les caractères achetés en Angleterre arrivassent, Franklin ne refusa point l'offre de Keimer. Il grava une planche en cuivre, avec des ornements qu'on admira d'autant plus qu'elle était la première qu'on eût vue en ce pays. Il alla l'exécuter à Burlington, sous les yeux des hommes les plus distingués de la province, chargés de surveiller le tirage des billets et de retirer ensuite la planche. Keimer reçut une somme assez forte; et Franklin, dont on loua beaucoup l'habileté, gagna, par la politesse de ses manières, l'étendue de ses connaissances, l'agrément de ses entretiens, la sûreté de ses jugements, l'estime et l'amitié des membres de l'assemblée du New-Jersey, avec lesquels il passa trois mois. L'un d'eux, vieillard expérimenté et pénétrant, l'inspecteur général de la province, Isaac Detow, lui dit : « Je prévois que vous ne tarderez pas à succéder à toutes les affaires de Keimer, et que vous ferez votre fortune à Philadelphie dans ce métier. »

Il ne se trompait point. La modeste imprimerie de Franklin fut montée en 1728; elle n'avait qu'une seule presse. Franklin s'établit avec son associé Mérédith dans une maison qu'il loua près du marché de Philadelphie, moyennant vingt-quatre livres sterling (cinq cent soixante-seize francs), dont il sous-loua une portion à un vitrier nommé Thomas

Godfrey, chez lequel il se mit en pension pour sa nourriture. Il fallait gagner les intérêts de la somme de deux cents livres sterling (quatre mille huit cents francs) consacrée à l'achat du matériel de l'imprimerie, le prix du loyer, et les frais d'entretien pour Mérédith et pour lui, avant d'avoir le moindre bénéfice. Cela paraissait d'autant moins présumable, qu'il y avait deux imprimeurs dans la ville : Bradford, chargé de l'impression des lois et des actes de l'assemblée de Pensylvanie, et Keimer. Plus de constance dans le travail et plus de mérite dans l'œuvre pouvaient seuls lui donner la supériorité sur ses concurrents ; il le sentit, et ne négligea rien de ce qui devait établir sous ce double rapport sa bonne renommée. Il était à l'ouvrage avant le jour, et souvent il ne l'avait pas encore quitté à onze heures du soir. Il ne terminait jamais sa journée sans avoir achevé toute sa tâche et mis toutes ses affaires en ordre. Ses vêtements étaient toujours simples. Il allait acheter lui-même dans les magasins le papier qui lui était nécessaire, et qu'il transportait à son imprimerie sur une brouette à travers les rues. On ne le voyait jamais dans les lieux de réunion des oisifs ; il ne se permettait ni partie de pêche, ni partie de chasse. Ses seules distractions étaient ses livres ; et encore ne s'y livrait-il qu'en particulier, et lorsque son travail était fini. Il payait régulièrement ce qu'il prenait, et fut bientôt généralement regardé comme un jeune homme laborieux, honnête, habile, exécutant bien ce dont il était chargé,

fidèle aux engagements qu'il contractait, digne de l'intérêt et de la confiance de tout le monde.

Son association avec Mérédith ne dura point. Élevé dans les travaux de la campagne jusqu'à l'âge de trente ans, Mérédith se pliait difficilement aux exigences d'un métier qu'il avait appris trop tard. Il n'était ni un bon ouvrier, ni un ouvrier assidu. Le goût de la boisson entretenait son penchant à la paresse. Il sentit que la vie aventureuse des pionniers dans les terres de l'Ouest lui conviendrait mieux que la vie régulière des artisans dans les villes. Il offrit à Franklin de lui céder ses droits, s'il consentait à rembourser son père des cent livres sterling qu'il avait dépensées, à acquitter cent livres qui restaient encore dues au marchand de Londres, à lui remettre à lui-même trente livres (sept cent vingt francs), enfin à payer ses dettes, et à lui donner une selle neuve. Le contrat fut conclu à ces conditions. Mérédith partit pour la Caroline du Sud, et Franklin resta seul à la tête de l'imprimerie.

Il la fit prospérer. L'exactitude qu'il mit dans son travail et la beauté de ses impressions lui valurent bientôt la préférence du gouvernement colonial et des particuliers sur Bradford et sur Keimer. L'assemblée de la province retira au premier la publication de ses billets et de ses actes pour la donner à Franklin; et le second, perdant tout crédit comme tout ouvrage, se transporta de Philadelphie aux Barbades. Franklin obtint l'impression du papier-monnaie de la Pensylvanie, qui avait été de quinze

mille livres sterling (trois cent soixante mille francs) en 1723, et qui fut de cinquante-cinq mille (un million trois cent mille francs) en 1730. Le gouvernement de New-Castle lui accorda bientôt aussi l'impression de ses billets, de ses votes et de ses lois.

Les premiers succès en amènent toujours d'autres. L'industrie de Franklin s'étendit avec sa prospérité. Au commerce de l'imprimerie il ajouta successivement la fondation d'un journal, l'établissement d'une papeterie, la rédaction d'un almanach. Ces entreprises furent aussi avantageuses à l'Amérique septentrionale que lucratives pour lui. Les colonies n'avaient ni journaux, ni almanachs, ni papeteries à elles. Avant Franklin, on y réimprimait les gazettes d'Europe comme elles y étaient envoyées, on y tirait tout le papier de la métropole, et on y répandait ces almanachs insignifiants ou trompeurs qui n'apprenaient rien au peuple, ou qui entretenaient en lui une superstitieuse ignorance.

Franklin fut le premier qui, dans le journal de son frère à Boston, et dans le sien à Philadelphie, discuta les matières les plus intéressantes pour son temps et pour son pays. Il le fit servir à l'éducation politique et à l'enseignement moral de ses compatriotes, dont il développa l'esprit de liberté par le contrôle discret, mais judicieux, de tous les actes du gouvernement colonial, et auxquels il prouva, sous toutes les formes, que les hommes vicieux ne peuvent être des hommes de bon sens. Il devint ainsi l'un de leurs principaux instituteurs

avant d'être l'un de leurs plus glorieux libérateurs.

Son almanach, qu'il commença à publier en 1732, sous le nom de *Richard Saunders*, et qui est resté célèbre sous celui du *Bonhomme Richard*, fut pour le peuple ce que son journal fut pour les classes éclairées. Il devint pendant vingt-cinq ans un bréviaire de morale simple, de savoir utile, d'hygiène pratique à l'usage des habitants de la campagne. Franklin y donna, avec une clarté saisissante, toutes les indications propres à améliorer la culture de la terre, l'éducation des bestiaux, l'industrie et la santé des hommes ; et il y recommanda, sous les formes de la sagesse populaire, les règles les plus capables de procurer le bonheur par la bonne conduite.

Il résuma dans la *Science du Bonhomme Richard*, ou le *Chemin de la fortune*, cette suite de maximes dictées par le bon sens le plus délicat et l'honnêteté la plus intelligente. C'est l'enseignement même du travail, de la vigilance, de l'économie, de la prudence, de la sobriété, de la droiture. Il les conseille par des raisons simples et profondes, avec des mots justes et fins. La morale y est prêchée au nom de l'intérêt, et la vérité économique s'y exprime en sentences si heureuses, qu'elles sont devenues des proverbes immortels. Voici quelques-uns de ces proverbes, agréables à lire, utiles à suivre :

« L'oisiveté ressemble à la rouille, elle use beaucoup plus que le travail : la clef dont on se sert est toujours claire.

« Ne prodiguez pas le temps, car c'est l'étoffe dont la vie est faite.

« La paresse va si lentement, que la pauvreté l'atteint bientôt.

« Le plaisir court après ceux qui le fuient.

« Il en coûte plus cher pour entretenir un vice que pour élever deux enfants.

« C'est une folie d'employer son argent à acheter un repentir

« L'orgueil est un mendiant qui crie aussi haut que le besoin, et qui est bien plus insatiable.

« L'orgueil déjeune avec l'abondance, dîne avec la pauvreté, et soupe avec la honte.

« Il est difficile qu'un sac vide se tienne debout.

« On peut donner un bon avis, mais non pas la bonne conduite.

« Celui qui ne sait pas être conseillé ne peut pas être secouru.

« Si vous ne voulez pas écouter la raison, elle ne manquera pas de se faire sentir.

« L'expérience tient une école où les leçons coûtent cher ; mais c'est la seule où les insensés puissent s'instruire. »

Cet almanach, dont près de dix mille exemplaires se vendaient tous les ans, eut un grand succès et une non moins grande influence. Franklin le fit servir de plus à doter son pays d'une nouvelle industrie : il l'échangea pour du chiffon qu'on perdait auparavant, et avec lequel il fabriqua du papier.

Sa papeterie fournit les marchands de Boston, de Philadelphie et d'autres villes d'Amérique ; et bientôt, à son imitation, on fonda cinq ou six papeteries en Amérique. Il apprit ainsi à ses compatriotes à se passer du papier de la métropole, comme de ses journaux, de ses almanachs, et bientôt de son administration.

Grâce à lui, les imprimeries se multiplièrent également dans les colonies. Il forma d'excellents ouvriers, qu'il envoya avec des presses et des caractères dans les diverses villes qui n'avaient point d'imprimeurs, et qui sentaient le besoin d'en avoir. Il formait avec eux, pendant six ans, une société dans laquelle il se réservait un tiers des bénéfices. Son imprimerie fut ainsi le berceau de plusieurs autres, et sa confiance généreuse se trouva toujours si bien placée, qu'elle ne l'exposa jamais à un regret ni à un mécompte.

Le produit de plus en plus abondant de ses diverses industries lui procura d'abord l'aisance, puis la richesse. Il n'avait pas attendu ce moment pour corriger ses anciens *errata*. Il avait restitué à Vernon la somme qu'il lui devait, en joignant les intérêts au capital. Il s'était cordialement réconcilié avec son frère James. Le tort qu'il lui avait fait autrefois, il le répara envers son fils, en formant celui-ci à l'état d'imprimeur, et en lui donnant ensuite toute une collection de caractères neufs. Ces réparations soulagèrent sa conscience, mais il y en eut une qui contenta son cœur. Il épousa, en 1730,

miss Read, qu'à son retour de Londres, en 1726, il avait trouvée mariée et malheureuse. Sa mère l'avait unie à un potier nommé Rogers, rempli de paresse et de vices, dissipé, ivrogne, brutal, et qu'on sut depuis être déjà marié ailleurs. Ce premier mariage rendait le second nul; et Rogers, disparaissant de Philadelphie, où il était perdu de dettes et de réputation, abandonna la jeune femme qu'il avait trompée. Franklin, touché du malheur de miss Read, qu'il attribuait à sa propre légèreté, et cédant à son ancienne inclination pour elle, lui offrit sa main, qu'elle accepta avec un joyeux empressement.

« Elle fut pour moi, dit-il, une tendre et fidèle compagne, et m'aida beaucoup dans le travail de la boutique; nous n'eûmes tous deux qu'un même but, et nous tâchâmes de nous rendre mutuellement heureux. » Ils le furent l'un par l'autre pendant plus de cinquante ans. Laborieuse, économe, honnête, la femme eut des goûts qui s'accordèrent parfaitement avec les résolutions du mari. Elle pliait et cousait les brochures, arrangeait les objets en vente, achetait les vieux chiffons pour faire du papier, surveillait les domestiques, qui étaient aussi diligents que leurs maîtres, pourvoyait aux besoins d'une table simple, pendant que Franklin, le premier levé dans sa rue, ouvrait sa boutique, travaillait en veste et en bonnet, brouettait, emballait lui-même ses marchandises, et donnait à tous l'exemple de la vigilance et de la modestie. Il était alors si sobre et si économe, qu'il déjeunait avec

du lait sans thé, pris dans une écuelle de terr
de deux sous avec une cuiller d'étain. Un mati
pourtant, sa femme lui apporta son thé dans un
tasse de porcelaine avec une cuiller d'argent. Ell
en avait fait l'emplette, à son insu, pour vingt-troi
schellings; et, en les lui présentant, elle assura, pou
excuser cette innovation hardie, que son mari mé
ritait une cuiller d'argent et une tasse de porcelain
aussi bien qu'aucun de ses voisins. « Ce fut, di
Franklin, la première fois que la porcelaine et l'ar
genterie parurent dans ma maison. »

Comme la femme forte de la Bible, elle rempli
dignement tous ses devoirs, et elle dirigea avec de
soins intelligents la première éducation des enfant
qui naquirent d'une union que la Providence n
pouvait manquer de bénir. Associée aux humble
commencements de Franklin, elle partagea ensuit
son opulence, et jouit de sa grande et pure cél
brité. Cet homme industrieux sans être avide, c
vrai sage, sachant entreprendre et puis s'arrête
ne voulut pas que la richesse fût l'objet d'une r
cherche trop prolongée de sa part. Après avo
consacré la moitié de sa vie à l'acquérir, il se gar
bien d'en perdre l'autre moitié à l'accroître. S
premier but étant atteint, il s'en proposa d'autr
d'un ordre plus élevé. Cultiver son intelligenc
servir sa patrie, travailler aux progrès de l'hum
nité, tels furent les beaux desseins qu'il conçut
qu'il exécuta. A quarante-deux ans, il se regar
comme suffisamment riche. Cédant alors son i

primerie et son commerce à David Halle, qui avait travaillé quelque temps avec lui, et qui lui conserva pendant dix-huit ans une part dans les bénéfices, il se livra aux travaux et aux actes qui devaient faire de lui un savant inventif, un patriote glorieux, et le placer parmi les grands hommes.

CHAPITRE VI

Établissements d'utilité publique et d'instruction fondés par Franklin. — Influence qu'ils exercent sur la civilisation matérielle et morale de l'Amérique. — Ses inventions et ses découvertes comme savant. — Grandeur de ses bienfaits et de sa renommée.

Dès la fin de 1727, Franklin avait fondé, fort obscurément encore, un *club* philosophique à Philadelphie. Ce club, qui s'appela la *junte*, et dont il rédigea les statuts, était composé des gens instruits de sa connaissance. La plupart étaient des ouvriers comme lui : le vitrier Thomas Godfrey, qui était habile mathématicien ; le cordonnier William Parsons, qui était versé dans les sciences et devint inspecteur général de la province ; le menuisier William Maugridje, très-fort mécanicien ; l'arpenteur Nicolas Scull, des compositeurs d'imprimerie et de jeunes commis négociants qui occupèrent plus tard des emplois élevés dans la colonie, en faisaient partie. Cette réunion se tint tous les dimanches, d'abord dans une taverne, puis dans une chambre louée. Chaque membre était obligé d'y proposer à son tour des questions sur quelque point de morale, de politique ou de philosophie naturelle, qui devenait le sujet d'une discussion en règle. Ces questions étaient lues huit jours avant qu'on les discutât, afin que chacun y réfléchît et se préparât à les traiter.

Après avoir employé toute la semaine au travail, Franklin allait passer là son jour de repos, dans des entretiens élevés, dans des lectures instructives, dans des discussions fortifiantes, avec des hommes éclairés et honnêtes. « C'était, d'après lui, la meilleure école de philosophie, de morale et de politique qui existât dans la province. »

La *Société philosophique* de Philadelphie prit en quelque sorte naissance dans ce club, où ne pénétrèrent que des pensées bienveillantes et des sentiments généreux. Beaucoup de personnes désirant en faire partie, il fut permis à chaque membre, sur la proposition de Franklin, d'instituer un autre club de la même nature, qui serait affilié à la *junte*. Les clubs secondaires qui se formèrent ainsi furent des moyens puissants pour propager des idées utiles. Franklin s'y prépara un parti, qu'il dirigea d'autant mieux que ce parti s'en doutait moins, et qu'en suivant de sages avis il croyait n'obéir qu'à ses propres déterminations.

Franklin aimait à conduire les autres. Il y était propre. Son esprit actif, ardent, fécond, judicieux, son caractère énergique et résolu, l'appelaient à prendre sur eux un ascendant naturel. Mais cet ascendant, qu'il acquit de bonne heure, il ne l'exerça pas toujours de la même façon. Lorsqu'il était enfant, il commandait aux enfants de son âge, qui le reconnaissaient sans peine pour le directeur de leurs jeux et l'acceptaient pour chef dans leurs petites entreprises. Durant sa jeunesse, il était do-

minateur, dogmatique, tranchant. Il faisait en quelque sorte violence aux autres par la supériorité un peu arrogante de son argumentation : il entraînait en démontrant. Mais il s'aperçut bientôt que cette méthode orgueilleuse, si elle soumettait les esprits, indisposait les amours-propres. Frappé de la méthode ingénieuse qu'avait employée Socrate pour conduire ses adversaires, au moyen de questions en apparence naïves et au fond adroites, à travers des détours dont il connaissait et dont eux ignoraient l'issue, à reconnaître la vérité incontestable de ses idées par l'évidente absurdité des leurs, il l'adopta avec un grand succès. Il allait ainsi interrogeant et confondant tout le monde. Mais si le procédé socratique, dans lequel il excellait, lui ménageait des triomphes, il lui laissait des ennemis. Les hommes n'aiment pas qu'on leur prouve trop leurs erreurs ; Franklin le comprit : il devint moins argumentateur et plus persuasif. Il conserva le même besoin de faire accepter les idées qu'il croyait vraies et bonnes, mais il s'y prit mieux. Il mit dans ses intérêts l'amour-propre ainsi que la raison de ceux auxquels il s'adressait, et il ne se servit plus vis-à-vis d'eux que des formules modestes et insinuantes : *Il me semble que, J'imagine, Si je ne me trompe*, etc. Les projets véritablement utiles qu'il conçut, il ne les présenta point comme étant de lui ; il les attribua à des amis dont il ne donnait pas le nom ; et, tandis que les avantages devaient en être recueillis par tous, le mérite n'en revenait à personne : ce qui

s'accommodait à la faiblesse humaine et désarmait l'envie. Aussi vit-il depuis lors toutes ses propositions adoptées.

Il fit usage, pour la première fois, de cet adroit moyen, lorsqu'il voulut fonder une bibliothèque par souscription. Il y avait peu de livres à Philadelphie; Franklin proposa, *au nom de plusieurs personnes qui aimaient la lecture*, d'en acheter en Angleterre aux frais d'une association dont chaque membre payerait d'abord quarante schellings (quarante-huit francs), ensuite dix schellings par an pendant cinquante ans. Grâce à cet artifice, son projet ne rencontra aucune objection. Il se procura cinquante, puis cent souscripteurs, et la bibliothèque fut bientôt établie. Elle répandit le goût de la lecture, et l'exemple de Philadelphie fut imité par les villes principales des autres colonies.

« Notre bibliothèque par souscription, dit Franklin, fut ainsi la mère de toutes celles qui existent dans l'Amérique septentrionale, et qui sont aujourd'hui si nombreuses. Ces établissements sont devenus considérables, et vont toujours en augmentant; ils ont contribué à rendre généralement la conversation plus instructive, à répandre parmi les marchands et les fermiers autant de lumières qu'on en trouve ordinairement dans les autres pays parmi les gens qui ont reçu une bonne éducation, et peut-être même à la vigoureuse résistance que toutes les colonies américaines ont apportée aux attaques dirigées contre leurs priviléges. »

Cet établissement ne fut pas le seul que l'Amérique dut à Franklin : il proposa avec le même art, et fit adopter par l'influence de la *junte*, la fondation d'une Académie pour l'éducation de la jeunesse de Pensylvanie. La souscription qu'il provoqua produisit cinq mille livres sterling (cent vingt mille francs). On désigna alors les professeurs, et on ouvrit les écoles dans un grand édifice qui avait été destiné aux prédicateurs ambulants de toutes les sectes, et qui fut adapté par Franklin à l'usage de la nouvelle Académie. Il en rédigea lui-même les règlements, et une charte l'organisa en corporation. Son fondateur principal l'administra pendant quarante années, et il eut le bonheur d'en voir sortir des jeunes gens qui se distinguèrent par leurs talents et devinrent l'ornement de leur pays.

Sans bibliothèque et sans collége avant Franklin, Philadelphie était aussi sans hôpital ; il n'y avait aucun moyen d'y prévenir ou d'y éteindre les incendies, et la police de nuit était négligemment faite par des constables. Ses rues n'étaient point pavées, et le manque d'éclairage les laissait le soir dans une obscurité dangereuse. Dans les saisons pluvieuses, elles ne formaient qu'un bourbier où l'on s'enfonçait pendant le jour, et où l'on n'osait pas s'engager durant la nuit. Franklin les fit paver et éclairer à l'aide de souscriptions, auxquelles il eut recours aussi pour la fondation d'un hôpital. Il fit établir, pour veiller à la sûreté commune, une garde soldée, que chacun paya en proportion des intérêts

qu'il avait à défendre, et il organisa une compagnie de l'*Union* contre les incendies, devenus depuis lors beaucoup moins fréquents. Il forma également des associations et des tontines pour les ouvriers, et il essaya divers plans de secours pour les infirmes et les vieillards.

Son génie inventif, tourné vers le bien-être des hommes, ne chercha pas avec moins de succès à pénétrer les secrets de la nature ; il l'avait fortifié en le cultivant. Il avait appris tout seul le français, l'italien, l'espagnol, le latin, et il lisait les grands ouvrages écrits dans ces langues tout comme ceux qui avaient été composés dans la sienne. La vigueur de son attention et la fidélité de sa mémoire étaient telles, qu'il n'oubliait rien de ce qu'il avait intérêt à savoir et à retenir.

Il était doué surtout de l'esprit d'observation et de conclusion : observer le conduisait à découvrir, conclure à appliquer. Traversait-il l'Océan, il faisait des expériences sur la température de ses eaux, et il constatait qu'à la même latitude celle de son courant était plus élevée que celle de sa partie immobile. Il donnait par là aux marins un moyen facile de connaître s'ils se trouvaient sur le passage même de cet obscur courant de la mer, afin d'y rester ou d'en sortir, suivant qu'il hâtait ou contrariait la marche de leurs navires. Entendait-il des sons produits par des verres mis en vibration, il remarquait que ces sons différaient selon la masse du verre et selon le rapport de celle-ci à sa capacité, à

son évasement et à son contenu. De toutes ces remarques, il résultait un instrument de musique, et Franklin inventait l'*harmonica*. Examinait-il la perte de chaleur qui se faisait par l'ouverture des cheminées et l'accumulation étouffante qu'en produisait un poêle fermé, il tirait de ce double examen, en combinant ensemble ces deux moyens de chauffage, une cheminée qui était économique comme un poêle, et un poêle qui était ouvert comme une cheminée. Ce poêle en forme de cheminée fut généralement adopté, et Franklin refusa une patente pour le vendre exclusivement. « Comme nous retirons, dit-il, de grands avantages des inventions des autres, nous devons être charmés de trouver l'occasion de leur être utiles par les nôtres, et nous devons le faire avec générosité. »

Mais une importante et glorieuse découverte fut celle de la nature de la foudre et des lois de l'électricité. Il était réservé à la science du dix-huitième siècle de connaître surtout les principes et les combinaisons des corps, comme la science du dix-septième avait eu la gloire de constater les règles mathématiques de leur pesanteur et de leurs mouvements. Si l'un de ces grands siècles avait pénétré jusqu'aux profondeurs de l'espace pour y découvrir la forme elliptique des astres, y mesurer leur grandeur, y calculer leur marche, y assigner la force respective de leurs attractions, l'autre, non moins sagace et non moins fécond, était destiné, par le développement naturel de l'esprit humain, à porter

ses observations sur notre globe, sur la matière qui le compose, l'atmosphère qui l'entoure, les fluides mystérieux qui l'agitent, les êtres variés qui l'animent. A la fondation véritable de l'astronomie devait succéder celle de la physique, de la chimie, de l'histoire naturelle positives ; à Galilée, à Keppler, à Huyghens, à Newton, à Leibnitz, devaient succéder Franklin, Priestley, Lavoisier, Berthollet, Laplace, Volta, Linné, Buffon et Cuvier.

Le fluide électrique était appelé non-seulement à être une de ses plus belles découvertes, mais un de ses plus puissants moyens d'en opérer d'autres ; car, rendu maniable, il devenait un instrument incomparable de décomposition. Sans se douter que la force attractive qui se trouvait dans l'ambre (ἤλεκτρον des anciens, d'où lui est venu le nom d'*électricité*) et dans certains corps était la même que cette force terrible qui tombait du ciel avec fracas au milieu des orages, on l'étudiait avec soin depuis le commencement du siècle. Hawksbée l'avait soumise vers 1709 à quelques expériences. Gray et Welher en 1728 avaient démontré que cette substance se communiquait d'un corps à l'autre, sans même que ces corps fussent en contact. Ils avaient remarqué qu'on pouvait tirer des étincelles d'une verge de fer suspendue en l'air par un lien en soie ou en cheveux, et que dans l'obscurité cette verge de fer était lumineuse à ses deux bouts.

Le docte intendant des jardins du roi de France, Dufay, avait trouvé en 1733 que le verre produisait

par son frottement une autre électricité que la résine, et il avait distingué l'électricité *vitreuse* et l'électricité *résineuse*. Désaguliers, de 1739 à 1742, avait donné le nom de *conducteur* aux tiges métalliques à travers lesquelles l'électricité passait avec une rapide facilité. Enfin, en 1742, l'appareil électrique imaginé dans le siècle précédent par Otto de Guerike, l'habile inventeur de la machine pneumatique, ayant, par des perfectionnements successifs, reçu son organisation définitive, le professeur Bose à Wittemberg, le professeur Winkler à Leipsick, le bénédictin Gordon à Erfurt, le docteur Ludolf à Berlin, avaient, par d'assez fortes décharges, tué de petits oiseaux et mis le feu à l'éther, à l'alcool et à plusieurs corps combustibles.

La science en était arrivée là : elle produisait quelques curieux phénomènes dont elle ne donnait pas de satisfaisantes explications, lorsque Franklin s'en occupa par hasard, mais avec génie. Dans un voyage qu'il fit à Boston en 1746, l'année même où Muschenbroeck découvrit la fameuse bouteille de Leyde et ses phénomènes bizarres, il assista à des expériences électriques imparfaitement exécutées par le docteur Spence, qui venait d'Écosse. Peu après son retour à Philadelphie, la bibliothèque qu'il avait fondée reçut du docteur Collinson, membre de la Société royale de Londres, un tube en verre, avec des instructions pour s'en servir. Franklin renouvela les expériences auxquelles il avait assisté, y en ajouta d'autres, et fabriqua lui-même avec plus

de perfection les machines qui lui étaient nécessaires. Il y ajouta la charge par cascades, qui devint la première batterie électrique, dont les effets furent supérieurs à ceux obtenus jusque-là. Avec sa sagacité pénétrante et inventive, il vit d'abord que les corps à pointe avaient le pouvoir d'attirer la matière électrique; il pensa ensuite que cette matière était un fluide répandu dans tous les corps, mais à l'état latent; qu'elle s'accumulait dans certains d'entre eux où elle était en *plus*, et abandonnait certains autres où elle était en *moins*; que la décharge avec étincelle n'était pas autre chose que le rétablissement de l'équilibre entre l'électricité en *plus*, qu'il appela *positive*, et l'électricité en *moins*, qu'il appela *négative*. Cette belle conclusion le conduisit bientôt à une autre plus forte encore.

La couleur de l'étincelle électrique, son mouvement brisé lorsqu'elle s'élance vers un corps irrégulier, le bruit de sa décharge, les effets singuliers de son action, au moyen de laquelle il fondit une lame mince de métal entre deux plaques de verre, changea les pôles de l'aiguille aimantée, enleva toute la dorure d'un morceau de bois sans en altérer la surface, la douleur de sa sensation, qui pour de petits animaux allait jusqu'à la mort, lui suggérèrent la pensée hardie qu'elle provenait de la même matière dont l'accumulation formidable dans les nuages produisait la lumière brillante de l'éclair, la violente détonation du tonnerre, brisait tout ce qu'elle rencontrait sur son passage lorsqu'elle descendait du

ciel pour se remettre en équilibre sur la terre. Il en conclut l'identité de l'électricité et de la foudre. Mais comment l'établir? Sans démonstration, une vérité reste une hypothèse dans les sciences, et les découvertes n'appartiennent pas à ceux qui affirment, mais à ceux qui prouvent.

Franklin se proposa donc de vérifier l'exactitude de sa théorie en tirant l'éclair des nuages. Le premier moyen qu'il conçut fut d'élever jusqu'au milieu d'eux des verges de fer pointues qui l'attireraient. Ce moyen ne lui semblant point praticable parce qu'il ne trouva point de lieu assez haut, il en imagina un autre. Il construisit un cerf-volant formé par deux bâtons revêtus d'un mouchoir de soie. Il arma le bâton longitudinal d'une pointe de fer à son extrémité la plus élevée. Il attacha au cerf-volant une corde en chanvre, terminée par un cordon en soie. Au point de jonction du chanvre, qui était conducteur de l'électricité, et du cordon en soie qui ne l'était pas, il mit une clef, où l'électricité devait s'accumuler, et annoncer sa présence par des étincelles. Son appareil ainsi disposé, Franklin se rend dans une prairie un jour d'orage. Le cerf-volant est lancé dans les airs par son fils, qui le retient par le cordon de soie, tandis que lui-même, placé à quelque distance, l'observe avec anxiété. Pendant quelque temps il n'aperçoit rien, et il craint de s'être trompé. Mais tout d'un coup les fils de la corde se roidissent, et la clef se charge. C'est l'électricité qui descend. Il court au cerf-volant, présente son doigt

à la clef, reçoit une étincelle, et ressent une forte commotion qui aurait pu le tuer, et qui le transporte de joie. Sa conjecture se change en certitude, et l'identité de la matière électrique et de la foudre est prouvée.

Cette vérification hardie, cette découverte immortelle qui devait le placer au premier rang dans la science, fut faite en juin 1752. Ses autres découvertes sur l'électricité dataient de 1747. Il avait expliqué alors la décharge électrique de la bouteille de Leyde par le rétablissement de l'équilibre entre l'électricité diverse qui réside dans ses deux parties ; les différences de l'électricité *vitreuse* et *résineuse*, par les lois de l'électricité *positive* et de l'électricité *négative*. Dans ce moment, il expliqua la foudre par l'électricité elle-même. Il conjectura aussi que l'éclat mystérieux des aurores boréales provenait de décharges électriques opérées dans les régions élevées de l'atmosphère, où l'air, devenu moins dense, donnait à l'électricité une extension plus lumineuse.

De même que l'observation le menait ordinairement à une théorie, la théorie était toujours suivie pour lui d'une application utile. Il aimait à acquérir le savoir, mais encore plus à le faire servir aux progrès et au bien-être du genre humain. Il constata que des tiges de fer pointues, s'élevant dans l'air et s'enfonçant à quelques pieds dans la terre humide ou dans l'eau, avaient la propriété ou de repousser les corps chargés d'électricité, ou de donner silen-

cieusement et imperceptiblement passage au feu de ces corps, ou encore de recevoir ce feu sans l'abandonner, s'il se précipitait sur elles par une décharge instantanée, et de le conduire jusqu'à sa grande masse terrestre sans qu'il fît aucun mal. Il conseilla dès lors de mettre à l'abri de l'électricité formidable des nuages les monuments publics, les maisons, les vaisseaux, au moyen de ces pointes salutaires qui les préserveraient des atteintes ou des effets de la foudre. Non-seulement il détermina le mode d'action de ces pointes, mais il circonscrivit l'étendue circulaire de leur influence. A la grande découverte de l'électricité céleste il ajouta le bienfait rassurant des paratonnerres. L'Amérique et l'Angleterre les adoptèrent et s'en couvrirent. L'orageuse atmosphère fut désarmée de ses périls, et ceux-là seuls restèrent exposés aux coups de la foudre que l'ignorance ou le préjugé détourna de s'en garantir.

La renommée de Franklin se répandit bientôt, avec sa théorie, dans le monde entier. Une incrédulité négligente et presque railleuse avait accueilli, dans la Société royale de Londres, ses premières assertions, que le docteur Mitchell avait communiquées à cette illustre compagnie. Le Traité et les lettres où Franklin avait raconté ses expériences et développé ses explications y avaient été lus et écartés fort dédaigneusement; mais la science triompha bientôt du préjugé, la science qui a contre le doute la démonstration, et qui élève au-dessus du dédain

par la gloire. Le Traité de Franklin, que publia un membre même de la Société royale, le docteur Fothergill, fut traduit en français, en italien, en allemand. Répandu sur tout le continent, il y fit une révolution. Les expériences du philosophe américain, que Dalibard avait faites à Marly-le-Roi en même temps que lui, furent répétées à Montbard par le grand naturaliste Buffon ; à Saint-Germain, par le physicien Delor, devant Louis XV, qui voulut en être témoin ; à Turin, par le père Beccaria ; en Russie, par le professeur Richmann, qui, recevant une décharge trop forte, tomba foudroyé, et donna un martyr à la science. Partout concluantes, elles firent adopter avec admiration le système nouveau, qui fut appelé *franklinien*, du nom de son auteur.

Tout d'un coup célèbre, le sage de Philadelphie devint l'objet des empressements universels, et fut chargé d'honneurs académiques. La médaille de Godfrey Coley lui fut décernée par la Société royale de Londres, qui, réparant son premier tort, le nomma l'un de ses membres, sans l'astreindre au payement de vingt-trois guinées que chacun de ceux-ci versait en y entrant. Les universités de Saint-André et d'Edimbourg en Écosse, celle d'Oxford en Angleterre, lui conférèrent le grade de docteur, qui servit depuis lors à le désigner dans le monde. L'Académie des sciences de Paris se l'associa, comme elle s'était associé Newton et Leibnitz. Les divers corps savants de l'Europe l'admirent dans leur sein. A cette gloire de la science, qu'il aurait

parmi les fondateurs immortels des vérités
relles, de compter au nombre des libérateurs
reux des peuples.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE VII

Vie publique de Franklin. — Divers emplois dont il est investi par la confiance du gouvernement et par celle de la colonie. — Son élection à l'Assemblée législative de la Pensylvanie. — Influence qu'il y exerce. — Ses services militaires pendant la guerre avec la France. — Ses succès à Londres comme agent et défenseur de la colonie contre les prétentions des descendants de Guillaume Penn, qui en possédaient le gouvernement héréditaire.

La vie publique de Franklin avait commencé bien avant que se terminât sa vie commerciale. Il les mêla quelque temps ensemble, jusqu'à ce qu'il se consacrât tout à fait à la première en abandonnant la seconde. Dès 1736, il avait été nommé secrétaire de l'Assemblée législative de Pensylvanie. Le maître général des postes en Amérique l'avait désigné, en 1737, comme son délégué dans cette colonie. A la mort de ce fonctionnaire important, survenue en 1753, le gouvernement britannique, appréciant son habileté, l'investit de cette grande charge, qui lui offrit l'occasion de rendre les relations plus actives et la civilisation plus étendue en Amérique, de procurer à l'Angleterre un revenu postal plus considérable, et de percevoir lui-même de vastes pro-

fits. Il déboursa beaucoup d'argent pendant les premières années pour améliorer ce service, qui rapporta ensuite trois fois plus, et dont se ressentirent utilement l'agriculture et le commerce des colonies.

La confiance qu'inspiraient son intelligente sagesse et son inaltérable justice lui valut les emplois les plus divers. Le gouverneur le nomma juge de paix; la corporation de la cité le choisit pour être l'un des membres du conseil commun, et ensuite *alderman*. Ses concitoyens, sans qu'il briguât leur suffrage, l'envoyèrent à l'assemblée de la province, et renouvelèrent d'eux-mêmes son mandat par dix élections successives. Il avait pour maxime de ne jamais *demander, refuser ni résigner aucune place*, et il les remplissait toutes aussi bien que s'il n'en avait eu qu'une seule.

Entré dans l'Assemblée de Pensylvanie, il y obtint un crédit immense. Il devint l'âme de ses délibérations, et rien ne s'y fit sans qu'il en inspirât le projet et qu'il en dirigeât l'exécution. Il avait toujours soin de disposer les esprits à ce qu'il fallait voter ou entreprendre par des publications courtes, vives, concluantes, qui lui valaient l'assentiment du public et entraînaient sa coopération. C'est ainsi qu'il fut le conseiller permanent de la colonie pendant la paix, et même son défenseur militaire pendant les guerres qui survinrent, après 1742 et 1754, entre la Grande-Bretagne et la France. Ces deux guerres, dont l'une éclata au sujet de la succession d'Au-

triche, et dont l'autre s'éleva à l'occasion de la Silésie que le roi de Prusse avait depuis peu conquise, divisèrent ces deux grandes puissances, qui embrassaient toujours des partis différents, par rivalité de politique et opposition d'intérêts. Durant la première, la France ayant attaqué, de concert avec le roi de Prusse, la maison d'Autriche, l'Angleterre se déclara en faveur de l'impératrice Marie-Thérèse ; durant la seconde, la France s'étant unie à Marie-Thérèse pour envahir les Etats du roi de Prusse, l'Angleterre devint la protectrice de Frédéric II. Les effets de leur désaccord s'étendirent du continent d'Europe à celui d'Amérique.

Il fallut mettre les colonies en état de défense. La Pensylvanie en avait particulièrement besoin ; elle n'avait ni troupes ni armes. Sur la provocation de Franklin, dix mille hommes s'associèrent pour s'organiser en milice et pour acquérir des canons. On en acheta huit à Boston, on en commanda à Londres ; et Franklin alla en réclamer auprès du gouverneur royal de New-York, Clinton, qui ne voulait pas en donner d'abord, et de qui il en obtint dix-huit au milieu des épanchements adroits d'un repas. Il fut aussi chargé de négocier à Carlisle un traité défensif avec les six nations indiennes qui habitaient entre le lac Ontario et les frontières des colonies anglo-américaines. Ce traité, qu'il conclut de concert avec le président Norris, délégué comme lui auprès des belliqueux sauvages de la confédération iroquoise, couvrit au delà des

monts Alleghanys les colonies que les batteries de canon protégèrent sur le littoral de la mer.

Mais le danger devint plus redoutable pendant la guerre de Sept ans. Les Français du Canada, avec les sauvages de leur parti, descendirent les lacs pour attaquer les colonies anglaises du côté du continent. Celles-ci, alarmées, envoyèrent des commissaires à Albany pour aviser, avec les six nations indiennes, aux moyens de défense. Ces commissaires, au nombre desquels était Franklin, se réunirent en congrès la mi-juin de l'année 1754. Pour la première fois, on conçut et on proposa des projets d'*union* des treize colonies. Celui que présenta Franklin fut préféré à tous les autres. Il confiait le gouvernement de l'*Union* à un *président* nommé par la couronne et payé par elle, et en remettait la suprême direction à un *grand conseil* choisi par les représentants du peuple qui composaient les diverses assemblées coloniales. Ce plan, à peu près semblable à celui qu'adoptèrent les colonies au moment de leur émancipation, fut voté à l'unanimité dans le congrès d'Albany.

Mais il ne se réalisa point. Le gouvernement métropolitain le trouva trop démocratique, et y vit des dangers pour lui. Il craignit que les colonies ne devinssent belliqueuses en se défendant, et qu'en apprenant à se suffire à elles-mêmes elles ne parvinssent à se passer de lui. Il aima donc mieux se charger de leur défense, et il y envoya le général Braddock avec deux régiments. Les assemblées coloniales,

de leur côté, eurent peur d'accroître la prérogative royale en mettant à leur tête un *président* qui dépendrait de la couronne; et elles ne voulurent pas s'exposer à affaiblir leur existence particulière par l'établissement d'une administration générale qui, les représentant toutes, serait supérieure à chacune d'elles. Cette organisation commune, qui devait faire la force, assurer la liberté, devenir la gloire des treize colonies changées en *États-Unis*, ne pouvait être un acte de simple prévoyance, mais de pressante nécessité. Elle fut ajournée de vingt ans.

Le général Braddock débarqua en Virginie, pénétra dans le Maryland, et se disposa, après avoir franchi les Alleghanys, à s'avancer, en longeant les lacs, jusqu'aux frontières du Canada. Les moyens de transport lui manquaient. L'actif et ingénieux Franklin lui procura en quelques jours cent cinquante chariots et quinze cents chevaux de selle et de bât qui lui étaient nécessaires. Il n'y parvint point sans s'engager personnellement pour quatre cent quatre-vingt mille francs envers ceux qui les fournirent. Secondé par l'industrieux dévouement de Franklin, le général Braddock se mit en marche ayant à côté de lui le colonel virginien Georges Washington, qui, à peine âgé de vingt-deux ans, avait donné des signes éclatants d'une bravoure entreprenante et froide, et d'une prudence forte. Au début de la guerre, il avait surpris et mis en fuite un détachement de Français commandé par Jumon-

ville, qui avait succombé dans cette rencontre; il connaissait parfaitement ce genre de guerre. Mais le général Braddock, qui ne savait que la guerre régulière, voulut se battre dans les ravins boisés de l'Amérique comme il aurait pu le faire dans les plaines découvertes de l'Europe. Il marcha avec des masses compactes contre des ennemis embusqués et des Indiens épars. Après avoir franchi les gués de la Monongahela pour aller attaquer le fort Duquesne, il fut surpris, mis en déroute, et tué. Sur quatre-vingt-six officiers de sa petite armée, vingt-six restèrent sur le champ de bataille, et trente-sept furent blessés. Georges Washington, qui eut quatre balles dans son habit et deux chevaux tués sous lui, se retira avec les débris des troupes anglaises. Le jeune arpenteur de Virginie et l'ancien garçon imprimeur de Philadelphie, qui devaient se rendre l'un et l'autre si célèbres plus tard en défendant l'indépendance des colonies contre l'Angleterre, se distinguèrent alors en protégeant la sûreté des colonies contre la France.

Après la défaite de Braddock, Franklin fit voter par l'Assemblée de Pensylvanie une taxe de cinquante mille livres sterling (un million deux cent mille francs), à ajouter aux dix mille livres sterling (deux cent quarante mille francs) qui avaient été levées auparavant, sur sa proposition. Il obtint qu'on organisât régulièrement la milice, et qu'on la formât aux manœuvres. Comme la frontière de cette colonie se trouvait particulièrement exposée aux

invasions, et que les colons y étaient attaqués par les sauvages qui dévastaient leurs habitations, les tuaient et les scalpaient, Franklin fut chargé de la protéger au moyen d'une ligne de forts. Se plaçant à la tête d'une troupe d'environ cinq cents hommes armés de fusils et de haches, Franklin, qui était bon à tout, s'avança vers le nord-ouest, à l'âge de cinquante ans, dans les rigueurs du mois de janvier de l'année 1756, bivaqua au milieu des pluies et des neiges, fit le général et l'ingénieur, poursuivit les Indiens, qu'il éloigna, et éleva, dans des lieux propices et à des distances convenables, trois forts qui se soutenaient mutuellement. Dans ces forts, construits avec des troncs d'arbres, entourés de fossés et de palissades, il laissa de petites garnisons sous les ordres du colonel Clapham, très-expérimenté dans la guerre contre les sauvages.

A son retour à Philadelphie, le régiment de la province le nomma son colonel. Cette nomination, qui lui avait été offerte et qu'il avait refusée dès 1742, il l'accepta en 1756 ; il passa en revue douze cents hommes bien équipés, pleins d'ardeur, enorgueillis de l'avoir pour chef. Mais le gouvernement britannique, conservant sa défiance à l'égard des colonies, cassa les bills qui y organisaient des forces permanentes, enleva les grades qui y avaient été conférés, et pourvut à leur défense en y envoyant le général Loudon. Il leur demandait des taxes et non des troupes.

Cette question des taxes devint dès ce moment

une source de difficultés, et mit les talents de Franklin dans un jour nouveau et éclatant. Avant de susciter le grave conflit qui divisa la Grande-Bretagne et ses colonies, elle amena une lutte très-vive entre la Pensylvanie et les héritiers de Guillaume Penn, qui étaient les *propriétaires* de cette colonie, d'après la charte de son établissement. Penn en avait été tout à la fois le fondateur et le gouverneur. Cédant une partie du vaste terrain qu'il avait reçu, il avait soustrait le reste de ses immenses domaines à toute espèce de taxe, afin de soutenir par là les charges et l'éclat du gouvernement colonial. Moyennant cette exemption d'impôts, il ne devait recevoir aucune rétribution pécuniaire. Ses descendants n'étaient plus dans la même position que lui; ils avaient quitté la colonie pour s'établir en Angleterre. N'ayant plus l'administration directe de la province, mais y déléguant des gouverneurs payés par elle, ils avaient perdu le droit d'exemption de taxes accordé à leur ancêtre sous une condition qui n'existait plus. Ils ne persistaient pas moins à l'exiger; et, dans les instructions qu'ils donnaient à leurs mandataires, ils leur avaient interdit de sanctionner les bills qui n'affranchiraient pas leurs propriétés des charges imposées au reste de la province. Depuis quelque temps le désaccord était devenu d'autant plus animé à cet égard, que l'Assemblée avait voté des levées d'argent fréquentes et considérables pour les besoins et la défense de la colonie. Les domaines des *propriétaires* étaient tou

aussi bien protégés que ceux des colons, et il était juste qu'ils contribuassent également aux charges publiques. Néanmoins il avait fallu employer des moyens termes suggérés par l'adresse de Franklin, pour décider les gouverneurs à ne pas s'y montrer contraires.

Mais enfin, en 1757, l'Assemblée ayant voté pour le *service du roi* une somme de cent mille livres sterling (deux millions quatre cent quarante mille francs), dont une partie devait être remise au général Loudon, le gouverneur Denny en interdit la levée, parce qu'elle devait peser aussi sur les biens des *propriétaires*. Les représentants de la Pensylvanie, indignés de cet acte d'égoïsme et d'injustice, députèrent Franklin à Londres avec une pétition au roi, pour se plaindre de ce que l'autorité du gouverneur s'exerçait au détriment des priviléges de la colonie et des intérêts de la couronne.

Arrivé en Angleterre, le délégué de la Pensylvanie y trouva l'opinion publique mal instruite et mal disposée. On avait représenté la colonie comme ingrate envers les descendants de son fondateur, et comme refusant elle-même les moyens de résister aux Français du Canada et de repousser les sauvages des hauts lacs. Avec son habileté patiente, Franklin s'occupa de faire connaître la question avant de chercher à la faire résoudre. Il écrivit des articles dans les journaux, et il publia un ouvrage concluant *sur la constitution de la Pensylvanie et les différends qui s'étaient élevés* entre les gouver-

neurs et l'Assemblée de la colonie. Quand il eut rendu évidents le droit de la colonie et le tort des *propriétaires;* quand il eut montré que la première avait toujours agi dans un intérêt général et juste, que les seconds avaient recherché la satisfaction d'un intérêt particulier et non fondé, il poursuivit l'affaire devant les lords du conseil, qui en étaient les juges. Les *propriétaires*, redoutant une condamnation, entrèrent en arrangement. Ils se soumirent à être taxés dans leurs biens, à condition qu'ils le seraient d'une manière modérée et équitable. Cette transaction, ménagée par Franklin, fut agréée par la colonie.

Le succès qu'avait obtenu l'habile négociateur de la Pensylvanie lui fit un grand honneur dans le reste de l'Amérique. Aussi le Maryland, le Massachusets, la Géorgie, pleins de confiance en lui, le nommèrent leur agent auprès de la métropole. Il rendit profitable à toute l'Amérique anglaise la prolongation de son séjour à Londres. Ce fut sur son conseil et d'après ses indications que le premier et le plus grand des Pitt, lord Chatham, entreprit et exécuta la conquête du Canada. Franklin lui démontra ensuite combien la conservation de cette colonie française serait utile à la sûreté des colonies de la Grande-Bretagne, qui ne pourraient plus être envahies ou inquiétées du côté de la terre ferme. Après en avoir provoqué la conquête, il en prépara la cession. Le traité du 10 février 1763, qui termina la guerre de Sept Ans, laissa le Canada à l'An-

gleterre. Dès ce moment les colonies anglaises 'urent à l'abri de tout danger sur le continent ıméricain, et purent se développer sans obstacle vers l'ouest. Lorsque Franklin, dont le fils avait été nommé gouverneur du New-Jersey, retourna à Phiadelphie dans l'été de 1762, l'Assemblée de Pensylvanie, voulant le dédommager de ses dépenses et reconnaître l'efficace intervention de son patriotisme, lui accorda une indemnité de cinq mille livres sterling (cent vingt mille francs), et lui adressa des remercîments publics, *tant*, dit-elle, *pour s'être fidèlement acquitté de ses devoirs envers la province, que pour avoir rendu des services nombreux et importants à l'Amérique en général, pendant son séjour dans la Grande-Bretagne.*

Après les différends de la Pensylvanie avec les descendants de son fondateur, survinrent des contestations plus graves entre toutes les colonies et la métropole. Cette fois aussi Franklin fut chargé de soutenir les droits de l'Amérique contre les prétentions de l'Angleterre.

CHAPITRE VIII

Seconde mission de Franklin à Londres. — Ses habiles négociations pour empêcher une rupture entre l'Angleterre et l'Amérique, au sujet des taxes imposées arbitrairement par la métropole à ses colonies. — Objet et progrès de cette grande querelle. — Rôle qu'y joue Franklin. — Sa prévoyance et sa fermeté. — Écrits qu'il publie. — Trames qu'il découvre. — Outrages auxquels il est en butte devant le conseil privé d'Angleterre. — Calme avec lequel il les reçoit, et souvenir profond qu'il en conserve.

Franklin n'avait pas combattu avec tant de persévérance et de succès les exigences des *propriétaires* de la Pensylvanie sans encourir leur inimitié. Ceux-ci, appuyés sur l'autorité du gouverneur, secondés par les partisans qu'ils conservaient encore dans la colonie, mirent tout en œuvre pour écarter leurs adversaires de l'Assemblée, lors de son renouvellement à l'automne de 1764. Ils dirigèrent particulièrement leurs efforts contre l'élection de Franklin, qu'ils parvinrent à empêcher. Après quatorze années d'un mandat toujours donné sans opposition, toujours rempli avec dévouement, Franklin fut dépossédé de son siége dans l'assemblée coloniale ; mais son parti, qui y conservait la majorité, l'envoya de nouveau, comme agent de la province, auprès de la cour d'Angleterre.

La veille de son départ, il fit à ses compatriotes des adieux touchants : « Je vais, dit-il, prendre congé peut-être pour toujours du pays que je chéris,

du pays dans lequel j'ai passé la plus grande partie de ma vie. Je souhaite toutes sortes de bonheur à mes amis, et je pardonne à mes ennemis. » Il était chargé de supplier le roi de racheter des *propriétaires* le droit de gouverner la colonie. Mais un plus grand rôle l'attendait en Angleterre. « Cette seconde mission, dit le docteur William Smith, semblait avoir été préordonnée dans les conseils de la Providence ; et l'on se souviendra toujours, à l'honneur de la Pensylvanie, que l'agent choisi pour soutenir et défendre les droits d'une seule province à la cour de la Grande-Bretagne, devint le champion intrépide des droits de toutes les colonies américaines, et qu'en voyant les fers qu'on travaillait à leur forger il conçut l'idée magnanime de les briser avant qu'on pût les river. »

La querelle commença bientôt. Une taxe que le parlement d'Angleterre voulut, en 1765, étendre aux colonies, en fut le premier signal. Les Anglais jouissaient, dans toute l'étendue de l'empire britannique, des garanties politiques et civiles que leurs ancêtres avaient consacrées par la *grande charte* et par le *bill des droits*. La sûreté de leurs personnes, la liberté de leur pensée, la possession protégée de leurs biens, le vote discuté de l'impôt, le jugement par jury, l'intervention dans les affaires communes, voilà ce qu'ils tenaient de leur naissance et ce qu'ils devaient aux institutions de leur pays si laborieusement acquises, si patiemment perfectionnées, si respectueusement maintenues. Ces

garanties inviolables de leur liberté et de leur propriété, cette participation aux lois qui devaient les régir, les colons anglais les avaient transportées avec eux sur les rivages de l'Amérique septentrionale en s'y établissant. Ils les pratiquaient avec une fierté tranquille; il y étaient attachés invinciblement comme à un droit de leur sang, à une habitude de leur vie, à la première condition de leur honneur et de leur bien-être.

Quoique les treize colonies n'eussent pas la même composition sociale ni la même administration politique, elles avaient toutes les institutions fondamentales de l'Angleterre. Au sud et au nord de l'Hudson, les colonies différaient entre elles par la nature de leur population et le mode de leur culture. Au sud de l'Hudson, la Virginie, les Carolines, la Géorgie, avaient une organisation territoriale plus aristocratique. Les propriétaires y possédaient de plus vastes domaines; ils les transmettaient à leurs fils aînés, d'après la loi de succession de la métropole; en beaucoup d'endroits, ils les faisaient cultiver par des esclaves. Au nord, au contraire, l'égalité civile la plus parfaite, fortifiée par l'indépendance chrétienne la plus absolue, avait rendu les colonies de Connecticut, de Rhode-Island, de Massachusets, de New-Hampshire, etc., des Etats purement démocratiques. Il n'y avait ni différence dans les conditions, ni majorats dans les familles, ni travail servile dans les campagnes; on n'y trouvait ni propriétaires puissants ni cultivateurs esclaves.

Non-seulement la composition, mais le gouvernement des colonies n'étaient pas les mêmes. Ainsi, d'après les chartes de leur fondation, les unes, comme la Pensylvanie, le Maryland, les Carolines et la Géorgie, cédées en propriété à un homme ou à un établissement, avaient à leur tête un gouverneur désigné par leurs *propriétaires*. Ce gouverneur y était chargé du pouvoir exécutif, et les administrait sous l'inspection et le contrôle de la couronne. D'autres, à l'instar de New-York, étaient régies par un gouverneur royal; d'autres, enfin, au nombre desquels se trouvaient le Connecticut, le New-Jersey, le Massachusets, Rhode-Island, le New-Hampshire, s'administraient sous le patronage de la mère patrie.

Mais, si les colonies différaient sous ces rapports, elles se ressemblaient sous d'autres. Ainsi toutes étaient divisées en communes qui formaient le comté, en comtés qui formaient l'État, en attendant que les Etats formassent l'*Union*. Dans toutes, les communes décidaient librement les affaires locales; les comtés nommaient des représentants à l'Assemblée générale de l'Etat, qui était comme le parlement des colonies. Ce parlement, où l'on délibérait sur les intérêts communs de la colonie, où l'on faisait les bills qui devaient la régir, où l'on votait les taxes nécessaires à ses besoins, était plus démocratique que le parlement d'Angleterre. Il ne formait qu'une chambre, la grande noblesse féodale et le corps épiscopal, qui, dans la mère patrie,

avaient donné naissance à la Chambre des lords, n'ayant point traversé les mers. Il y avait bien une noblesse dans la Virginie et dans la Caroline, mais, en général, les émigrants qui avaient fondé les colonies appartenaient aux communes. La division de l'autorité législative, qui n'y existait point en vertu de la différence des classes, ne s'y était pas encore opérée, comme cela se fit après la guerre de l'indépendance, selon la science des pouvoirs. L'institution d'une pairie héréditaire n'avait pas été remplacée par l'établissement d'un sénat électif; une seule Assemblée, annuellement nommée, exerçait dans chaque colonie la souveraineté, sous le contrôle et la sanction du gouverneur.

Jusqu'alors, les colonies avaient exercé le droit de se taxer elles-mêmes. Le roi leur demandait par l'entremise des gouverneurs, les subsides qui étaient nécessaires à la mère patrie, et elles votaient ces subsides librement. Outre les sommes extraordinaires que les Anglo-Américains accordaient dans ces moments de besoin, ils payaient sur leurs biens et sur leurs personnes des impôts montant à dix-huit pence par livre sterling; sur tous leurs offices, toutes leurs professions, tous leurs genres de commerce, des taxes proportionnées à leur gain, et s'élevant à une demi-couronne par livre. Ils acquittaient en outre un droit sur le vin, sur le rhum, sur toutes les liqueurs spiritueuses, et versaient au fisc anglais dix livres sterling par tête de nègres introduits dans les colonies à esclaves. Ce revenu

considérable, que le gouvernement britannique percevait dans l'Amérique du Nord, correspondait à un profit non moins étendu qu'en retirait la nation anglaise en y exerçant le monopole du commerce et de la navigation. La métropole fournissait ses colonies de tous les objets manufacturés qu'elles consommaient. Celles-ci, dont la population et la richesse s'accroissaient avec une étonnante rapidité, avaient couvert de villes laborieuses et d'opulentes cultures une côte naguère déserte et boisée. Un peu plus d'un siècle avait suffi pour transformer quelques centaines de colons anglais en un peuple de deux millions cinq cent mille Américains, qui tirait de l'Angleterre, trois ans avant sa rupture avec elle, pour six millions vingt-deux mille cent trente-deux livres sterling de marchandises. Cette somme équivalait presque à la totalité des exportations anglaises dans le monde entier pendant l'année 1704, c'est-à-dire moins de trois quarts de siècle auparavant. Le revenu pour le trésor public, le gain pour la nation, la grandeur pour l'État, qui résultaient du prospère développement des colonies, de leur attachement filial et de leur libre dépendance, l'Angleterre les compromit par une orgueilleuse avidité et un téméraire esprit de domination.

Dès 1739, on avait proposé à Robert Walpole de les imposer, pour aider la métropole à soutenir la guerre contre l'Espagne; mais l'adroit et judicieux ministre avait répondu en ricanant : « Je laisse cela

à faire à quelqu'un de mes successeurs qui aura plus de courage que moi et qui aimera moins le commerce. » Ce successeur se rencontra en 1764. Le ministre Grenville ne craignit pas d'entrer dans la voie périlleuse des usurpations, en transportant au parlement britannique le droit de taxe, qui avait appartenu jusque-là aux assemblées américaines. Ce n'était pas seulement une innovation, c'était un coup d'État. Les colonies n'avaient point de représentant dans la Chambre des communes d'Angleterre, et ne pouvaient être légalement soumises à des décisions qu'elles n'avaient pas consenties. Grenville, néanmoins, présenta, en 1764, au parlement, et fit adopter par lui, en 1765, l'*acte du timbre*, qui frappait d'un droit toutes les transactions en Amérique, en obligeant les colons à acheter, à vendre, à prêter, à donner, à tester, sur du papier marqué, imposé par le fisc.

Déjà mécontentes de certaines résolutions prises en parlement dans l'année 1764, pour grever de taxes le commerce américain rendu libre avec les Antilles françaises, et pour limiter les payements en papier-monnaie et les exiger en espèces, les colonies ne se continrent plus à cette nouvelle. Elles regardèrent l'acte du timbre comme une atteinte audacieuse portée à leurs droits et un commencement de servitude si elles n'y résistaient pas : elles l'appelèrent la *folie de l'Angleterre et la ruine de l'Amérique*. Dans leur indignation unanime et tumultueuse, qui éclata en mouvements populaires

et en délibérations légales, elles défendirent de se servir du papier marqué, contraignirent les employés chargés de le vendre à se démettre de leur office, pillèrent les caisses dans lesquelles il était transporté, et le brûlèrent. Les journaux américains, alors nombreux et hardis, soutinrent qu'il fallait *s'unir* ou *mourir*. Un congrès, composé des députés de toutes les colonies, s'assembla (7 octobre 1765) à New-York, et, dans une pétition énergique, se déclara résolu, tout en restant fidèle à la couronne, à défendre sans fléchir ses libertés. Faisant usage des armes redoutables qu'ils pouvaient employer contre l'Angleterre, les Anglo-Américains s'engagèrent mutuellement à se passer de ses marchandises, opposant ainsi l'intérêt de son commerce à l'ambition de son gouvernement. Une ligue de *non importation* fut conclue, et, qui mieux est, observée. L'Amérique rompit commercialement avec la Grande-Bretagne.

Devant ces fortes manifestations et ces habiles mesures, la métropole céda. Un ministère nouveau, formé par le marquis de Rockingham, remplaça le cabinet que Grenville dirigeait avec une témérité si entreprenante. Franklin, entendu par la Chambre des communes, mit tant de clarté dans ses renseignements, tant d'esprit dans ses observations, tant de justesse dans ses conseils, qu'il contribua puissamment à ruiner l'acte du timbre, dont il fit sentir tout le poids pour l'Amérique et tout le péril pour l'Angleterre. Cet acte fut révoqué le

22 février 1766, mais avec une sagesse incomplète.

En effet, le gouvernement anglais renonça à une imprudente mesure, mais il ne se désista point du droit exorbitant qu'il s'était arrogé de la prendre. Il prétendait que le pouvoir législatif du parlement s'étendait sur toutes les parties du territoire britannique. La révocation de l'acte du timbre fut donc accompagnée d'un bill établissant que le roi, les lords et les communes de la Grande-Bretagne avaient le droit de faire des lois et des statuts obligatoires pour les colonies. Cette dangereuse théorie ne tarda point à recevoir une nouvelle application. Dans l'été de 1769, le gouvernement anglais, croyant que les colonies supporteraient plus facilement une taxe indirecte ajoutée au prix des objets de consommation qu'elles tiraient de la métropole, mit un droit sur le verre, le papier, le cuir, les couleurs et le thé. Il recommença ainsi la lutte, qui devait aboutir cette fois à un entier assujettissement ou à une indépendance absolue des colonies.

L'Amérique résista à l'impôt des marchandises avec la même énergie et la même unanimité qu'à la taxe du timbre. La province de Massachusets, qui était la plus populeuse et la plus puissante, donna le signal de l'opposition. Elle avait provoqué la réunion du congrès de New-York en 1765, elle provoqua alors le renouvellement de la ligue coloniale contre l'importation des produits anglais. Son Assemblée ordinaire ayant été dissoute, elle convoqua

hardiment une Assemblée extraordinaire sous le nom de *Convention*. Elle s'imposa ces généreux sacrifices qui annoncent chez les peuples le profond sentiment du droit et les préparent, par les rudes efforts de la vertu, au difficile usage de la liberté. Des troupes furent envoyées dans Boston, capitale de cette province, où le sang coula, mais où la résistance ne faiblit point. La ligue fut signée dans les treize colonies. Partout on s'imposa des privations : on renonça à prendre du thé, on se vêtit grossièrement, on rejeta les matières premières et les objets manufacturés venant d'Angleterre; on ne consomma que les produits de l'Amérique, dont les fabriques naissantes furent protégées par des souscriptions. Unanimes et persévérantes dans leur système de *non importation*, les colonies annulèrent ainsi le droit que s'arrogeait la métropole, en repoussant ses marchandises.

La perte imminente de ce vaste débouché, l'inutile et sanglant emploi des troupes envoyées de New-York dans le Massachusets, la crainte de détacher l'Amérique de l'Angleterre en l'habituant à lui désobéir et en l'obligeant à la détester, semblèrent ramener un moment le gouvernement britannique à de meilleurs conseils. Lord North, chef d'un nouveau ministère, supprima, le 5 mars 1770, toutes les taxes établies sur les marchandises, excepté celle sur le thé. Ce n'était point assez. La réconciliation ne fut pas entière, la défiance se maintint. Des confédérations secrètes se formèrent pour la

pations anglaises furent absous avec honneur, où le défenseur des libertés américaines fut diffamé avec préméditation, resta profondément gravé dans son âme. L'habit complet de velours de Manchester qu'il portait le jour où il fut ainsi offensé, il s'en revêtit quatre ans après, le 6 février 1778, en signant à Paris, avec le plénipotentiaire du roi de France, le traité d'alliance qui devait faciliter la victoire et assurer l'indépendance des colonies insurgées.

---

lui John Jay, John Adams, Georges Washington, Thomas Jefferson, et d'autres excellents personnages qui prirent rang parmi les sauveurs de l'Amérique, qu'il se conduisit, soit dans ses rapports avec le gouvernement métropolitain, soit dans ses conseils à ses compatriotes. Il publia de nombreux écrits pour éclairer l'Angleterre sur l'injustice et la faute qu'elle commettait. Il exposa d'une manière claire et piquante les priviléges et les griefs des colonies. Dans le premier ouvrage qu'il imprima, avec cette épigraphe : *Les flots ne se soulèvent que lorsque le vent souffle*, il prouva que le parlement, où les colonies n'étaient point représentées, n'avait pas plus le droit de les taxer qu'il ne possédait celui de taxer le Hanovre. Afin de mettre en évidence l'absurdité de cette prétention, il fit imprimer et répandre un édit supposé du roi de Prusse, qui établissait une taxe sur les habitants de l'Angleterre, comme descendants d'émigrés de ses domaines. Ne se contentant point de la démonstration du droit, il s'adressa à l'intérêt de l'Angleterre et l'avertit que, si elle persistait dans ce système d'illégalité et d'oppression, elle perdrait les colonies et se mutilerait de ses propres mains. C'est ce qu'il exposa, sous la forme ironique du conseil, dans une brochure intitulée *Moyen de faire un petit État d'un grand empire.*

Mais ses sages avis, ses courageuses remontrances, ses ingénieuses et prophétiques menaces, n'eurent aucune influence sur le gouvernement bri-

tannique. Il est des moments où ceux qui conduisent les États ne voient et n'écoutent rien. On ne les éclaire pas en les avertissant, on les irrite. Franklin devint suspect aux ministres anglais, et haï du roi. On l'accusa de fomenter la résistance des colonies, et de les pousser à rompre avec la métropole, d'après un plan perfidement conçu et astucieusement suivi. La couronne étendit donc sur elles ses usurpations, et crut, en diminuant leurs priviléges, les priver des moyens de lui désobéir. C'est alors qu'elle voulut y placer dans sa dépendance la justice comme l'administration. Introduisant cette innovation dans le Massachusets, elle paya le président de la cour supérieure, qui avait reçu jusqu'alors ses appointements de la colonie. L'Assemblée protesta; elle fut dissoute. Le complot contre les libertés de cette puissante province ne s'arrêta point là. Le gouverneur Hutchinson, le secrétaire André Olivier, et quelques colons infidèles, avaient écrit en Angleterre pour provoquer la révocation de la charte du Massachusets et l'emploi de mesures coercitives. Ces lettres tombèrent entre les mains de Franklin, qui les communiqua à ses commettants. L'indignation qu'on en ressentit dans la colonie fut extrême. La chambre des représentants porta plainte contre les coupables auteurs de cette correspondance, comme ayant suggéré des mesures tendant à détruire l'harmonie entre la Grande-Bretagne et la colonie de Massachusets, fait introduire une force militaire dans cette colonie, et comme s'étant rendus

responsables des malheurs causés par la collision des soldats et des habitants. Elle les accusa devant le conseil privé d'Angleterre. Franklin fut chargé de poursuivre l'accusation.

Le ministère anglais et le roi Georges, qui le détestaient, crurent avoir trouvé l'occasion de le perdre en le diffamant. Un avocat hardi, facétieux, impudent, nommé Wedderburn, fut chargé de défendre les accusés et d'outrager l'accusateur. Le vénérable docteur Franklin, que le monde entier admirait et respectait, fut, pendant plusieurs heures, en butte à de grossiers sarcasmes et aux plus violentes injures. L'avocat Wedderburn le traita de *voleur* de lettres, dit qu'il voulait le *faire marquer du sceau de l'infamie*, et il provoqua plusieurs fois le rire indécent des lords du conseil, qui s'associèrent aux outrages de ce déclamateur vénal. Quant à lui, assis en face de l'avocat, il l'écouta fort tranquillement et du visage le plus serein. A chaque injure il faisait un petit signe de la main par-dessus son épaule, pour indiquer que l'injure passait outre et ne l'atteignait pas. Mais, sous la forte impassibilité du sage, le ressentiment pénétra dans le cœur froissé de l'homme, et Franklin dit en sortant à un ami qui l'avait accompagné : « Voilà un beau discours, que l'acheteur n'a pas encore fini de payer; il pourra lui coûter plus cher qu'il ne pense. » Georges III le paya, en effet, bientôt de la perte de l'Amérique. Le souvenir que Franklin conserva de cette séance du 29 janvier 1774, où les provocateurs des usur-

furent absous avec honneur, où le
ertés américaines fut diffamé avec
esta profondément gravé dans son
mplet de velours de Manchester
ur où il fut ainsi offensé, il s'en re-
après, le 6 février 1778, en signant
lénipotentiaire du roi de France,
e qui devait faciliter la victoire et
dépendance des colonies insurgées.

CHAPITRE IX

Destitution de Franklin comme maître général des postes en Amérique. — Mesures prises contre Boston et la colonie de Massachusets. — Réunion à Philadelphie d'un congrès général conseillé par Franklin. — Nobles suppliques de ce congrès transmises à Franklin, et repoussées par le roi et les deux chambres du parlement. — Plans de conciliation présentés par Franklin. — Magnifique éloge que fait de lui lord Chatham dans la chambre des pairs. — Son départ pour l'Amérique.

Le gouvernement anglais, qui avait espéré atteindre Franklin dans sa réputation, voulut l'atteindre aussi dans sa fortune : il le destitua de sa charge de maître général des postes en Amérique. Disposé à suivre les voies de la violence, il trouva une occasion de s'y précipiter. La taxe sur le thé avait été maintenue. La Compagnie des Indes ayant expédié soixante caisses de thé en Amérique, les villes de Philadelphie et de New-York renvoyèrent celles qui leur étaient adressées; mais la ville de Boston alla plus loin, elle les jeta à la mer.

Ce procédé violent excita la colère et enhardit le despotisme du gouvernement métropolitain, qui se décida à ruiner le commerce de la ville de Boston, à révoquer les priviléges de la province de Massachusets, et à dompter toute résistance de la part des Anglo-Américains. En mars 1774, lord North demanda au parlement : le blocus de Boston; la nomination par la couronne des conseillers du gou-

verneur, des juges, des divers magistrats, de tous les employés du Massachusets, sans que les représentants de la colonie pussent s'entremettre dans son administration; la faculté de faire juger hors de la colonie, et jusqu'en Angleterre, quiconque, dans un tumulte, aurait commis un homicide ou tout autre crime capital; l'autorisation de loger les soldats chez les habitants. Toutes ces propositions furent votées. Une flotte alla bloquer Boston, où le général Gage s'établit avec une petite armée, tandis qu'on leva en Angleterre des forces plus considérables pour écraser les colonies si elles osaient remuer.

L'indignation contre les nouveaux actes du parlement anglais fut générale en Amérique. Boston se décida à résister avec courage, et toutes les colonies résolurent de soutenir Boston avec vigueur. Elles comprirent que la province de Massachusets serait le tombeau ou l'asile de la liberté américaine. La belliqueuse Virginie donna l'exemple. Son assemblée implora la miséricorde de Dieu par un jour de jeûne, de prières et de douleur; et, cassée par le gouverneur, elle déclara, avant de se séparer, que faire violence à une colonie, c'était la faire à toutes. On renouvela, en la rendant plus rigoureuse, la ligue pour interdire non-seulement toute importation, mais encore toute exportation avec l'Angleterre. Dans le Massachusets, les anciens magistrats cessèrent leurs fonctions; les nouveaux refusèrent de les remplir, soit volontairement, soit

plus coupables projets d'oppression, nous ont à la fin réduits, par une accumulation d'injures trop cruelles pour être supportées plus longtemps, à la nécessité de troubler de nos plaintes le repos de Votre Majesté. »

Toutes ces pièces furent envoyées à Franklin. Le prévoyant négociateur de l'Amérique ne croyait pas plus que le sage Washington et la plupart des membres du congrès à la possibilité d'une réconciliation avec l'Angleterre. Néanmoins, faisant son devoir jusqu'au bout, il avait agi comme s'il n'en avait pas désespéré. Un nouveau parlement s'était réuni le 29 novembre 1774, et le ministère avait engagé une négociation indirecte avec Franklin. On lui avait demandé quelles seraient les conditions d'un retour des colonies à l'obéissance. Il les avait rédigées en dix-sept articles. Les principaux de ces articles étaient l'abandon du droit sur le thé, dont les cargaisons détruites seraient payées par Boston ; la révision des lois sur la navigation, et le retrait des actes restrictifs pour les manufactures coloniales ; la renonciation, de la part du parlement d'Angleterre, à tout droit de législation et de taxe sur les colonies ; la faculté accordée aux colonies de s'imposer en temps de guerre proportionnellement à ce que payerait l'Angleterre, qui, en temps de paix, aurait le monopole du commerce colonial ; l'interdiction d'envoyer des troupes sur le territoire américain sans le consentement des assemblées législatives des provinces ; le payement par ces assemblées des

vers reconnaîtrait que notre conduite a été honorable. » Ce conseil, donné dans l'été de 1773, fut suivi dans celui de 1774. Un congrès général fut convoqué, et se réunit le 5 septembre à Philadelphie, capitale de la plus centrale des colonies.

Ce congrès était composé de cinquante-cinq membres. Choisi parmi les hommes les plus accrédités, les plus habiles, les plus respectés des treize colonies, il comptait dans son sein les Peyton Randolph, les Georges Washington, les Patrick Henry, les John Adams, les Livingston, les Rutledge, les John Jay, les Lee, les Mifflin, les Dickinson, etc., qui se rendirent les immortels défenseurs de l'indépendance américaine. C'est ainsi que savent élire les peuples qui sont devenus capables de se gouverner. Ils choisissent bien, et ils obéissent de même. Ils délèguent les choses difficiles aux hommes supérieurs, qu'ils suivent avec docilité après les avoir investis de toute leur confiance avec discernement. Ce congrès mémorable, où l'accord des esprits prépara l'accord des actes, décida qu'il fallait soutenir Boston contre les forces anglaises, et lever des contributions pour venir à son aide, encourager et entretenir la résistance de la province de Massachusets contre les mesures oppressives du parlement britannique. Il publia en même temps une déclaration des *droits* qui appartenaient aux colonies anglaises de l'Amérique septentrionale, en vertu des lois de la nature, des principes de la constitution britannique et des chartes concédées. Cette décla-

ration solennelle fut accompagnée d'une pétition au roi, d'une adresse au peuple de la Grande-Bretagne, et d'une proclamation à toutes les colonies anglaises.

Un profond sentiment de la justice de leur cause, une ferme confiance dans leurs forces, la dignité d'hommes libres, le respect de sujets encore fidèles, l'affection de concitoyens désireux de n'être pas contraints à devenir des ennemis pour ne pas se laisser réduire à être des esclaves, respiraient dans tous les actes de ces fiers et énergiques Américains. Ils disaient au peuple anglais : « Sachez que nous nous croyons aussi libres que vous l'êtes; qu'aucune puissance sur la terre n'a le droit de nous prendre notre bien sans notre consentement; que nous entendons participer à tous les avantages que la constitution britannique assure à ceux qui lui sont soumis, notamment à l'inestimable avantage du jugement par jury; que nous regardons comme appartenant à l'essence de la liberté anglaise que personne ne puisse être condamné sans avoir été entendu, ni puni sans avoir eu la faculté de se défendre; que nous pensons que la constitution ne donne point au parlement de la Grande-Bretagne le pouvoir d'établir sur aucune partie du globe une forme de gouvernement arbitraire. Tous ces droits, et bien d'autres qui ont été violés à plusieurs reprises, sont sacrés pour nous comme pour vous. » Ils le conjuraient de ne pas en souffrir plus longtemps l'infraction à leur égard, et de nommer un parlement pénétré de la sagesse et de l'indépen-

gouverneurs et des juges nommés par le roi ; la révocation des dernières mesures prises contre le Massachusets.

Ces articles, discutés tour à tour avec les docteurs Barclay, Fothergill, les lords Hyde et Howe, amis du ministère, et remaniés même sur quelques points, ne furent point agréés par le ministre des colonies, lord Darmouth, ni par le chef du cabinet, lord North. La pétition du congrès au roi, qui survint pendant cette négociation détournée, ne produisit pas plus d'effet. Elle fut reçue avec un silencieux dédain. L'adresse au peuple de la Grande-Bretagne ne rendit pas le nouveau parlement plus circonspect, plus juste, plus prévoyant que l'ancien. Une majorité obséquieuse et téméraire, enivrée de l'orgueil métropolitain, et entraînée par la politique étourdie du ministère, pensa qu'il ne fallait point ramener les colonies par des concessions, mais les soumettre par les armes.

Des voix généreuses s'élevèrent cependant en leur faveur dans le parlement. Wilkes et Burke, à la chambre des communes, lord Chatham, à la chambre des lords, se firent leurs défenseurs. Ce grand homme d'Etat prévit, déplora et aurait voulu éviter leur séparation, que provoquait l'Angleterre même, dont il avait, pendant sa glorieuse administration, relevé la puissance. Il avait appris du docteur Franklin, qui l'avait visité dans sa terre de Hayes, et chez lequel il s'était rendu lui-même avec un certain éclat à Londres, l'état réel des populations

anglo-américaines, les limites de leurs prétentions comme celles de leur obéissance. Il avait applaudi à la pétition énergique et mesurée qu'elles avaient adressée au roi, et il avait dit à Franklin que « le congrès assemblé à Philadelphie avait agi avec tant de calme, de sagesse, de modération, qu'il croyait qu'on chercherait en vain une plus respectable assemblée d'hommes d'État, depuis les plus beaux siècles des Grecs et des Romains. »

Au moment où cette redoutable affaire avait été agitée dans le parlement, tout accablé qu'il était par l'âge et par les infirmités, lord Chatham s'était rendu à la Chambre des pairs pour empêcher la guerre entre la métropole et les colonies, s'il en était temps encore. Il y avait introduit lui-même Franklin, d'après le conseil duquel il demanda que les troupes fussent retirées de Boston, comme le premier pas à faire dans la voie désirable d'un accord. Il parla avec toute l'autorité de la prévoyance et toute l'inutilité de l'opposition. Sa motion fut rejetée. Franklin sortit de cette séance (20 janvier 1775) pénétré d'enthousiasme pour le noble patriotisme, l'esprit vaste, la parole pathétique de ce puissant orateur. Il écrivit aussitôt à lord Stanhope, ami de lord Chatham : « Le docteur Franklin est plein d'admiration pour cet homme véritablement grand. Il a souvent rencontré dans le cours de sa vie l'éloquence sans sagesse et la sagesse sans éloquence; mais il les trouve ici réunies toutes deux. »

Quelques jours après (le 2 février 1775), lord Chatham, sans se laisser rebuter par un premier échec, présenta un plan de réconciliation assez conforme aux idées de Franklin. Celui-ci assista encore à la séance de la Chambre des lords, où fut habilement développé le plan d'une union sur le point de se rompre pour toujours. Lord Sandwich répondit à lord Chatham : il le fit avec violence. En combattant le défenseur des colonies, il ne craignit pas d'attaquer leur agent, qu'il avait aperçu dans l'assemblée. Il demanda qu'on ne prît point en considération et qu'on rejetât sur-le-champ un projet qui ne lui paraissait pas être la conception d'un pair de la Grande-Bretagne, mais l'œuvre de quelque Américain. Se retournant alors vers la barre où était appuyé Franklin, il ajouta en le regardant « Je crois avoir devant moi la personne qui l'a rédigé, l'un des ennemis les plus cruels et les plus acharnés qu'ait jamais eus l'Angleterre. »

Franklin n'éprouva aucun trouble en entendant cette soudaine apostrophe et en voyant tous les yeux dans l'assemblée dirigés sur lui. Il semblait au calme de son visage et à l'aisance de son regard que l'attaque véhémente de lord Sandwich s'adressait à un autre. Mais il ne put se défendre d'une émotion intérieure lorsque lord Chatham, dont les ducs de Richmond, de Manchester, les lords Shelburne, Camdem, Temple, Littleton, avaient appuyé la proposition, reprenant la parole, releva l'opinion blessante qu'avait exprimée lord Sandwich sur

Franklin, et voulut faire connaître au monde entier les sentiments que lui inspirait cet homme illustre et respectable. « Je suis, dit-il avec une noblesse un peu hautaine, le seul auteur du plan présenté à la Chambre. Je me crois d'autant plus obligé de faire cette déclaration, que plusieurs de vos seigneuries semblent en faire peu de cas; car, si ce plan est si faible, si vicieux, il est de mon devoir de ne pas souffrir qu'on soupçonne qui que ce soit d'y avoir pris part. On a reconnu que jusqu'ici mon défaut n'était pas de prendre des avis et de suivre les suggestions des autres. Mais je n'hésite pas à déclarer que, si j'étais premier ministre en ce pays, je ne rougirais point d'appeler publiquement à mon aide un homme qui connaît les affaires d'Amérique aussi bien que la personne à laquelle n a fait allusion d'une manière si injurieuse ; un homme pour la science et la sagesse duquel toute l'Europe a la plus haute estime, qu'elle place sur le même rang que nos Boyle et nos Newton, et qui fait honneur non-seulement à la nation anglaise, mais à la nature humaine. » Ce magnifique éloge, sorti d'une bouche si imposante et si fière, faillit faire perdre contenance au philosophe de Philadelphie, que n'avaient pas embarrassé un seul instant les injures de lord Sandwich.

Les habitants du Massachusets furent déclarés rebelles, et de nouvelles troupes partirent pour aller joindre celles que commandait déjà le général Gage, chargé de les châtier et de les soumettre.

Franklin comprit que, l'épée étant tirée du fourreau, la guerre ne se terminerait que par l'assujettissement ou l'indépendance des colonies américaines. Il ne pouvait plus rester en Angleterre avec utilité pour sa patrie et sans danger pour lui-même. Objet des soupçons et de l'animadversion du gouvernement britannique, il avait été prévenu qu'on songeait à le faire arrêter, sous prétexte qu'il avait fomenté une rébellion dans les colonies. Il se mit en garde contre ce dessein avec une vigilante finesse, et prépara clandestinement son départ. Il demanda plusieurs rendez-vous politiques pour le soir même du jour où il devait avoir quitté l'Angleterre. En croyant le tenir toujours sous sa main, le ministère ne devait pas se hâter de le prendre, s'il en avait l'intention. On le supposait encore à Londres, qu'il était déjà en mer, voguant pour l'Amérique, à laquelle il portait les conseils de son expérience, les ressources de son habileté, les ardeurs de son patriotisme, l'éclat et l'autorité de sa renommée.

Le rôle de conciliateur était fini pour Franklin celui d'ennemi allait commencer : il devait être aussi opiniâtre dans l'un qu'il s'était montré patient dans l'autre. Franklin ne prenait jamais son parti faiblement. En chaque situation, plaçant son but là où se trouvait le devoir envers son pays, il y marchait avec clairvoyance et avec courage, sans détour comme sans lassitude. Il savait que, dans les débats des hommes et dans les luttes des peuples celui-là l'emporte toujours qui veut le mieux et l

plus longtemps. Pour donner dès lors à ses compatriotes cette volonté qui sait entreprendre, qui peut durer, qui doit prévaloir, cette volonté puissante qu'éclaire la vue de l'intérêt, qu'entretient le sentiment du devoir, qu'anime la force de la passion, il fallait la former peu à peu, la rendre profonde et unanime, afin qu'elle devînt inflexible et victorieuse. C'est à quoi il s'appliqua ; il mit tous ses soins et toute son adresse à faire reconnaître à l'Amérique entière l'inévitable nécessité de la résistance par l'évidente impossibilité de la réconciliation. Cette politique du sage philosophe Franklin fut celle du vertueux général Washington et du ferme démocrate Jefferson, c'est-à-dire des trois plus illustres fondateurs de l'Union américaine. Mais, après avoir été conduite à une rupture avec l'Angleterre, l'Amérique avait besoin qu'on tirât de cette rupture son indépendance, et que, pour assurer et affermir cette indépendance, on pourvût à sa défense militaire et à son organisation politique, on lui donnât des armées, on lui procurât des alliances, on lui assurât des institutions. Ici, avec une nouvelle situation, commence pour Franklin une œuvre nouvelle. A toutes les gloires qu'il a déjà acquises va se joindre celle de présider à la naissance, de concourir au salut, de travailler à la constitution d'un grand peuple.

CHAPITRE X

Retour de Franklin en Amérique. — Sa nomination et ses travaux comme membre de l'assemblée de Pensylvanie et du congrès colonial. — Résistance armée des treize colonies. — Leur mise hors de la protection et de la paix du roi par le parlement britannique. — Leur déclaration solennelle d'indépendance, et leur constitution en *États-Unis* — Organisation politique de la Pensylvanie sous l'influence de Franklin. — Mission sans succès de lord Howe en Amérique. — Premières victoires des Anglais. — Situation périlleuse des Américains. — Envoi de Franklin en France pour y demander du secours et y négocier une alliance.

Embarqué le 22 mars 1775, Franklin arriva, après six semaines de traversée, au cap Delaware, et remit le pied sur cette terre d'Amérique qu'il avait laissée onze années auparavant cordialement soumise à la mère patrie, et qu'il trouva prête à affronter avec un magnanime élan tous les périls d'une insurrection sans retour et d'une guerre sans réconciliation. Il y fut reçu avec les témoignages d'une affectueuse reconnaissance et d'une vénération universelle. Le lendemain même du jour où il entra à Philadelphie, la législature de la Pensylvanie le nomma, d'une commune voix, membre du second congrès qui venait de se réunir le 10 mai dans cette ville. La guerre avait déjà éclaté. Quelques détachements de l'armée anglaise s'étaient, le 19 avril 1775, avancés jusqu'à Lexington et à Concord, y avaient commis d'odieux ravages, et

avaient été obligés de se replier précipitamment sur Boston, poursuivis par les miliciens américains, peu aguerris, mais pleins d'ardeur et de courage.

L'attaque de Lexington et de Concord avait irrité l'Amérique au dernier point. Le congrès décida à l'unanimité que les colonies devaient être mises en état de défense (15 juin 1775), et à l'unanimité aussi il décerna le commandement suprême des forces continentales au général Washington. Admirable accord ! Il n'y avait ni envie dans les cœurs, ni dissentiment dans les volontés. Le peuple donnait l'autorité avec confiance, les chefs l'acceptaient avec modestie et l'exerçaient avec dévouement.

Franklin, qui fut à cette époque chargé des missions les plus délicates, consacra tout son temps à la chose publique. Membre de l'assemblée de Pensylvanie et du congrès, il se partageait entre les intérêts de sa province et ceux de l'Amérique entière. Dès six heures du matin, il allait au comité de sûreté chargé de pourvoir à la défense de la Pensylvanie; il y restait jusqu'à neuf. De là il se rendait au congrès, qui ne se séparait qu'à quatre heures après midi. « La plus grande unanimité, écrivait-il à un de ses amis de Londres, règne dans ces deux corps, et tous les membres sont très-exacts à leur poste. On aura peine à croire, en Angleterre, que l'amour du bien public inspire ici autant de zèle que des places de quelques mille livres le font chez vous. »

Deux jours après l'élévation de Washington au

commandement militaire, et un peu avant son arrivée au camp de Cambridge, le général Gage, pressé entre Boston et les troupes américaines que dirigeait encore le général Ward, attaqua celles-ci pour se dégager du côté de Bunker'shill. Il obtint un succès partiel, mais insignifiant. Ce fut l'unique avantage que remporta le général Gage. Depuis lors il fut serré de près par le vigilant Washington dans la presqu'île de Boston, et fut remplacé bientôt par le général Howe, envoyé en Amérique avec des forces supérieures. Vers cette époque, Franklin, auquel son bon sens autant que son désir faisait dire que « la Grande-Bretagne avait perdu les colonies pour toujours, » écrivit avec originalité et non sans calcul, à un de ses correspondants d'Angleterre qui semblait douter de la persévérance et de la réussite des *Yankees*, comme on appelait les Anglo-Américains : « La Grande-Bretagne a tué dans cette campagne cent cinquante *Yankis*, moyennant trois millions de dépenses, ce qui fait vingt mille livres par tête ; et sur la montagne Bunker, elle a gagné un mille de terrain, dont nous lui avons repris la moitié en nous postant sur la partie cultivée. Dans le même temps, il est né en Amérique soixante mille enfants sur notre territoire. D'après ces données, sa tête mathématique trouvera facilement, par le calcul, quels sont et les dépenses et le temps nécessaires pour nous tuer tous et conquérir nos possessions. »

L'Angleterre ne voulut pas comprendre la gravité

de cette situation. Elle ne vit pas que les Américains avaient encore plus d'intérêt à lui résister qu'elle n'en avait à les soumettre, et qu'ils déploieraient pour affermir leur liberté politique autant d'énergie qu'en avaient montré leurs opiniâtres ancêtres pour assurer leur liberté religieuse. Au lieu d'accueillir une dernière supplication que les colonies adressèrent à la mère patrie pour se réconcilier avec elle si les bills attentatoires à leurs priviléges étaient révoqués, le parlement britannique les mit *hors de la paix du roi et de la protection de la couronne*. A cette déclaration d'inimitié il n'y avait plus à répondre que par une déclaration d'indépendance. Le moment était venu pour l'Amérique de se détacher entièrement de l'Angleterre, et les esprits y étaient merveilleusement préparés.

Le congrès donc, sur le rapport d'une commission composée de Benjamin Franklin, de Thomas Jefferson, de John Adams, de Rogers Sherman, de Philipp Livingston, annonça, le 4 juillet 1776, que les treize colonies, désormais affranchies de toute obéissance envers la couronne britannique, et renonçant à tout lien politique avec l'Angleterre, formaient des États libres et indépendants, sous le nom d'*États-Unis d'Amérique*. Cette mémorable déclaration d'indépendance fut rédigée par l'avocat virginien Jefferson avec une généreuse grandeur de pensées et une mâle simplicité de langage dignes d'inaugurer la naissance d'un peuple. Pour la pre-

mière fois, les droits d'une nation étaient fondés sur les droits mêmes du genre humain, et l'on invoquait, pour établir sa souveraineté, non l'histoire, mais la nature. Les théories de l'école philosophique française, adoptées sur le continent américain avant d'être réalisées sur le continent d'Europe, succédaient aux pratiques du moyen âge ; les constitutions remplaçaient les chartes, et à la concession ancienne des priviléges partiels se substituait la revendication nouvelle des libertés générales. Voici comment parlaient ces grands novateurs :

« Nous croyons, et cette vérité porte son évidence en elle-même, que tous les hommes sont nés égaux, qu'ils ont tous été dotés par leur Créateur de certains droits inaliénables ; qu'au nombre de ces droits sont la vie, la liberté et la recherche du bien-être ; que, pour assurer ces droits, il s'est établi parmi les hommes des gouvernements qui tirent leur légitime autorité du consentement des gouvernés ; que, toutes les fois qu'une forme de gouvernement devient contraire à ces fins-là, un peuple a le droit de la modifier ou de l'abolir, et d'instituer un gouvernement nouveau fondé sur de tels principes, et si bien ordonné, qu'il puisse mieux lui garantir sa sécurité et assurer son bonheur. Il est vrai cependant que la prudence invite à ne pas changer légèrement, et pour des causes passagères, les gouvernements anciennement établis. Et, en fait, l'expérience a montré que les hommes sont plus disposés à souffrir lorsque leurs maux sont supportables qu'à user

de leurs droits pour abolir les établissements auxquels ils sont habitués. Mais, lorsqu'une longue suite d'abus et d'usurpations invariablement dirigés vers le même but démontre qu'on a le dessein de les soumettre à un despotisme absolu, il est de leur droit, il est de leur devoir de se soustraire au joug d'un pareil gouvernement, et de pourvoir à leur sécurité future en la confiant à de nouveaux gardiens. Telle a été jusqu'ici la patience de ces colonies, et telle est maintenant la nécessité qui les force à changer les bases du gouvernement. »

Après avoir énuméré leurs griefs, et exposé toutes les tentatives qu'ils avaient faites, mais en vain, pour se réconcilier avec un peuple resté sourd à la voix de la justice comme à celle du sang, ils ajoutaient : « Nous donc, les représentants des États-Unis d'Amérique, réunis en congrès général, en appelant au Juge suprême du monde de la droiture de nos intentions, au nom et par l'autorité du peuple de ces colonies, nous proclamons et déclarons que ces colonies unies sont de droit et doivent être des États libres et indépendants;... que, comme États libres et indépendants, elles possèdent le droit de poursuivre la guerre, de conclure la paix, de contracter des alliances, de faire des traités de commerce, et d'accomplir tous les actes qui appartiennent aux États indépendants. Pour soutenir cette déclaration, mettant toute notre espérance et toute notre foi dans la protection de la divine providence, nous nous engageons mutuellement, les uns envers

les autres, à y employer nos vies, nos biens et notre honneur. »

Ce grand acte d'affranchissement, cette fière revendication de la pleine souveraineté, furent accueillis avec transport dans les treize colonies, qui se disposèrent à les maintenir avec une énergique persévérance. Le congrès devint le gouvernement général de l'*Union*. La guerre, la paix, les alliances, les emprunts, l'émission du papier-monnaie, la formation des armées, la nomination des généraux, l'envoi des ambassadeurs, toutes les mesures d'intérêt commun furent dans ses attributions, tandis que les Etats particuliers conservèrent, en l'étendant, leur libre administration et leur souveraineté législative. Il fallut toutefois dégager les gouvernements de ces treize États des liens qui les rattachaient encore au gouvernement métropolitain, et leur donner une organisation séparée et complète. Ils furent donc invités par le congrès à se constituer eux-mêmes ; ils le firent dans des assemblées appelées *conventions*.

La convention de Pensylvanie élut pour son président Franklin, dont les idées prévalurent dans la constitution qu'elle se donna. Ce législateur original, portant dans l'organisation politique le besoin de simplicité et la hardiesse de conception qu'il avait montrés dans la pratique de la vie et dans l'étude de la science, sortit entièrement des doctrines comme des habitudes anglaises. Il changea même la forme des deux principaux ressorts du gouverne-

ment. Ayant confiance dans la pensée humaine et se mettant en garde contre l'ambition politique, il se prononça pour l'unité du pouvoir législatif et pour la division du pouvoir exécutif. Il ne fit admettre en Pensylvanie qu'une seule assemblée délibérante et déléguer qu'une autorité partagée.

L'organisation du gouvernement pensylvanien était en complet désaccord avec la constitution du gouvernement britannique, où le pouvoir législatif était divisé et le pouvoir exécutif concentré, ce qui rendait la délibération plus lente et plus sage, l'action plus prompte et plus sûre. La théorie de Franklin n'était que séduisante. L'histoire ne lui était pas favorable, et l'expérience la fit bientôt abandonner. Cependant la théorie pensylvanienne, qui cessa de convenir à l'Amérique douze années après, fit fortune en Europe. Franklin y devint chef d'école. Il inspira, en 1789, les organisateurs nouveaux de la France ; et l'un des principaux et des plus sages d'entre eux, le vertueux duc de la Rochefoucauld, membre du comité de constitution avec Sieyès, Mirabeau, Chapelier, etc., disait alors de lui : « Franklin seul, dégageant la machine politique de ces mouvements multipliés et de ces contre-poids tant admirés qui la rendaient si compliquée, proposa de la réduire à la simplicité d'un seul corps législatif. Cette grande idée étonna les législateurs de la Pensylvanie ; mais le philosophe calma les craintes d'un grand nombre d'entre eux, et les détermina enfin tous à adopter un principe

dont l'Assemblée nationale a fait la base de la constitution française. » Hélas ! la France ne put pas supporter plus longtemps que l'Amérique cette organisation trop simple et trop faible, qui ne préservait point la loi des décisions précipitées et irréfléchies, qui ne couvrait point l'État contre la fougue des passions subversives. Les machines les plus complexes ne sont pas les moins sûres ; et lorsque les ressorts en sont bien adaptés entre eux, elles donnent la plus grande force dans la plus grande harmonie. Image de la société si compliquée dans ses besoins, la machine politique réclame des ressorts multiples et savamment combinés, qui concourent par leur action diverse à l'utilité commune.

Quoi qu'il en soit, peu de temps après la déclaration générale d'indépendance et la constitution particulière des treize Etats, lord Howe, investi du commandement de la flotte anglaise, arriva en Amérique pour faire des propositions aux colonies avant de les attaquer à fond. Son frère, le général Howe, successeur du général Gage comme chef des troupes de terre, devait avoir sous ses ordres une forte armée, composée surtout d'Allemands. Lord Howe n'était chargé que d'inviter les colonies à l'obéissance en leur offrant le pardon métropolitain. Il écrivit, du bord du vaisseau amiral, à son ami Franklin, avec lequel il avait déjà négocié secrètement à Londres, et qu'il priait de le seconder dans sa mission. Franklin lui répondit : « Offrir le pardon à des colonies qui sont les parties lésées, c'est

véritablement exprimer l'opinion que votre nation mal informée et orgueilleuse a bien voulu concevoir de notre ignorance, de notre bassesse et de notre insensibilité; mais cette démarche ne peut produire d'autre effet que d'augmenter notre ressentiment. Il est impossible que nous pensions à nous soumettre à un gouvernement qui, avec la barbarie et la cruauté la plus féroce, a brûlé nos villes sans défense au milieu de l'hiver, a excité les sauvages à massacrer nos cultivateurs, et nos esclaves à assassiner leurs maîtres, et qui nous envoie en ce moment des mercenaires étrangers pour inonder de sang nos établissements. Ces injures atroces ont éteint jusqu'à la dernière étincelle d'affection pour une mère patrie qui nous était jadis si chère. »

Lord Howe s'étant adressé au congrès, cette assemblée désigna pour l'entendre Franklin, Adams et Rutledge. Les commissaires américains entrèrent en conférence avec l'amiral anglais dans l'île des États (Staten-Island), en face d'Amboy. Aux propositions de rentrer dans le devoir, avec la promesse vague d'examiner de nouveau les actes qui faisaient l'objet de leurs plaintes, ils répondirent qu'il n'y avait plus à espérer de leur part un retour à la soumission; qu'après avoir montré une patience sans exemple, ils avaient été contraints de se soustraire à l'autorité d'un gouvernement tyrannique; que la déclaration de leur indépendance avait été acceptée par toutes les colonies, et qu'il ne serait plus même au pouvoir du congrès de l'annuler; qu'il

ne restait donc à la Grande-Bretagne qu'à traiter avec eux comme avec les autres peuples libres. Cette froide et irrévocable signification de leur désobéissance et de leur souveraineté fut confirmée par le congrès, qui, le 17 septembre 1776, publia le rapport de ses commissaires, en approuvant leur langage et leur conduite. Il fallait maintenant faire prévaloir une aussi fière résolution les armes à la main, et lui donner la consécration indispensable de la victoire.

Ce n'était point le tour qu'avaient pris jusque-là les choses. La guerre n'avait pas été heureuse pour les Américains. Ils avaient tenté d'abord une diversion hardie, en entreprenant la conquête du Canada, qui les aurait préservés de toute hostilité vers leur frontière septentrionale, et aurait privé les Anglais de leur principal point d'appui sur le continent. Le général Montgommery s'était avancé par les lacs pour attaquer cette province du côté de Montréal, tandis que Washington avait envoyé de son camp de Cambridge le colonel Arnold, qui, remontant l'Hudson et la Sorel, devait y pénétrer du côté de Québec. Grâce à ces deux vaillants hommes, cette audacieuse invasion fut sur le point de réussir. Montgommery entra dans Montréal, se rendit à marches forcées devant Québec, l'investit avec sa petite troupe, et allait s'en rendre maître par un assaut lorsqu'il tomba sous la mitraille anglaise. Le colonel Arnold, après des fatigues incroyables et des périls sans nombre, ayant traversé des pays im-

praticables au cœur d'un hiver rigoureux, arriva pour continuer l'héroïque entreprise de Montgommery sans avoir le moyen de l'achever. Être arrêté un instant dans l'exécution des desseins qui dépendent de la promptitude des succès et de l'étonnement des esprits, c'est y avoir échoué. Québec, dont la prise avait été manquée par la mort soudaine de Montgommery, s'était mis en état de défense; et le Canada, n'ayant point été enlevé aux Anglais par surprise, ne pouvait être conquis sur eux par une guerre régulière. Les Anglais devaient bientôt y être plus forts que les Américains, et contraindre ceux-ci à l'évacuer pour toujours.

Non-seulement le plan d'attaque des insurgés contre les possessions britanniques n'avait point réussi, mais leur plan de défense sur leur propre territoire avait été accompagné de grands revers. Les Anglais, n'ayant plus à châtier une seule province, mais à dompter les treize colonies, avaient changé leurs dispositions militaires. Il ne leur convenait point de rester à Boston, dont le golfe était trop tourné vers l'une des extrémités de l'Amérique insurgée, et ils songèrent à occuper une position plus centrale. Le beau fleuve de l'Hudson, près de l'embouchure duquel était assise la riche ville de New-York, et dont le cours séparait presque en deux les colonies du nord-est et les colonies du sud-ouest, établissait, par le lac Champlain et la rivière de la Sorel, une communication intérieure

avec le Canada. Cette ligne était, sous tous les rapports, importante à acquérir pour les Anglais. Maîtres des bouches et du cours de l'Hudson, ils pouvaient, du quartier général de New-York comme d'un centre, diriger des expéditions militaires sur les divers points de la circonférence insurgée, et envahir les provinces de la rive gauche ou celles de la rive droite, selon que les y pousserait leur politique ou leur ressentiment. Ils résolurent donc de s'en emparer et de s'y établir.

Ils avaient évacué Boston au printemps (17 mars) de 1776. Leur armée ne s'élevait pas alors au-dessus de onze mille hommes ; mais ils avaient reçu dans l'été des renforts qui leur étaient venus de l'Europe, des Antilles et des Florides. Le général Howe avait de vingt-quatre à trente mille hommes disciplinés et aguerris lorsqu'il se décida à attaquer l'île Longue (Long-Island), située en avant de New-York, et dont la pointe méridionale s'avance vers les bouches de l'Hudson. Le prévoyant Washington avait quitté son camp de Cambridge, et, devinant le dessein des Anglais, il s'était posté avec treize mille miliciens sur le point qu'ils voulaient envahir, pour le leur disputer. Mais ses forces étaient trop peu considérables, et la qualité de ses troupes était trop inférieure pour qu'il eût l'espérance d'y parvenir. Le mérite de ce grand homme devait être pendant longtemps de soutenir sa cause en se faisant battre pour elle, et de se montrer assez constant dans le dessein de sauver son pays et assez

inébranlable aux revers, pour se donner le temps comme le moyen de vaincre.

Les Anglais descendirent dans Long-Island, et y gagnèrent une sanglante bataille sur les Américains, qui y perdirent près de deux mille hommes. Ils débarquèrent ensuite sur le continent, marchèrent sur New-York, que l'armée des insurgés évacua, remontèrent l'Hudson, et s'emparèrent des forts Washington et Lee, placés sur ses deux rives vis-à-vis l'un de l'autre, et commandant le cours du fleuve. Ils conquirent ensuite la province voisine de New-Jersey, où s'était d'abord retiré le général américain avec les faibles débris de son armée. Suivi de quatre mille hommes seulement, il s'était posté à Trenton, sur la Delaware, et bientôt les forces supérieures du général anglais l'avaient réduit à quitter cette dernière position dans le New-Jersey. Battu, mais non découragé, dépourvu de moyens de résistance, mais soutenu par une volonté indomptable, il passa alors la Delaware, afin de couvrir Philadelphie, où siégeait le congrès et où devait marcher d'un moment à l'autre l'armée victorieuse, pour prendre la capitale et disperser le gouvernement de l'insurrection.

La situation ne pouvait pas être plus périlleuse : elle semblait désespérée. L'Amérique avait un habile général, mais elle n'avait pas d'armée régulière. Manquant d'armes, de munitions, de vivres, de vêtements même pour ses soldats, Washington était obligé de lutter contre des troupes régulières,

bien conduites, fournies de tout, avec des miliciens braves mais mal organisés, qui arrivaient et se retiraient selon le terme de leurs engagements, et qui conservèrent longtemps l'indiscipline de l'insurrection. Le congrès lui-même exerçait une souveraineté générale, faible et mal obéie. Il ne pouvait ni faire des lois obligatoires pour les États particuliers, ni lever des troupes sur leur territoire, ni les soumettre à des impôts. Ces divers droits appartenaient aux États eux-mêmes, qui possédaient la souveraineté effective, et auprès desquels le congrès n'intervenait que par la voie du conseil et des recommandations. Il avait été émis pour le service de l'*Union*, vingt-quatre millions de dollars (cent vingt millions de francs) d'un papier-monnaie qui fut promptement discrédité. Dans ce moment de suprême péril, où il devait pourvoir à tant de besoins avec un papier-monnaie sans valeur, résister, avec une armée presque dissoute, à l'invasion anglaise qui s'étendait, et au parti métropolitain qui, sous le nom de *loyaliste*, levait hardiment la tête, le congrès n'avait d'autre ressource que de chercher au dehors des secours en armes et en argent par des emprunts, des secours en hommes et en vaisseaux par des alliances.

Il tourna d'abord les yeux vers la France. Cette nation, depuis longtemps célèbre par la générosité de ses sentiments, était devenue, par la récente liberté de ses idées, plus accessible encore à l'appel d'un peuple opprimé qui tentait de s'affranchir.

Pays des pensées hardies et des nobles dévouements, la France était plus disposée que jamais à se passionner pour les causes justes, à s'engager dans les entreprises utiles aux progrès du genre humain. Elle marchait à grands pas, par la voie des théories, vers le même but où les Américains avaient été conduits par la route des traditions, et sa révolution de liberté était à treize ans de date de leur révolution d'indépendance. D'ailleurs, le penchant de la nation se rencontrait ici avec les calculs du gouvernement, et l'enthousiasme populaire était cette fois d'accord avec l'intérêt politique. Assister les Américains contre les Anglais, c'était se préparer un allié et se venger d'un ennemi. Personne, mieux que Franklin, ne pouvait aller plaider en France la cause de l'Amérique. Le libre penseur devait y obtenir l'appui zélé des philosophes qui dirigeaient dans ce moment l'esprit public; le négociateur adroit devait y décider la prompte coopération du ministre prévoyant et capable qui y conduisait les affaires étrangères; l'homme spirituel devait y plaire à tout le monde, et le noble vieillard ajouter aux sympathies du peuple pour son pays par le respect que le peuple porterait à sa personne. Aussi le congrès le désigna-t-il, malgré son grand âge, pour cette lointaine et importante mission.

CHAPITRE XI

Accueil que Franklin reçoit en France. — Proposition faite à Louis XVI, par M. de Vergennes, de soutenir la cause des *États-Unis* immédiatement après leur déclaration d'indépendance. — Secours particuliers qu'il leur donne. — Démarches actives de Franklin auprès de la France, de l'Espagne, de la Hollande. — Son établissement à Passy. — Résistance magnanime de Washington à l'invasion anglaise à Trenton, à Princeton, à Germantown. — Victoire remportée par le général américain Gates sur le général anglais Burgoyne, forcé de se rendre à Saratoga. — Traité d'alliance et de commerce conclu par Franklin entre les États-Unis et la France, le 6 février 1778. — Sa présentation à la cour. — Enthousiasme dont il est l'objet ; sa rencontre avec Voltaire.

Nommé commissaire des États-Unis auprès de la France, et accrédité bientôt aussi auprès de l'Espagne, qu'unissait étroitement à elle le pacte de famille, Franklin partit de Philadelphie le 28 octobre 1776, accompagné de ses deux petits-fils, William Temple Franklin et Benjamin Franklin Bache. Il avait été précédé à Paris par M. Silas Deane, et il devait y être suivi par M. Arthur Lee, que le congrès lui avait donnés pour collègues. Après une traversée de cinq semaines, il arriva heureusement, le 3 décembre, dans la baie de Quiberon. Ce n'était pas la première fois qu'il visitait la France; il l'avait déjà traversée en 1768, après un voyage qu'il avait fait sur le continent, lorsqu'il était agent des colonies à Londres. A cette époque, il avait été présenté à Louis XV, qui avait voulu voir celui dont

le hardi génie avait dérobé la foudre aux nuages. Il venait persuader maintenant au successeur de Louis XV d'arracher la domination de l'Amérique aux Anglais.

Après avoir passé quelques jours à Nantes, il se rendit à Paris, où l'annonce de son arrivée avait produit et où sa présence entretint une sensation extraordinaire. La lutte des Américains contre les Anglais avait ému l'Europe, et surtout la France. Les *insurgents*, comme on appelait les colons révoltés, y étaient l'objet d'un intérêt incroyable. Dans les cafés et dans les lieux publics, on ne parlait que de la justice et du courage de leur résistance. Tous ceux dont l'épée était oisive et dont le cœur aimait les nobles aventures, voulaient s'enrôler à leur service. La vue de Franklin, la simplicité sévère de son costume, la bonhomie fine de ses manières, le charme attrayant de son esprit, son aspect vénérable, sa modeste assurance et son éclatante renommée, mirent tout à fait à la mode la cause américaine. « Je suis en ce moment, écrivait-il un peu plus tard à propos de l'engouement dont il était l'objet, le personnage le plus remarquable dans Paris. » Il ajoutait dans une autre lettre : « Les Américains sont traités ici avec une cordialité, un respect, une affection qu'ils n'ont jamais rencontrés en Angleterre lorsqu'ils y ont été envoyés. »

Cependant il ne voulut point prendre encore de caractère public, de peur d'embarrasser la cour de France et de compromettre le gouvernement de

l'Union, si ce caractère n'était point reconnu. Auss ne fut-il d'abord reçu qu'en particulier par M. de Vergennes, qui aurait craint, s'il avait reçu offi ciellement lui et ses collègues, d'exciter les om brages de l'Angleterre sans qu'on fût prêt à la com battre encore. En homme d'État prévoyant et ré solu, ce ministre avait poussé depuis plusieurs moi le gouvernement de Louis XVI à s'engager dan cette guerre. Dès que la déclaration d'indépen dance avait été connue, il avait adressé, le 31 août 1776, au roi, en présence de MM. de Maurepas, d Sartine, de Saint-Germain et de Clugny, membre de son conseil, un rapport sur le parti qu'il conve nait de prendre dans ce moment solennel. Avec l vue la plus nette et par les considérations les plu politiques et les plus hautes, il déclarait que la guerr deviendrait tôt ou tard inévitable, qu'elle serai uniquement maritime, et qu'elle aurait à la foi l'opportunité de la vengeance, le mérite de l'utilit et la gloire de la réussite.

« Quel plus beau moment, disait-il, la Franc pourrait-elle choisir pour effacer la honte de la sur prise odieuse qui lui fut faite en 1755, et de tou les désastres qui en furent la suite, que celui o l'Angleterre est engagée dans une guerre civile, mille lieues de la métropole?... » Persuadé que le colonies étaient irréconciliables avec l'Angleterre croyant que la France pouvait établir avec elles un liaison solide, *nul intérêt ne devant diviser deu peuples qui ne communiquaient entre eux qu'à tr*

vers de vastes espaces de mers, désirant que le commerce de leurs denrées et de leurs produits vînt animer ses ports et vivifier son industrie, conseillant de priver du même coup la Grande-Bretagne des ressources qui avaient tant contribué à ce haut *degré d'honneur et de richesse* où elle était parvenue, il ajoutait : « Si Sa Majesté, saisissant une circonstance unique que les siècles ne reproduiront peut-être jamais, réussissait à porter à l'Angleterre un coup assez sensible pour abattre son orgueil et pour faire rentrer sa puissance dans de justes bornes, elle aurait la gloire de n'être pas seulement le bienfaiteur de son peuple, mais celui de toutes les nations. »

Cette forte politique ne devait pas être adoptée sur-le-champ par M. de Maurepas ni par Louis XVI. Toutefois, le cabinet de Versailles, obéissant à l'irrésistible impulsion de ses intérêts, secourut secrètement les colonies insurgées. Déjà, dans le mois de mai 1776, il avait mis un million de livres tournois à la disposition des agents chargés de leur procurer des munitions et des armes. Le fameux et entreprenant Beaumarchais dirigeait l'achat et l'envoi de ces fournitures militaires. En 1777, deux millions de plus furent consacrés sous main à ce service. Les commissaires américains furent admis en outre à traiter avec les fermiers généraux de France, auxquels ils vendirent du tabac de Virginie et de Maryland pour deux millions de livres. Leurs navires furent reçus dans les ports de France, et le

gouvernement ferma les yeux sur l'enrôlement des officiers qui s'engageaient sous leur drapeau, l'acquisition des armes qui étaient expédiées pour leurs troupes, la vente des prises qui étaient faites par leurs corsaires. Cette hostilité couverte, dont se plaignait l'Angleterre, devait bientôt se changer en guerre déclarée.

En attendant l'occasion qui devait donner la France pour alliée à l'Amérique, Franklin s'était établi dans l'agréable village de Passy, aux portes mêmes de Paris; il y occupait une maison commode, avec un vaste jardin. Il avait dans son voisinage très-rapproché la veuve du célèbre Helvétius, si généreux comme fermier général, si repoussant comme philosophe. Elle habitait Auteuil avec une petite colonie d'amis distingués, au nombre desquels étaient le spirituel abbé Morellet et le savant médecin Cabanis. Elle recevait tout ce que Paris avait de considérable dans les lettres et dans l'État. Franklin se lia d'une étroite amitié avec cette femme excellente et gracieuse, remarquable encore par sa beauté, recherchée pour son esprit, attrayante par sa douceur, incomparable par sa bonté. Il vécu neuf ans dans son aimable intimité. C'est auprès d'elle qu'il vit les chefs des encyclopédistes, d'Alembert et Diderot; c'est à elle qu'il dut son amitié avec Turgot, le philosophique prophète de l'indépendance américaine, le précurseur entreprenant de la Révolution française. Après avoir annoncé en 1750, avec une force d'esprit rare, qu'avant vingt

cinq années les colonies anglaises se sépareraient de la métropole comme un fruit mûr se détache de l'arbre, Turgot venait de quitter les conseils de Louis XVI pour avoir voulu mettre les institutions de la France au niveau de ses idées, accorder son état politique avec son progrès social et prévenir les violences d'une révolution par l'accomplissement d'une réforme. C'est surtout chez madame Helvétius qu'il entra en commerce régulier avec tous ces philosophes du dix-huitième siècle, qui s'étaient rendus les maîtres des esprits et s'étaient faits les instituteurs des peuples. Secondé par ce parti généreux, hardi, actif, puissant, Franklin, après avoir gagné le public à sa cause, n'oubliait rien pour y amener le gouvernement. Il pressait la cour de Versailles; il écrivait à celle de Madrid, avec laquelle le congrès, se reposant *sur sa sagesse et son intégrité*, l'avait chargé de négocier un traité d'amitié et de commerce; il envoyait Arthur Lee à Amsterdam et à Berlin; il garantissait la sûreté de l'emprunt qui devait permettre d'acquérir des armes et de poursuivre la guerre ; il hâtait enfin de ses vœux comme de ses efforts la résolution que prendrait l'Europe d'embrasser la défense de l'Amérique.

Ce moment arriva. La résistance prolongée et sur quelques points heureuse des *insurgents* décida le gouvernement de Louis XVI à les secourir. Après la défaite de Long-Island, l'évacuation de New-York, la prise des forts de l'Hudson, la conquête de New-

Jersey, Washington avait sauvé son pays par la mâle constance de son caractère et l'habile circonspection de ses manœuvres. Non-seulement il avait évité de se laisser acculer entre l'armée et la flotte anglaise, comme l'aurait voulu le général Howe pour lui faire mettre bas les armes, mais il avait conçu et il exécuta le dessein de surprendre, au cœur de l'hiver, les corps britanniques dispersés dans le New-Jersey. Lorsqu'on le croyait affaibli, abattu, impuissant, il passa la Delaware sur la glace, se dirigea, le 25 décembre 1776, par une audacieuse marche de nuit, vers Trenton, qu'il surprit et dont il s'empara, après avoir forcé les troupes hessoises à se rendre prisonnières. Tous les détachements anglais qui bordaient le cours de la Delaware se replièrent; et, au moment où lord Cornwallis vint avec des forces supérieures pour reprendre Trenton, le général des insurgés, se dérobant à lui par un mouvement aussi hardi qu'heureux, alla, sur ses derrières mêmes, battre un corps britannique à Princeton. A la suite d'avantages aussi brillants et aussi inattendus, Washington établit ses quartiers d'hiver, non plus en Pensylvanie, mais dans le New-Jersey, qu'abandonna en grande partie l'armée d'invasion. Il se plaça dans la position montagneuse et forte de Morristown, d'où il ne cessa de harceler les Anglais par des détachements envoyés contre eux. Ces victoires relevèrent dans l'opinion la cause américaine, mais elles ne parvinrent à suspendre qu'un instant les progrès de la conquête anglaise.

En effet, dans la campagne de 1777, le général Howe se transporta en Pensylvanie pour occuper cette province centrale et s'établir au siége du gouvernement insurrectionnel. Au lieu d'y pénétrer par le New-Jersey, il entra par la baie de la Chesapeake. A la tête de dix-huit mille hommes qu'il avait débarqués, il marcha sur Philadelphie. Washington essaya de couvrir la capitale de l'Union américaine. Il avait reçu vingt-quatre mille fusils envoyés de France, et il avait été joint par le chevaleresque précurseur de ce grand peuple, par le généreux marquis de la Fayette, qui, se dérobant aux tendresses d'une jeune femme, enfreignant les ordres formels d'une cour encore indécise, avait quitté son régiment, sa famille, son pays, pour aller mettre son épée et sa fortune au service de la liberté naissante, de cette liberté dont il devait être, pendant soixante ans, le noble champion dans les deux mondes, sans l'abandonner dans aucun de ses périls, sans la suivre dans aucun de ses égarements.

Investi de pouvoirs extraordinaires que lui avait conférés le congrès dans ce moment redoutable, Washington attendit les Anglais sur la Brandywine. Il ne put les empêcher de franchir cette rivière et d'entrer victorieusement, après l'avoir battu le 11 septembre, dans Philadelphie, d'où le congrès se retira d'abord à Lancaster, et puis à York-Town. Mais, toujours inébranlable, il se maintint devant les Anglais, auxquels il ne laissa ni sécurité ni repos. Renouvelant à Germantown la manœuvre qui

lui avait si bien réussi l'année précédente à Trenton et à Princeton, il attaqua l'armée ennemie non loin de Philadelphie, la culbuta, et aurait remporté sur elle un plus grand avantage sans un brouillard qui mit le désordre dans ses troupes, et les précipita dans une retraite soudaine. Il s'établit ensuite dans un camp fortifié à vingt milles environ de Philadelphie, à Valley-Forge, sur un terrain couvert de bois, borné d'un côté par le Schuylkill, et de l'autre par des chaînes de collines, d'où il tint le général Howe en échec.

Tandis que Washington contenait l'armée anglaise sur le Schuylkill et la Delaware, il s'était passé des événements très-graves sur les lacs du Nord et sur le haut cours de l'Hudson. Les Américains, arrêtés dans l'invasion du Canada, avaient été contraints de se replier sur leur propre territoire. où ils furent attaqués, dans l'été de 1777, par le général Burgoyne, avec une armée d'environ dix mille hommes, venue en grande partie d'Angleterre. Ce capitaine entreprenant descendit le lac Champlain, occupa la forteresse de Ticondéroga, placée en avant du lac Georges, se rendit maître des autres forts qui couvraient ce côté de la frontière septentrionale des États-Unis, passa sur la rive droite de l'Hudson, dont il suivit le cours, avec le projet de s'emparer d'Albany et d'aller joindre l'armée centrale établie dans New-York.

Mais, arrivé à Saratoga, il y rencontra le général américain Gates, qui marchait à sa rencontre à la

tête de quinze mille hommes. Là finirent ses succès et commencèrent ses désastres. Non-seulement Gates l'arrêta, mais il le battit plusieurs fois, lui enleva tous les moyens d'opérer sa retraite, l'assiégea dans une position désespérée, et, après une terrible lutte qui dura tout un mois, le contraignit à se rendre avec son armée. Le 17 octobre, Burgoyne signa une capitulation par laquelle les cinq mille huit cents hommes qui lui restaient laissèrent leurs armes entre les mains de leurs ennemis victorieux, et furent conduits comme prisonniers de guerre à Boston, d'où on les transporta en Europe, sous la condition qu'ils ne serviraient plus pendant toute la durée de la guerre.

Cet événement eut des suites considérables. Jointe à la résistance opiniâtre de Washington, la victoire de Gates produisit un effet extraordinaire en Europe. Franklin en tira un grand parti. « La capitulation de Burgoyne, écrivit-il, a causé en France la joie la plus générale, comme si cette victoire avait été remportée par ses propres troupes sur ses propres ennemis, tant sont universels, ardents, sincères, la bonne volonté et l'attachement de cette nation pour nous et pour notre cause ! » Il saisit ce moment d'enthousiasme et de confiance pour entraîner le cabinet de Versailles dans l'alliance qu'il lui proposait depuis longtemps avec les États-Unis. Le 4 décembre, en apprenant au comte de Vergennes que le général Burgoyne avait capitulé à Saratoga, il ne craignit pas d'avancer que le

général Howe serait bientôt réduit à en faire autant à Philadelphie. Il le croyait fermement; car lorsqu'on lui avait annoncé que le général Howe avait pris Philadelphie, il avait répondu : *Dites plutôt que Philadelphie a pris le général Howe.* Il fit sentir à la cour de France combien il lui importait de se décider promptement. Elle pouvait s'unir sans témérité à un pays qui savait si bien se défendre, et elle devait traiter sans retard avec lui, de peur qu'il ne trouvât l'Angleterre disposée aux concessions par la défaite. C'est ce que la cour de Versailles admit avec sagacité et exécuta avec résolution. Dès le 7 décembre, M. de Vergennes dicta une note qui fut communiquée à Franklin, à Silas Deane et à Arthur Lee, pour leur annoncer que la maison de Bourbon, déjà bien disposée, par ses intérêts comme par ses penchants, en faveur de la cause américaine, prenait confiance dans la solidité du gouvernement des États-Unis depuis les derniers succès qu'il avait obtenus, et n'était pas éloignée d'établir avec lui un *concert plus direct.*

Le lendemain même, Franklin, Silas Deane et Arthur Lee se montrèrent prêts à entrer en négociation. Ils renouvelèrent la proposition d'un traité de commerce et d'amitié; et, le 16, ils entrèrent en pourparlers à Passy avec M. Gérard de Rayneval, premier commis des affaires étrangères et secrétaire du conseil d'État, que Louis XVI avait désigné pour être son plénipotentiaire. On convint sans peine d'une étroite alliance, et il fut promis aux

négociateurs américains un secours additionnel de trois millions pour le commencement de l'année 1778. On aurait pu signer sur-le-champ ce grand accord, si la France n'avait pas voulu agir de concert avec l'Espagne. Afin d'avoir son utile concours, on expédia un courrier au cabinet de Madrid, trop lent pour se décider vite, et ayant trop à perdre dans l'émancipation des colonies du nouveau monde, pour ne pas hésiter à en seconder le premier exemple. L'invitation ne fut pas encore acceptée de sa part; et l'on se borna, par une clause secrète, à lui réserver une place dans le traité, en même temps que, par un autre article, on provoquait à entrer dans l'alliance tous les États qui, ayant reçu des injures de la Grande-Bretagne, désiraient l'abaissement de sa puissance et l'humiliation de son orgueil.

Les deux traités furent signés le 6 février. Le 8, les plénipotentiaires américains, en les envoyant au président des États-Unis, lui disaient: « Nous avons la grande satisfaction de vous apprendre, ainsi qu'au congrès, que les traités avec la France sont conclus et signés. Le premier est un traité d'amitié et de commerce; l'autre est un traité d'alliance, dans lequel il est stipulé que si l'Angleterre déclare la guerre à la France, ou si, à l'occasion de la guerre, elle tente d'empêcher son commerce avec nous, nous devons faire cause commune ensemble, et joindre nos forces et nos conseils. Le grand objet de ce traité est déclaré être d'*établir la*

liberté, la souveraineté, l'indépendance absolue et illimitée des États-Unis, aussi bien en matière de gouvernement qu'en matière de commerce. Cela nous est garanti par la France avec tous les pays que nous possédons et que nous posséderons à la fin de la guerre.

« Nous avons trouvé, en négociant cette affaire, la plus grande cordialité dans cette cour; on n'a pris ni tenté de prendre aucun avantage de nos présentes difficultés pour nous imposer de dures conditions; mais la magnanimité et la bonté du roi a été telle, qu'il ne nous a rien proposé que nous n'eussions dû agréer avec empressement dans l'état d'une pleine prospérité et d'une puissance établie et incontestée. La base du traité a été la plus *parfaite égalité et réciprocité.* En tout, nous avons de grandes raisons d'être très-satisfaits de la bonne volonté de cette cour et de la nation en général, et nous souhaitons que le congrès la cultive par tous les moyens les plus propres à maintenir l'union et à la rendre permanente. »

Ainsi s'accomplit ce grand acte, sans lequel, malgré la constance valeureuse de ses généraux et la déclaration magnanime de son congrès, l'Amérique aurait fini par succomber sous les efforts de la trop puissante Angleterre. Il marqua le véritable avénement des États-Unis parmi les nations. La France se chargea de les y introduire avec une habile générosité. Le plus ancien roi de l'Europe, fidèle aux traditions de sa race et à la politique de son pays,

devint le protecteur de la république naissante du nouveau monde, comme ses ancêtres avaient été les utiles alliés des républiques du vieux monde, et avaient soutenu tour à tour les cantons suisses, les villes libres d'Italie, les Provinces-Unies de Hollande et les États confédérés de l'Allemagne. La France ne craignit pas de s'engager dans une longue guerre pour atteindre un grand but.

Franklin eut le mérite d'avoir préparé et signé les deux actes qui procurèrent à sa patrie un belliqueux défenseur, proclamèrent sa souveraineté, garantirent son existence, étendirent son commerce, assurèrent sa victoire, et lui ouvrirent les plus vastes perspectives sur le continent américain. Ces deux traités, où furent introduites les dispositions les plus libérales; où le droit d'aubaine, qui rendait la propriété immobilière incomplète pour les étrangers dans chaque pays, fut aboli; où la liberté des mers fut consacrée par la solennelle admission du droit des neutres que les Anglais ne respectaient point, et par la condamnation des blocus fictifs et du droit de visite que les Anglais avaient établis dans leur code maritime pour la commodité de leur domination; où la France se fit la protectrice des Américains dans la Méditerranée contre les Barbaresques, comme elle le devint dans l'Océan contre les Anglais; où les deux parties contractantes se promirent de ne pas déposer les armes avant que l'indépendance américaine fût reconnue, et de ne pas traiter l'une sans l'autre;

ces deux traités, où les intérêts mutuels furent avoués avec franchise, réglés avec équité, et soutenus jusqu'au bout avec une persévérante bonne foi, firent le plus grand honneur à Franklin. On peut dire que le principal négociateur de l'Amérique contribua à la sauver tout autant que son plus vaillant capitaine : il fut alors au comble du bonheur et de la renommée.

Aussi, lorsque M. de Vergennes le présenta à Louis XVI dans le château de Versailles, il y fut l'objet d'une véritable ovation, jusque parmi les courtisans. Il parut à cette royale audience avec une extrême simplicité de vêtements. Son âge, sa gloire, ses services, l'alliance si souhaitée qu'il venait de conclure, avaient attiré une grande foule dans les vastes galeries du palais de Louis XIV. On battit des mains sur son passage, saisi qu'on était d'un sentiment de respect et d'admiration à la vue de ce vieillard vénérable, de ce savant illustre, de ce patriote heureux. Le roi l'accueillit avec une distinction cordiale. Il le chargea d'assurer les États-Unis d'Amérique de son amitié, et, le félicitant lui-même de tout ce qu'il avait fait depuis qu'il était arrivé dans son royaume, il lui en exprima son entière satisfaction. Au retour de cette audience, la foule accueillit Franklin avec les mêmes manifestations, et lui servit longtemps de cortége.

L'enthousiasme dont il fut l'objet à Versailles se renouvela bientôt pour lui à Paris. Ce fut sur ces entrefaites que Voltaire, âgé de quatre-vingt-quatre

ans, quitta Ferney, et revint, avant de mourir, dans cette ville où dominaient alors ses disciples, et où il ne rencontra plus d'adversaires de son génie et d'envieux de sa gloire. Tout le monde voulut voir ce grand homme, applaudir l'auteur de tant de chefs-d'œuvre, s'incliner devant le souverain intellectuel qui gouvernait l'esprit humain en Europe depuis cinquante ans. Franklin ne fut pas des derniers à visiter Voltaire, qui le reçut avec les sentiments de curiosité et d'admiration qui l'attiraient vers lui. Il l'entretint d'abord en anglais ; et comme il avait perdu l'habitude de cette langue, il reprit la conversation en français, et lui dit avec une grâce spirituelle : *Je n'ai pu résister au désir de parler un moment la langue de M. Franklin.* Le sage de Philadelphie, présentant alors son petit-fils au patriarche de Ferney, lui demanda de le bénir : « *God and liberty*, Dieu et la liberté, dit Voltaire en levant les mains sur la tête du jeune homme, voilà la seule bénédiction qui convienne au petit-fils de M. Franklin. »

Peu de temps après, ils se rencontrèrent encore à la séance publique de l'Académie des sciences, et se placèrent à côté l'un de l'autre. Le public contemplait avec émotion ces deux glorieux vieillards qui avaient surpris les secrets de la nature, jeté tant d'éclat sur les lettres, rendu de si grands services à la raison humaine, assuré l'affranchissement des esprits et commencé l'émancipation des peuples. Cédant eux-mêmes à l'irrésistible émotion de

l'assemblée, ils s'embrassèrent au bruit prolongé des applaudissements universels. On dit alors, en faisant allusion aux récents travaux législatifs de Franklin et aux derniers succès dramatiques de Voltaire, que *c'était Solon qui embrassait Sophocle*; c'était plutôt le génie brillant et rénovateur de l'ancien monde qui embrassait le génie simple et entreprenant du nouveau.

CHAPITRE XII

Tentatives de réconciliation faites auprès de Franklin par le gouvernement anglais. — Bills présentés par lord North et votés par le gouvernement britannique. — Ils sont refusés en Amérique. — Diversion que la guerre contre l'Angleterre de la part de la France, de l'Espagne et de la Hollande, amène en faveur des États-Unis. — Succès des alliés. — Démarches et influence de Franklin. — Expédition française conduite par Rochambeau, qui, de concert avec Washington, force lord Cornwallis et l'armée anglaise à capituler dans York-Town. — Négociations pour la paix. — Signature par Franklin du traité de 1783, qui consacre l'indépendance des États-Unis, que l'Angleterre est réduite à reconnaître.

L'Angleterre avait été profondément troublée par la capitulation de Saratoga. La conquête des colonies insurgées n'avançait point; le général Howe, réduit à l'impuissance sur la Delaware, demandait à être remplacé; le général Burgoyne, battu sur l'Hudson, était contraint de se rendre. Au lieu d'opérer l'invasion des États-Unis par le Canada, on avait à craindre de nouveau l'invasion du Canada par les États-Unis. Le ministère, déconcerté dans ses plans et revenu de ses présomptueuses espérances, voyait s'accroître les attaques de l'opposition, qui l'accusait à la fois d'injustice et de témérité, s'envenimer le mécontentement du peuple, qui lui reprochait les charges financières dont il était accablé et la détresse commerciale dont il souffrait. Il redoutait, de plus, que la France et l'Espagne ne se

décidassent à embrasser, comme elles le firent, la cause devenue moins incertaine des États-Unis, et qu'à la guerre avec les rebelles d'Amérique ne se joignît la guerre avec les deux puissances maritimes de l'Europe les plus fortes après la Grande-Bretagne.

Lord North, tout en se livrant aux plus vastes préparatifs militaires pour faire face à toutes les inimitiés, essaya de les conjurer. Il s'adressa d'abord à Franklin, auquel l'Angleterre croyait le pouvoir d'apaiser un soulèvement dont elle le considérait comme le provocateur. Vers les commencements de janvier 1778, lorsqu'il était en pleine négociation avec la France, ses vieux amis David Hartley, secrètement attaché à lord North, quoique membre whig de la Chambre des communes, et le chef des frères moraves, James Hutton, qui avait ses entrées au palais de Georges III, furent chargés de lui proposer une réconciliation. James Hutton vint lui offrir à Paris les conditions que lord North présenta bientôt au parlement. Franklin refusa, comme insuffisante, la restitution des anciens priviléges dont les colonies auraient été satisfaites avant la guerre et dont elles ne pouvaient plus se contenter après leur séparation. Il leur fallait maintenant l'indépendance. Elles étaient résolues à ne pas s'en départir et l'Angleterre n'était point encore prête à la leur accorder. James Hutton retourna attristé à Londres d'où il conjura Franklin de faire à son tour quelque proposition, ou tout au moins de lui donner son

avis. « L'Arioste prétend, répondit Franklin au frère morave, que toutes les choses perdues sur la terre doivent se trouver dans la lune; en ce cas, il doit y avoir une grande quantité de bons avis dans la lune, et il y en a beaucoup des miens formellement donnés et perdus dans cette affaire. Je veux néanmoins, à votre requête, en donner encore un petit, mais sans m'attendre le moins du monde qu'il soit suivi. Il n'y a que Dieu qui puisse donner en même temps un bon conseil et la sagesse pour en faire usage.

« Vous avez perdu par cette détestable guerre, et par la barbarie avec laquelle elle a été poursuivie, non-seulement le gouvernement et le commerce de l'Amérique, mais, ce qui est bien pis, l'estime, le respect, l'affection de tout un grand peuple qui s'élève, qui vous considère à présent, et dont la postérité vous considérera comme la plus méchante nation de la terre. La paix peut sans doute être obtenue, mais en abandonnant toute prétention à nous gouverner. »

Il demandait donc qu'on disgraciât les *loyalistes* américains qui avaient provoqué la guerre, les ministres anglais qui l'avaient déclarée, et les généraux qui l'avaient faite; qu'on gardât tout au plus le Canada, la Nouvelle-Ecosse, les Florides, et qu'on renonçât à tout le reste du territoire de l'Amérique, pour établir une amitié solide avec elle. « Mais, ajoutait-il, je connais votre peuple : il ne verra point l'utilité de pareilles mesures, ne voudra ja-

mais les suivre, et trouvera insolent à moi de les indiquer. »

Ces mesures, que l'Angleterre se vit contrainte d'adopter en grande partie cinq années plus tard, furent remplacées par les *bills conciliatoires* de lord North. Ce ministre proposa au parlement, qui y consentit, de renoncer à imposer des taxes à l'Amérique septentrionale, de retirer toutes les lois promulguées depuis le 10 février 1763, d'accorder aux Américains le droit de nommer leurs gouverneurs et leurs chefs militaires. Des commissaires anglais furent désignés pour offrir à l'Amérique ces bills, que David Hartley envoya le 18 février à Franklin. Les traités avec la France étaient alors signés, et, six jours après leur conclusion, Franklin avait écrit à Hartley : « L'Amérique a été jetée dans les bras de la France. C'était une fille attachée à ses devoirs et vertueuse. Une cruelle marâtre l'a mise à la porte, l'a diffamée, a menacé sa vie. Tout le monde connaît son innocence et prend son parti. Ses amis désiraient la voir honorablement mariée... Je crois qu'elle fera une bonne et utile femme, comme elle a été une excellente et honnête fille, et que la famille d'où elle a été si indignement chassée aura un long regret de l'avoir perdue. »

Lorsqu'il connut les bills, il les déclara trop tardifs, tout à fait inadmissibles, et plus propres à éloigner la paix qu'à y conduire. William Pultney se joignit à James Hutton et à David Hartley pour le conjurer d'opérer, entre la métropole et les colo-

nies, un rapprochement qu'ils croyaient dépendre de lui. Franklin leur assura à tous que désormais ce rapprochement ne pouvait s'effectuer qu'au prix de l'*indépendance reconnue des États-Unis*, et au moyen d'un simple traité d'amitié et de commerce. David Hartley se rendit alors à Paris, pour essayer de rompre l'union redoutable que l'Amérique venait de conclure avec la France. Il y arriva dans la dernière quinzaine d'avril. Il fit à Franklin l'ouverture d'un traité de commerce, où certains avantages seraient concédés à l'Angleterre, avec laquelle l'Amérique s'engagerait de plus dans une alliance défensive et offensive, même contre la France. Franklin répondit que l'Angleterre serait heureuse si on l'admettait, malgré ses torts, à jouir des avantages commerciaux qu'avait obtenus la France; qu'elle se trompait si elle croyait, en signant la paix avec les Américains, les enchaîner dans une guerre contre la nation généreuse dont ils avaient trouvé l'amitié au moment de leur détresse et de leur oppression, et qu'ils la défendraient en cas d'attaque, comme les y obligeaient le sentiment de la reconnaissance et la foi des traités.

David Hartley, n'ayant pu réussir à ébranler la nouvelle alliance, retourna, le 23 avril, en Angleterre. En quittant Franklin, il lui écrivit : « Ni mes pensées ni mes actes ne manqueront jamais pour pousser à la paix dans un temps ou dans un autre. Votre puissance, à cet égard, est infiniment plus grande que la mienne; c'est en elle que je place

mes dernières espérances. Je finis en vous rappelant que ceux qui procurent la paix sont bénis. » Il semblait craindre pour son vieil ami quelque danger, puisqu'il ajoutait d'une façon mystérieuse : « Les temps orageux vont venir, prenez garde à votre sûreté ; les événements sont incertains, et les hommes mobiles. » Franklin, tout en le remerciant de son affectueuse sollicitude, lui répondit avec une spirituelle tranquillité : « Ayant presque achevé une longue vie, je n'attache pas grand prix à ce qui m'en reste. Comme le marchand de drap qui n'a plus qu'un petit morceau d'une pièce, je suis prêt à dire : Ceci n'étant que le dernier bout, je ne veux pas être difficile avec vous ; prenez-le pour ce qui vous plaira. Peut-être le meilleur parti qu'un vieil homme puisse tirer de lui est de se faire martyr. »

Il eut soin de tenir la cour de France au courant de toutes les tentatives faites auprès de lui, afin qu'aucun nuage ne troublât le bon accord, et qu'aucune incertitude ne dérangeât le concert des deux alliés. M. de Vergennes l'en remercia au nom de Louis XVI : « Le grand art du gouvernement anglais, lui dit-il, est d'exciter toujours les divisions, et c'est par de pareils moyens qu'il espère maintenir son empire. Mais ce n'est ni auprès de vous ni auprès de vos collègues que de semblables artifices peuvent être employés avec succès... Au reste, il est impossible de parler avec plus de franchise et de fermeté que vous ne l'avez fait à M. Hartley : il n'a aucune raison d'être satisfait de sa mission. »

M. de Vergennes exprimait la même confiance envers le peuple des États-Unis : il ne se trompait point. Les bills conciliatoires de lord North parvinrent en Amérique plus tôt que les traités avec la France : ils y furent connus vers le milieu d'avril. Washington les jugea insuffisants et inadmissibles, tout comme l'avait fait Franklin ; et le congrès, partageant la pensée des deux plus sensés et plus glorieux soutiens de l'indépendance américaine, les rejeta sans hésitation et à l'unanimité des voix. Il déclara qu'il n'admettrait aucune proposition de paix, à moins que l'Angleterre ne retirât ses troupes et ses flottes, et ne reconnût l'indépendance des États-Unis. A peine avait-il repoussé les bills, qu'arrivèrent (le 2 mai) les traités; ils causèrent des transports de joie. L'espérance fut universelle. Le congrès les ratifia sur-le-champ, et nomma Franklin son ministre auprès de la cour de France, qui, de son côté, accrédita M. Gérard de Rayneval auprès du gouvernement des États-Unis. Dans la noble effusion de sa reconnaissance, le congrès écrivit à ses commissaires : « Nous admirons la sagesse et la vraie dignité de la cour de France, qui éclatent dans la conclusion et la ratification des traités faits avec nous. Elles tendent puissamment à faire disparaître cet esprit étroit dans lequel le genre humain a été assez malheureux pour s'entretenir jusqu'à ce jour. Ces traités montrent la politique inspirée par la philosophie, et fondent l'harmonie des affections sur la base des intérêts mutuels. La

France nous a liés plus fortement par là que pa aucun traité réservé, et cet acte noble et géné reux a établi entre nous une éternelle amitié. »

Cette étroite union ne pouvant être ébranlée, i fallait essayer de la vaincre. L'Angleterre poursui vit donc la guerre avec l'Amérique, et la commenç avec la France. La France s'y attendait et s'y étai préparée. Grâce au patriotisme d'un grand ministre, sa marine, si faible et si humiliée dans la guerre de Sept Ans, s'était rétablie et relevée. Le duc de Choiseul y avait appliqué son génie prévoyant, et, avec une fierté toute nationale, il avait commencé, sous les dernières années de Louis XV, la restauration maritime de la France, que les ministres de Louis XVI avaient soigneusement continuée, surtout depuis les désaccords qui avaient éclaté entre les colonies américaines et leur métropole.

Des flottes étaient réunies dans les principales rades; des vaisseaux étaient en construction sur tous les chantiers. A leur bravoure ordinaire, nos marins joignaient une instruction supérieure et une grande habileté de manœuvres. Aussi les vit-on durant cinq années, sous les d'Orvilliers, les d'Estaing, les de Grasse, les Guichen, les Lamotte-Piquet, les Suffren, etc., affronter résolûment et combattre sans désavantage les flottes anglaises sur toutes les mers, dominer dans la Méditerranée, balancer la fortune dans l'Océan, résister héroïquement dans l'Inde, et réussir en Amérique. Belle et patriotique prévoyance qui permit à Louis XVI d'en-

treprendre avec hardiesse, de poursuivre avec constance, d'exécuter avec bonheur une des choses les plus grandes et les plus glorieuses de notre histoire.

Le premier effet de son intervention en Amérique fut d'amener l'évacuation de la Pensylvanie par les Anglais. Tandis que le comte d'Orvilliers livrait la mémorable bataille navale d'Ouessant à l'amiral Keppel, dont l'escadre, maltraitée, prenait le large, le comte d'Estaing s'avançait vers l'Amérique avec une flotte de douze vaisseaux de ligne et de quatre frégates, pour aller, sur le conseil de Franklin, bloquer l'amiral Howe dans la Delaware, et enfermer dans Philadelphie sir Henri Clinton, qui avait succédé au commandement militaire du général Howe. Mais la flotte et l'armée anglaises avaient échappé au péril en quittant ces parages. L'une avait reçu l'ordre de transporter cinq mille hommes dans la Floride pour protéger cette province, et l'autre avait opéré sa retraite sur New-York. Lorsque le comte d'Estaing arriva, il ne trouva plus ceux qu'il venait surprendre; la crainte seule de son approche avait fait reculer l'invasion anglaise.

Washington, fidèle à son plan d'une entreprenante défensive, harcela Clinton dans sa marche sur New-York, repassa la Delaware après lui, l'attaqua avec avantage à Montmouth dans le New-Jersey, se porta de nouveau du côté oriental de l'Hudson; et lorsque les Anglais, revenant presque à leur point de départ, se furent renfermés dans cette ville, il prit, à peu de distance de leur quartier général, de

fortes positions d'où il put surveiller leurs mouvements et s'opposer à leurs entreprises. Il forma une ligne de cantonnements autour de New-York, depuis le détroit de Long-Island jusqu'aux bords de la Delaware.

Les Anglais ne furent point expulsés du territoire américain dans cette campagne, mais ils perdirent une grande partie de ce qu'ils y avaient conquis. Dans la campagne suivante, ils eurent à combattre un nouvel ennemi. L'Espagne, après un impuissant essai de médiation, se joignit à la France dans l'été de 1779 (juin), et fut secondée bientôt par la Hollande, que l'Angleterre attaqua en 1780, parce qu'elle s'était montrée commercialement favorable aux *insurgents* en 1778. L'appui des trois principales puissances maritimes de l'Europe, et la neutralité armée conclue vers ce temps (juillet et août 1780) entre la Russie, le Danemark, la Suède, contre les théories et les pratiques oppressives des anciens maîtres de la mer, furent pour les États-Unis une diversion puissante et un heureux encouragement.

L'Angleterre se vit obligée de disperser ses forces dans toutes les régions du monde. Elle eut à se défendre dans la Méditerranée, où les Français et les Espagnols lui reprirent Minorque et tentèrent de lui enlever Gibraltar; vers les côtes d'Afrique, où elle perdit tous ses forts et tous ses établissements sur le Sénégal; aux Indes, où, après s'être emparée tout d'abord de Pondichéry, de Chandernagor, de

Mahé, elle fut privée de Gondelour et eut à combattre le redoutable Hyder-Aly et l'héroïque bailli de Suffren; en Amérique, où les Français, qu'elle avait dépouillés des îles de Saint-Pierre, de Miquelon et de Sainte-Lucie, conquirent sur elle la Dominique, Saint-Vincent, la Grenade, Tabago, Saint-Christophe, Nevis, Montserrat, et où les Espagnols se rendirent maîtres de la Mobile et soumirent la Floride occidentale avec la ville de Pensacola, qu'ils avaient cédée dans la paix du 10 février 1763. Malgré la coalition ouverte ou secrète du monde contre sa puissance, cette fière et énergique nation tint ferme sur toutes les mers, fit face à toutes les inimitiés, et ne renonça point à dompter et à punir ses colonies révoltées.

Seulement, elle changea son plan d'attaque. Sir Henri Clinton avait vainement essayé de reprendre les anciens desseins du général Howe en se rendant maître de tout le cours de l'Hudson; il avait rencontré la résistance victorieuse de Washington, qui l'avait réduit à l'inaction dans New-York. Mais, tandis que le général américain, toujours posté avec son armée dans des positions qu'il rendait imprenables, défendait l'accès intérieur du pays, les Anglais se décidèrent à ravager ses côtes et à porter la ruine là où ils ne pouvaient plus opérer la conquête. Des corps considérables, détachés de l'armée centrale de New-York, allèrent sur des flottilles dévaster les rivages des deux Carolines, de la Virginie, de la Pensylvanie, de New-Jersey, de New-York, de

la Nouvelle-Angleterre. Les villes de Portsmouth, de Suffolk, de New-Haven, de Farifiel, de Norwalk, de Charlestown, de Falmouth, de Norfolk, de Kingston, de Bedford, de Egg-Harbourg, de Germanflatts, furent saccagées et brûlées. De plus, sir Henri Clinton, ayant reçu des renforts d'Europe, reprit le projet d'invasion, non plus par le centre des États-Unis, où Washington l'avait fait échouer jusque-là, mais par son extrémité méridionale, où il devait rencontrer moins d'obstacle. Il alla joindre, dans le sud, lord Cornwallis, qui se rendit assez promptement maître des deux Carolines.

Il importait que la France, dont les flottes avaient paru plus qu'elles n'avaient agi sur les côtes américaines, vînt au secours des États-Unis d'une manière efficace. Le général la Fayette, qu'une amitié étroite avait promptement lié à Washington, qui avait acquis la confiance du congrès par la générosité de son dévouement et la brillante utilité de ses services, se rendit en Europe pour se concerter avec Franklin et solliciter, d'accord avec lui, cette assistance devenue nécessaire. Le plénipotentiaire américain n'avait pas négligé les intérêts de son pays, et, afin de préparer sa victoire, il avait soigneusement entretenu l'union entre lui et ses alliés. Il avait repoussé les offres d'une trêve de sept ans, que lord North lui avait proposée par l'entremise de David Hartley, dans l'espoir de séparer l'Amérique de la France et de les accabler tour à tour en les attaquant à part. Il avait demandé que

la trêve équivalût à la paix par une durée de trente ans et qu'elle fût générale : c'était déjouer les desseins secrets de l'Angleterre, qui n'insista point. Après avoir obtenu de la cour de Versailles des secours considérables d'argent, qui s'élevèrent à trois millions pour 1778, à un seulement pour 1779, à quatre pour 1780, à quatre aussi pour 1781, indépendamment de la garantie d'un emprunt de cinq millions de florins contracté par les États-Unis en Hollande, Franklin obtint encore l'envoi d'une flotte conduite par le chevalier de Ternay, et d'une petite armée que commanda le comte de Rochambeau, placé sous les ordres directs du général Washington.

Avant que la Fayette retournât en Amérique, Franklin fut chargé de remettre une épée d'honneur à ce jeune et vaillant défenseur des États-Unis. Il la lui envoya au Havre par son petit-fils, en lui adressant une lettre dans laquelle il lui exprimait, avec le tour d'esprit le plus délicat, la plus flatteuse des gratitudes : « Monsieur, lui disait-il, le congrès, qui apprécie les services que vous avez rendus aux États-Unis, mais qui ne saurait les récompenser dignement, a résolu de vous offrir une épée, faible marque de sa reconnaissance. Il a ordonné qu'elle fût ornée de devises convenables ; quelques-unes des principales actions de la guerre dans laquelle vous vous êtes distingué par votre bravoure et votre conduite y sont représentées ; elles en forment, avec quelques figures allégoriques, toutes admirablement exécutées, la prin-

cipale valeur. Grâce aux excellents artistes que présente la France, je vois qu'il est facile de tout exprimer, excepté le sentiment que nous avons de votre mérite et de nos obligations envers vous. Pour cela, les figures et même les paroles sont insuffisantes. »

Le retour du général la Fayette en Amérique, au mois d'avril 1780, et l'arrivée en juillet du corps expéditionnaire de Rochambeau à Rhode-Island, que sir Henri Clinton avait évacué l'année précédente, n'amenèrent encore rien de décisif dans cette campagne. Rochambeau fut réduit quelque temps à l'inaction dans Newport par une flotte britannique supérieure à la flotte française qui l'avait conduit. Les Anglais, toujours resserrés dans New-York par Washington, ne firent aucun progrès au centre des États-Unis, mais ils continuèrent leur marche victorieuse au sud. Cornwallis, après avoir battu à Camden le général Gates, s'affermit dans les Carolines. Il se disposa à passer dans la Virginie, qu'Arnold, devenu traître à son pays et infidèle à sa gloire, ravageait avec une flottille et une troupe anglaises, en remontant la Chesapeake et le Potomak. Il s'y transporta en effet l'année suivante, prit possession des deux villes d'York-Town et de Gloucester, où il se fortifia avec l'intention d'étendre de plus en plus du midi au nord la conquête anglaise. Mais le général Washington, qui avait opposé la Fayette à Arnold, Green à Cornwallis, combina bientôt une grande opération qui couronna la campagne de 1781

par une mémorable victoire, et mit fin à la guerre.

Pour en fournir les moyens à Washington, Franklin, à qui avait été envoyé par le congrès le colonel John Laurens, afin qu'il obtînt de la cour de Versailles de plus grands secours en argent, en hommes et en vaisseaux, s'était adressé à M. de Vergennes avec les instances les plus vives et les raisons les plus hautes. A la suite d'une violente et longue attaque de goutte, il lui avait écrit : « Ma vieillesse s'accroît; je me sens affaibli, et il est probable que je n'aurai pas longtemps à m'occuper de ces affaires. C'est pourquoi je saisis cette occasion de dire à Votre Excellence que les conjonctures présentes sont extrêmement critiques... Si l'on souffre que les Anglais recouvrent ce pays, l'opportunité d'une séparation effective ne se présentera plus dans le cours des âges; la possession de contrées si vastes et si fertiles, et de côtes si étendues, leur donnera une base tellement forte pour leur future grandeur, par le rapide accroissement de leur commerce et l'augmentation de leurs matelots et de leurs soldats, qu'ils deviendront la *terreur de l'Europe* et qu'ils exerceront avec impunité l'insolence qui est naturelle à leur nation. » M. de Vergennes partagea le sentiment de Franklin, et Louis XVI accéda à ses demandes. Une somme de six millions de livres fut mise à la disposition de Washington; des munitions, des armes et des effets d'habillement pour vingt mille hommes furent expédiés en Amérique, et le comte de Grasse reçut l'ordre de

s'y rendre avec une flotte de vingt-six vaisseaux de ligne, de plusieurs frégates et une nouvelle troupe de débarquement.

Quant à Franklin, ébranlé par sa dernière indisposition, et craignant de ne plus mettre au service de son pays qu'un esprit fatigué et une activité ralentie, il demanda au congrès de lui accorder un successeur. « J'ai passé ma soixante et quinzième année, écrivait-il au président de cette assemblée, et je trouve que la longue et sévère attaque de goutte que j'ai eue l'hiver dernier m'a excessivement abattu. Je n'ai pas encore recouvré entièrement les forces corporelles dont je jouissais auparavant. Je ne sais pas si mes facultés mentales en sont diminuées, je serais probablement le dernier à m'en apercevoir; mais je sens mon activité fort décrue, et c'est une qualité que je regarde comme particulièrement nécessaire à votre ministre auprès de cette cour... J'ai été engagé dans les affaires publiques, et j'ai joui de la confiance de mon pays dans cet emploi ou dans d'autres, durant le long espace de cinquante ans. C'est un honneur qui suffit à satisfaire une ambition raisonnable; et, aujourd'hui, il ne m'en reste pas d'autre que celle du repos, dont je désire que le congrès veuille bien me gratifier en envoyant quelqu'un à ma place. Je le prie en même temps d'être bien assuré qu'aucun doute sur le succès de notre glorieuse cause, qu'aucun dégoût éprouvé à son service, ne m'a induit à résigner mes fonctions. Je n'ai pas d'autres raisons

que celles que j'ai données. Je me propose de rester ici jusqu'à la fin de la guerre, qui durera peut-être au delà de ce qui me reste de vie ; et, si j'ai acquis quelque expérience propre à servir mon successeur, je la lui communiquerai librement et je l'assisterai, soit de l'influence qu'on me suppose, soit des conseils qu'il pourra désirer de moi. »

Mais le congrès n'eut garde de priver la cause américaine d'un serviteur si grand et si utile encore. John Jay, qui était accrédité auprès de la cour d'Espagne, comme John Adams auprès des Provinces-Unies de Hollande, avait écrit de Madrid au congrès, en se louant de l'assistance qu'il avait reçue du docteur Franklin : « Son caractère est ici en grande vénération, et je crois sincèrement que le respect qu'il a inspiré à toute l'Europe a été d'une utilité générale à notre cause et à notre pays. » Le congrès n'accéda donc point à son vœu. Il espérait que des conférences allaient s'ouvrir sous la médiation de l'Autriche et de la Russie, et son président lui répondit en lui annonçant qu'il avait été désigné pour les conduire, avec John Jay, John Adams, Henri Laurens et Thomas Jefferson. « Vous retirer du service public dans cette conjoncture aurait des inconvénients, car le désir du congrès est de recourir à votre habileté et à votre expérience dans cette prochaine négociation. Vous trouverez le repos qui vous est nécessaire après avoir rendu ce dernier service aux États-Unis. » Le secrétaire des affaires étrangères, Robert Livings-

ton, lui exprimait aussi l'espoir « qu'il accepterait la nouvelle charge qui lui était imposée avec de si grands témoignages d'approbation du congrès, pour achever de mener à bien la grande cause dans laquelle il s'était engagé. »

Franklin se rendit. La crise décisive était arrivée. Lorsque le comte de Grasse avait paru dans les eaux de la Chesapeake avec sa puissante flotte, Washington, laissant des troupes suffisantes pour défendre les postes fortifiés de l'Hudson, et trompant sir Henri Clinton sur ses desseins, se porta vivement, réuni à Rochambeau, vers le sud, pour dégager cette partie du territoire américain de l'invasion britannique. Il rejoignit en Virginie la Fayette, qu'avait renforcé le nouveau corps de débarquement, et tous ensemble ils allèrent attaquer dans York-Town lord Cornwallis, jusque-là victorieux. L'armée anglaise, enfermée dans cette place, où elle fut bloquée du côté de la mer par les vingt-six vaisseaux de ligne du comte de Grasse, assiégée du côté de la terre par les troupes combinées de la France et de l'Amérique, après avoir perdu ses postes avancés, été chassée de ses redoutes enlevées d'assaut, se vit contrainte de capituler, le 19 octobre 1781. Sept mille soldats, sans compter les matelots, se rendirent prisonniers de guerre. La défaite de Cornwallis fut le complément de la défaite de Burgoyne, et Washington acheva à York-Town l'œuvre glorieuse de la délivrance américaine, commencée par le général Gates à Saratoga. La première de ces ca-

pitulations avait procuré l'alliance de la France ; la seconde donna la paix avec l'Angleterre.

L'Angleterre, en effet, comprit dès ce moment l'inutilité de ses efforts pour reconquérir l'obéissance de l'Amérique. Dans une guerre de six ans elle n'avait pu ni envahir le territoire de ses anciennes colonies par le nord, ni s'y avancer par le centre, et elle s'y trouvait maintenant arrêtée et vaincue au sud. Dépouillée d'une partie de ses possessions par la France, l'Espagne et la Hollande, qui menaçaient de lui en enlever d'autres; attaquée dans ses principes de domination maritime par la Russie, le Danemark, la Suède, l'Autriche et la Prusse, qui avaient formé contre elle la ligue de la neutralité armée; affaiblie dans ses ressources, paralysée dans son industrie, réduite dans son commerce, atteinte dans son orgueil, elle songea sérieusement à reconnaître l'indépendance de ces colonies, dont, sept années auparavant, elle n'avait pas consenti à supporter les priviléges. Le ministère de lord North, qui avait refusé naguère la médiation de la Russie et de l'Autriche, essaya, avant de succomber sous ses fautes politiques et ses revers militaires, de reprendre les négociations avec Franklin.

Au commencement de janvier 1782, David Hartley pressentit de sa part le docteur son ami sur une paix séparée, dans laquelle l'*indépendance* des États-Unis serait reconnue, mais ne serait pas *dictée et hautainement commandée par la France*. Franklin ne

voulut admettre qu'une paix commune à l'Amérique et à ses alliés. Ce fut en vain que lord North fit sonder de nouveau, pour des négociations isolées, les plénipotentiaires américains par M. Digges, et les ministres du roi de France par M. Forth. Des deux côtés, avec une habile entente et une égale bonne foi, on lui répondit qu'on ne consentirait à traiter que de concert, ou qu'on ne cesserait pas de combattre ensemble. Du reste, le ministère qui avait amené la guerre ne pouvait conclure la paix. Cette œuvre était réservée à un ministère sorti de l'opposition, animé de l'esprit de liberté et armé de sa puissance. Au mois d'avril 1782, le généreux lord Shelburne et l'éloquent Charles Fox formèrent, à la place du cabinet téméraire de lord North, qui venait de se dissoudre, le cabinet conciliant chargé de rétablir l'harmonie entre l'Angleterre et l'Amérique, et de pacifier le monde.

Richard Oswald reçut de lord Shelburne l'ordre de se rendre auprès de Franklin, et d'ouvrir avec lui les premières négociations. Il lui attesta le désir sincère des nouveaux ministres de conclure la paix générale, mais sans souffrir qu'on employât des termes capables d'humilier l'Angleterre, car elle aurait dans ce cas encore assez de passion, de ressources et de fierté pour reprendre la guerre, et y persister avec une énergie indomptable. Afin donc que la cour de Versailles ne parût pas imposer à la cour de Londres l'indépendance de ses anciennes colonies, les négociations se poursuivirent

séparément de la part des États-Uuis et de leurs alliés, mais avec la sincère résolution de n'agir que de concert et de ne conclure qu'en même temps. Elles furent actives et longues. Les pourparlers préliminaires et les discussions définitives durèrent un an et demi. Il y avait à régler, outre l'indépendance de la nouvelle nation, l'étendue de son territoire, les droits de sa navigation, les lieux de ses pêcheries, les intérêts antérieurement et réciproquement engagés du côté des Américains en Angleterre, du côté des Anglais en Amérique; il y avait de plus à déterminer ce que les alliés garderaient de leurs conquêtes et ce qu'ils en restitueraient à la Grande-Bretagne, pour rentrer eux-mêmes dans les possessions qu'ils avaient perdues. D'un sang-froid patient, d'une fermeté habile, d'une droiture insinuante, Franklin, toujours uni à la France, mena ces négociations, dont il eut la principale conduite, à une conclusion heureuse.

Les articles préliminaires signés par les plénipotentiaires américains avec Richard Oswald, le 30 novembre 1782, le furent par les plénipotentiaires français et espagnols avec Alleyne Fitz-Herbert le 20 janvier, et les plénipotentiaires hollandais le 2 septembre 1783. Ces articles préliminaires, changés en clauses définitives par les traités conclus le même jour (3 septembre 1783) à Versailles et à Paris, assurèrent à la France et à l'Espagne une partie considérable de leurs conquêtes, et à l'Amérique les précieux avantages qui étaient l'objet de son

ambition, la cause de son soulèvement, et qui devinrent le prix de sa persévérance et de sa victoire. Par le traité de Versailles, la France garda Tabago et Sainte-Lucie, dans les Antilles; ne se dessaisit point des établissements du Sénégal, bien qu'elle récupérât l'île de Gorée en Afrique; obtint la restitution de Chandernagor, de Mahé, de Pondichéry, avec les promesses d'un territoire plus étendu dans les Indes orientales; l'Espagne conserva Minorque, qu'elle avait reprise dans la Méditerranée, et la Floride, dont elle s'était emparée en Amérique; la Hollande, enfin, rentra en possession des colonies qu'elle avait perdues, sauf Negapatnam, qu'elle céda à l'Angleterre. Par le traité de Paris, que Franklin signa avec son vieil et persévérant ami David Hartley, la métropole admit la pleine indépendance et la légitime souveraineté de ses anciennes colonies; elle leur concéda le droit de pêche sur les bancs de Terre-Neuve, dans le golfe Saint-Laurent et dans tous les lieux où les Américains l'avaient exercé avant leur insurrection. Elle leur reconnut pour limites : à l'est, la rivière Sainte-Croix; à l'ouest, les rives du Mississipi; et, au nord, une ligne qui, partie de l'angle de la Nouvelle-Écosse, traversait par le milieu le lac Ontario, le lac Érié, le lac Huron, le lac Supérieur, et aboutissait au lac Woods pour descendre de là jusqu'au Mississipi, dont la navigation leur était garantie.

Le congrès ratifia sans hésitation et sans délai le traité qui faisait des États-Unis une grande nation

pour tout le monde. Avant même qu'il fût signé, les hostilités avaient été suspendues, et les troupes françaises étaient retournées en Europe. Après sa conclusion, les forces anglaises évacuèrent New-York, et le congrès licencia l'armée américaine. En se séparant de ces soldats auxquels il avait communiqué son héroïque constance et sa patriotique abnégation, qui avaient accompli par huit ans de travaux, de souffrances, de victoires, la magnifique tâche de la délivrance de leur pays, Washington vit des larmes couler de leurs yeux, et son noble visage en fut ému. Il leur fit de mâles et touchants adieux. Se rendant ensuite au milieu du congrès, il déposa le commandement militaire dont il avait été investi, et qu'il avait si utilement et si glorieusement exercé. « Bien des hommes, lui dit le président de cette assemblée, ont rendu d'éminents services pour lesquels ils ont mérité les remercîments du public. Mais, vous, monsieur, une louange particulière vous est due ; vos services ont essentiellement contribué à conquérir et à fonder la liberté et l'indépendance de votre pays ; ils ont droit à toute la reconnaissance d'une nation libre. » Le congrès décida unanimement qu'une statue équestre lui serait érigée dans la ville qui servirait de siége au gouvernement, et qui prit elle-même son nom. Après avoir sauvé sa patrie, Washington retourna avec la simplicité d'un ancien Romain dans sa terre de Mont-Vernon, où il présida lui-même à la culture de ses champs, et vécut comme le plus désintéressé

des citoyens et le plus modeste des grands hommes.

Quant à Franklin, après avoir consolidé la libre existence de son pays par le traité de Paris, il en étendit et en régularisa les relations commerciales dans divers pays de l'Europe. Ou seul ou associé à Adams, à Jay et à Jefferson, il conclut des traités de commerce avec la Suède et la Prusse, en négocia avec le Portugal, le Danemark et l'Empire. En même temps qu'il agissait en patriote, il vivait en sage. Il pratiquait toujours les vertus fortes et aimables qu'il s'était données dans sa jeunesse. Disposant de lui-même au milieu des plus nombreuses affaires; ne paraissant jamais soucieux lorsqu'il portait le poids des plus graves préoccupations, il avait son temps libre pour ceux qui voulaient le voir, il conservait sa gaieté spirituelle pour ceux qu'il voulait charmer.

Aussi sa compagnie était recherchée, non comme la plus illustre, mais comme la plus agréable. Il inspirait à ses amis de la tendresse et du respect, de l'attrait et de l'admiration : il ne les aimait pas non plus faiblement. Il éprouvait surtout une vive affection pour madame Helvétius, qu'il appelait *Notre-Dame-d'Auteuil*, et qui venait toutes les semaines dîner au moins une fois chez lui à Passy avec sa petite colonie. Il avait perdu sa femme en 1779; et, malgré ses soixante-seize ans, il proposa à madame Helvétius, un peu avant la fin de la guerre, de l'épouser. Mais elle avait refusé la main de Turgot, et elle n'accepta point la sienne. Frau-

klin lui écrivit alors une lettre qui est un modèle d'esprit et de grâce :

« Chagriné, lui dit-il, de votre résolution, prononcée si fortement hier soir, de rester seule pendant la vie, en l'honneur de votre cher mari, je me retirai chez moi, je tombai sur mon lit, je me crus mort, et je me trouvai dans les Champs-Élysées.

« On m'a demandé si j'avais envie de voir quelques personnages particuliers. « Menez-moi chez « les philosophes. — Il y en a deux qui demeurent « ici près, dans ce jardin. Ils sont de très-bons voi- « sins, et très-amis l'un de l'autre. — Qui sont-ils? « — Socrate et Helvétius. — Je les estime prodi- « gieusement tous les deux; mais faites-moi voir « premièrement Helvétius, parce que j'entends un « peu de français et pas un mot de grec. » Il m'a reçu avec beaucoup de courtoisie, m'ayant connu, disait-il, de caractère, il y a quelque temps. Il m'a demandé mille choses sur la guerre et sur l'état présent de la religion, de la liberté et du gouvernement en France. « Vous ne me demandez donc rien de votre « amie madame Helvétius? et cependant elle vous « aime encore excessivement, et il n'y a qu'une « heure que j'étais chez elle. — Ah! dit-il, vous me « faites souvenir de mon ancienne félicité; mais il « faut l'oublier pour être heureux ici. Pendant plu- « sieurs années je n'ai pensé qu'à elle, enfin je suis « consolé : j'ai pris une autre femme, la plus sem- « blable à elle que je pouvais trouver. Elle n'est pas, « c'est vrai, tout à fait si belle, mais elle a autant de

« bon sens et d'esprit, et elle m'aime infiniment : « son étude continuelle est de me plaire. Elle est « sortie actuellement chercher le meilleur nectar et « ambroisie pour me régaler ce soir. Restez chez « moi, et vous la verrez. — J'aperçois, disais-je, que « votre ancienne amie est plus fidèle que vous ; car « plusieurs bons partis lui ont été offerts, qu'elle a « refusés tous. Je vous confesse que je l'ai aimée, « moi, à la folie ; mais elle était dure à mon égard, « et m'a rejeté absolument, pour l'amour de vous. « — Je vous plains, dit-il, de votre malheur ; car « vraiment c'est une bonne femme et bien aima- « ble... » A ces mots, entrait la nouvelle madame Helvétius ; à l'instant je l'ai reconnue pour madame Franklin, mon ancienne amie américaine. Je l'ai réclamée ; mais elle me disait froidement : « J'ai été « votre bonne femme quarante-neuf années et quatre « mois, presque un demi-siècle. Soyez content de « cela. J'ai formé ici une connexion qui durera « l'éternité. » Mécontent de ce refus de mon Eurydice, j'ai pris tout de suite la résolution de quitter ces ombres ingrates, et de revenir en ce bon monde revoir ce soleil et vous. Me voici ; vengeons-nous. »

Mais il lui fallut bientôt quitter madame Helvétius, et avec elle son agréable demeure de Passy, et cette France où il avait tant d'admirateurs et tant d'amis. Son pays avait encore besoin de lui. Après la paix de 1783, la fédération américaine était près de se dissoudre, et les Etats particuliers, par un excès d'indépendance, semblaient sur le point de

perdre la république, qu'on avait eu tant de peine à fonder. La présence de Franklin, qui avait enfin obtenu d'être remplacé par M. Jefferson, comme ministre près la cour de Versailles, était nécessaire en Amérique pour arrêter une désunion menaçant de devenir fatale. « Il faut absolument, disait Jefferson, que ce grand homme retourne en Amérique. S'il mourait, j'y ferais transporter sa cendre; son cercueil réunirait encore tous les partis. » Franklin, après avoir si habilement développé la civilisation de son pays, si puissamment contribué à l'établissement de son indépendance, avait à consolider son avenir en fortifiant sa constitution.

CHAPITRE XIII

Faiblesse des gouvernements fédératifs. — Nécessité de fortifier l'Union américaine. — Retour de Franklin à Philadelphie. — Admiration et reconnaissance qu'il excite. — Sa présidence de l'État de Pensylvanie. — Sa nomination à la convention chargée de reviser le pacte fédéral et de donner aux États-Unis leur constitution définitive. — Sa retraite. — Sa mort. Deuil public en Amérique et en France. — Conclusion.

Les républiques démocratiques sont exposées à deux dangers : à la précipitation des volontés, et à la lenteur des actes. L'autorité législative y est ordinairement trop prompte, et l'autorité exécutive trop faible, parce qu'elles concentrent l'une et divisent l'autre : de là trop fréquemment la violence de la loi et l'impuissance du gouvernement. A cette double imperfection des républiques démocratiques s'en joint une autre pour les républiques fédératives.

Composées d'États divers, juxtaposés plus qu'unis, se rapprochant par quelques intérêts généraux, se séparant par de nombreux intérêts particuliers, celles-ci forment une agrégation de petits gouvernements dont le lien est débile, l'accord rare, l'action commune ou incertaine, ou insuffisante, ou tardive. La faiblesse du gouvernement central est le vice des fédérations. Cette faiblesse avait été jusque-là visible dans l'histoire. Elle avait fait prompte-

ment périr les fédérations informes essayées chez les peuples anciens. Elle avait condamné ou aux divisions ou à l'impuissance toutes les fédérations modernes, et l'Empire d'Allemagne, comprenant des souverainetés de diverse nature et de diverses dimensions; et la Ligue helvétique, dans laquelle entraient des cantons différents d'origine, d'organisation, de culte et de grandeur; et la république des Provinces-Unies des Pays-Bas, où des territoires sans proportion d'étendue, et des villes sans égalité d'importance, s'étaient rapprochés pour se soustraire à la tyrannie, croire, vivre et se gouverner en liberté.

La fédération des États-Unis semblait exposée au même péril par la même faiblesse. Elle avait été mal organisée; le congrès y formait le seul pouvoir central. Dès le début de la guerre, malgré le danger commun et l'enthousiasme universel, la débilité de ce pouvoir s'était montrée. Il n'exerçait qu'une action morale sur les États particuliers, auprès desquels il avait le droit de requête et non de commandement. Washington en avait souffert, et s'en était plaint. « Notre système politique, avait-il écrit en 1778, peut être comparé au mécanisme d'une horloge, et nous devrions en tirer une leçon. Il n'y aurait aucun avantage à maintenir les petites roues en bon état, si l'on négligeait la grande roue qui est le point d'appui et le premier moteur de toute la machine... On n'a pas besoin, suivant moi, de l'esprit de prophétie pour prédire les conséquences de l'ad-

ministration actuelle, et pour annoncer que tout le travail que font les États en composant individuellement des constitutions, en décrétant des lois et en confiant les emplois à leurs hommes les plus habiles, n'aboutira pas à grand'chose. Si le grand ensemble est mal dirigé, tous les détails seront enveloppés dans le naufrage général, et nous aurons le remords de nous être perdus par notre propre folie et notre négligence. »

Après la conclusion de la paix, le mal avait empiré, l'autorité du congrès était devenue encore plus impuissante. Les États se séparaient en quelque sorte de l'*Union*, et les partis divisaient les États. La république, ébranlée dans son organisation, était menacée dans son existence. C'est pendant qu'elle tombait ainsi en dissolution que Franklin vint lui apporter les secours de son bon sens et les recommandations de son patriotisme. Il avait soixante-dix-neuf ans lorsqu'il quitta la France.

Une maladie cruelle, la pierre, le tourmentait de ses pesantes douleurs. Il ne put aller prendre congé du roi à Versailles, et il écrivit à M. de Vergennes : « Je vous demande de m'accorder la grâce d'exprimer respectueusement à Sa Majesté, pour moi, le sentiment profond que j'ai de tous les inestimables bienfaits que sa bonté a accordés à mon pays. Ce sentiment ne remplira pas d'un faible souvenir ce qui me reste de vie, et il sera aussi profondément gravé dans le cœur de tous mes concitoyens. Mes sincères prières s'adressent à Dieu pour qu'il ré-

pande toutes ses bénédictions sur le roi, sur la reine, sur leurs enfants et sur toute la famille royale, jusqu'aux dernières générations. »

Le regret que son départ inspira fut vif et universel. Une litière de la reine vint le chercher à Passy, pour le transporter plus doucement au Havre. Il se sépara, les larmes aux yeux, de ses chers amis de France, et surtout de madame Helvétius, qu'il n'espérait plus revoir dans cette vie, et à laquelle il écrivait quelque temps après, des bords du rivage américain, avec l'effusion d'une haute et touchante tendresse : « J'étends les bras vers vous, malgré l'immensité des mers qui nous séparent, en attendant le baiser céleste que j'espère fermement vous donner un jour. »

Parti du Havre avec ses deux petits-fils le 28 juillet 1785, il arriva le 14 septembre au-dessous de Gloucester-Point, en vue de Philadelphie. En touchant de nouveau la terre d'Amérique, il écrivit, comme dernières paroles, sur son journal : « Mille actions de grâces à Dieu pour toutes ses bontés ! » Il fut reçu par les acclamations de la foule, au son des cloches, au milieu des bénédictions d'un peuple qu'il avait aidé à devenir libre. En annonçant son heureux retour, le ministre de France écrivait à M. de Vergennes : « La longue absence de M. Franklin, les services qu'il a rendus, la modération et la sagesse de sa conduite en France lui ont mérité les applaudissements et le respect de ses concitoyens..... On ne balance pas à mettre son nom à

côté de celui du général Washington. Toutes les gazettes l'annoncent avec emphase. On l'appelle le soutien de l'indépendance et du bonheur de l'Amérique, et l'on est persuadé que son nom fera à jamais la gloire des Américains. Un membre du congrès m'a dit, à cette occasion, que M. Franklin avait été particulièrement destiné par la Providence à la place qu'il a remplie avec tant de distinction. » Franklin recueillait le prix de soixante ans de vertus et de services.

Tout d'abord élu membre du conseil exécutif suprême de Philadelphie, il fut bientôt nommé président de l'Etat de Pensylvanie. L'ancienne colonie dont il était la lumière et la gloire le choisit ensuite pour son représentant dans la célèbre *convention* de 1787, présidée par Washington, et chargée de reviser la constitution fédérale. Les hommes admirables qui composèrent cette assemblée préservèrent leur pays d'une décomposition imminente. Au-dessus des préjugés comme des faiblesses démocratiques, pleins de vertu et de prévoyance, ils firent, avec un patriotisme savant, une république qui put durer, et une fédération qui put agir. Ils donnèrent à l'Amérique la constitution qui la régit encore. Cette constitution divisa le pouvoir législatif entre une chambre des représentants élue tous les deux ans par le peuple, et un sénat renouvelé tous les six ans par les législatures des États; elle réunit le pouvoir exécutif pour quatre ans au moins dans les mains d'un président de la république

sorti du vœu national, mais par la voie laborieuse et éclairée du suffrage indirect ; elle établit enfin une force centrale capable de lier solidement les États sans les assujettir, en subordonnant, dans les choses d'intérêt commun, leur souveraineté particulière à la souveraineté générale. Pour la première fois on fonda une fédération vigoureuse qui eut son chef, ses assemblées, ses lois, ses tribunaux, ses troupes, ses finances, et qui put maintenir en corps de nation non-seulement les treize colonies primitives, mais un grand nombre d'autres n'ayant ni la même origine, ni le même climat, ni la même organisation, ni le même esprit, et différant aussi bien par les intérêts que par les habitudes.

Franklin adhéra à cette constitution, bien qu'il ne l'approuvât point tout entière. Il penchait pour une seule chambre, et il n'aurait pas voulu que le président fût rééligible. L'unité et la force du pouvoir lui convenaient cependant. « Quoiqu'il règne parmi nous, écrivait-il, une crainte générale de donner trop de pouvoir à ceux qui seront chargés de nous gouverner, je crois que nous courons plutôt le danger d'avoir pour eux trop peu d'obéissance. » Sacrifiant avec bonne grâce ses opinions particulières, il disait sagement : « Ayant vécu longtemps, je me suis trouvé plus d'une fois obligé, par de nouveaux renseignements, ou par de plus mûres réflexions, à changer d'opinion, même sur des sujets importants. C'est pour cela que plus je deviens vieux, plus je suis disposé à douter de mon juge-

ment. » Il soumit donc son grand esprit à la règle qui fut donnée à son pays; et, afin qu'elle acquît plus d'autorité, il demanda et il obtint qu'on ajoutât à la constitution cette formule : *Fait et arrêté d'un consentement unanime.*

La constitution fédérale fut présentée à l'acceptation du peuple, qui l'admit dans les divers États, dont les délégués nommèrent, d'une commune voix, en 1789, Washington président de la république. L'Amérique, sortie de la crise de l'organisation aussi heureusement qu'elle était sortie de la crise de l'indépendance, échappa par sa sagesse aux dangers civils, comme elle avait triomphé par son courage des dangers militaires. Elle se fit gouverner par celui-là même qui l'avait sauvée. Ce grand homme sut diriger l'État avec le ferme bon sens, le patriotique dévouement, la haute prévoyance qu'il avait déployés tour à tour pour le défendre et l'organiser. Se servant à la fois des deux partis qui, sous les noms de *fédéraliste* et de *républicain*, inclinaient, le premier, vers une concentration plus forte du pouvoir général, le second, vers un plus grand mouvement démocratique, il en admit les deux chefs dans son conseil, le colonel Hamilton et Thomas Jefferson. Sous sa direction ferme et habile, le peuple des États-Unis adopta des maximes de conduite dont il ne s'est pas départi, et entra dans les voies qu'il ne devait plus abandonner. Pacifique en Europe, entreprenant en Amérique, ne rencontrant aucun ennemi dans le

vieux monde, aucun obstacle dans le nouveau, il s'avança avec liberté et avec ardeur vers les vastes destinées que sa position géographique, sa forme fédérale, l'exemple de son indépendance et le progrès de sa civilisation lui réservaient sur cet immense continent.

Franklin en fut heureux. « Je vois avec plaisir, dit-il, que les ressorts de notre grande machine commencent enfin à marcher. Je prie Dieu de bénir et de guider le travail de ses rouages. Si quelque forme de gouvernement est capable de faire le bonheur d'une nation, celle que nous avons adoptée promet de produire cet effet. » Après avoir pris part à la constitution fédérale, et avoir atteint le terme de sa présidence de l'État de Pensylvanie, il se regarda comme quitte envers son pays, et se retira entièrement des affaires à l'âge de quatre-vingt-deux ans. « J'espère, écrivait-il à son ami le duc de la Rochefoucauld, pendant le peu de jours qui me restent, pouvoir jouir du repos que j'ai si longtemps désiré. » Mais ce repos ne fut pas long ni doux. La pierre, dont il était attaqué depuis 1782, s'était développée, et lui causait des souffrances de plus en plus vives. Elle le força, dans la dernière année de sa vie, à garder presque constamment le lit, et à faire un fréquent usage de l'opium pour calmer ses douleurs. Elle n'eut cependant pas le pouvoir de troubler sa sérénité, d'affaiblir sa bienveillance, d'altérer sa gaieté. « En possession de tout son esprit, dit le docteur Jones, son médecin, outre la

disposition qu'il conservait et la promptitude qu'il montrait à faire le bien, il se livrait à des plaisanteries et racontait des anecdotes qui charmaient tous ceux qui l'entendaient. »

Mais en même temps qu'il se mettait au-dessus de la douleur, il s'élevait à des pensées plus hautes; il disait, avec une ferme confiance, que tous les maux de cette vie ne sont qu'une légère piqûre d'épingle en comparaison du bonheur de notre existence future. Il se réjouissait d'être sur le point d'entrer dans le séjour de la félicité éternelle; il parlait avec enthousiasme « du bonheur de voir le glorieux Père des esprits, dont l'essence est incompréhensible pour l'homme le plus sage du monde d'admirer ses œuvres dans les mondes les plus élevés, et d'y converser avec les hommes de bien de toutes les parties de l'univers. »

Telles étaient les sublimes contemplations où il se laissait ravir, lorsqu'il fut atteint, au printemps de 1790, d'une pleurésie aiguë qui l'enleva. Trois jours avant sa mort, il fit faire son lit par sa fille *afin*, disait-il, *de mourir d'une manière plus décente*. Il n'avait que des expressions de reconnaissance pour l'Être suprême, qui, durant sa longue carrière lui avait accordé tant de faveurs, et il regardait les souffrances qu'il éprouvait comme une faveur de plus pour le détacher de la vie. Il en sortit, avec une joie tranquille et une foi confiante, le 17 avril 1790, à onze heures du soir.

Il avait, par son testament, légué une somme au

écoles gratuites, où il avait reçu ses premières instructions; une autre, pour rendre la Schuylkill navigable; une autre, aux villes de Boston et de Philadelphie, pour faciliter l'établissement des jeunes apprentis de ces deux villes où il avait été apprenti lui-même; et toutes les créances qu'il n'avait pas recouvrées, à l'hôpital de Philadelphie. Son codicille, dans lequel il réglait l'emploi de cet argent avec une ingénieuse prévoyance, se terminait par cette simple et touchante disposition : « Je donne à mon ami, à l'ami du genre humain, le général Washington, ma belle canne ayant une pomme d'or curieusement travaillée en forme de bonnet de liberté. Si c'était un sceptre, il l'a mérité, et il serait bien placé dans ses mains. »

La mort de Franklin fut une affliction pour les deux mondes. A Philadelphie, tout le peuple se porta à ses funérailles, qui se firent au son lugubre des cloches drapées de noir, et avec les marques du respect universel. Le congrès, exprimant la reconnaissance et les regrets des treize colonies pour ce bienfaiteur plein de génie, pour ce libérateur plein de courage, ordonna un deuil général de deux mois dans toute l'Amérique.

Lorsque la nouvelle de sa mort arriva en France, l'Assemblée constituante était au milieu de ses travaux. Éloquent interprète de la douleur commune, Mirabeau monta à la tribune le 11 juin, et s'écria : « Franklin est mort! Il est retourné au sein de la Divinité, le génie qui affranchit l'Amérique et versa

sur l'Europe des torrents de lumière ! Le sage que deux mondes réclament, l'homme que se disputent l'histoire des sciences et l'histoire des empires, tenait sans doute un rang élevé dans l'espèce humaine.

« Assez longtemps les cabinets politiques ont notifié la mort de ceux qui ne furent grands que dans leur éloge funèbre ; assez longtemps l'étiquette des cours a proclamé des deuils hypocrites. Les nations ne doivent porter que le deuil de leurs bienfaiteurs ; les représentants des nations ne doivent recommander à leur hommage que les héros de l'humanité.

« Le congrès a ordonné, dans les quatorze États de la confédération, un deuil de deux mois pour la mort de Franklin, et l'Amérique acquitte en ce moment ce tribut de vénération pour l'un des pères de sa constitution. Ne serait-il pas digne de nous, messieurs, de nous unir à cet acte religieux, de participer à cet hommage rendu, à la face de l'univers, et aux droits de l'homme, et au philosophe qui a le plus contribué à en propager la conquête sur toute la terre ? L'antiquité eût élevé des autels à ce vaste et puissant génie, qui, au profit des mortels, embrassant dans sa pensée le ciel et la terre, sut dompter la foudre et les tyrans [1]. La France, éclairée et libre, doit du moins un témoignage de souvenir et de regret à l'un des plus grands hommes qui aient jamais servi la philosophie et la liberté.

[1] Eripuit cœlo fulmen sceptrumque tyrannis.

« Je propose qu'il soit décrété que l'Assemblée nationale portera pendant trois jours le deuil de Benjamin Franklin. »

Cette proposition, appuyée par la Fayette et le duc de la Rochefoucauld, fut adoptée, et la France s'associa au deuil comme à l'admiration de l'Amérique pour ce grand homme.

Tels furent les honneurs rendus à cet homme extraordinaire, qui avait si admirablement rempli la vie et si bien compris la mort. Il regardait l'une comme le perfectionnement de l'autre ; et dès l'âge de vingt-trois ans, il avait fait pour lui, avec des paroles empruntées au métier qu'il exerçait alors, mais dans une forme spirituelle, cette épitaphe, où est inscrite sa confiance en Dieu et son assurance dans un avenir meilleur :

CI-GÎT,
NOURRITURE POUR LES VERS,
LE CORPS DE
BENJAMIN FRANKLIN,
IMPRIMEUR,
COMME LA COUVERTURE D'UN VIEUX LIVRE
DONT LES FEUILLETS SONT DÉCHIRÉS,
DONT LA RELIURE EST USÉE.
MAIS L'OUVRAGE NE SERA PAS PERDU,
CAR IL REPARAÎTRA, COMME IL LE CROIT,
DANS UNE NOUVELLE ÉDITION,
REVUE ET CORRIGÉE
PAR L'AUTEUR.

Le pauvre ouvrier qui composait cette épitaphe,

après être entré en fugitif dans Philadelphie et y avoir erré sans ouvrage, y devint le législateur et le chef de l'État. Indigent, il arriva par le travail à la richesse; ignorant, il s'éleva par l'étude à la science; inconnu, il obtint par ses découvertes comme par ses services, par la grandeur de ses idées et par l'étendue de ses bienfaits, l'admiration de l'Europe et la reconnaissance de l'Amérique.

Franklin eut tout à la fois le génie et la vertu, le bonheur et la gloire. Sa vie, constamment heureuse, est la plus belle justification des lois de la Providence. Il ne fut pas seulement grand, il fut bon; il ne fut pas seulement juste, il fut aimable. Sans cesse utile aux autres, d'une sérénité inaltérable, enjoué, gracieux, il attirait par les charmes de son caractère, et captivait par les agréments de son esprit. Personne ne contait mieux que lui. Quoique parfaitement naturel, il donnait toujours à sa pensée une forme ingénieuse, et à sa phrase un tour saisissant. Il parlait comme la sagesse antique, à laquelle s'ajoutait la délicatesse moderne. Jamais morose, ni impatient, ni emporté, il appelait la mauvaise humeur la *malpropreté de l'âme*, et disait que *la vraie politesse envers les hommes doit être la bienveillance*. Son adage favori était que *la noblesse est dans la vertu*. Cette noblesse, qu'il aida les autres à acquérir par ses livres, il la montra lui-même dans sa conduite. Il s'enrichit avec honnêteté, il se servit de sa richesse avec bienfaisance, il négocia avec droiture, il travailla avec dévoue-

ment à la liberté de son pays et aux progrès du genre humain.

Sage plein d'indulgence, grand homme plein de simplicité, tant qu'on cultivera la science, qu'on admirera le génie, qu'on goûtera l'esprit, qu'on honorera la vertu, qu'on voudra la liberté, sa mémoire sera l'une des plus respectées et des plus chéries. Puisse-t-il être utile encore par ses exemples après l'avoir été par ses actions! L'un des bienfaiteurs de l'humanité, qu'il reste un de ses modèles!

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE DEUXIÈME VOLUME

NOTICES HISTORIQUES

Pages

Le comte Siméon. 1
De Sismondi. 49
Charles Comte, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie. 85
Ancillon, associé étranger de l'Académie. 115
Bignon. 147
Rossi. 181
Cabanis. 225
Droz. 267

VIE DE FRANKLIN

AVERTISSEMENT. 305

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Enseignements qu'offre la vie de Franklin. 309

CHAPITRE II

Origine de Franklin. — Sa famille. — Son éducation. — Ses premières occupations chez son père. — Son apprentissage chez son frère James Franklin comme imprimeur. — Ses lectures et ses opinions. . . . 314

CHAPITRE III

Relâchement de Franklin dans ses croyances et dans sa conduite. — Ses fautes, qu'il appelle ses *errata*. 324

CHAPITRE IV

Croyance philosophique de Franklin. — Son art de la vertu. — Son algèbre morale. Le perfectionnement de sa conduite. 333

CHAPITRE V

Moyens qu'emploie Franklin pour s'enrichir. — Son imprimerie. — Son journal. — Son Almanach populaire et sa *Science du bonhomme Richard*. — Son mariage, la réparation de ses fautes. — Age auquel, se trouvant assez riche, il quitte les affaires commerciales pour les travaux de la science et pour les affaires publiques. 344

CHAPITRE VI

Établissements d'utilité publique et d'instruction fondés par Franklin. — Influence qu'ils exercent sur la civilisation matérielle et morale de l'Amérique. — Ses inventions et ses découvertes comme savant. — Grandeur de ses bienfaits et de sa renommée. 356

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE VII

Vie publique de Franklin. — Divers emplois dont il est investi par la confiance du gouvernement et par celle de la colonie. — Son élection à l'Assemblée législative de la Pensylvanie. — Influence qu'il y exerce. — Ses services militaires pendant la guerre avec la France. — Ses succès à Londres comme agent et défenseur de la colonie contre les prétentions des descendants de Guillaume Penn, qui en possédaient le gouvernement héréditaire. 371

CHAPITRE VIII

Seconde mission de Franklin à Londres. — Ses habiles négociations pour empêcher une rupture entre l'Angleterre et l'Amérique, au sujet des taxes imposées arbitrairement par la métropole à ses colonies. — Objet et progrès de cette grande querelle. — Rôle qu'y joue Franklin. — Sa prévoyance et sa fermeté. — Ecrits qu'il publie. — Trames qu'il découvre. — Outrages auxquels il est en butte devant le conseil privé d'Angleterre. — Calme avec lequel il les reçoit, et souvenir profond qu'il en conserve. 392

CHAPITRE IX

Destitution de Franklin comme maître général des postes en Amérique. — Mesures prises contre Boston et la colonie de Massachusets. — Réunion à Philadelphie d'un congrès général conseillé par Franklin. — Nobles suppliques de ce congrès transmises à Franklin, et repoussées par le roi et les deux chambres du parlement. — Plans de conciliation presentés par Franklin.—Magnifique éloge que fait de lui lord Chatham dans la chambre des pairs. — Son départ pour l'Amérique. 397

CHAPITRE X

Retour de Franklin en Amérique. -- Sa nomination et ses travaux comme membre de l'assemblée de Pensylvanie et du congrès colonial. — Résistance armée des treize colonies. — Leur mise hors de la protection et de la paix du roi par le parlement britannique. — Leur déclaration solennelle d'indépendance, et leur constitution en *Etats-Unis*. — Organisation politique de la Pensylvanie sous l'influence de Franklin. — Mission sans succès de lord Howe en Amérique. — Premières victoires des Anglais. — Situation périlleuse des Américains. — Envoi de Franklin en France pour y demander du secours et y négocier une alliance. 410

CHAPITRE XI

Accueil que Franklin reçoit en France. — Proposition faite à Louis XVI, par M. de Vergennes, de soutenir la cause des *États-Unis* immédiatement après leur déclaration d'indépendance. — Secours particuliers qu'il leur donne. — Démarches actives de Franklin auprès de la France, de l'Espagne, de la Hollande. — Son établissement à Passy. — Résistance magnanime de Washington à l'invasion anglaise à Trenton, à Princeton, à Germantown. — Victoire remportée par le général américain Gates sur le général anglais Burgoyne, forcé de se rendre à Saratoga. — Traité d'alliance et de commerce conclu par Franklin entre les États-Unis et la France, le 6 février 1778. — Sa présentation à la cour. — Enthousiasme dont il est l'objet; sa rencontre avec Voltaire. 426

CHAPITRE XII

Tentatives de réconciliation faites auprès de Franklin par le gouvernement anglais. — Bills présentés par lord North et votés par le gouvernement britannique. — Ils sont refusés en Amérique. — Diversion que la guerre contre l'Angleterre de la part de la France, de l'Espagne et de la Hollande, amène en faveur des États-Unis. — Succès des alliés. — Démarches et influence de Franklin. — Expédition française conduite par Rochambeau, qui, de concert avec Washington, force lord Cornwallis et l'armée anglaise à capituler dans York-Town. — Négociations pour la paix. — Signature par Franklin du traité de 1783, qui consacre l'indépendance des États-Unis, que l'Angleterre est réduite à reconnaître. 443

CHAPITRE XIII

Faiblesse des gouvernements fédératifs. — Nécessité de fortifier l'Union américaine. — Retour de Franklin à Philadelphie. — Admiration et reconnaissance qu'il excite. — Sa présidence de l'État de Pensylvanie. — Sa nomination à la convention chargée de reviser le pacte fédéral et de donner aux États-Unis leur constitution définitive. — Sa retraite. — Sa mort. — Deuil public en Amérique et en France. — Conclusion. . . 470

FIN DE LA TABLE DU SECOND ET DERNIER VOLUME.